



**Rapport Régional de Suivi des Plans Nationaux
de Développement ou des Stratégies de
Réduction de la Pauvreté (PND/DSRP) axé sur
les Objectifs de développement durable (ODD)**
4^{ème} Edition



Septembre 2024

La quatrième (4^{ème}) édition du rapport sur la situation de mise en œuvre des PND/SRP axée sur l'atteinte des ODD dans l'Union a été élaborée par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques de la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest. L'équipe de rédaction coordonnée par **Monsieur Koladé A. OKOUDJOU, Chef de la Division des Etudes Economiques** avec l'appui de **Messieurs Totas A. J. CORREIA, Chargé des Prévisions et Etudes Economiques** et **Yao Eric KOUAKOU, Chargé de l'Analyse d'Impact des Politiques et Programmes** ainsi que les autres cadres de la Direction, sous la supervision de **Monsieur Kalidou THIAW, Directeur de la Prévision et des Etudes économiques**, tient à remercier chaleureusement l'ensemble des parties prenantes à la rédaction de ce rapport.

L'équipe tient plus particulièrement à remercier pour leur appui dans la mise en œuvre des travaux, **Monsieur Mahamadou GADO, Commissaire en charge du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure de la Commission de l'UEMOA** ainsi que les autres Directions dudit Département, les responsables des Cellules DSRP/PND ainsi que les responsables et les cadres des instituts nationaux de statistiques. C'est le lieu de féliciter les points focaux ODD des Etats membres auprès de la Commission et leurs collaborateurs.

Cette publication peut être librement commentée, citée, reproduite ou traduite, partiellement ou en totalité, à condition de mentionner la source. Elle ne saurait cependant être vendue, ni utilisée à des fins commerciales sans l'accord préalable, écrit, de la Commission de l'UEMOA.

Sommaire

Sommaire.....	2
Sigles et abréviations	3
Liste des tableaux	5
Résumé.....	8
1. Introduction.....	1
2. Contexte général de la mise en œuvre des PND/SRP	2
3. Riposte de l'Union face à la Covid-19	14
4. Etat de mise en œuvre des ODD dans l'Union	28
5. Enseignements et recommandations.....	114
Bibliographie	116

Sigles et abréviations

AFD :	Agence Française de Développement
AMF-UMOA :	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
APD :	Aide Publique au Développement
ASBC :	Agents de santé à base communautaire
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
BM :	Banque Mondiale
BOAD :	Banque Ouest Africaine de Développement
CAPEG :	Cellule d'analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
CEP :	Certificat d'Etudes Primaires
CNUCED :	Conférence des Nations Unies pour la Coopération et le Développement
CORUS :	Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires
CPIA:	Country Policy and Institutional Assessment
CPN :	Consultation Prénatale
CREDD :	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CREPMF :	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DGEP :	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DGP :	Direction Générale du Plan
DGTCP :	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPEE :	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DSRP :	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECVMA :	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
EHCVM :	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC :	Enquête Multisectorielle Continue
EMICOV :	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie
EMOP :	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
ENAFEM :	Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de moins de 5 ans
ENV :	Enquête sur le Niveau de Vie des ménages
ERI-ESI :	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC :	Facilité Elargie de Crédit
FMI :	Fonds Monétaire International
GES :	Gaz à Effet de Serre
ICH :	Indice du Capital Humain
IDA :	Association internationale de développement
IDE :	Investissements Directs Etrangers
IDH :	Indice du Développement Humain
IHPC :	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIAG :	Indice Mo Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
INS :	Institut National de la Statistique
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
INSEED :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MAG :	Malnutrition Aigüe Globale
MCA :	Millenium Challenge Account
MICS :	Multiple Indicator Cluster Survey
MILDA :	Moustiquaire Imprégnée à longue durée d'action
MINEFID :	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

ODD :	Objectifs de Développement Durable
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONU :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA :	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSC :	Organisations de la Société Civile
PPA :	Parité de Pouvoir d'Achat
PCD :	Plans Communaux de Développement
PC2D :	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PCSCS :	Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité
PDES :	Plan de Développement Economique et Social
PDI :	Populations Déplacées Internes
PEO :	Plan National Stratégique de Développement (Guinée-Bissau) /Plan Stratégique et Opérationnel
PMA :	Pays les Moins Avancés
PME/PMI :	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PND :	Plan National de Développement
PNDES :	Plan National de Développement Economique et social
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP :	Point de pourcentage
PPP :	Partenariat Public Privé
PRD :	Plan Régional de Développement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
PIB :	Produit Intérieur Brut
PSE :	Plan Sénégal Emergent
PTME :	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
SDDCI :	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SNMPR :	Stratégie nationale de mobilisation des partenariats et des ressources
SRP :	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TAP :	Taux d'Achèvement du Primaire
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TNS :	Taux Net de Scolarisation
TMI :	Taux de Mortalité Infantile
TMM :	Taux de Mortalité Maternelle
TPE :	Très Petites Entreprises
TPI :	Tribunal de Première Instance
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UIT :	Union Internationale des Télécommunications
UNICEF :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD :	Dollar américain
VBG :	Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA :	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	3
Tableau 2 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	3
Tableau 3 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	4
Tableau 4 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	5
Tableau 5 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	6
Tableau 6 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	6
Tableau 7 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	7
Tableau 8 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023	8
Tableau 9 : Coûts et taux d'exécution des plans de ripostes par pays	17
Tableau 10: Paysage du financement COVID-19 au 31 décembre 2021	19
Tableau 11 : Exécution annuelle des lignes spécifiques en milliards FCFA.....	20
Tableau 12 : Point d'exécution du plan de riposte sanitaire en 2020-2021	22
Tableau 13 : Croissance moyenne annuelle de l'IDH (en %) des Etats de l'UEMOA	28
Tableau 14 : Evolution des indicateurs de pauvreté dans les Etats de l'Union entre 2018 et 2021	30
Tableau 15 : Situation de la pauvreté des travailleurs dans la zone UEMOA en 2019	35
Tableau 16 : Évolution des prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire modérée et grave (%)	38
Tableau 17 : Évolution des principaux indicateurs de la nutrition (%)	42
Tableau 18 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.1 dans les Etats de l'Union.....	45
Tableau 19 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.2 dans les Etats de l'Union.....	50
Tableau 20 : Incidences de la tuberculose et du paludisme pour 1 000 habitants	54
Tableau 21 : Proportion de femmes de l'Union en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de PF (%).....	56
Tableau 22 : Taux de prévalence contraceptive (en %)	70
Tableau 23 : Indicateurs d'accès à l'eau potable (%).....	73
Tableau 24 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (%).....	76
Tableau 25: Taux de croissance du PIB à prix constant per capita (en %)	82
Tableau 26 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)	85
Tableau 27 : Indicateurs d'accès à la justice (%)	102

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux d'exécution global des lignes spécifiques (2020et 2021)	21
Graphique 2 : IDH des Etats membres de 2015 à 2021	29
Graphique 3 : Evolution comparée de la proportion de personnes en insécurité alimentaire .	36
Graphique 4 : Situation de la malnutrition en 2020	39
Graphique 5 : Evolution du Taux de Mortalité Maternelle	43
Graphique 6 : Proportion accouchements assistés par du.....	43
Graphique 7 : Taux de Mortalité des enfants de moins de 5 ans (2020-2021).....	48
Graphique 8 : Proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de PF	55
Graphique 9 : Taux d'achèvement du primaire en 2021	57
Graphique 10 : Taux Brut de Scolarisation dans la zone UEMOA	62
Graphique 11 : Proportion de sièges occupés par les femmes dans les Parlements dans le monde.....	68
Graphique 12 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les Parlements nationaux	69
Graphique 13 : Proportion de femmes ministres.....	69
Graphique 14 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	80
Graphique 15: Evolution de la superficie cumulée de terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers (en ha) au Burkina Faso.....	90
Graphique 16: Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants dans l'Union	110
Graphique 17: Proportion de la population de l'Union utilisant l'Internet.....	112

Note méthodologique

Le présent rapport a été rédigé à partir des rapports nationaux de suivi des PND/SRP axés sur les ODD élaborés par les Etats membres de l'Union, à la demande de la Commission de l'UEMOA. Les données de l'étude sont celles des deux phases de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) (2017/2018 et 2020/2021) et de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), toutes réalisées par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) avec l'appui de la Commission de l'UEMOA. Une revue documentaire, sur la base de différentes sources en ligne, a permis de compléter certains indicateurs non renseignés au niveau des Etats membres.

Les indicateurs régionaux présentés dans le rapport ont été calculés suivant deux (02) grands principes :

- la définition de deux (02) années de référence

Les années 2015 et 2020 ont été utilisées comme années de référence. Lorsque les statistiques ne sont pas disponibles pour ces années, celles des années les plus proches sont utilisées. Toutefois, plusieurs indicateurs n'ont pu être calculés pour ces deux (02) années. Cette contrainte a conduit à la description de la situation de base en lieu et place de la présentation d'une évolution ;

- l'utilisation des pondérations démographiques ou géographiques.

Les pondérations démographiques sont utilisées lorsque les indicateurs ont trait à une proportion de la population des Etats. Quant à la pondération géographique, elle intervient lorsque les indicateurs sont liés à une proportion d'aire géographique. Dans la pratique, pour déterminer, par exemple, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des enfants de l'Union, la méthodologie retenue consiste à calculer la somme pondérée des TBS des chaque Etats membres. La pondération est obtenue, pour une année t donnée, en faisant le rapport entre la population (ou groupe de population suivant les spécificités) de chaque Etat membre à l'année t , et la population totale (ou groupe de population suivant les spécificités) de l'Union de la même année.

Par ailleurs, la disponibilité de données de qualité et fiables reste un défi majeur. Les statistiques pour le suivi des ODD, notamment celles pour les cibles priorisées par les Etats membres de l'Union, ne sont pas encore toutes disponibles. Les ODD liés au climat, à la gestion de l'environnement, à la gouvernance ne sont pas aisés à suivre, compte tenu de l'absence de statistiques. De même, certaines désagrégations ne sont toujours pas disponibles pour les indicateurs existants, ce qui explique le fait que certains indicateurs n'ont pu être renseignés ou n'ont pas connu d'évolution. Dans ce cas de figure, les analyses du rapport précédent ont été reconduites.

Résumé

Depuis la survenue de la pandémie de Covid-19 en 2020, la zone UEMOA a traversé une succession de crises qui a obligé les Etats à faire preuve de résilience. Toutefois, les réponses de politique économique face à ces crises successives (sanitaire, cherté de la vie, etc.) ont impacté les finances publiques. En conséquence, les plans de riposte et de relance de près de 5000 milliards ont fortement marqué l'évolution des dépenses publiques et pesé sur l'évolution de la dette dans tous les Etats membres de l'Union.

En plus des contraintes de mobilisation des ressources, de lourdes difficultés continuent de peser sur l'exécution budgétaire. En effet, une exécution de 55% de l'ensemble des plans de riposte traduit une inefficacité budgétaire, même si des disparités existent entre Etats. La question de la qualité de la planification semble donc ressurgir.

Par ailleurs, l'exécution des plans de riposte et de relance dans les Etats membres de l'Union a conduit à la nécessité d'effectuer des opérations en urgence qui pourraient augmenter les risques de mauvaise gouvernance.

Au-delà de ces conclusions, la situation des ODD mérite une attention particulière.

Etat des lieux des ODD dans l'Union

ODD 1 : *Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

Globalement, le niveau de pauvreté demeure une préoccupation majeure pour tous les Etats membres de l'Union. Les résultats de l'EHCVM 2021 indiquent que tous les Etats membres de l'Union affichent des niveaux de pauvreté supérieurs à 36%. Les indicateurs de pauvreté présentent des incidences variant de 36,2% au Bénin à 50,5% en Guinée-Bissau. Entre 2019 et 2021, la pauvreté a reculé au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo. Les pays de l'hinterland semblent continuer de payer le prix fort des crises sécuritaires et sociopolitiques.

ODD 2 : *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*

Le taux d'insécurité alimentaire a progressé en Afrique de l'Ouest passant de 54,2% en 2019 à 68,3% en 2020, dépassant ainsi celui de l'Afrique de l'Est (65,3%). L'indice de la pauvreté alimentaire affiche une tendance haussière dans la zone UEMOA depuis 2015 et cette tendance est la même au niveau mondial. En 2020, plus de deux individus sur cinq (41,2%) au sein de l'Union ne pouvaient se prévaloir d'avoir une alimentation saine, alors que cette proportion est d'une personne sur trois dans le monde (30,4%). Cette situation est en lien avec le coût élevé des denrées alimentaires, la persistance de la pauvreté et des inégalités qui ne reculent pas en termes de revenu.

Par rapport à la lutte contre la malnutrition, la région UEMOA présente des progrès, même si le rythme d'amélioration pourrait ne pas permettre d'être au rendez-vous de 2030. Dans l'Union, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, est passée de 31,3% en 2015 à 27,2% en 2020. La prévalence de la malnutrition aigüe s'est repliée de 1,5 point de pourcentage entre 2015 et 2020, passant de 8,3% à 6,8%.

ODD 3 : *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

À l'échelle mondiale (84%), l'Afrique présente la plus faible proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (65% en 2020). Dans l'Union, le taux d'accouchement assisté par un personnel médical qualifié est passé de 57,0% en 2015 à 61,0% en 2018 et a poursuivi son amélioration pour se situer à 63,3% en 2020. Mais, le niveau actuel de cet indicateur reste à améliorer fortement, tant pour l'Union que pour chacun des Etats membres.

Des avancées notables ont été réalisées pour améliorer la santé des enfants, mais les chances de survie des nouveau-nés et des enfants semblent liées au lieu de naissance et à la condition

de vie des parents. Au niveau mondial, le Taux de Mortalité des Moins de 5 ans (TMM5) est de 38 pour 1 000 naissances vivantes en 2021, alors que qu'en Afrique Subsaharienne, il est de 74 décès pour 1 000 naissances vivantes, largement au-dessus des probabilités pour les enfants d'Europe ou d'Amérique. Au niveau de la zone UEMOA, le TMM5 est passé de 96,58‰ en 2015 à 66,75‰ en 2018, alors que la moyenne de l'Afrique subsaharienne se situe autour de 74‰ et au niveau de la CEDEAO à 94,2‰ (2020).

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

En 2021, le taux d'achèvement du cycle primaire au niveau mondial était de 87,0%, soit en progression de deux (02) points par rapport à 2015, alors qu'en Afrique subsaharienne, moins des deux tiers des enfants terminent l'école primaire. Dans la zone UEMOA ce taux est de 55%. Les freins à l'achèvement du cycle primaire dans la zone UEMOA sont en lien avec les dépenses induites, la contribution des enfants aux travaux agricoles et ménagers, la disponibilité des infrastructures scolaires, la disponibilité des enseignants. Toutefois, la situation de l'éducation s'améliore, les taux bruts de scolarisation (TBS) au primaire ont progressé de 2015 à 2019, avant de fléchir en 2020.

L'alphabétisation des adultes présente un taux relativement faible et touche environ 47,6% de la population, soit une proportion en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59,0%). Au niveau mondial, le taux d'alphabétisation atteint plus de 88 %.

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

En dehors de la crise sécuritaire qui les expose, il subsiste encore des normes sociales discriminatoires vis-à-vis des femmes et des filles. En Afrique, les succès des femmes lors des joutes électorales ont progressé depuis les années 2000. Les Parlements nationaux ont vu évoluer la proportion de femmes de 11,5% en 2000 à 22,6% en 2015 et à 25,0% en 2021 en Afrique subsaharienne alors qu'au niveau mondial le taux était de 25,6% en 2020 et 24,3% pour les pays les moins avancés.

ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Lors de la crise sanitaire, l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène ont permis de sauver des vies humaines. Dans ce sens, les progrès engagés dans l'Union se traduisent par un taux d'accès à l'eau qui est passé de 65,7% à 82,1% entre 2015 et 2021, au-dessus de la moyenne de la CEDEAO (70,8%).

La proportion de la population de l'Union utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 27,5% en 2015 à 46,9% en 2020. Mais, ce niveau reste en dessous des cibles. Dans la zone CEDEAO, cette proportion est de l'ordre de 32,2%.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La proportion de la population ayant accès à l'électricité s'est améliorée depuis 2015. Elle a fluctué, en moyenne, autour de 55% sur la période 2018-2020 avant de passer à 57,3% en 2021.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Sur la période 2016-2019, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant de l'Union a fluctué autour de 3%, avant de plonger en 2020. La reprise économique de 2021 a permis d'observer un rebond avec un taux de 3,1%, contre -1,8% en 2020. La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est estimée à 71,2% en 2017 dans l'ensemble de l'Union. Ce type d'emploi est dominé par les hommes (72,7%), alors que la proportion des femmes est de 69,70%.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

L'industrie a contribué, en moyenne, à hauteur de 12,04% du PIB de l'UEMOA sur la période 2015-2021. Cette tendance a évolué en dents de scie avec une baisse entre 2015 et 2018 et une remontée en 2019, avant la pandémie.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Les inégalités ne se réduisent pas assez vite, tandis que les inégalités sociales et économiques ont fragilisé les efforts entamés depuis quelques temps. Pour la Banque mondiale, environ 51 millions de personnes en Afrique subsaharienne seraient entrées dans l'extrême pauvreté suite à la pandémie.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La majorité (85%) des habitants des bidonvilles du monde vit en Afrique ou en Asie. Au Bénin, la proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est passée de 4,7% en 2014 à 1% en 2017-2018. Au Burkina Faso, la situation de l'accès à des logements décents s'est dégradée. En effet, la proportion de populations vivant en zones non loties ou zones d'habitation spontanée est en augmentation, elle est passée de 17,2% en 2016 à 18,5% en 2021. En Côte d'Ivoire, 2,1% (2015) des ménages vivent dans des logements inadéquats (baraqués). Cette proportion varie selon le statut de pauvreté. En Guinée-Bissau, la majorité de la population vit dans un logement précaire (83,2 %) et seulement 7,5 % dans un logement décent, c'est-à-dire construits en dur. Au Mali, la proportion de la population urbaine vivant dans des logements inadéquats est restée faible entre 2017 et 2019, passant de 6,7% en 2017 à 5,6% en 2019. Au Niger, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats était de 28,8% selon le recensement général de la population de 2012. Les projections de l'INS montrent que cet indicateur connaîtrait une tendance baissière pour se situer à 20% en 2021. Au Sénégal, l'urbanisation a progressé à un rythme élevé, le taux d'urbanisation est passé de 46% en 2018 à 49,6% en 2021, sous la forme d'une expansion vers les périphéries. Enfin, au Togo, le taux d'urbanisation a continué sa lente progression, passant de 40,1% en 2015 à 41,82% en 2020, puis à 42% en 2021.

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

Les ratios de production de déchets solides ménagers par Etat membre de l'Union sont : 0,45kg/hbt/jour pour le Bénin ; 0,60kg/hbt/jour pour le Burkina Faso ; 0,70kg/hbt/jour pour la Côte d'Ivoire ; 0,60kg/hbt/jour pour la Guinée Bissau. 0,35kg/hbt/jour pour le Mali. 0,62kg/hbt/jour pour le Niger ; 0,52kg/hbt/jour pour le Sénégal et 0,50kg/hbt/jour pour le Togo.

Or, plus de 90% de déchets générés en Afrique sont éliminés dans des dépotoirs anarchiques et des sites d'enfouissement avec incinération à ciel ouvert.

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Au Bénin, le nombre de victimes à la suite de catastrophes pour 100 000 personnes, a augmenté de 732,4 à 1765,33 entre 2016 et 2021 pour une valeur cible de 100 à l'horizon 2030. En outre, un pic de 3172,98 a été observé en 2019. Au Burkina Faso, sur la période 2016-2021, le nombre de personnes victimes de catastrophes naturelles a enregistré une tendance à la hausse, il est passé de 60 522 dont 36 315 femmes, à 101 083, dont 27 135 femmes. En Guinée-Bissau, au cours des années 2017 et 2018, des inondations ont été enregistrées. Ces catastrophes ont entraîné le décès ou la disparition de 2,75 personnes pour 100 000 habitants en 2017 et 0,06 en 2018. En tout, 214,58 personnes pour 100 000 habitants ont été directement affectées par ces situations en 2017. Au Mali, le nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes (inondations) a affiché un repli. Il est passé de 80 700 cas enregistrés en 2020 à 30 571 en 2021. Au Niger en 2021, 75 personnes sont décédées et environ 250 000 sinistrés ont été enregistrés. Une importante baisse du nombre personnes

victimes des inondations a été observée, tandis que le nombre de décès a évolué, passant de 65 en 2020 à 75 en 2021.

ODD 14 : Conserver et exploiter, de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La biodiversité marine participe à l'équilibre de la planète. Pour cette raison, les aires marines protégées doivent être gérées efficacement, la pollution marine combattue et la pêche réglementée.

La proportion du PIB de la Guinée-Bissau correspondant aux activités de pêche viables est passée de 1,7% en 2015 à 1,8% en 2017, et à 4% en 2021. Le secteur de la pêche emploie directement 6134 personnes et indirectement, 26000.

Au Sénégal, la valeur ajoutée de la pêche est passée de 116,7 milliards de FCFA en 2015 à 139,6 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance de 19,8%.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Entre 2015 et 2021, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a fluctué autour d'une moyenne de 25% au sein de l'UEMOA.

Les différents efforts déployés en matière de reboisement et de promotion des modes de production et de consommation durable, n'ont pas permis d'inverser la tendance de la dégradation des formations forestières.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Dans les Etats membres de l'Union, les prisons sont surpeuplées. Selon *Amnesty International*, les personnes en détention provisoire représentent 50 à 90% de la population carcérale dans la plupart des pays du continent. La proportion de la population carcérale en instance de jugement observée entre 2015 et 2019 a reculé de six (06) points, passant de 52,6% à 46,5%. Mais en 2020, elle est remontée à 49,3%, en liaison avec les mesures de restrictions, avant de se situer à 49,2% en 2021.

En matière d'état civil, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil est passée de 50,9% à 72,1%, entre 2015 et 2021. Cette situation semble être une performance quand on sait qu'en Afrique, quatre (04) enfants sur dix (10) qui ne sont pas enregistrés vivent dans la partie Est du continent.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Le nombre d'abonnements à une connexion à internet à haut débit fixe en Afrique a progressé de 0,4 pour 100 habitants en 2015 à 0,60 pour 100 habitants en 2021, bien en deçà de la moyenne mondiale qui se situe à 16,7 abonnements pour 100 habitants en 2021. Dans la zone UEMOA, ce taux a été estimé à 0,62% en 2021. L'abonnement à une connexion haut débit demeure faible, notamment en raison des coûts de connexion, du niveau d'instruction des populations, du manque de sources d'énergie dans les zones rurales, etc.

Depuis 2012, la croissance annuelle des utilisateurs d'internet est de l'ordre de 8,6%. Selon les données de l'UIT, l'Afrique reste moins connectée, bien que 40% de sa population soit en ligne. L'Europe est la région la plus connectée au monde, avec 89 % de sa population en ligne. Elle est suivie par l'Amérique avec plus de 80 % de la population en ligne. En Asie et dans le Pacifique, la pénétration d'Internet était de 61% en 2021. Les Etats membres de l'Union ont enregistré une nette amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la

communication (TIC), surtout en milieu urbain. La proportion de la population utilisant l'Internet a été estimée à 37,9% en 2021, soit en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Enseignements et recommandations

La situation des ODD a révélé des progrès accomplis grâce à la mise en œuvre des plans de riposte et de relance ainsi qu'à la reprise économique mondiale post-crise. Toutefois, cette reprise a été atténuée par les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans les grandes régions du monde et par les pressions inflationnistes. Les tensions inflationnistes observées dans l'Union depuis le dernier trimestre 2021 se sont accélérées au lendemain de la crise ukrainienne. Au regard de ces principaux constats, plusieurs recommandations peuvent être formulées à l'endroit des autorités publiques nationales et régionales. Il s'agit notamment de :

- améliorer les documents programmatiques en y intégrant des plans de contingence ;
- poursuivre le renforcement du système d'informations statistique, notamment par la production des données désagrégées afin que personne ne soit laissé de côté ;
- poursuivre les efforts de consolidation budgétaire, en particulier à travers un accent accru mis sur l'efficacité des dépenses publiques ;
- améliorer la gestion des produits alimentaires dans la sous-région ;
- renforcer le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, visant à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap et l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base ;
- renforcer les programmes de promotion de l'accès des populations rurales à l'eau potable, à l'électricité et aux routes ;
- renforcer la résilience des économies à travers la diversification économique ; et
- mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques qui contribue au renforcement du système de protection des populations pauvres et vulnérables.

1. Introduction

La pandémie de la Covid 19, qui a marqué la mise en œuvre des différents PND/SRP des Etats membres de l'UEMOA, a induit un fléchissement de la trajectoire de croissance économique observée depuis quelques années dans la sous-région. Cette crise a également fragilisé les remarquables progrès obtenus durant la période 2015-2019 dans nombre des objectifs clés de développement durable et a accru les difficultés de réalisation des ODD.

Cependant, la résilience dont ont fait preuve les Etats membres de l'Union ainsi que le développement de la digitalisation et de l'économie numérique, offrent des possibilités de redéfinir une trajectoire de développement. D'importants défis restent à relever. Il s'agit notamment de : i) la restauration de la sécurité dans la sous-région ; ii) la poursuite de l'intégration régionale et de la mutualisation des ressources ; iii) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des dépenses publiques ; et iv) l'amélioration du système statistique pour faciliter les évaluations. Ce dernier défi est ressorti au niveau de tous les Etats.

Ces différentes conclusions ont été présentées lors de l'édition 2022 de la réunion régionale annuelle sur la revue des PND/SRP qui s'est tenue en visioconférence, du mardi 26 au jeudi 28 juillet 2022.

A l'issue des échanges, il a été retenu que le prochain rapport soit axé sur la mise en œuvre des plans de riposte et de relance et leurs implications pour l'atteinte des ODD.

En effet, les Etats, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de riposte et de relance économique, ont affiché une certaine résilience en 2020 et une reprise post-Covid appréciable en 2021. Malheureusement, les tensions inflationnistes observées depuis le dernier trimestre de l'année 2021 tendent aujourd'hui à fragiliser les résultats obtenus.

Ce nouveau rapport sur les ODD dans l'UEMOA présente les progrès réalisés par les Etats membres de l'Union et s'articule autour des sections suivantes : i) le contexte général de la mise en œuvre des PND/SRP ; ii) une analyse de la situation des ODD en 2021, en comparaison avec les cibles attendues avant l'avènement de la crise sanitaire ; iii) un récapitulatif des enseignements tirés et des recommandations pour un meilleur suivi-évaluation des PND/SRP, dans l'optique de l'atteinte des ODD.

L'objectif de ce rapport est de procéder à une analyse consolidée des bilans de mise en œuvre des PND/SRP axés sur les ODD.

De manière spécifique, le document vise à :

- retracer le point de la mise en œuvre des PND/SRP axés sur les ODD des pays de l'Union ;
- retracer la situation de mise en œuvre des plans de riposte et de relance des Etats membres de l'Union et les liens avec les PND/SRP en mettant en évidence les principales actions et le chiffrage ;
- déterminer la situation de référence des indicateurs des cibles prioritaires en 2015 et leur projection en 2025 et 2030 ;
- analyser la situation des ODD en 2021 en mettant l'accent sur le lien avec les plans de riposte et de relance ;
- faire la synthèse régionale de la marche de l'Union vers 2030.

2. Contexte général de la mise en œuvre des PND/SRP

2.1. Cadre macro-économique

En 2022, l'économie mondiale s'est heurtée à une série de chocs simultanés, dont notamment la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui ont ralenti la croissance dans un contexte caractérisé par une hausse généralisée des prix. Le taux de croissance économique s'est situé à 3,4%, contre 6,2% en 2021. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance économique plus faible à 2,8%, du fait de la poursuite de la guerre en Ukraine et du durcissement des conditions de financement sur les marchés.

Dans les économies émergentes et en développement, la croissance économique a connu un repli, passant à 4,0% en 2022, contre 6,9% en 2021. Cette tendance se maintiendrait quasiment en 2023 (3,9%). En Inde, le taux de croissance s'est situé à 6,8% en 2022 et ressortirait à 5,9% en 2023. Les perspectives pour la Chine situent le taux de croissance économique à 5,2% en 2023 après un ralentissement à 3,0% en 2022 en rapport avec les mesures de confinement face à une résurgence des cas de Covid-19, en plus des contrecoups subis par le sous-secteur de l'immobilier. L'économie russe, qui subit les conséquences des sanctions internationales, a connu la récession en 2022, avec un taux de croissance de -2,1% qui passerait à 0,7% en 2023.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a progressé à un rythme de 3,9% en 2022, contre 4,8% en 2021, en lien avec la faible croissance dans les pays partenaires, l'évolution négative des termes de l'échange et le durcissement des conditions financières sur les marchés internationaux. En 2023, le taux de croissance est projeté à 3,6%. En Afrique du Sud, le taux de croissance économique s'est réduit à 2,0%, contre 4,9% en 2021 et serait seulement de 0,1% en 2023.

Dans la Zone CEDEAO, après 4,4% en 2021, le taux de croissance économique a été de 3,9% en 2022 et serait de 3,8% en 2023. Au Nigeria, le taux de croissance économique est ressorti à 3,3% en 2022, contre 3,6% en 2021. Il est projeté à 3,2% en 2023.

Les prix à la consommation au niveau mondial ont connu de très fortes pressions à la hausse, en raison des conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires et des produits énergétiques. En moyenne annuelle, la progression des prix s'est raffermie pour ressortir à 8,7% en 2022, contre 4,7% en 2021. Le taux d'inflation mondiale est projeté à 7,0% en 2023.

En 2022, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 5,9%, après 6,1% en 2021. Par Etat membre, le taux de croissance en 2022 s'est présenté comme suit : Bénin (6,3%), Burkina Faso (3,0%), Côte d'Ivoire (6,7%), Guinée-Bissau (4,2%), Mali (3,7%), Niger (11,5%), Sénégal (4,2%) et Togo (5,8%). Pour 2023, il est projeté un taux de croissance de 7,0%.

Ces différentes performances ont été obtenues grâce à la mise en œuvre des PND/SRP des Etats membres.

Au Bénin, sur la période 2019-2021, l'activité économique s'est déroulée dans un environnement globalement favorable, en dépit du contexte particulier de la pandémie de la Covid-19. Le taux de croissance moyen de l'économie s'est affiché à 6,0%. En effet, le taux de croissance a emprunté, de manière vigoureuse, un sentier haussier de 2018 à 2019, passant de 6,7% à 6,9%, avant de marquer le pas en 2020, sous l'effet de la crise sanitaire. En 2021, il est reparti à la hausse pour atteindre 7,2%, contre 3,8% en 2020. En 2022, le taux de croissance du PIB s'est situé à 6,2%, porté par tous les secteurs d'activité.

Cette tendance favorable sur la période sous revue est induite par : i) la bonne performance socio-économique, en lien avec la mise en œuvre des PAG 1 et 2 ; ii) la progression des productions vivrière et d'exportation, notamment le coton ; iii) la hausse de l'activité d'égrenage, en lien avec l'augmentation de la production du coton sur la période sous revue ; iv) la mise en place des projets innovants dans le secteur et aux activités de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMa) ;

v) les effets favorables de la mise en service, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gléta sur l'économie ; vi) la reprise de l'activité dans les branches liées au tourisme en 2021, à la suite de l'assouplissement des mesures barrières, favorisée entre autres, par la progression de la couverture vaccinale. Par ailleurs, la modernisation des régies financières a permis une hausse rapide de la mobilisation des recettes fiscales.

Tableau 1 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB	6,9	3,8	7,2	6,2	6,9
Croissance par secteur (%)					
Secteur primaire	5,2	1,7	5,2	4,8	4,8
Secteur secondaire	13,5	5,2	9,1	7,9	10,1
Secteur tertiaire	6,0	4,5	7,5	6,5	5,5
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	1,5	0,5	1,4	1,3	1,3
Secteur secondaire	2,0	0,8	1,5	1,39	1,7
Secteur tertiaire	3,4	2,5	4,3	3,7	3,1

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Du côté des prix, le taux d'inflation est ressorti à 1,7% en 2021, contre 3,0% à fin décembre 2020 et -0,9% en 2019. Le taux d'inflation annuel moyen en 2022 s'est affiché à 1,4%.

Le déficit budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB s'est établi, en moyenne, à 3,6% sur la période 2019-2021. Spécifiquement, pour l'année 2021, le déficit s'est affiché à 5,7% du PIB (contre une prévision de 6,5% du PIB) et à 4,7% du PIB en 2020. Ce niveau de déficit, en baisse par rapport à la prévision de la loi de finances rectificative, est le résultat d'une mobilisation plus que prévue des recettes publiques et d'une exécution moins que prévue des dépenses budgétaires. Le déficit budgétaire global hors dons s'est établi à 6,0% du PIB en 2022. Quant au déficit budgétaire global, dons compris, il est ressorti à 5,5% du PIB.

Au **Burkina Faso**, l'activité économique a observé une tendance de croissance entre 2016 et 2018, avant de connaître un ralentissement à partir de 2019 et de chuter à 2,0% en 2020, essentiellement en raison de la pandémie de COVID-19. En 2021, il a été noté une reprise de l'activité économique, après la décélération de 2020. En effet, le PIB nominal s'est établi à 10 802,4 milliards de FCFA en 2021, contre 10 153,6 milliards de FCFA en 2020, enregistrant ainsi une croissance du PIB réel de 6,7% en 2021, contre 2,0% en 2020.

En 2022, le taux de croissance de l'activité économique a été de 1,5%, dans un contexte national caractérisé par la persistance de la crise sécuritaire et les crises sociopolitiques. Cette croissance a été portée par les secteurs primaire et tertiaire, le secteur secondaire ayant enregistré une baisse.

Tableau 2 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB	5,5	2,0	6,7	1,5	4,4
Croissance par secteur					
Secteur primaire	-0,9	6,5	-6,8	10,4	4,4
Secteur secondaire	6,9	7,1	7,6	-9,6	2,3
Secteur tertiaire	7,3	-1,9	11,5	3,9	5,3
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	-0,2	1,3	-1,4	1,9	0,9
Secteur secondaire	1,7	1,8	2,0	-2,5	0,5
Secteur tertiaire	4,0	-1,0	6,1	2,2	3,0

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Les activités extractives sont négativement impactées par les attaques terroristes et le contexte sociopolitique, occasionnant l'arrêt ou le report de la production sur certains sites, à savoir notamment SOMITA (*Taparko*), BMC (*Youga*) et NORD GOLD SAMTENGA (*Samtenga*)/ NORD GOLD YIMIOUGOU (*Yimiougou*), OUARE MINING COMPAGNY (*Ouaré*), KALSAKA SA (*Kalsaka*), NETIANA MINING COMPAGNY (*Netiana*). Ces mêmes raisons expliquent la contraction de la branche « travaux de construction » avec l'arrêt de grands chantiers tels que le bitumage de certaines routes.

Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 14,1% en 2022, contre 3,9% en 2021. Le niveau d'inflation s'explique, essentiellement, par la hausse des niveaux de prix des fonctions « *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » (+23,4%), « *Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants* » (+10,6%), « *Transport* » (4,9%), « *Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles* » (+3,3%) et « *Enseignement* » (+3,2%).

Au total, le déficit budgétaire global, dons compris, s'est affiché à 8,6%, contre 6,3% en 2021. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il s'est établi à 10,7% du PIB, contre 8,6% en 2021.

En Côte d'Ivoire, l'économie continue d'être résiliente. Cette résilience aux chocs extérieurs, combinée à la mise en œuvre du plan de riposte économique et sanitaire, a permis de contenir les effets de la pandémie de Covid-19 et de réaliser un taux de croissance positif d'environ 2% en 2020, contre une contraction de 3% au niveau mondial et de 2% en Afrique subsaharienne. L'économie a retrouvé son sentier de croissance dès 2021. Ainsi, la croissance du PIB a été robuste, estimée à 7,4% en 2021, c'est-à-dire en hausse par rapport aux objectifs du PND 2021-2025 (6,5%). En effet, sous l'effet de la vigueur de la demande intérieure, l'économie ivoirienne a confirmé, en 2021, son redressement amorcé au second semestre de l'année 2020, après un premier semestre fortement affecté par les mesures restrictives mises en place dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire mondiale. Les mesures appropriées prises par les autorités, appuyées sur les politiques macroéconomiques au cours de la dernière décennie, ont contribué à contenir le coût économique de la pandémie de Covid-19. La performance économique en 2021 est attribuable à la vigueur de la consommation des ménages, à l'amélioration du climat des affaires, à la hausse des cours des matières premières d'exportation suite au redressement de l'économie mondiale et à l'orientation accommodante de la politique monétaire de la BCEAO.

En 2022, le taux de croissance économique a été de 6,7%, attribuable à la bonne dynamique de l'ensemble des secteurs de l'économie. L'agriculture d'exportation a bénéficié de la bonne tenue des cours, de la normalisation de la commercialisation, de l'entrée en production de nouvelles variétés à haut rendement en ce qui concerne les cacaoyers et d'une bonne pluviosité. Les activités du BTP ont connu une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction des infrastructures routières et sportives, en lien avec la préparation de la CAN 2023. La croissance de l'extraction minière résulte des productions de pétrole brut (+6,0%), d'or (+13,4%), de gaz (+7,8%), et de nickel (+4,3%), en dépit de la régression des productions de diamant (-3,7%) et de manganèse (-3,3%). Pour l'année 2023, le taux de croissance économique serait de 6,9%.

Tableau 3 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB	6,5	0,9	7,4	6,7	6,9
Croissance par secteur					
Secteur primaire	2,4	18,4	2,7	5,1	-4,4
Secteur secondaire	16,87	3,99	4,71	11,10	12,53
Secteur tertiaire	4,25	-6,05	10,52	5,49	8,88
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	0,5	3,5	0,6	1,1	-0,9
Secteur secondaire	3,5	0,9	1,1	2,5	3,0
Secteur tertiaire	2,5	-3,5	5,7	3,5	4,8

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Les prix à la consommation ont progressé de 4,2% en 2021, après des hausses de 2,4% et 0,8% respectivement enregistrées en 2020 et 2019. Le taux d'inflation annuel moyen s'est établi à 5,2% en 2022, en lien avec le renchérissement des produits alimentaires, du transport, du logement et énergétiques.

Le solde budgétaire global, dons compris, s'est établi à -6,8% du PIB en 2022, contre -4,9% en 2021. Le solde budgétaire global hors dons est ressorti à -7,4% du PIB, après -5,4% en 2021.

En relation avec la vigueur de l'activité économique et le financement bancaire de l'économie, le marché de l'emploi formel a été dynamique. Le nombre de salariés en emploi formel a progressé de 7,6% pour se situer à 1 288 445. Cette croissance est attribuable aussi bien au secteur public qu'au secteur privé, lesquels ont affiché des hausses respectives de 6,1% et 8,1% des effectifs de salariés.

En Guinée-Bissau, la situation macroéconomique, en 2022, reflète la forte dépendance vis-à-vis de la production et de l'exportation de noix de cajou brutes et la forte vulnérabilité aux chocs extérieurs en termes de financement de l'économie, sans mentionner les impacts persistants de la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, le Gouvernement a renouvelé les actions et programmes en fonction de sa vision de reprise économique, à travers la mise en œuvre du programme « *Hora Tchiga* » 2020-2024 et le Plan National de Développement (PND) 2020-2023. Les aspirations identifiées s'articulent essentiellement autour de deux grands axes : (i) mise à niveau du Système National de Santé (SNS) selon les normes des marchés internationaux ; et (ii) la transformation progressive de l'économie nationale, évoluant vers un modèle de croissance plus juste, plus prospère et plus efficace.

En 2022, l'activité économique a enregistré un taux de croissance réelle de 6,7%, tirée par le secteur agricole, notamment celui de la noix de cajou, et les investissements publics. En termes sectoriels, le secteur primaire a réalisé une croissance réelle de 5,1 %, suivi par le secteur secondaire avec 11,1 %. Le secteur tertiaire a été beaucoup plus faible que prévu, avec une croissance d'environ 3,7 %. Pour l'année 2023, la dynamique de croissance se poursuivrait avec un taux de croissance du PIB réel de 6,9%.

Tableau 4 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB (%)	6,5	0,9	7,4	6,7	6,9
Croissance par secteur (%)					
Secteur primaire	2,4	18,4	2,7	5,1	-4,4
Secteur secondaire	16,8	4,0	4,7	11,1	12,5
Secteur tertiaire	4,2	-6,0	10,5	5,5	8,9
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	0.48	3,5	0,6	1,1	-0,9
Secteur secondaire	3.52	0,9	1,1	2,5	3,0
Secteur tertiaire	2.52	-3,5	5,7	3,1	4,9

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Le taux d'inflation annuel moyen s'est situé à 7,9%, contre 3,3% en 2021 et 1,5% en 2020. Cette évolution est principalement liée à la hausse des prix des composantes « *Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles* » (+22,1%), « *Alimentation et boissons non alcoolisées* » (+10,0%) et « *Transport* » (+9,0%) de l'IHPC.

En 2022, le déficit budgétaire global, dons compris, a représenté 6,7% du PIB, contre 7,3% à fin décembre 2021. Quant au déficit budgétaire global hors dons, il est ressorti à 10,1% du PIB, contre 10,8% en 2021.

En 2022, l'activité économique au **Mali** a enregistré un taux de croissance de 3,5%, contre 3,1% en 2021 et -1,2% en 2020, dans un contexte sécuritaire difficile avec une incidence directe sur l'insécurité alimentaire. En effet, le pays a subi de multiples chocs depuis 2020. Cette situation s'explique principalement par la hausse de la production vivrière.

L'élevage et la chasse ainsi que la pêche ont maintenu leur niveau de croissance de 2021. Quant à la production de coton en 2022, elle a considérablement baissé (-49,8%) pour se situer à 390 000 tonnes, du fait des infestations de jassides. Le secteur secondaire a été tiré par la hausse de la production d'or industriel et artisanal qui a atteint 66,2 tonnes, après 63,4 tonnes en 2021. Pour l'année 2023, la croissance économique du Mali serait de 5,2%.

Tableau 5 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB (%)	4,8	-1,2	3,1	3,5	5,2
Croissance par secteur (%)					
Secteur primaire	4,0	-4,8	1,4	2,4	8,0
Secteur secondaire	3,7	-0,1	1,0	3,7	-0,8
Secteur tertiaire	5,6	0,7	4,8	4,0	5,7
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	1,3	-1,6	0,4	0,7	2,4
Secteur secondaire	0,7	-0,0	0,2	0,6	-0,1
Secteur tertiaire	2,8	0,3	2,4	2,1	3,0

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 9,7% en 2022, contre 3,9% en 2021 et 0,5 en 2020, imputable principalement à la hausse du niveau des prix des fonctions « *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées* », « *Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants* », « *Logement, eau, électricité, gaz, et autres* », etc.

Les soldes budgétaires se sont dégradés en 2022. Le solde budgétaire global dont compris s'est établi à -5,3% du PIB, contre -4,9% du PIB en 2021. Le solde budgétaire global hors dont s'est situé à -6,1% PIB, contre -5,5% du PIB en 2021. Le déficit budgétaire de l'État, traduit la hausse rapide des dépenses de sécurité, des salaires de la fonction publique et de la facture des intérêts.

Au Niger, la situation politique a été marquée par l'organisation des élections présidentielles. Quant à la situation sécuritaire, elle reste marquée par le début de la stabilisation de la population à l'Est du pays. Néanmoins, il faut noter la survenue d'attaques terroristes dans la zone des trois frontières (Niger, Mali, Burkina Faso). Aussi, il faut y ajouter le banditisme armé (exigeant le paiement des rançons dans les zones frontalières avec le Nigeria). Le maintien de la coopération militaire sous régionale et internationale permet au Niger de faire preuve de résilience, malgré la multitude des menaces.

Dans ce contexte, la croissance économique réelle s'est établie à 1,3% en 2021, contre 3,6% en 2020, en lien avec le repli de la production agricole (-39%), et cela malgré les performances des secteurs secondaire et tertiaire. La contraction de la production agricole est en liaison avec la contraction de la production vivrière (-14,8%), malgré le rebond de l'agriculture d'exportation (4,8%). La contraction de l'agriculture vivrière est imputable au déficit agricole, suite à l'irrégularité et à l'arrêt précoce des pluies. La performance de l'agriculture d'exportation est due aux investissements entrant dans le cadre de l'I3N, du *Millenium Challenge Account* (MCA), etc.

Tableau 6 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB (%)	5,9	3,5	1,4	11,9	4,4
Croissance par secteur (%)					
Secteur primaire	3,1	7,7	-5,1	25,5	6,2
Secteur secondaire	9,0	1,9	4,2	2,4	4,7
Secteur tertiaire	6,8	0,9	5,7	5,9	2,43
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	1,1	2,7	-1,9	8,8	2,4
Secteur secondaire	1,9	0,4	0,9	0,5	0,9
Secteur tertiaire	2,9	0,4	2,4	2,6	1,0

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

En 2022, l'économie nigérienne a enregistré un taux de croissance de 11,5%, tirée à 9%, tiré par la performance réalisée au niveau de la production agricole (+37,5%). Cette évolution s'explique par des conditions climatiques favorables et le renforcement des cultures irriguées soutenues par des investissements dans le cadre de l'Initiative 3N et du MCA. En 2023, le taux de croissance du PIB réel se situerait à 4,4%.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 4,2% en 2022, contre 3,8% en 2021 et 2,9 en 2020. Cette évolution est imputable principalement à la hausse des produits alimentaires et aux matériaux de construction.

L'analyse des finances publiques fait ressortir une évolution du déficit global dont compris qui est passé de 6,1% du PIB en 2021 à 6,5% en 2022. Le déficit global s'est affiché à 11,6% du PIB, contre 13,4% du PIB en 2021.

Le Sénégal a vu son activité économique se redynamiser en 2021 par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment une meilleure maîtrise de la pandémie de la COVID-19 découlant d'une campagne de vaccination contre la propagation du coronavirus et une reprise satisfaisante des activités des secteurs secondaire et tertiaire. L'économie est également revenue sur un nouveau sentier de croissance soutenue par un environnement interne et externe beaucoup plus favorable. L'environnement économique interne a été soutenue par la poursuite des investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré (PAP2A).

La consolidation des acquis à travers la réalisation des réformes relatives, notamment, à la deuxième phase du « *Compact with africa* », à la stratégie de recettes à moyen terme (SRMT) et au développement des PPP, a contribué à maintenir le dynamisme de l'activité économique. Par ailleurs, ce dynamisme a tiré profit du renforcement du secteur privé, à travers les mesures et initiatives phares prises dans le cadre du PAP2A, relatives, entre autres : (i) à la modernisation graduelle de l'économie et à son optimisation, (ii) à la mutualisation des structures publiques de soutien au secteur privé, (iii) au renforcement de la production agricole, et (iv) au développement de l'industrie, notamment, pharmaceutique.

Globalement, l'activité économique est ressortie en hausse de 6,5% en 2021, contre 1,3% en 2020. Mais en 2022, l'activité économique a affiché une hausse de 4,2%, en lien notamment, avec la bonne tenue de l'activité économique dans le secteur tertiaire, le secteur primaire s'étant contracté et le secteur secondaire ayant fortement ralenti. En 2023, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 8,8%.

Tableau 7 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB	4,6	1,3	6,5	4,2	4,1
Croissance par secteur					
Secteur primaire	4,3	12,2	0,5	-1,4	5,7
Secteur secondaire	5,0	-1,5	7,8	1,1	2,8
Secteur tertiaire	4.54	-0.13	7.63	6.65	4.22
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	0,6	1,8	0,1	-0,2	0,8
Secteur secondaire	1,2	-0,4	1,8	0,3	0,6
Secteur tertiaire	2,8	-0,1	4,7	4,1	2,7

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Du côté des prix, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 9,7% en 2022, contre 2,2% en 2021 et 2,5% en 2020. Cette évolution des prix traduit la progression des cours des produits de base, notamment les cours du baril sur le marché international, induisant de fait un renchérissement des produits alimentaires.

S'agissant des finances publiques, la gestion budgétaire a été marquée, en 2022, par un déficit budgétaire, dons compris, ressorti à 6,1% du PIB, contre 6,3% en 2021 et 6,4% en 2020. Quant au déficit budgétaire global, hors dons, il a représenté 7,0% du PIB, contre 7,2% en 2021.

Au Togo, le taux de croissance du PIB réel s'est affiché à 5,8% en 2022, contre 6,0% en 2021, sous l'effet de la bonne tenue de l'ensemble des secteurs d'activités. Il faut rappeler que l'activité économique s'est renforcée en 2021, suite à la reprise économique mondiale dans un contexte marqué par une meilleure maîtrise de la pandémie de la COVID-19 découlant de la campagne de vaccination et la poursuite de l'exécution des différents projets et réformes de la feuille de route gouvernementale Togo 2025. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,0% en 2021, contre 2,0% en 2020, après 4,8% et 4,9%, respectivement en 2018 et 2019. Cette croissance est intervenue concomitamment à une hausse du niveau général des prix avec un taux d'inflation de 7,6% en 2022 contre 4,5% en 2021.

En 2022, l'agriculture a bénéficié du soutien du Gouvernement, à travers le Mécanisme Incitatif pour le Financement Agricole (MIFA) et le Programme d'aménagement des Zones d'aménagement agricoles planifiées (ZAAP). Le dynamisme au niveau des activités de BTP s'explique par la poursuite de la construction des infrastructures routières, particulièrement la réhabilitation des routes « Lomé-Kpalimé », « Lomé-Frontière Bénin » et « Sokodé-Bassar », ainsi que par la poursuite de l'exécution des grands travaux d'infrastructures agricoles et de construction de pistes rurales. Les transports profitent du dynamisme des secteurs primaire et secondaire, d'une part, et d'autre part, de la poursuite de l'élargissement du réseau routier et la mise en service du port sec de la Plateforme internationale d'Adétikopé (PIA). Pour l'année 2023, la dynamique de croissance de l'économie se poursuivrait avec un taux de 6,4%.

Tableau 8 : Evolution et contribution par secteur de 2019 à 2023

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de croissance PIB	4,9	2,0	6,0	5,8	6,4
Croissance par secteur					
Secteur primaire	5,6	3,3	3,3	5,1	4,1
Secteur secondaire	-1,6	3,9	5,8	6,4	6,7
Secteur tertiaire	7,1	0,9	7,0	5,8	7,0
Contribution à la croissance					
Secteur primaire	1,2	0,7	0,7	1,1	0,8
Secteur secondaire	-0,3	0,8	1,2	1,3	1,4
Secteur tertiaire	4,1	0,5	4,1	3,4	4,2

Source : Rapport de la Surveillance Multilatérale, décembre 2023.

Le taux d'inflation annuel moyen en 2022 s'est affiché à 7,6%, contre 4,5% en 2021 et 1,8% en 2020.

La situation des finances publiques a été caractérisée par un déficit budgétaire global dons compris de 8,3% du PIB en 2022, contre 4,7% en 2022, soit une augmentation de 3,6 points de pourcentage. Le déficit budgétaire global hors dons s'est établi à 10,8% en 2022, contre 6,5% en 2021. Cette hausse succède à un épisode de repli du déficit budgétaire global avec -1,9 point de pourcentage en 2021, par rapport à 2020.

2.2. Mobilisation des ressources

Le Bénin s'est livré à l'exercice de quantification des ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les ODD. Il s'agit d'un exercice de chiffrage de l'atteinte des ODD. Il ressort de cet exercice réalisé en 2018 que les ressources nécessaires pour le financement de ces différentes cibles, estimées avec l'assistance du PNUD, s'élèvent à 42 451,6 milliards de FCFA,

soit environ 74,5 milliards US Dollars, ce qui représente un coût moyen annuel d'environ 3 265,5 milliards de F CFA équivalant à 5,7 milliards USD¹. Le même exercice réalisé par le FMI suivant une méthodologie différente a abouti à des résultats similaires et confirme des besoins importants de ressources complémentaires.

En outre, le Bénin a élaboré, en 2020, le Cadre Décennal d'Action pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD au Bénin (CDA-ODD) sur la période 2021-2030 qui fait état du coût des mesures accélératrices en vue de l'atteinte des ODD. Au regard des actions accélératrices identifiées pour la décennie 2021-2030, le Bénin devra disposer des ressources globales estimées à 11 775,549 milliards de FCFA, selon l'évaluation des coûts réalisée en 2018.

Dans le cadre du financement de son développement, le Gouvernement du Bénin signe, chaque année, de nombreux accords de coopération avec ses principaux partenaires techniques et financiers pour la mobilisation de ressources dédiées aux ODD. Les ressources mobilisées à partir de ces accords représentent une part importante dans le financement du développement. Elles proviennent de trois (03) grands groupes de partenaires que sont les institutions bilatérales, multilatérales et les Organisations Non Gouvernementales internationales. En ce qui concerne les partenariats multi-acteurs, le Gouvernement a mis en place des mesures dont la loi portant partenariat public-privé, ainsi qu'un cadre de concertation des Organisations de la Société Civile (OSC) avec la DGCS-ODD pour favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre des ODD, surtout au niveau communautaire.

Par ailleurs, dans le but d'accélérer l'atteinte des ODD, le Bénin a réalisé en 2021 l'émission inaugurale obligataire destinée au financement des projets à fort impact sur l'atteinte des cibles prioritaires des ODD. Pour y parvenir, quelques préalables ont été assurés pour satisfaire aux exigences internationales ainsi qu'à celles des investisseurs ; il s'agit essentiellement de l'élaboration du cadre d'émission obligataire ODD qui s'aligne à l'agenda 2030 et du processus transparent de sélection provisoire de projets éligibles. Le produit de cette émission inaugurale ODD sur le marché international qui s'établit à 500 millions d'euros est destiné à financer les projets/programmes répartis à travers les quatre (04) piliers d'intervention des ODD, à savoir les piliers « Population », « Prospérité », « Planète » et « Paix ».

Au Burkina Faso, la mobilisation des ressources a concerné aussi bien les ressources intérieures que les ressources extérieures. Les ressources intérieures du Burkina Faso sont essentiellement composées des recettes fiscales qui représentent 85,8% des recettes ordinaires et 75,4% des recettes totales et dons sur la période 2016-2021. Les recettes non fiscales ne représentent que 12,4% des recettes totales et dons et 14,2% des ressources ordinaires sur la période sous-revue. Les recettes totales et dons sont composées de 87,8% de recettes ordinaires et 12,2% de recettes extraordinaires (dons projets et dons programmes) sur la même période. Sur la période 2016-2021, les recettes totales et dons ont connu une progression moyenne de 9,5% l'an, passant de 1 412,54 milliards de FCFA en 2016 à 2 223,83 milliards de FCFA en 2021. Cet accroissement est la résultante d'une hausse des recettes ordinaires de 9,6% en moyenne annuelle. Les recettes fiscales, principale composante des ressources, ont évolué dans le même sens que les recettes totales et dons. Elles sont passées de 1 075,39 milliards de FCFA en 2016 à 1 687,51 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation de 9,4%, en moyenne, par an.

Les recettes non fiscales ont, quant à elles, représenté 12,4% des recettes totales et dons du Burkina Faso entre 2016 et 2021. En termes de croissance, les recettes non fiscales ont cru, en moyenne, de 10,8%, passant de 155,1 milliards de FCFA en 2016 à 259,07 milliards de FCFA en 2021. En dépit de cette hausse constante des recettes fiscales, le taux de pression fiscale est ressorti à 15,5% en 2021, contre 13,0% en 2016 pour une norme communautaire de 20%.

Concernant la mobilisation des ressources extérieures, le Burkina Faso a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 8,1% de son APD. En effet, le montant total de l'APD est

¹Rapport du costing, 2018.

passé de 1 095 millions de dollars US en 2016 à 2 169,70 millions de dollars US en 2021, soit un flux annuel moyen de 1 414,07 millions de dollars US. L'évolution de l'APD, au cours de cette période, est caractérisée par une dynamique croissante avec toutefois un ralentissement en 2021. En 2021, la hausse de l'APD s'est poursuivie avec un léger taux de croissance de 1,3%, nettement inférieur à celui de 2020 qui avait atteint un niveau record de 38,3%. La configuration de l'APD montre une prédominance des subventions par rapport aux prêts. Sur cette période, les subventions se sont situées, en moyenne, à 69,6% de l'APD et les prêts ont représenté 30,4%.

L'analyse de la répartition sectorielle de l'APD en 2021 montre que 3/5 de l'aide, soit (60,0%), ont été absorbés par les cinq (05) secteurs à savoir que sont : (i) la « Santé » qui a reçu 16,3% ; (ii) le « Travail, l'emploi et la protection sociale » avec 14,4% ; (iii) la « Production agro-sylvo-pastorale » qui a enregistré 12,1% ; (iv) les « Infrastructures de transport, de communication et d'habitat » (8,9%) ; et (v) le secteur « Environnement, eau et assainissement » autour de 8,3%.

En vue d'accroître ses ressources le Burkina Faso a mis en œuvre plusieurs actions et mesures visant à améliorer le niveau de leur mobilisation. Les principales mesures concernent la mobilisation des ressources intérieures, extérieures et autres.

Les ressources extérieures sont constituées des dons et prêts (programmes et projets) apportés à l'Etat par les partenaires bilatéraux et multilatéraux afin d'appuyer la production et soutenir l'activité économique nationale dans les secteurs et sous-secteurs de développement. Les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2021 afin d'optimiser leur mobilisation : l'adoption du décret n°2021- 1383/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement au Burkina Faso et la poursuite des plaidoyers auprès des partenaires pour plus d'appui.

En vue d'accroître ses ressources pour la prise en charge totale des actions contenues dans son programme de développement, l'Etat Burkinabè, en plus de ses ressources intérieures et extérieures, a besoin d'explorer d'autres financements. Dans ce sens, pour l'année 2021, la promotion du Partenariat public-privé (PPP) s'est poursuivie par l'adoption d'un certain nombre de textes à savoir : (i) le décret portant modalité d'application de la loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du PPP au Burkina Faso et le décret portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission PPP ont été adoptés par le Conseil des Ministres en sa session du 1er décembre 2021 ; et (ii) le projet de décret portant conditions de mise en œuvre du PPP par les collectivités territoriales a été élaboré et soumis au ministère de tutelle technique et aux faitières des collectivités territoriales pour observations en vue de sa finalisation.

En Côte d'Ivoire, les finances publiques ont été marquées en 2022 par des recettes totales et dons qui ont enregistré une hausse de 4,0% pour représenter environ 15% du PIB (14,96%), après 15,4% en 2021. Les recettes fiscales ont connu une croissance de 4,4% et sont ressorties à 12,5% du PIB contre 12,8,0% en 2021. La progression des recettes fiscales est la résultante, entre autres, de la mise en œuvre de mesures de politique et d'administration fiscale. S'agissant des recettes non fiscales, elles ont baissé de 3,0% pour représenter 1,9% du PIB, contre 2,2% en 2021. Quant aux dons, ils ont augmenté de 26,6% pour s'établir à 0,5% du PIB, comme en 2021.

Par ailleurs, le compte financier a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers, à hauteur de 2 517,4 milliards dans l'économie ivoirienne, plus importante que celle de 2020 (1 641,8 milliards), en liaison avec la hausse des IDE (+28,6%) et des investissements de portefeuille (+122,0%).

Dans ce contexte, les investissements ont poursuivi leur dynamisme avec une croissance de 12,5%, après 8,4% en 2020, portés par : (i) les investissements privés (14,5%, après 2,5% en 2020) qui ont profité de l'amélioration du climat des affaires ; et (ii) les investissements publics (7,7%, après 25,3%) qui ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures.

En Guinée Bissau, il existe un consensus sur le fait que le financement du développement doit aller au-delà de l'aide publique au développement (APD) pour inclure l'investissement privé et des financements innovants. Le rapport sur l'examen volontaire national de la Guinée Bissau indique que le paysage financier est complexe et en pleine évolution, et révèle l'existence d'une large possibilité de sources pour financer les priorités de développement. Le rapport précise que l'APD reste la principale source de financement. En effet, l'APD par habitant est passée de 102\$ en 2016 à environ 80\$ en 2018.

La mobilisation des ressources internes reste une source très dynamique et importante de ressources pour la planification et la mise en œuvre du développement national, la fiscalité et les licences représentent un flux très fiable de recettes fiscales. Les recettes totales et dons ont progressé de 13,5% pour se situer à 14,6% du PIB en 2022, après 14,0% en 2021. Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'ensemble de ses composantes. Les recettes fiscales ont augmenté de 6,0%, faisant ressortir le taux de pression fiscale à 8,7%, contre 9,0% en 2021, en rapport notamment, avec l'introduction de nouveaux impôts en 2021. Les recettes non fiscales sont passées de 15,8 milliards en 2021 à 25,4 milliards en 2022, représentant 2,3% du PIB, sous l'effet des recettes perçues au titre des licences de pêche.

En Guinée-Bissau, les transferts de fonds n'ont pas cessé d'augmenter entre 2001 et 2018. En 2018, selon la Banque Mondiale, ils se sont élevés à 75 millions USD. Parallèlement à l'augmentation des montants, il est possible de vérifier l'augmentation progressive du poids des transferts de fonds dans le PIB, démontrant la dépendance croissante du pays vis-à-vis de sa diaspora. Cependant, une analyse des sources de financement permet de noter que le financement privé national des priorités de développement est plus faible que le financement international. Les transferts de fonds représentent la composante la plus importante et leur poids global dans l'économie est comparable à celui de l'APD et des recettes fiscales.

Le Mali, continue de traverser une crise qui impacte la mobilisation de ressource dans le cadre de la mise en œuvre du CREDD et des ODD. Les recettes totales et dons ont connu une hausse de 5,5% pour représenter 21,6% du PIB en 2022, contre 22,1% en 2021. Les recettes totales ont progressé de 4,4% pour représenter 20,8% du PIB, contre 21,5% en 2021, tandis que les dons ont progressé de 43,3% pour représenter 0,8% du PIB, en rapport avec la hausse des dons projets. Le taux de pression fiscale a été de 14,0% en 2022, contre 15,5% en 2021. Il faut rappeler que l'année 2021 a été caractérisée par des recettes et dons en augmentation de 13,3%, du fait de la reprise des activités économiques liée à la levée des restrictions de la Covid-19. Les dons mobilisés en 2021 sont ressortis à 66,9 milliards de FCFA, contre 113,4 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 41,0%. Les dons projets ont atteint 48,9 milliards de FCFA en 2021, contre 64,6 milliards de FCFA en 2020. S'agissant des dons budgétaires, ils se sont établis à 17,4 milliards de FCFA en 2021, contre 35,6 milliards de FCFA en 2020.

Au total, les soldes budgétaires se sont dégradés en 2022. Le solde budgétaire global, dons compris, s'est établi à -5,3% du PIB, contre -4,9% du PIB en 2021 et -5,5% en 2020. Le solde budgétaire global hors dons s'est situé à -6,1% PIB, contre -5,5% du PIB en 2021 et -6,6% du PIB en 2020.

Au Niger, les ODD ont été intégrés aux différents PDES à travers les programmes. Pour garantir le financement du PDES 2017-2021, l'Etat du Niger a organisé une table ronde des partenaires au développement dans le but de mobiliser les ressources additionnelles nécessaires à sa mise en œuvre. Le coût global du PDES 2017-2021 était estimé à près de 15 018,2 milliards de FCFA (27,3 milliards de dollars). Le montant total des conventions (portefeuille actif et nouveaux engagements) de 2017 à 2020 s'élève à 5 434,76 milliards sur 6 336,74 milliards annoncés à la table ronde, soit un taux de mobilisation de 85,8%. Au total, 179 conventions de financement ont été exécutées avec 41 partenaires, dont 24 bilatéraux et 17 multilatéraux. Les nouvelles conventions signées entre 2017 et 2020 totalisent un montant de 2937 milliards de F CFA répartis en aides non remboursables (48,0%) et emprunts (52,0%). Le montant total de ces conventions est passé de 652 milliards en 2017 à 932 en 2020, témoignant de la bonne coopération en matière de développement.

Les conventions signées au cours de la période 2017-2020 sont réparties en aide budgétaire (33,38%) et aide projets (66,62%). La part de l'aide budgétaire s'est progressivement accrue, passant de 278 milliards en 2017 à 304 milliards en 2020, comme le montre le graphique ci-après. Les principaux secteurs et/ou thématiques bénéficiaires des appuis projets sont les suivants : « *Agriculture/Sécurité Alimentaire* » (24,0%), « *Energie* » (y compris les centrales solaires) (21,3%), « *Gouvernance et sécurité* » (11,4%), « *Education et formation professionnelle* » (11,0%), « *Hydraulique* » (9,6%), « *Infrastructures de transport* » (7,9%), « *Programme Kandadji* » (4,6%), « *Santé* » (4,1) et « *Economie* » (3,9%). Les financements mobilisés ont contribué à la réalisation de 136 projets et programmes d'investissement dans les secteurs prioritaires du PDES.

Par ailleurs, la proportion des IDE dans le budget national a connu une amélioration, passant ainsi de 25,1% en 2020 à 28,1% en 2021. Quant au volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB, il est en progression, passant de 1,8% en 2015 à 3,8% en 2021.

Pour le PDES 2022-2026, les ressources nécessaires pour la mise en œuvre sont de 29,62 milliards d'euros, dont les 45% seront assurées par l'État. Le reste des financements est attendu des partenaires au développement pour 10,6 milliards d'euros et du reste du secteur privé pour 6,0 milliards d'euros. Ce qui fait un total d'environ 16 milliards d'euros sur les ressources globales (29,62 milliards d'euros). La table ronde de Paris des 05 et 06 décembre 2022 a permis de retenir des annonces et manifestations d'intérêt, plusieurs memoranda d'entente et manifestations d'intérêt, pour un montant global de 45 milliards d'euros ont été enregistrées, pour un besoin global de 29,6 milliards d'euros, assurant ainsi une couverture globale de 150% du total des ressources attendues.

Au Sénégal, le financement du développement a été marqué, de 2015 à 2021, par une évolution constante du budget. En effet, comparée à 2015, l'exécution des ressources du budget général a sensiblement augmenté de 1 530,2 milliards de FCFA en valeur absolue en 2021, soit 63,4% en valeur relative, passant de 2 413,49 milliards de FCFA à 3 943,68 milliards. Cette hausse est imputable au bon niveau de recouvrement des recettes fiscales, en dépit des mesures prises par l'État pour faire face à la flambée des prix des produits de première nécessité à travers la renonciation à certaines recettes fiscales. L'évaluation des flux d'APD montre une augmentation de 28,6% entre 2015 et 2019, soit une augmentation de 18,68 milliards de FCFA. Toutefois, l'APD a connu une progression de plus de 100% entre 2019 et 2020, du fait de l'augmentation des dons programmes accordés aux pays en développement pour atténuer l'impact de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Le Sénégal mène une politique active pour encourager les entrées d'IDE pour le financement de ses infrastructures. Dans ce cadre, l'État sénégalais a amélioré son climat des affaires au regard des meilleures pratiques mondiales, se classant au 123^{ème} rang en 2019 (+20 places par rapport à 2015). Cela correspond à un score de 49,7/100 (+1,1 par rapport à 2015), pour le classement « *Doing Business* ». En 2019, le rapport mondial sur la compétitivité du *World Economic Forum* de Davos, a classé le Sénégal à la 114^{ème} place sur 140 pays, avec un score de 49,7/100 grâce à son attractivité, sa compétitivité et sa résilience.

Ainsi, le volume d'IDE entrants en pourcentage du Budget a connu une hausse de 12,8 points de pourcentage entre 2015 et 2020. En effet, les flux d'IDE entrants ont connu une hausse de 262,53% sur la période 2015 et 2020, liée, en partie, aux investissements consentis dans le secteur de l'énergie. Ils se sont établis à 840,10 milliards de FCFA en 2020, contre 231,73 milliards de FCFA en 2015.

La feuille de route gouvernementale Togo 2025 a défini une stratégie de financement d'un montant de 2 800 à 3 400 milliards FCFA, dont un peu plus de la moitié, 1 450 à 1 700 milliards FCFA (50 à 52%), proviendrait du secteur privé et 1 350 à 1 700 milliards FCFA (48 à 50%) du secteur public. Cette stratégie vise à faire davantage recours à d'autres mécanismes de financement, en recourant aux apports du secteur privé afin de soulager les finances publiques.

A cet effet, dans le cadre de la mobilisation des recettes fiscales, le Gouvernement a mis en place en 2021, l'unité de politique fiscale (UPF) au sein du ministère de l'économie et des finances, avec pour mission la conception et la mise en œuvre de la politique fiscale.

L'opérationnalisation de l'UPF permet à l'Office togolais des recettes (OTR) de se concentrer désormais sur les missions de recouvrement des recettes pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources. Ainsi, les recettes totales et dons ont augmenté respectivement de 13,1% et 12,5% en 2022, pour représenter 17,6% du PIB, après 17,1% en 2021 et 16,5% en 2020, sous l'effet principalement de la hausse de 8,9% et de 21,7% (en 2022 et 2021, respectivement) des recettes fiscales, tandis que les dons ont progressé respectivement de 51,7% en 2022, après un repli de 15,4% en 2021. Le taux de pression fiscale est ressorti à 13,9% en 2022, contre 14,0% en 2021 et 12,5% en 2020.

Les ressources externes mobilisées par l'Etat togolais proviennent pour la plupart des partenaires techniques et financiers (PTF) et du secteur privé. Ces ressources sont réparties en appuis budgétaires, en dons projets ou programmes et en emprunts projets. Ceci a conduit à la signature de plusieurs conventions de financement au cours de l'année, notamment les conventions de financement du Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de Base (PAQEED), du Projet de Services de Santé Essentiels de Qualité pour la couverture sanitaire universelle (SSEQCU) et du Programme de résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (Food System Resilience Program(FSRP)) avec la BM, du Projet d'Extension du Réseau Electrique dans les Centres Urbains du Togo (PERECUT) avec l'AFD/KfW/UE pour financer les différents projets prioritaires de la feuille de route gouvernementale Togo 2025.

De même, pour faire face à la crise sanitaire, plusieurs partenaires ont mis en place un mécanisme de mobilisation de ressources pour financer les actions de résilience et de riposte contre la pandémie en 2021. On peut également noter le renforcement de la coopération économique concrétisé par la revue des activités des projets financés par les PTF pour les aligner sur la feuille de route. Il est à signaler que le Gouvernement a entrepris d'autres réformes en vue du renforcement de la coopération avec les organisations de la société civile (OSC).

Concernant la mobilisation des ressources du secteur privé, le Gouvernement a entrepris une série de réformes permettant un environnement des affaires propice à l'investissement. Ainsi, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, le Togo occupe la 97^{ème} place sur le plan mondial dans le rapport « *Doing Business* » 2020, contre une place de 137^{ème} en 2019.

3. Riposte de l'Union face à la Covid-19

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, les dispositions prises par les Etats membres de l'Union reposent, à la fois, sur des mesures sanitaires, des mesures au titre des filets sociaux de protection des couches vulnérables de la population et des mesures de relance économique.

3.1. Mesures sanitaires et sociales

De façon spécifique, les dispositions suivantes ont été prises par les Etats membres de l'Union : gratuité du diagnostic et de la prise en charge, mise en quarantaine ou confinement de toute personne en provenance d'un pays touché, mise en quarantaine de villes et agglomérations, suspension des vols en provenance des pays touchés, interdiction des rassemblements, fermeture des marchés, fermeture des écoles, universités, boîtes de nuit et autres lieux à haute fréquentation, annulation des événements internationaux et suppression des missions officielles, couvre-feu, déclaration d'état d'urgence sanitaire, fermeture des frontières terrestres, aériennes et maritimes, réquisition d'hôtels et libération de détenus. D'autres mesures plus contraignantes pourraient être envisagées dans les jours et semaines à venir si le nombre de cas de contaminations continue sa progression.

Les mesures de gratuité du diagnostic et de prise en charge des malades ont été confrontées à l'insuffisance des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques. De plus, cette nouvelle pandémie a mobilisé les personnels de santé au détriment des autres problèmes de santé publique. La plupart des Etats membres a décidé de la prise en charge thérapeutique des cas confirmés par des protocoles thérapeutiques contenant certaines molécules dont la chloroquine ou l'hydroxychloroquine. Cette mesure, bien que relevant de l'intérêt des malades, a rencontré un certain nombre de problèmes liés à l'approvisionnement en chloroquine et en hydroxychloroquine ou en matières premières pharmaceutiques au niveau international. Par ailleurs, on a noté la même tension a été notée en matière d'approvisionnement concernant les autres produits entrant dans le diagnostic des cas et les protocoles de prise en charge thérapeutique. Il en a été de même pour les combinaisons de protection des personnels de santé.

Les mesures de fermeture des marchés, de mise en quarantaine et d'auto-isolement, bien que respectant les recommandations de l'OMS, ont posé un certain nombre de difficultés dans leur mise en œuvre du fait du faible respect de ces mesures par les populations et les voyageurs. Ces mesures ont été aussi fragilisées par : (i) l'insuffisance des infrastructures de prise en charge des cas confirmés et des cas à mettre en quarantaine ; (ii) l'insuffisance des moyens techniques pour soumettre toutes les personnes suspectes aux tests, limitant ainsi la possibilité d'apprécier le nombre réel des cas contaminés ; (iii) la faible capacité des dispositifs actuels d'information pour la traçabilité et le suivi des patients en auto-isolement ; et (iv) l'insuffisance de moyens humains, financiers, matériels et logistiques mis à la disposition des comités nationaux de gestion de l'investigation des cas contacts.

Par ailleurs, pour atténuer l'impact de la pandémie sur les couches vulnérables de la population, les Etats se sont engagés à la mise en place de plans de riposte en réponse à la pandémie de la COVID-19 comportant, entre autres, des mesures au titre des filets sociaux de protection des couches vulnérables de la population. La gamme de mesures porte sur :

- une aide alimentaire d'urgence à court terme et des mesures d'accompagnement à la production agricole afin d'assurer, à moyen terme, la sécurité alimentaire ; l'aide alimentaire s'est faite principalement à travers la distribution de vivres et des transferts financiers directs ;
- un renforcement du contrôle des prix des produits de grande consommation ;
- une annulation ou un report des paiements de facture d'électricité et d'eau pour les tranches sociales ;
- une suspension ou un report des loyers dans les marchés fermés ;

- une interdiction de licenciement en lien avec la pandémie au Sénégal ;
- la mise en place d'un programme de transferts monétaires en faveur des populations les plus affectées.

3.2. Mesures de relance des économies

Les mesures visent à atténueront eu pour objectif d'atténuer l'impact de la crise sur les branches d'activités les plus affectées et d'assurer la continuité de leurs activités. Ces mesures peuvent être regroupées en trois (03) catégories.

- a) Mesures de soutien à la trésorerie et à la facilitation de la production et de la commercialisation** : il s'agit : (i) de la poursuite du règlement de la dette intérieure ; (ii) de l'octroi de moratoires pour le paiement de l'impôt sur les bénéfices et les taxes forfaitaires, notamment pour les petits commerçants ; (iii) du report du paiement des impôts sur les salaires ; (iv) de l'annulation des pénalités de retard d'exécution des marchés ou commandes publics ; et (v) de la mise en place de fonds de soutien à l'importation des biens de première nécessité.
- b) Mesures fiscales de soutien à la relance de l'économie**. Sur cet aspect, il est à noter : (i) la suspension provisoire des contrôles fiscaux ; (ii) une amnistie fiscale pour toute entreprise non formellement constituée qui normalise ses statuts dans un délai donné ; (iii) la suspension de la taxe patronale d'apprentissage, de la taxe sur les salaires, des poursuites en matière de recouvrement des créances fiscales et de la perception du minimum forfaitaire au profit des entreprises du secteur du transport des personnes et de l'hôtellerie ; (iv) des actions spécifiques vers le secteur de la publicité ; (v) de l'exonération de droits et taxes sur tous les produits et équipements qui entrent dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ; (vi) de la mise en place des facilités de crédit d'enlèvement pour tout importateur ; et (vii) du report de la date de paiement de la vignette.
- c) Mesures financières de soutien à la relance de l'économie** : il s'agit : (i) du renforcement des fonds déjà disponibles pour les PME ; (ii) de la mise en place de nouveaux fonds de soutien aux entreprises formelles et informelles ; (iii) de l'allègement des conditions d'accès à la commande publique ; (iv) de la systématisation des paiements aux PME des avances de démarrage pour les marchés publics ; (v) du report d'échéances ; (vi) de l'accompagnement et du soutien à la production agricole ; (vii) du soutien à la consommation, à la production et à la sauvegarde de l'emploi ; (viii) de l'encadrement des prix pour contenir l'inflation ; (ix) du soutien aux entreprises à travers des subventions et ou des reports d'échéances fiscales, ou l'adoption des modalités de paiement plus souples de certains impôts et taxes.

Les institutions de l'Union ont également accompagné les Etats face à la pandémie. Ainsi, en vue de faciliter l'accès des Etats membres à des prêts concessionnels, la Commission de l'UEMOA a affecté 15 milliards au mécanisme de bonification de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), permettant d'octroyer 40 milliards de prêts concessionnels au profit des Etats membres de l'Union.

Le Conseil d'Administration de la BOAD a approuvé, le 25 mars 2020 à Lomé (Togo), une enveloppe financière de 120 milliards en prêts concessionnels, à raison de 15 milliards par Etat, pour le financement des mesures d'urgence liées à la pandémie de COVID-19 dans les huit (08) Etats membres de l'UEMOA. Ces prêts sont bonifiés par le mécanisme de bonification abondé par la BCEAO pour un montant de 25 milliards et la Commission de l'UEMOA à concurrence de 15 milliards. Le Conseil a, par ailleurs, décidé de la suspension des appels d'échéance en capital pour un montant de 76,6 milliards de créances dues par les Etats pour le reste de l'année, afin de soutenir leurs ripostes face à la pandémie de coronavirus.

En vue de limiter les effets négatifs de la pandémie sur le système bancaire et le financement de l'activité économique dans l'Union, la BCEAO a pris, le 21 mars 2020, huit (8) mesures fortes :

- augmenter les ressources mises à la disposition des banques afin de permettre à celles-ci de maintenir et d'accroître le financement de l'économie ; à cet égard, une première hausse de 340 milliards a été apportée au montant que la Banque Centrale accorde chaque semaine aux banques, pour le porter à 4 750 milliards ;
- élargir le champ des mécanismes à la disposition des banques pour accéder au refinancement de la Banque Centrale ; dans ce cadre, la BCEAO a pris l'initiative de faire la cotation de 1 700 entreprises privées dont les effets n'étaient pas acceptés auparavant dans son portefeuille ; cette action visait à permettre aux banques d'accéder à des ressources complémentaires de 1 050 milliards et aux entreprises concernées de négocier et bénéficier de meilleures conditions pour leurs emprunts ;
- affecter 25 milliards au fonds de bonification de la BOAD pour permettre à celle-ci d'accorder une bonification de taux d'intérêt et d'augmenter le montant des prêts concessionnels qu'elle comptait accorder aux Etats pour le financement des dépenses urgentes d'investissement et d'équipement dans le cadre de la lutte contre la pandémie ;
- rappeler et sensibiliser les banques à l'utilisation des ressources disponibles sur le guichet spécial de refinancement des crédits accordés aux petites et moyennes entreprises (PME/PMI) ; ce guichet, sans plafond, a été créé dans le cadre du dispositif mis en place par la BCEAO en accord avec les banques et les Etats pour promouvoir le financement des PME/PMI dans l'Union ;
- mettre en place, avec le système bancaire, un cadre adapté pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences de la pandémie et qui rencontrent des difficultés pour rembourser les crédits qui leur ont été accordés ; la BCEAO a ainsi retenu de solliciter les banques pour qu'elles accordent les reports d'échéances appropriés, en particulier aux PME/PMI ;
- mener des négociations avec les entreprises d'émission de monnaie électronique en vue de réduire les coûts des transactions et encourager les populations à une plus grande utilisation des moyens de paiement digitaux pour mieux limiter les contacts et les déplacements ;
- approvisionner les banques en billets, en quantité et en qualité suffisantes, afin de leur permettre d'assurer un fonctionnement satisfaisant des guichets automatiques de banques (GAB) ;
- organiser, au besoin, le réaménagement du calendrier d'émission des titres publics sur le marché financier régional.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a organisé, à compter du 27 mars 2020, les adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention. La Banque Centrale a ainsi injecté environ 600 milliards en plus par rapport à la situation prévalant avant l'apparition de la crise, portant ainsi le montant total des opérations réalisées sur le marché monétaire à 5 069 milliards.

Cette opération visait à fournir aux banques les ressources nécessaires à moindre coût, en vue de conforter leur liquidité et de leur permettre de maintenir et d'accroître les crédits à l'économie, à des taux plus bas, notamment en faveur des entreprises et des Etats membres de l'UEMOA.

Il avait donc été attendu des banques qu'elles répercutent cette baisse du coût de leurs ressources sur les taux d'intérêt des crédits à la clientèle, particulièrement dans le cadre des réaménagements des crédits aux entreprises résidentes affectées par la pandémie et qui rencontraient des difficultés à assurer le paiement de leurs échéances.

En outre des adjudications à taux fixe à 2,50% susmentionnées, d'autres mesures ont porté sur la réduction de l'usage de la monnaie fiduciaire en faveur d'une plus grande promotion des paiements électroniques, ainsi qu'au report d'échéances des créances des établissements de crédit affectées par la COVID-19. Les avis concernés sont joints en annexe.

En vue de contribuer à la protection des acteurs du marché financier, le CREPMF² a diffusé, à travers les canaux habilités, des directives à l'attention des intermédiaires du marché, des émetteurs de titres cotés et des investisseurs.

En outre, le Conseil Régional a publié des textes réglementaires appropriés permettant une réponse rapide aux besoins de financement du secteur public et du secteur privé. Lesdits textes sont relatifs aux émissions de titres publics et à l'émission d'obligations vertes, sociales et durables. Ces instruments financiers innovants sont particulièrement recommandés pour renforcer la résilience des marchés et attirer de nouveaux investisseurs, en raison de leur impact évident sur l'économie réelle.

3.3. Bilan de la mise en œuvre des plans de riposte.

Le coût total des interventions annoncées, liées aux plans de riposte, pour l'ensemble des Etats membres de l'Union, s'élevait à 4 561,1 milliards ³ pour un taux d'exécution de 52,4%. Il concerne l'ensemble des Etats membres de l'Union. Les plans prennent en compte, à la fois, les mesures sanitaires, les aspects sociaux et les mesures de soutien et de relance économique. La prise en charge financière des mesures a été supportée par les budgets nationaux à travers des efforts de recadrage budgétaire. Lesdits budgets ont bénéficié de l'appui des PTF, du secteur privé et des initiatives de solidarité nationale, régionale et internationale.

Tableau 9 : Coûts et taux d'exécution des plans de riposte par pays

Etats membres	Coût Global du plan	Dépenses	Taux d'exécution
Bénin	220,9	126,7	57,4%
Burkina Faso	215,2	168,0	78,1%
Côte d'Ivoire	507,5	201,6	39,7%
Guinée Bissau	47,0	35,8	76,2%
Mali	515,1	226,7	44,0%
Niger	1439,0	740,1	51,4%
Sénégal	1000,0	740,1	74,0%
Togo	616,4	149,5	24,3%
Union	4561,1	2388,4	52,4%

Source : Rapports-pays sur les ODD.

Au Bénin, deux générations de plans de riposte sanitaire ont été élaborés. Un premier plan, basé sur les (08) huit piliers de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a été mis en œuvre de mars à fin août 2020 et portait sur : (i) la coordination, (ii) la surveillance, (iii) la communication des risques et engagements communautaires, (iv) les points d'entrée, (v) les laboratoires, (vi) la prévention et la lutte contre les infections, (vii) la gestion des cas et la continuité des services de santé essentiels, et (viii) le soutien opérationnel et logistique. Il a permis de renforcer les capacités pour minimiser l'importation du virus et éviter sa propagation avec comme focus la sensibilisation de la population, le dépistage, l'isolement des cas et leur traitement.

Un deuxième plan a soutenu le premier en encadrant les interventions à l'horizon de décembre 2020, à travers sa mise à jour et l'extension de ses axes d'intervention à la résilience du personnel soignant et de la population face à cette pandémie. Ainsi, la résilience du système sanitaire et la continuité des services dans le contexte de la COVID-19 ont été renforcées.

L'élaboration du Plan National Intégré et de Riposte (PNIR) à la COVID-19 est venu renforcer et mettre en cohérence l'ensemble de ces interventions, dans le but de mettre surtout l'accent sur la résilience du secteur de la santé face à la COVID-19.

Dans le cadre du renforcement de la protection sociale, au regard des effets de la pandémie, un plan de riposte a été élaboré par le Gouvernement. Ce plan sectoriel a été mis en œuvre à

² Désormais Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

³ Sauf indication contraire, les montants sont francs CFA.

travers deux axes d'intervention, à savoir : d'une part, les soutiens aux couches vulnérables et, d'autre part, l'information, l'éducation et la communication (IEC) pour l'autoprotection des couches vulnérables.

Dans le cadre de sa réponse à la pandémie de la COVID-19, le Gouvernement a décidé de la fermeture temporaire de tous les établissements d'enseignements (maternel, primaire, secondaire, technique et professionnel, universitaire). En conséquence, environ 16 000 établissements (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermés, affectant plus de 3,3 millions d'apprenants et 88 000 enseignants. Les écoles ont rouvert le 11 mai 2020 pour les élèves de CM2 et du secondaire, et les élèves de CI au CM1 sont retournés à l'école du 10 août au 11 septembre 2020. Les cours ont également repris le 11 mai 2020 au niveau des établissements universitaires.

Les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme et de la culture n'ont pas été épargnés par la crise de la COVID-19. Les activités dans l'hébergement et la restauration ont connu une forte contraction (-53,0%) au second trimestre 2020, par rapport au trimestre précédent, et (-28,4%) par rapport à la même période de 2019 (INSAE, 2020). Les résultats de l'enquête nationale sur les impacts socio-économiques de la COVID-19, montrent que les chefs de ménages exerçant dans le secteur « *hébergement et restauration* » ont été plus vulnérables (environ 48,1%) que ceux se trouvant dans les autres secteurs d'activités. Selon la même enquête, le secteur de l'hébergement et de la restauration a connu une baisse de 20% due à la COVID-19.

Le tourisme constitue la deuxième source nationale d'entrées de devises et le troisième employeur du pays, après l'agriculture et le commerce. La fermeture des frontières et les restrictions en matière de circulation, de rassemblements et l'annulation des événements festifs, culturels et culturels ont entraîné un choc important pour le secteur. Ces différentes mesures ont occasionné une forte diminution des flux touristiques, la perte d'emplois et un manque à gagner énorme pour l'économie touristique.

Le sous-secteur agricole n'a pas été épargné par les effets de la COVID-19. Il a présenté une certaine résistance du fait des mesures prises à l'endroit du secteur (autorisation de circulation des produits agricoles, malgré la mise en place du cordon sanitaire, la mise en place d'un fonds COVID au niveau du FNDA, l'implication du Gouvernement dans l'exportation de certains produits agricoles). De plus, la période de survenance du choc et la proactivité des différents acteurs du secteur ont permis de limiter les dégâts. Cependant, les effets économiques induits par l'apparition de la COVID-19 ne sont pas des moindres (baisse des échanges commerciaux, hausse des prix des produits agricoles, baisse de production, baisse du revenu des agriculteurs, etc.).

Le Bénin n'a pas mis en place un plan spécifique pour la gestion des transports terrestres. Toutefois, dans le cadre des mesures générales prises, il a été mis en place, du 30 mars au 2 juin 2020, un cordon sanitaire autour des communes que sont : Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Tori, Zè, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérété et Adjarra.

Contrairement aux pays de la sous-région, le Bénin n'a pas fermé son espace aérien depuis le début de la pandémie de la Covid-19.

Le secteur des PME est l'un des secteurs les plus impactés par les effets de la COVID-19. En effet, 40% des Unités de Production Informelles (UPI) ont subi les effets néfastes de la pandémie. S'agissant des entreprises formelles, 37,7% d'entre elles, ont mis en chômage technique une partie de leur personnel pour faire face aux effets de la crise sanitaire. Dans le même temps, 16,39% des entreprises ont licencié des employés et 14,75% prévoient en licencier également. La baisse de l'activité des PMI est due aux difficultés d'approvisionnement en matières premières mais également aux exportations de leurs produits à cause de la fermeture des frontières. L'arrêt temporaire de l'activité dans certaines entreprises ainsi que l'insuffisance de la production sont autant de facteurs qui rendent vulnérables les PME face à la crise de la COVID-19.

Pour pallier les effets du choc subi par les PME et favoriser la relance des activités du secteur, des mesures sociales ont été mises en place par le Gouvernement du Bénin à travers la mise en œuvre d'un programme de soutien d'un montant de 74,12 milliards de FCFA, en faveur des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel, ainsi que les personnes vulnérables (pauvres et extrêmes pauvres).

Les mesures contenues dans ledit programme s'articulent en trois grands points, à savoir : (i) le soutien aux entreprises d'un montant de 63,38 milliards de FCFA ; (ii) l'appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et aux personnes exerçant de petits métiers ; (iii) une subvention de portée générale, à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA et les mesures complémentaires d'un montant de 110 milliards destinées au refinancement des entreprises (25 milliards FCFA pour la ligne de garantie destinée aux entreprises non agricoles, 10 milliards FCFA pour le refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés et 75 milliards FCFA pour faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles).

L'objectif global du programme est de densifier les mesures d'accompagnement des ménages et des entreprises face aux crises sanitaires liées à la COVID-19. Cet objectif est décliné en deux objectifs spécifiques, à savoir : (i) soutenir les entreprises formelles et informelles face aux effets de la COVID-19, et (ii) améliorer l'accès et la connectivité aux TIC.

Le tableau ci-après présente le paysage des financements COVID-19 ainsi que des mesures de relance des activités économique dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Tableau 10 : Paysage du financement COVID-19 au 31 décembre 2021

LIBELLES	MONTANT APPROUVE / ACCORDE	MONTANT DEPENSE / DECAISSE	OBSERVATIONS
Total des dépenses exécutées par les structures de l'Etat	162 757 744 777	126 731 915 512	dont 36 506 698 006 sur Budget National (y compris 1 335 794 833 FCFA pour la vaccination)
Financement de la vaccination contre la COVID-19 par les PTF	46 964 057 627	30 851 679 422	En grande partie constitué des dons de vaccins qui ont été valorisés et des équipements de la chaîne de froid
Exécution directe des dépenses par les PTF dans le cadre de riposte à la COVID-19	11 145 061 516	10 165 700 980	Exécution faite de façon concertée avec la partie nationale
Appui budgétaire dans le cadre de COVID-19	220 866 863 920	165 127 357 920	

Source : DGE/MEF, 2022.

Il en ressort que les structures de l'Etat ont eu à exécuter des dépenses pour un montant de 126 731 915 512 F CFA. En plus de l'Etat, plusieurs PTF ont accompagné les mesures de riposte et de relance de l'économie nationale, soit à travers des financements directs, soit à travers des appuis budgétaires.

Au Burkina Faso, les premiers cas de COVID-19 ont été détectés le 9 mars 2020 à Ouagadougou dans la région du Centre, puis la maladie s'est propagée progressivement à d'autres régions du pays. Face à la propagation rapide de la pandémie et les différents défis qu'elle pose, à l'image de la plupart des pays touchés, le Burkina Faso a adopté une batterie de mesures pour réduire les risques de contamination au sein de la population. Au nombre de ces mesures figurent la restriction de la fréquentation des lieux publics ; la fermeture des frontières aériennes, terrestres et ferroviaires, excepté pour le transport du fret et les vols militaires ; la suspension temporaire du transport public urbain et interurbain de passagers ou voyageurs ; l'interdiction de tous les événements d'envergure nationale et internationale ; le respect des mesures sanitaires officielles et la limitation du nombre de personnes pour les célébrations

funéraires et nuptiales ; la fermeture des établissements d'enseignement ; l'instauration de couvre-feux, la communication et la sensibilisation sur les risques de propagation de la pandémie.

Ces mesures restrictives engagées ont eu des répercussions plus ou moins importantes sur la situation socioéconomique du pays, du fait des confinements, de la réduction de la mobilité des populations et de la limitation du fret qui ont entraîné un ralentissement de l'activité économique. Au regard de l'impact de la COVID-19 sur le tissu économique et la situation socioéconomique des ménages, le Gouvernement a mis en œuvre des séries de mesures afin de mitiger les effets induits par cette maladie. Les principales mesures sont relatives à l'allègement fiscal et à l'accès au financement, de même qu'à l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Par la suite, un Plan national de réponse a été élaboré et adopté. A travers ce plan, le Gouvernement visait à mobiliser toutes les ressources intellectuelles, scientifiques, morales, humaines et logistiques de la Nation afin de fournir une réponse nationale vigoureuse, coordonnée et maîtrisée à la crise sanitaire de la COVID-19 et d'en sortir dans les meilleures conditions possibles, tout en préservant la stabilité et le potentiel économique et social de la Nation.

Le coût global estimatif du plan était de 402,540 milliards de F CFA et comprenait cinq (05) domaines stratégiques complémentaires : (i) la gestion de la riposte sanitaire ; (ii) la gestion des libertés publiques et de la coordination de l'engagement communautaire ; (iii) la gestion de la coopération et du développement économique et social, (iv) la gestion de l'assistance humanitaire et (v) la gestion de la communication de crise.

Tableau 11 : Exécution annuelle des lignes spécifiques (2020 et 2021) en milliards FCFA

Intitulés	2020			2021		
	Prog.	Réal.	Taux	Prog.	Réal.	Taux
Mesures sociales	24,37	24,37	100,0%	12,906	6,42	49,7%
Mesures d'appui à l'économie	98,85	98,85	100,0%	43	7	16,3%
Préparation à la riposte contre Covid-19	33,173	28,948	87,3%	2,9	2,377	82,0%
Total	156,393	152,168	97,3%	58,806	15,797	26,9%

Source : DGEP/MEFP.

Le coût global estimatif du plan était de 402,540 milliards de FCFA et comprenait cinq (05) domaines stratégiques complémentaires : (i) la gestion de la riposte sanitaire ; (ii) la gestion des libertés publiques et de la coordination de l'engagement communautaire ; (iii) la gestion de la coopération et du développement économique et social, (iv) la gestion de l'assistance humanitaire, et (v) la gestion de la communication de crise.

Le schéma de financement du plan de réponse a été organisé au tour de trois grands piliers. Il s'agit de(s) : (i) la préparation à la riposte, d'un coût de 177,9 milliards de FCFA ; (ii) mesures d'appui à l'économie d'un montant de 151,85 milliards de FCFA et les mesures sociales estimées à 72,79 milliards de FCFA. Le financement du plan de riposte s'est fait à travers le budget de l'Etat, la contribution du secteur privé et celle des PTF.

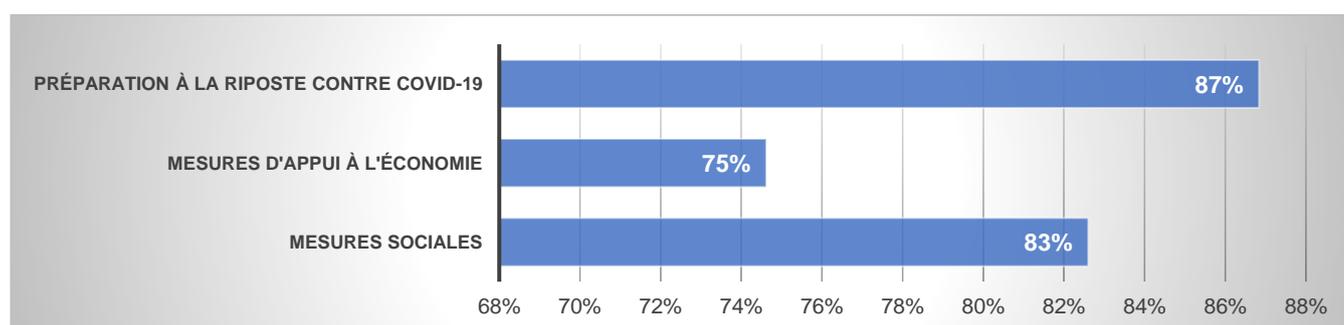
Plusieurs initiatives de mobilisation de fonds ont été entreprises collectivement et individuellement par les partenaires locaux de développement pour accompagner le Gouvernement dans la lutte contre la COVID-19. Ces contributions se sont faites sous forme de dons en espèces et en nature. Pour ce qui est des contributions en espèces, outre les contributions faites au niveau du CORUS, la DGTCP a également ouvert des comptes COVID-19 en vue d'enregistrer des contributions des personnes physiques et morales. À la fin de l'année 2021, les contributions de diverses bonnes volontés en espèces s'élèvent à 3,19 milliards de FCFA.

Les ressources extérieures mobilisées pour accompagner les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 s'élèvent à 529,91 milliards de FCFA et proviennent des partenaires bilatéraux (9,6%), multilatéraux (89,7%) et des Organisations non gouvernementales et Associations au développement (ONG/AD) (0,6%).

Sur l'ensemble des contributions enregistrées, les nouvelles ressources affectées à la lutte contre la COVID-19 se chiffrent à 195,44 milliards de FCFA, soit 36,9%.

L'état d'exécution des lignes spécifiques du budget de l'État pour la prise en charge des effets de la COVID-19 exercices 2020 et 2021 indique que sur une prévision de dépenses de 156,00 milliards de FCFA sur ressources propres en 2020, un montant de 152,17 milliards de FCFA a été exécuté, soit un taux d'exécution de 97,54%. En fin décembre 2021, 15,54 milliards de FCFA ont été exécutés sur une programmation de 56,80 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 27,3%.

Graphique 1 : Taux d'exécution global des lignes spécifiques (2020 et 2021)



Source : DGB/MEFP.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire a créé un cadre institutionnel de gestion de la crise sanitaire et annoncé un ensemble de mesures portant sur : la sensibilisation et la diffusion de mesures préventives, l'élaboration d'un plan d'urgence de riposte, la détection systématique des cas suspects des voyageurs en provenance des pays touchés par la pandémie, la quarantaine ou le confinement et la prise en charge des cas confirmés. Ainsi, à l'instar de nombreux pays en Afrique et dans le monde, la Côte d'Ivoire a adopté un ensemble de mesures visant : (i) à freiner la propagation du virus à travers l'adoption des gestes barrières, l'instauration de la distanciation sociale, du confinement partiel des populations et du confinement obligatoire des cas contacts ; (ii) à dépister et à traiter les malades et (iii) à soutenir l'économie et les populations les plus vulnérables impactées par les effets induits par la COVID-19. Ces mesures dynamiques ont été prises dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de riposte sanitaire d'un coût de 95,88 milliards de FCFA, pour apporter une réponse efficace face à la crise.

Sur le plan de la reconstruction économique, le Gouvernement a adopté un Plan complet de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire de 1700 milliards de FCFA visant à contenir la propagation de la pandémie, à aider les ménages et les entreprises, et à fournir et distribuer des vaccins contre la COVID-19. Ce plan contenait des filets sociaux (distribution de transferts en espèces aux ménages vulnérables), la création de quatre (04) fonds de soutien à l'activité économique (PME, Grandes Entreprises, Secteur Informel, Solidarité).

Les axes d'intervention de la stratégie tournent autour de huit (08) points, à savoir : (i) la prévention de la transmission de la maladie à coronavirus (Covid-19) ; (ii) la surveillance épidémiologique et biologique ; (iii) le suivi des contacts ; (iv) l'identification des personnes affectées et la prise en charge des malades ; (v) la riposte à la flambée épidémique ; (vi) la communication sur les risques, la mobilisation sociale et l'engagement communautaire ; (vii) la recherche opérationnelle ; et (viii) la création à la Primature d'un Cadre de Gestion des urgences, de suivi et d'évaluation de la matrice d'actions et des mesures de prévention.

Dans le but d'assurer le suivi de la performance de la stratégie de gestion de la pandémie de COVID-19, le Comité de Suivi Opérationnel COVID-19 (CSOCOVID) a mis en place une plateforme en ligne. Cette plateforme répond à la nécessité de : (i) disposer d'un cadre où trouver toutes les informations sur les indicateurs autres qu'épidémiologiques, de même que celles relatives aux actes de gestion ; (ii) d'avoir une meilleure visibilité sur la mobilisation des ressources pour la lutte contre la COVID-19 et ; (iii) d'assurer un meilleur suivi financier. Elle permet également de prendre connaissance de tous les rapports d'activités du CSOCOVID, des communications en Conseil des Ministres (CCM) sur la COVID-19 ainsi que des textes réglementaires relatifs à la Riposte à la COVID-19.

En outre, sur la base d'une durée de trois (03) mois, une matrice d'actions budgétisée a été élaborée pour servir de support de mobilisation des ressources afin de contenir la pandémie et de protéger les vies des populations. En attendant les appuis extérieurs, l'Etat a immédiatement dégagé un montant de 25 milliards de FCFA pour la prise en charge des dépenses urgentes, dès le début de la mise en œuvre du Plan de riposte sanitaire et a sollicité les PTF en vue de leur appui.

D'après le bilan d'activités du Plan de riposte révisé et du Plan biennuel 2022-2023 de la riposte à la pandémie en Côte d'Ivoire, le coût total des actions menées du Plan de riposte s'élève à 336,99 milliards de FCFA. Ce coût se répartit de la manière suivante : (i) 189,03 milliards de FCFA pour les actions de prévention (vaccination, communication et gestion des déchets) ; (ii) 24,29 milliards de FCFA pour les actions de détection de la maladie (surveillance épidémiologique et biologique et approvisionnement en produits de santé) ; (iii) 119,31 milliards de FCFA pour les actions de prise en charge (prise en charge des malades, suivi des contacts et riposte à la flambée épidémique) et ; (iv) 4,15 milliards de FCFA pour les actions de gouvernance (coordination/gestion, recherche opérationnelle et divers et imprévus). En 2021, le montant total du budget consolidé du plan de riposte Covid-19, prenant en compte le budget de la vaccination était de 315,52 milliards de FCFA. De plus, le point d'exécution du Plan de 2020 à 2021 est de 201,6⁴ milliards de FCFA soit 39,97%.

Tableau 12 : Point d'exécution du plan de riposte sanitaire en 2020-2021

Année	Désignation	Montant en F CFA	Cumul des décaissements	Taux de décaissement
2020	Budget initial + Budget complémentaire 2020	192 009 560 206	131 299 297 339	68,4%
2021	Budget consolidé du plan de riposte Covid-19 en 2021	315 523 540 262	70 304 728 227	22,3%
Montant total		507 533 100 468	201 604 025 566	39,7%

Source : Plateforme de suivi de la Gestion de la riposte à la Covid-19.

Ainsi, la Côte d'Ivoire a démarré sa campagne de vaccination le 1^{er} mars 2021. Au 31 décembre 2021, 7 213 509 doses de vaccins ont été administrées. Au total, du 11 mars 2020 où le premier cas de COVID-19 est apparu au 31 décembre 2021, les services sanitaires de la Côte d'Ivoire ont détecté 71 004 cas confirmés d'infection au coronavirus dont 61 998 personnes guéries, 714 décès et 8 292 cas actifs.

Au niveau du Plan de Soutien Economique, Social et Humanitaire, 41 741 milliards (0,1% du PIB) ont été décaissés au niveau des quatre (04) fonds de soutien et 21,115 milliards dans le cadre de l'exécution du programme d'urgence de soutien aux filières agricoles impactées par la COVID-19 (PURGA).

De façon spécifique : (i) le Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE) a octroyé 8,53 milliards de FCFA à 44 entreprises sous forme de concours financiers ; (ii) 269 Petites et Moyennes Entreprises (PME) ont perçu du Fonds de Soutien aux PME (FSPME) un montant de

⁴ Dépenses effectuées par les partenaires techniques et financiers non pris en compte.

7,981 milliards de FCFA, sous forme de concours financiers ; (iii) le Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) a apporté, des subventions à hauteur de 14,435 milliards de FCFA à 57 743 acteurs du secteur informel ; (iv) 136 810 ménages vulnérables et 1 899 travailleurs mis au chômage ont bénéficié de 10,798 milliards du Fonds de Solidarité et de Soutien d'urgence humanitaire (FSS).

Au total, 226,7 milliards de FCFA ont été décaissés dans le cadre de l'exécution des fonds de soutien depuis leurs mises en place en 2020 jusqu'au 31 décembre 2021, répartis comme suit : (i) 31,644 milliards pour le FSGE au profit de 137 entreprises, (ii) 45,531 milliards pour le FSPME au bénéfice de 859 PME, (iii) 34,035 milliards pour le FASI à l'endroit de 137 924 acteurs du secteur informel impactés par la pandémie, (iv) 49,334 milliards pour le FSS en faveur de 331 055 ménages vulnérables et 20 808 travailleurs mis au chômage du fait de la pandémie, et (v) 66,115 milliards de FCFA pour le Programme d'Urgence de soutien aux filières Agricoles (PURGA).

En Guinée Bissau, la crise sanitaire mondiale a contraint le pays à l'élaboration d'un plan de redressement et de résilience. C'est dans ce cadre que le gouvernement de la Guinée-Bissau a adopté le Plan « *Hora Tchiga* » qui traite du financement de l'économie dans un contexte de crise sanitaire et est à mettre en œuvre entre 2020 et 2024. Il s'agit d'un programme opérationnel élaboré pour la Guinée-Bissau, avec la contribution des entreprises, du secteur privé et de la société civile. Cette stratégie a pris en compte l'ensemble des initiatives stratégiques nationales, à savoir le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DENARP-II), le Plan Stratégique et Opérationnel « *Terra Ranka* » (PEO), le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Programme de Développement Rural (PDR). Elle est également alignée sur les initiatives sous-régionales et continentales, à savoir le NEPAD, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le PCSCS de l'UEMOA, etc.

Elle vise à mettre en œuvre une réforme de l'économie nationale afin de renforcer les synergies entre les différents secteurs, y compris l'agriculture, la pêche, l'élevage, l'agriculture biologique, le tourisme, les infrastructures l'habitat, l'environnement, les mines, le commerce et le système de financement de l'économie. Le Plan « *Hora Tchiga* » a été envisagé comme un programme d'investissement, c'est-à-dire une sorte de plan de redressement et de résilience pour l'après-COVID-19 visant à mettre en œuvre un ensemble de réformes et d'investissements destinés à améliorer la qualité de vie des populations.

Le Plan vise à mettre en œuvre un ensemble de réformes et d'investissements destinés à favoriser le développement économique, l'emploi et le développement industriel, en mettant l'accent sur les domaines de la santé, de l'économie (agriculture, pêche, etc.) et de l'environnement, la formation professionnelle, qui constituent la base d'une croissance socioéconomique durable.

La mise en œuvre de ce programme visait à apporter une réponse politique rapide et efficace à la crise sanitaire provoquée par l'émergence du nouveau coronavirus (SARS-CoV-2). La réalisation de la vision stratégique « *Hora Tchiga* » a été considérée comme une condition indispensable pour des actions, des projets et des réformes efficaces, capables d'impulser la transformation structurelle de l'économie bissau-guinéenne, à l'horizon 2020-2024, à travers des actions concrètes visant à :

- Arrêter immédiatement la progression de la pandémie de COVID-19 sur le territoire national, tout en renforçant les capacités techniques et humaines du système national de santé ;
- Neutraliser et minimiser l'impact sur les populations, notamment les populations vulnérables et sur l'écosystème économique ;
- Développer une économie structurellement plus résiliente et durable en favorisant la reprise de l'activité économique et en résolvant les questions sociales les plus urgentes, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Cette stratégie d'atténuation de l'impact de la crise sanitaire visait avant tout à promouvoir des initiatives favorisant la reprise des activités économiques et la résolution progressive des problèmes sociaux les plus urgents, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Malheureusement, en raison de la difficulté à mobiliser des ressources, plusieurs actions du programme « *Hora Tchiga* » sont toujours en attente de mise en œuvre.

En somme, la stratégie du Gouvernement dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la COVID-19 a été axé sur trois (03) composantes que sont : le volet sanitaire, le volet social et la relance économique. Le coût global de ce plan était estimé à 47,0 milliards.

La situation d'exécution à fin août 2021 fait ressortir un niveau de dépenses de 35,8 milliards, soit un taux d'exécution de 76,2%. Au plan sanitaire, les besoins ont été évalués à 10,0 milliards et l'Etat a mobilisé et exécuté un montant de 4,2 milliards. Le Gouvernement a procédé à la réhabilitation et à l'équipement du principal centre hospitalier de Bissau (l'hôpital national *Simão Mendes*) et deux (02) installations hospitalières privées (*Cumura* et *Bor*) ont été équipées pour le traitement des malades de la COVID-19. Ce sont près de 222 millions supplémentaires qui ont été alloués mensuellement au budget du secteur de la santé. Ces ressources additionnelles sont destinées à l'acquisition des médicaments, des équipements pour les hôpitaux et la nourriture pour l'ensemble des malades.

Au plan social, les Autorités ont prévu un montant de 7,0 milliards, dont 2,7 milliards ont été exécutés. Ces ressources ont bénéficié aux populations les plus vulnérables.

Au plan économique, les mesures de relance économique ont été évaluées à 30,0 milliards, dont 15,0 milliards ont été exécutés dans le cadre du financement de la campagne de commercialisation de la noix de cajou. Ainsi, l'Etat a pu contribuer à l'amélioration de la trésorerie des banques, ce qui a permis de financer certains exportateurs.

Dans le cadre de la riposte, **le Mali** a adopté un plan d'un coût global de 515,14 milliards, répartis comme suit : dépenses de santé (57,25 milliards) ; mesures d'appui à l'économie ; aux entreprises et aux ménages (232,901 milliards) ; incidence de la baisse de l'activité économique sur les recettes (224,99 milliards). Ces mesures répondent aux préoccupations de politique économique de l'Union et visent l'atténuation des effets négatifs de la crise sanitaire sur les activités économiques ainsi que sur les populations les plus défavorisées et la reprise normale des activités. Pour l'exercice 2021, en riposte à la COVID-19, le Gouvernement a également édicté un ensemble de mesures dont la mise en œuvre a une incidence sur le niveau des dépenses budgétaires financées sur ressources intérieures. En effet, les crédits inscrits dans le budget de l'Etat pour la poursuite des actions de riposte à la COVID-19 s'élèvent à 87,5 milliards de FCFA, contre 214,000 milliards de FCFA dans le budget rectifié de 2020. Ces crédits ont été portés à 94,147 milliards de FCFA, à la suite de la signature de l'Arrêté n°2021-0962/MEF-SG du 19 mars 2021, portant inscription des ressources du fonds de concours « FONDOS COVID-19 » au budget général pour l'exercice 2021, soit une augmentation de 7,6% par rapport aux prévisions initiales.

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses de riposte à la COVID-19 à la date du 30 juin 2021 indique que, sur une prévision ajustée de 94,15 milliards de FCFA au titre des dépenses budgétaires de riposte à la COVID-19 sur ressources intérieures, les crédits notifiés s'élèvent à 33,88 milliards, les crédits engagés se chiffrent à 23,13 milliards et ceux liquidés s'élèvent à 20,37 milliards, soit un taux d'exécution de 21,64%. Les dépenses sanitaires ont atteint 6,5 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 20,7%. Elles ont servi à la prise en charge de la prime spéciale COVID-19 accordée aux personnels du secteur de la santé et à d'autres activités opérationnelles. Les dépenses d'appui aux ménages sont chiffrées à 10,1 milliards, représentant 49,6% des crédits liquidés et ont servi à la prise en charge de la distribution gratuite de céréales et d'aliments pour bétail aux populations vulnérables (39,27%) ainsi que des dépenses du filet social (10,33%).

Quant aux dépenses de soutien à l'économie et aux entreprises, elles ont été exécutées en faveur de Société malienne de gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP SA) pour un montant de

3,73 milliards, soit un taux d'exécution de 49,73%. Elles représentent 18,31% des crédits liquidés. En vue de garantir la gestion transparente et efficace des ressources mobilisées dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le Gouvernement s'est engagé, dès le début de la crise sanitaire, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de Facilité Rapide de Crédit (FRC), à : (i) auditer rigoureusement les dépenses COVID-19 par un tiers indépendant ; (ii) rendre compte, chaque trimestre, des dépenses effectuées au titre des fonds d'urgence ; (iii) publier régulièrement, sur le site web dédié, des documents sur les grands projets de marchés publics et la validation ex post de leur exécution, en indiquant le nom des entreprises auxquelles sont confiés les projets et le nom de leurs bénéficiaires.

Pour faire face aux impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19, **le Gouvernement du Niger** a adopté et mis en œuvre un plan national de riposte d'un montant estimé à 1 439 milliards de FCFA. En effet, la gestion sanitaire de la crise a impliqué des efforts importants en matière de prévention, de communication et de prise en charge des personnes malades. Quant à la situation économique, l'impact s'est traduit par les difficultés pour les entreprises de tous les secteurs, du fait des mesures de prévention et de la baisse des ressources internes et des ressources extérieures.

Le Plan Global de Réponse (PGR) devait donc contribuer à une gestion optimale de la crise de la pandémie de coronavirus COVID-19 au Niger. Ce plan a été axé autour de cinq (05) composantes : la gestion sanitaire de la pandémie, l'appui à la résilience du système éducatif, le soutien aux personnes vulnérables, l'atténuation de l'impact économique et financier et le renforcement de la résilience des producteurs du secteur agro-pastoral.

Ainsi, au niveau de la gestion sanitaire, il s'est agi de renforcer les capacités adéquates du pays afin d'assurer l'efficacité de la prévention, de la préparation, de la détection et de la réaction à la menace de la COVID-19 pesant sur la santé publique. Au niveau de l'éducation, le plan avait pour objectif d'assurer la continuité pédagogique des activités au niveau des ministères en charge de l'éducation et de la formation dans le contexte de la COVID-19.

Le plan devait également proposer un soutien aux populations vulnérables affectées par la COVID-19, à travers: (i) l'amélioration de l'accès aux aliments et nutriments sains et diversifiés des populations cibles, (ii) le renforcement de la prise en charge et la prévention de la malnutrition, (iii) la protection/réhabilitation des moyens d'existence des populations affectées par les crises alimentaires et/ou catastrophes naturelles, (iv) le soutien aux populations chroniquement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, (v) le développement d'instruments de prévention et de gestion des catastrophes naturelles et crises alimentaires, et (vi) la gestion des facteurs de risques humanitaires et des réponses mises en œuvre aux niveaux local, régional et national.

Fin mars 2020, le Gouvernement avait organisé une table ronde des PTF du Niger pour le financement du PGR⁵ à la pandémie. A l'issue de cette table ronde, les promesses de financement s'élevaient à plus de 127,6 milliards de FCFA, dont 12 milliards garantis par le Système des Nations Unies. D'autres partenaires tels que la BOAD et l'AFD. ont également fait des promesses de financement.

Le coût du plan global était réparti comme suit :

- Gestion sanitaire de la pandémie : 167,3 milliards, avec un taux de réalisation de 43,5% au 30 novembre 2020 ;
- Résilience du système éducatif et soutien aux populations vulnérables : 694,7 milliards, avec un taux de réalisation de 39,6% au 30 novembre 2020 ;
- Atténuation des impacts économiques et sociaux : 434,0 milliards avec un taux de réalisation de 52,4% au 30 novembre 2020.

⁵ *Participatory and Responsive Governance*. En français, « *Gouvernance responsable et participative* ».

Au total, le taux de réalisation tournerait autour de 44% au 30 novembre 2020.

Le Sénégal a mis en œuvre un plan de riposte et des mesures de politique économique et sanitaire à travers le Programme de résilience économique et sociale (PRES) d'un montant de 1 000 milliards. Ledit programme s'est décliné en quatre (04) axes : (i) soutien au système de santé, (ii) renforcement de la résilience sociale des populations, (iii) stabilité macroéconomique, et (iv) approvisionnement régulier en produits essentiels.

Une enveloppe de 64,4 milliards FCFA a été consacrée au secteur de la santé. Les mesures proposées pour le renforcement de la résilience sociale sont : i) la distribution de denrées alimentaires (1 million de ménages) pour un montant de 69 milliards FCFA, ciblant rigoureusement les plus pauvres ; ii) un soutien à la diaspora à travers des dotations d'un montant total de 12,5 milliards FCFA aux consulats et ambassades ; iii) le paiement de factures d'eau et électricité pour soutenir les populations vulnérables d'un montant de 18,5 milliards FCFA.

En 2020, le financement mobilisé dans le cadre de la lutte contre les effets de la COVID-19 s'est élevé à 789,579 milliards de FCFA. Il a été réparti entre les PTF, le financement interne de l'Etat et les contributions volontaires. Les financements des PTF, d'un montant de 667,371 milliards de FCFA, ont constitué l'essentiel des ressources du PRES, avec une part contributive de 84,5%. En 2021, un montant de 15,45 milliards FCFA a été mobilisé au titre des ressources destinées au financement de la lutte contre la pandémie.

La mise en œuvre de l'axe 3 relatif à la relance économique repose sur quatre (04) piliers : (i) le paiement aux fournisseurs estimées à 271,7 milliards, (ii) les mesures fiscales évaluées à 371,6 milliards, (iii) le soutien aux entreprises affectées pour 70,7 milliards, et (iv) le mécanisme de financement pour 25 milliards.

A fin juin 2021, le niveau d'exécution fait ressortir des paiements à hauteur de 740,1 milliards, pour des engagements initiaux de 690,4 milliards, soit un taux de décaissement de 107,5%.

Ainsi, la mise en œuvre du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES) a certainement contribué à éviter la récession économique au Sénégal, avec un taux de croissance de 1,3% en 2020, contre un taux initialement projeté à -1,1%.

Elle a également permis de contenir l'incidence de la pauvreté. En effet, des estimations ont montré que sans la mise en œuvre du PRES 2020, l'incidence de la pauvreté monétaire s'aggraverait de près de 2,1 points de pourcentage.

La pandémie de COVID-19 a affecté **le Togo** et a eu des effets néfastes sur l'économie et la vie des populations. Elle a occasionné un ralentissement de l'activité économique, dont la perte de croissance est estimée à presque quatre (04) points de pourcentage du PIB. Toutefois, l'économie s'est montrée résiliente, avec un taux de croissance estimé à 2,0% en 2020, grâce aux mesures prises par les Autorités pour soutenir l'activité économique et les ménages. En effet, le Togo s'est doté d'un plan de riposte sanitaire et de stabilisation de l'activité économique visant à : (i) lutter contre la propagation de la maladie à coronavirus (riposte sanitaire), (ii) maintenir l'activité économique à un niveau acceptable et renforcer la résilience du secteur privé (résilience), et (iii) redynamiser l'activité économique (relance de l'économie nationale). Ce plan est en lien avec les trois (03) axes de la feuille gouvernementale « *Togo 2025* » :

- axe stratégique 1 : « *renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix* » ;
- axe stratégique 2 : « *dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie* » ; et
- axe stratégique 3 : « *moderniser le pays et renforcer ses structures* ».

Par ailleurs, l'Etat togolais a mené également des actions concrètes pour soutenir et relancer les activités des différents maillons des chaînes de valeurs agricoles dans le but de créer et de consolider des emplois, mais aussi d'augmenter les revenus des producteurs agricoles afin de rendre ce secteur résilient vis-à-vis des effets négatifs de la pandémie de COVID-19. A cet effet,

l'Etat a signé, avec certains établissements de crédits, des conventions de partenariat pour la constitution de la garantie souveraine de l'Etat. Par ces conventions cadres, les banques devaient ainsi mettre en place une enveloppe de financement pour satisfaire les demandes des acteurs du secteur agricole. A fin novembre 2022, les conventions négociées ont porté sur près de 40 milliards de FCFA.

Le plan de riposte et de relance a été financé par un Fonds de riposte et de solidarité COVID-19 (FRSC) d'un montant de 400 milliards de FCFA. Ce fonds était destiné au financement de toutes les actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de riposte. Les ressources de ce Fonds ont été constituées par des fonds alloués par l'Etat, du financement des PTF, des apports financiers du secteur privé national et international et des dons et legs de toute nature.

Au terme de l'année 2021, le montant total des ressources mobilisées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 se chiffraient à 616,4 milliards de FCFA, dont 173,2 milliards de FCFA en 2020 et 443,2 milliards de FCFA en 2021. Les ressources mobilisées en 2021 ont été constituées essentiellement des Obligations de relance (OdR). En termes de provenance des ressources, les contributions du secteur privé national et international et de toutes les bonnes volontés enregistrées sur le compte du Trésor public à la *Coris Bank Togo* s'élevaient à 2,8 milliards de FCFA. Les ressources extérieures mobilisées auprès des partenaires financiers sont évaluées à 172,1 milliards de FCFA. Les OdR se sont chiffrées à 441,5 milliards de FCFA.

Au titre des dépenses, en fin 2021, les dépenses totales effectuées dans le cadre de la riposte se sont établies à 149,5 milliards de FCFA. Ces dépenses inhérentes aux différentes mesures engagées par le Gouvernement se sont réparties comme suit : (i) les dépenses liées aux mesures de riposte sanitaire pour 42,7 milliards de FCFA, et (ii) les dépenses de résilience ou dépenses sociales pour 106,8 milliards de FCFA.

Les dépenses liées aux mesures de riposte sanitaire ont permis, entre autres, de renforcer les infrastructures sanitaires en vue d'une meilleure prise en charge des malades et de mettre à la disposition de la population des matériels anti-COVID.

S'agissant des dépenses de résilience, elles ont porté sur la mise à disposition des intrants agricoles aux agriculteurs, la subvention de produits de première nécessité et, surtout, les transferts monétaires aux personnes et familles les plus affectées par la crise sanitaire (programme *Novissi*).

Par ailleurs, les dépenses de relance économique se sont établies à 62,7 milliards de FCFA à fin 2021, y compris le coût des mesures spéciales fiscales et douanières prises par le Gouvernement dès l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, ont été évaluées à 44,4 milliards de FCFA.

4. Etat de mise en œuvre des ODD dans l'Union



ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Malgré les progrès économiques remarquables et la résilience affichée face à la pandémie, les taux de pauvreté restent élevés dans la sous-région et la pandémie de COVID-19 a perturbé la lutte contre la pauvreté. Selon les données des Nations Unies, la pandémie a aggravé la pauvreté en Afrique, et la proportion de la population vivant avec moins de 1,90 USD par jour a augmenté de trois (03) points de pourcentage par rapport à un scénario « Sans COVID ».

Cibles 1.1 et 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié, au moins, la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes⁶.

Le Rapport sur le développement humain 2021/2022, qui retrace les évolutions de l'Indice du développement humain (IDH) en 2020 et 2021, montre qu'un ensemble d'incertitudes s'accumulent et interagissent pour perturber la vie de manière inédite. Selon le rapport, les crises comme celles de la COVID-19 et de la guerre en Ukraine ont interagi et ont eu des impacts négatifs sur la vie de plusieurs milliards d'individus dans le monde avec des changements sociaux et économiques radicaux. Ledit rapport vise à comprendre et à aborder l'ensemble des incertitudes actuelles, alimenté, à la fois, par l'Anthropocène, les transformations sociétales volontaires et l'intensification de la polarisation. La pandémie de COVID-19 a prélevé un lourd tribut en vies humaines et en moyens de subsistance dans le monde entier. Plus qu'un long détour avant de revenir à la normale, cette crise a ouvert une porte sur une nouvelle réalité et a offert un aperçu douloureux de contradictions profondes et emblématiques, mettant à nu une convergence de fragilités.

Tous les Etats membres de l'UEMOA, à l'exception de la Côte d'Ivoire, sont dans la catégorie des « Pays à faible développement humain ». La Côte d'Ivoire affiche une nette amélioration en changeant de catégorie, passant dans celle des Etats à IDH moyen et améliorant son score (0,550 en 2021 contre 0,538 en 2019) ainsi que son classement de trois (03) places.

Tableau 13 : Croissance moyenne annuelle de l'IDH (en %) des Etats membres de l'UEMOA

Etats membres	1990-2000	2000-2010	2010-2021	1990-2021
Bénin	1,48	1,69	0,59	1,23
Burkina Faso		2,31	1,72	
Côte d'Ivoire	0,68	0,34	1,38	0,82
Guinée Bissau	---	---	0,79	---
Mali	2,95	2,45	0,53	1,92
Niger	1,95	2,58	1,54	2,01
Sénégal	0,40	1,89	0,80	1,02
Togo	0,85	0,67	1,12	0,89

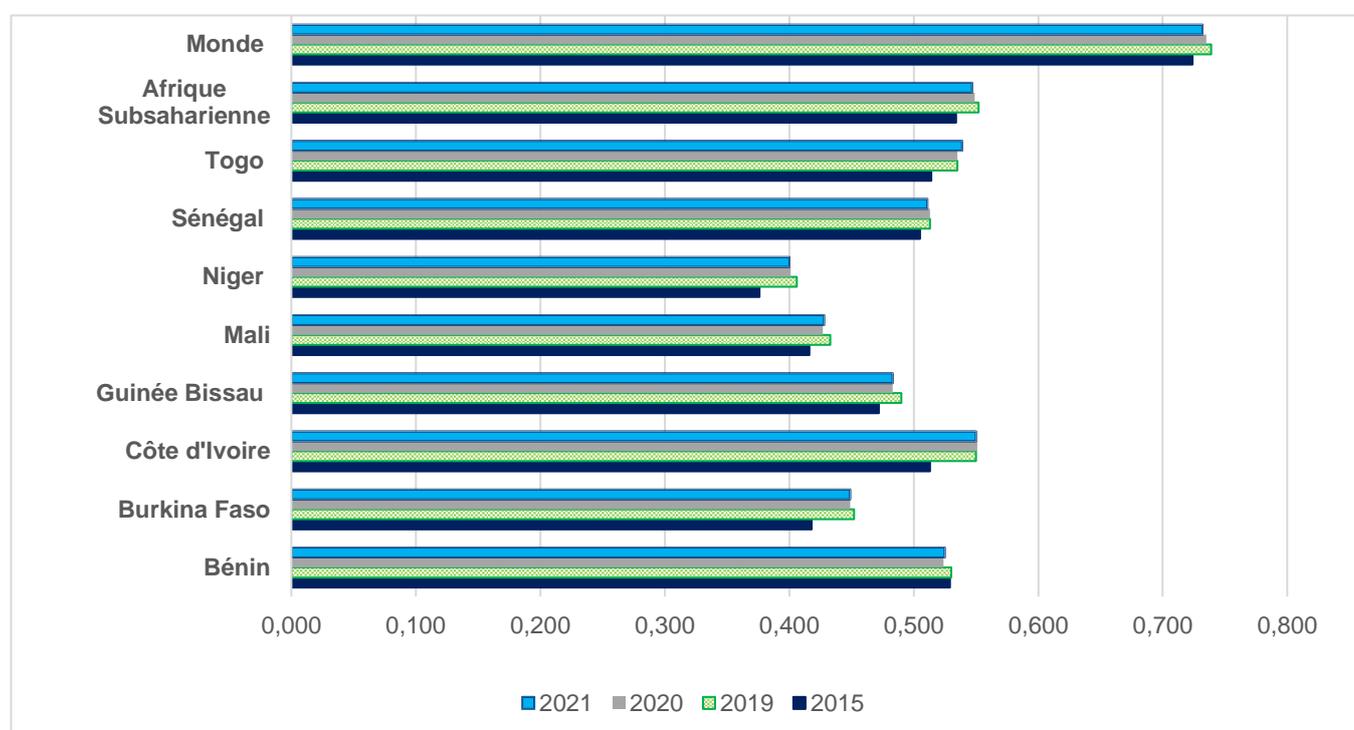
Source : <http://report.hdr.undp.org/fr/>.

⁶ En 2020, il n'y a pas eu d'opérations statistiques pouvant permettre d'actualiser la valeur de l'indicateur de mesure de la pauvreté.

La valeur de l'IDH a reculé en 2020, par rapport à 2019, dans tous les Etats membres de l'Union, à l'exception de la Côte d'Ivoire (+0,001 point), du Sénégal et du Togo (pas de variation). Il faut préciser que la Côte d'Ivoire, avec son classement parmi les Etats à IDH moyen, est le seul pays de la région dont la valeur de l'IDH dépasse la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. En 2021, une reprise a été observée au Bénin et au Mali (+0,001), mais elle est demeurée insuffisante pour compenser les pertes de 2020. Le Togo, après avoir limité les effets des différents chocs en gardant constant son IDH en 2020, a réussi à améliorer son score en 2021 (+0,004), traduisant la qualité des efforts de développement, même en période de crise.

Comparativement au classement mondial de 2015, sur la base de l'IDH 2021, tous les Etats membres de l'Union ont progressé, à l'exception du Bénin, qui a enregistré un recul de six (06) places. La Côte d'Ivoire a progressé de huit (08) places, le Togo de quatre (04) places, la Guinée Bissau, le Burkina et le Niger de deux (02) places et le Mali d'une (01) place. L'analyse des composantes de l'IDH 2021 permet de constater que le Bénin a affiché une amélioration de son revenu national brut (RNB) par habitant (ODD 8) et de sa durée moyenne de scolarisation (ODD 4), comparativement à 2019, mais une détérioration des autres composantes que sont l'espérance de vie (ODD 3) et le nombre d'années de scolarité espéré (ODD 4).

Graphique 2 : IDH des Etats membres de 2015 à 2021



Source : <http://report.hdr.undp.org/fr/>.

Le Burkina Faso a vu se détériorer ses indicateurs de l'espérance de vie à la naissance, du nombre d'années de scolarité espéré et du revenu national brut par habitant. Ceci pourrait être la conséquence de la situation sécuritaire et des effets de la pandémie.

La Côte d'Ivoire, quant à elle, a réussi à faire progresser le revenu national brut par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le nombre d'années de scolarité espéré. En Guinée-Bissau, il a été observé un gain au niveau de l'espérance de vie à la naissance et un recul du revenu national brut par habitant, alors que les indicateurs liés à l'éducation sont restés constants.

Le Mali traverse une crise politique et sécuritaire qui, en plus de la pandémie, a mis à mal toutes les composantes de l'IDH qui ont affiché des replis.

La principale cause du niveau de l'indice du **Niger** pourrait être la forte progression de sa population qui joue sur son revenu national brut par habitant et ses indicateurs sur la scolarité lesquels sont en deçà de la moyenne communautaire.

Le Sénégal affiche la meilleure espérance de vie à la naissance de l'Union, mais a régressé au niveau du nombre d'années de scolarité espéré, par rapport à 2019.

Globalement, le niveau de pauvreté demeure une préoccupation majeure pour tous les Etats de l'Union.

Tableau 14 : Evolution des indicateurs de pauvreté dans les Etats de l'Union entre 2018 et 2021

Etats membres	2018			2021		
	National	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural
Bénin	38,5	31,4	44,2	36,2	30,8	40,6
Burkina Faso	41,4	13,1	51,1	43,2	16,6	52,7
Côte d'Ivoire	39,4	24,7	54,7	37,5	22,2	54,4
Guinée-Bissau	47,7	27,3	62,9	50,5	28,3	67,0
Mali	42,1	18,2	55,5	45,5	21,3	52,5
Niger	40,8	11,8	46,8	41,2	15,2	46,4
Sénégal	37,8	19,8	53,6	37,5	20,0	53,3
Togo	45,5	26,5	58,8	43,8	24,6	58,2

Source : EHCVM1/EHCVM2.

Au Bénin, les actions en faveur de l'élimination de la pauvreté d'ici 2030 sont prioritaires pour le Gouvernement. Sur la base du raccordement des résultats de l'enquête EMICoV 2015 à partir de l'EHCVM 2018/2019, l'analyse de la pauvreté monétaire montre un léger repli entre 2015 et 2019. L'incidence de la pauvreté monétaire est de 38,5% en 2019 contre 39,3% en 2015, soit une amélioration de 0,8 point de pourcentage. Bien que l'amélioration de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain, les ménages ruraux aussi ont connu une amélioration de leurs conditions de vie en 2019. En 2021, l'incidence de la pauvreté s'est affichée à 36,2% soit un recul 2,3 points de pourcentage de la pauvreté monétaire entre 2019 et 2021. L'incidence de la pauvreté demeure élevée dans le milieu rural.

Quant à la proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base, elle est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018 (dernière année de disponibilité de l'information). Néanmoins, cette évolution en 2018 présente des disparités selon le milieu de résidence environs 9% en milieu rural et 12,5% au milieu rural.

Au Burkina Faso, en 2018, l'incidence de la pauvreté se situe à 41,4%. En d'autres termes, environ quatre personnes sur dix (10) sont pauvres car dépensant annuellement, chacune, moins de 194 629 F CFA en consommation alimentaire, en éducation, en santé, etc. Quant à la population en situation d'extrême pauvreté, la proportion est de 8,2%.

La situation de pauvreté est marquée par de fortes disparités selon le milieu de résidence et selon la région. Selon le milieu de résidence, la pauvreté a un visage essentiellement rural. En effet, sur dix personnes vivant en milieu rural, sont pauvres. Tandis qu'en milieu urbain, seule une (01) personne sur dix (10) est pauvre. Mieux, les deux grandes villes urbaines du pays que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en sont une parfaite illustration avec, lorsqu'elles sont réunies, une incidence de pauvreté estimée à seulement 6,8%.

En dehors de la région du Centre où la pauvreté monétaire a une incidence faible (5,3%), toutes les autres régions ont enregistré des incidences plus ou moins importantes en 2018. Par exemple, dans la région du Nord, l'incidence de la pauvreté a été estimée à 70,9%, soit la plus forte incidence.

Avec le PNDES II, le pays s'est donné comme objectif de faire passer la situation de pauvreté de 40,4% en 2018 à 35% en 2025, soit une réduction de 5,4 points de pourcentage, et environ 1 107 278 personnes à faire sortir de la pauvreté sur la période.

Toutefois, les résultats de la deuxième phase de l'EHCVM indiquent que l'incidence de pauvreté s'est située à 43,2% en 2021.

Le pays a engagé depuis plusieurs années des mesures et des réformes en vue d'améliorer son système de protection, de sorte à réduire la pauvreté et de la vulnérabilité de la population. En effet, le nombre de travailleurs immatriculés a connu une augmentation annuelle moyenne de 4,58%. En 2020, la proportion d'enfants vulnérables identifiés et pris en charge s'est établie à 84,1% pour une cible de 90% en 2025.

Quant aux personnes exclues identifiées et pris en charge, la proportion s'est située à 48,68 %, pour une projection de 75% visée en 2025.

Cependant au niveau de la couverture en assurance maladie, le taux de couverture demeure toujours faible. Selon les résultats de l'EHCVM 2018, 4,8‰ de la population était couvert par une assurance maladie. Le taux national de couverture de l'assurance maladie est tiré par celui de la région du Centre (28,7‰). En effet, exception faite de cette région, toutes les autres ont un taux inférieur au taux national. En outre, dans sept (07) régions du pays, moins d'une (01) personne sur mille (1‰) était couverte par une assurance maladie en 2018.

La mesure de l'extrême pauvreté **en Côte d'Ivoire** est basée sur un seuil relatif, à savoir le premier décile de la distribution des dépenses de consommation annuelle par tête obtenue au moyen des enquêtes niveau de vie de ménages. Par ailleurs, il existe des mesures alternatives basées sur des seuils absolus : (i) le seuil international proposé par la Banque Mondiale 1,9\$ Parité de Pouvoir d'Achat (ppa) par jour, soit 170 245 F CFA par an⁷, (ii) le seuil de pauvreté alimentaire obtenu par l'approche des coûts des besoins (PAM, 2019).

Le seuil d'extrême pauvreté par tête en 2018 est de 199 757 F CFA par personne et par année, soit 548 F CFA par personne par jour. Sur la base de ce seuil, l'extrême pauvreté a touché environ 2,55 millions d'individus. A titre de comparaison, l'analyse selon le seuil de pauvreté absolu de la Banque mondiale révèle que 5,6% de la population ivoirienne vivait dans l'extrême pauvreté en 2018, soit environ 1,4 millions d'individus. Selon le seuil alimentaire de 238 225 FCFA, cette proportion est de 17,4%.

Selon l'EHCVM 2018-2019, *le taux de pauvreté* est passé de 44,4% en 2015 à 39,4% en 2018, soit une baisse de 5 points de pourcentage. Il est observé une féminisation de la pauvreté avec une proportion de 51,98% pour les femmes contre 49,02% chez les hommes.

En 2021, le taux de pauvreté est passé à 37,5% ce qui représente une baisse de 2,4 points de pourcentage. La pauvreté continue d'être un phénomène rural. En effet, le taux de pauvreté en milieu rural est de 54,4% (54,7% en 2018) contre 22,2% (24,7% en 2018) en milieu urbain. La baisse de la pauvreté s'explique par l'effet conjugué des performances économique et sociale en lien avec le renforcement des infrastructures économiques et sociales ainsi que les mesures de politiques sociales mises en œuvre par le Gouvernement. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations et de réduction du taux de pauvreté à 31,5% d'ici 2025.

En matière de protection sociale, le Gouvernement ambitionne intensifier et renforcer les mécanismes de protection sociale afin d'améliorer significativement le niveau de couverture sociale en Côte d'Ivoire. Cet engagement s'est concrétisé par l'institution de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par la loi n°2014-131 du 24 mars 2014. Le taux de couverture de la population par la CMU est passé de 11,57% en 2020 à 17% en 2021.

La survenue de la COVID-19 a ralenti la fréquentation des centres d'enrôlement du fait des mesures barrières imposées pour la circonstance par le Gouvernement, sans toutefois empêcher la délivrance des prestations relatives à la CMU.

Quant à *la proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base*, la mise en service du barrage de Soubré en 2017 et l'extension de la centrale de la CIPREL et celle à cycle combiné d'Azito ont fait passer la capacité énergétique de 1 975 MW

⁷ Banque Mondiale, 2020.

en 2015 à 2 269 MW en 2021. Le taux de couverture en électricité est passé de 33% en 2011 à 69% en 2019, puis 88,7% à fin 2021 et le taux d'accès à l'électricité a atteint 97,98% en 2021, contre 72% en 2011.

Selon les statistiques du ministère de l'hydraulique, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 76,45% en 2019 à 77,98% en 2021 et le taux de couverture en hydraulique urbaine est passé de 72% en 2019 à 76% en 2021.

En Guinée Bissau, selon les résultats de l'EHCVM 2018, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (avec moins de 271 072 F CFA/an) est de 47,7 % au niveau national, dont 62,9 % en milieu rural, contre 27,3 % en milieu urbain.

Cela indique une amélioration considérable de la situation par rapport à 2010, la dernière année pour laquelle des estimations étaient disponibles, avec une incidence de la pauvreté de 69,3%. D'autre part, la pauvreté continue d'être davantage observée dans les zones rurales, à 62,9% en 2018, contre 75,6 % en 2010, avec environ 75 à 80 % de la population active vivant dans les zones rurales.

En 2021, cette proportion est passée à 50,6% au niveau national (avec un seuil de 298 084F CFA), dont 28,3% dans le milieu urbain et 67% dans le monde rural.

Il faut rappeler que la Banque mondiale avait estimé que l'impact de la pandémie de COVID-19 entraînerait une aggravation de la situation en 2020, portant le taux de pauvreté à 66,6 % au seuil international. L'emploi est généralement considéré comme la principale source de revenus pour la plupart des ménages. Par exemple, l'OIT produit régulièrement des estimations de la pauvreté parmi les travailleurs.

En effet, pour l'année 2019, la proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour parmi les travailleurs âgés de 15 à 24 ans est de 63,0 % et de 58,0 % parmi les travailleurs âgés de 25 ans et plus. Dans ce dernier groupe d'âge, la pauvreté des travailleuses est encore plus élevée (60,2 %). La pauvreté globale chez les travailleurs âgés de 15 ans et plus a augmenté, passant de 59,3 % en 2019 à 61,4 % en 2020. Il convient de noter que ces niveaux sont nettement plus élevés que les niveaux moyens des pays moins développés (le taux de pauvreté des travailleurs âgés de 15 ans et plus était de 30,5 % en 2020).

Au Mali, l'analyse de la pauvreté monétaire révèle qu'entre 2018 et 2020, l'incidence de la pauvreté a affiché une légère baisse d'environ un (01) point de pourcentage, chaque année, passant de 43,8% en 2018 à 41,9 % en 2020. Mais en 2021 la *pauvreté* a connu une hausse de 2,7 points de pourcentage, s'établissant ainsi à 44,6%. Il faut souligner que selon les résultats de l'EHCVM 2021, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est de 45,5 % au niveau national.

Cette baisse de performance trouve une partie de ses causes dans les crises sécuritaire et sanitaire et la mauvaise campagne agricole, notamment la production céréalière de 2021.

Quant à la pauvreté sous toutes ses formes, son incidence a augmenté dans la même proportion entre 2019 et 2021 (passant de 30,3% à 34,7%), à la suite d'un repli de quatre (04) points de pourcentage entre 2018 et 2019 (de 34% à 30,3%),

L'incidence de la pauvreté la plus élevée a été relevée à Sikasso avec 67,6% en 2018, 71,9% en 2019, 70,2% en 2020 et 59,6% en 2021, suivie de Koulikoro avec 62,1% en 2019, 61,9% en 2020 et 66,1% en 2021. Elle est moins élevée dans les Régions de Kidal et de Tombouctou.

Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (43,7 %, contre 10 % en 2019 et 44,7%, contre 42,6% en 2021).

Par ailleurs, *la proportion de personnes bénéficiant de protection sociale* a progressé faiblement entre 2017 et 2020, avec une moyenne de 2%. Le taux de couverture du dispositif d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) a été de 7,47% en 2021 (1 576 510 bénéficiaires). Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) pour sa part, affiche une évolution positive entre 2019 et 2021, passant respectivement de 719 192 bénéficiaires en 2019 à 937 283 bénéficiaires en 2021.

Au Niger, la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté, est passée de 48% en 2013 à 40,8% en 2019, puis à 41,2% en 2021. Son évolution a été beaucoup plus sensible en milieu rural où elle est passée de 52,4% en 2014 à 46,8% en 2019, puis 46,4% en 2021. Par contre, en milieu urbain, le taux de pauvreté a augmenté entre 2014 et 2019, passant ainsi de 9,1% en 2014 à 11,8% en 2019, puis 15,2% en 2021. Mais le nombre de pauvres s'est accru sur la période. Le taux de pauvreté est ainsi loin de sa cible de 2021 qui était de 31,1%.

De manière générale, les enquêtes antérieures sur les conditions de vie des ménages, ont démontré que la taille du ménage est une fonction décroissante du niveau de vie (plus la taille du ménage augmente, plus le niveau de vie diminue).

L'incidence de la pauvreté serait de 0% au niveau des ménages d'une personne, de 1,4% pour les ménages à deux (02) membres, mais elle passerait à plus de 23% pour les ménages de trois (03) à cinq (05) personnes. Elle fait plus que doubler pour les ménages de dix (10) personnes et plus.

Selon le sexe, le taux de la pauvreté est presque identique. En effet, l'incidence de la pauvreté est presque la même, que l'on considère les ménages dirigés par des hommes (40,8%) ou ceux dirigés par des femmes (40,7%).

Toutefois, une incidence légèrement inférieure, de l'ordre de 0,1% est observée point pour les ménages dirigés par les femmes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les ménages dirigés par les femmes sont généralement prioritaires pour bénéficier des transferts sociaux.

Par ailleurs, le taux de couverture de protection sociale est passé de 3% en 2012 à 28,75% en 2018, en lien avec la mise en œuvre de la politique de la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, représentant environ 28% de la population totale, la gratuité de l'éducation jusqu'à l'âge de 16 ans et les filets sociaux.

Quant à la proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base, le Niger a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies afin de garantir l'accès aux services sociaux de base à la population. Au niveau du secteur éducatif, les actions menées ont permis d'améliorer la fréquentation scolaire des élèves âgés de 7 à 12 dont le taux est passé de 49,4% en 2014 (ECVMA 2014) à 53,3% en 2018/2019 (EHCVM 2018/19).

Malgré cette amélioration, des efforts restent encore à faire, puisque près de la moitié des enfants de cette tranche d'âge ne vont pas à l'école. Les inégalités persistent encore entre le milieu urbain (88,1%) et le milieu rural (47,2%).

Au niveau du secteur de la santé, le Niger a enregistré des progrès significatifs avec la politique de gratuité des soins au profit des enfants de 0 à 5 ans et de la césarienne, le taux de couverture sanitaire (population se situant dans un rayon de moins de 5 km d'un Centre de Santé Intégré (CSI)) a observé une tendance haussière sur la période. Il a progressé de 52,68% en 2020 à 53,6% en 2021 pour une cible du PDES de 65% en 2021.

Par ailleurs, le pourcentage de population située à plus de 5 km des formations sanitaires, couverte par les activités mobiles et foraines, a connu une amélioration passant de 47,23% en 2020 à 51,12% en 2021, pour une cible de 80% en 2021.

Au Sénégal, les performances économiques enregistrées sur la première phase de mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE) ont été accompagnées par une amélioration du revenu per capita, qui est passé de 1 396 USD en 2014 à 1 458 USD en 2018 et d'une baisse du taux d'extrême pauvreté qui s'est établi à 6,8% en 2018, contre 12,2% en 2011.

Le taux de pauvreté a aussi diminué de cinq (05) points de pourcentage, passant de 42,8% en 2011 à 37,8% en 2018 et à 37,5% en 2021. En termes absolus, le nombre de pauvres a crû, passant de 5 832 008 à 6 032 056 individus entre 2011 et 2018, conjugué à un taux de croissance démographique intercensitaire de 2,5% par an.

Il faut noter que le Dakar urbain et la zone rurale ont façonné le profil global, aussi bien du taux de pauvreté, que du taux d'extrême pauvreté, avec des baisses très significatives sur la période sous revue. En effet, la plus forte baisse a été enregistrée au niveau du Dakar urbain où le taux de pauvreté est passé de 14,2% en 2011 à 8,7% en 2018.

La zone urbaine de la capitale est suivie par le milieu rural où le taux était estimé à 58,7% en 2011, contre à 53,6% en 2018/2019, soit un repli de 5,1 points de pourcentage. En 2021, l'incidence de la pauvreté dans le monde rural s'est située à 53,3%.

Le croisement avec l'âge et le sexe du chef de ménage montre des disparités. En effet, plus le chef de ménage est jeune, moins il y a de pauvres sous son autorité (35% chez les chefs de ménages ayant moins de 25 ans et 39,3% chez ceux de la tranche 50-60 ans). Les ménages dirigés par des femmes présentent moins de pauvres que ceux sous la responsabilité des hommes (21,8%, contre 42,7%). Au regard du statut d'occupation du chef de ménage, l'enquête a révélé que 40,9% des interrogés vivant dans des ménages dirigés par un actif occupé sont en-dessous de la ligne de pauvreté, contre 24,1% et 29,0%, respectivement, pour les ménages dirigés par un chômeur et un inactif.

Comparativement à la cible, il faudrait réduire le taux actuel (37,8%) de pauvreté de 16,4 pp, pour être en phase avec l'objectif (21,4%) escompté à l'horizon 2030. Cependant, concernant le taux d'extrême pauvreté, le rythme de progression noté sur la période 2015-2019 laisse présager un écart à la cible relativement faible en 2030, toutes choses étant égale par ailleurs.

Les contraintes liées à la réduction de la pauvreté et à l'accroissement du revenu per capita sont les suivantes : i) comme dans bien de pays africains, la croissance du revenu est absorbée par la croissance démographique ; ii) les faibles résultats en termes de développement du capital humain ne permettent pas d'entretenir la croissance à long terme et donc de réduire significativement la pauvreté.

En effet, *l'indice du capital humain* est passé de 0,38 en 2010 à 0,42 en 2018 ; iii) le poids important du secteur informel au Sénégal (45,6% du PIB en 2020) constitue un frein à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à la mise en place de mécanismes optimaux de ciblage ; iv) le secteur agricole reste encore tributaire de la pluviométrie incertaine.

Le Sénégal met en œuvre des systèmes et mesures de protection sociale, ils qui visent à soutenir les personnes vulnérables afin de renforcer leur résilience face aux chocs, leur productivité et leur bien-être. En 2020, le nombre de personnes couvertes par le risque maladie était de 8,9 millions, soit un taux de 53,2%, contre 32% en 2014. Dès lors, la cible fixée en 2020 n'est pas atteinte.

Au Togo, l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres, en général, et des personnes les plus vulnérables, en particulier, est au cœur des politiques de développement et ceci. Dans ce sens les initiatives suivantes peuvent être citées, à travers ,savoir, entre autres : le programme de filets sociaux de sécurité, le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), le programme de transfert monétaire pour les plus vulnérables (programme *Novissi*) en réponse aux conséquences socio-économiques liées à la pandémie de la COVID-19 et le Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes.

Le programme de filets sociaux a permis, en 2021, d'effectuer des transferts monétaires à l'endroit de 60 568 ménages pauvres et de créer 169 311 emplois temporaires pour les personnes vulnérables.

En effet, *l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural* est passée de 68,7% en 2015 à 58,8% en 2021⁸. Ces résultats sont en adéquation avec les conclusions de la phase 1 (2018-

⁸ « *Analyse des impacts de la pandémie Covid-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo* », Mai 2020.

2019) de l'EHCVM qui indiquent que l'incidence de pauvreté est estimée à 58,8% en milieu rural, contre 26,5% en milieu urbain. La région des Savanes a l'incidence la plus élevée (65,1%), et l'agglomération de Lomé connaît l'incidence la plus basse avec une proportion de 22,3%.

Il est à noter que les régions Centrale et des Plateaux ont des incidences qui ne sont pas loin de la moyenne nationale (respectivement 47,3% et 48,9%).

Les résultats de l'EHCVM 2021 indiquent que la proportion de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté est passée à 43,8% au niveau national, dont 24,6 % en milieu urbain contre 58,2% en milieu rural. *L'indice de pauvreté multidimensionnelle* est passé de 0,301 en 2013 à 0,213 en 2017. Les inégalités se sont réduites au cours de ces dernières années, comme l'indique l'indice de Gini qui est passé de 39,3% en 2013 à 38,5% en 2021.

Par ailleurs, la sécurisation des terres par la population devient de plus en plus importante au Togo. La proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère ses droits sur la terre est passée de 3,0% à 10,4% entre 2015 et 2019.

En perspective, le Gouvernement entend créer un guichet unique pour toutes les prestations sociales offertes aux populations vulnérables, intégrant des solutions digitales, le renforcement des mécanismes d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises et la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) 2021-2025. Il compte poursuivre la mise en œuvre du programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes afin de réduire significativement la pauvreté au niveau de cette région du pays.

Tableau 15 : Situation de la pauvreté des travailleurs dans la zone UEMOA en 2019

Etats membres	15 ans et plus			15-24 ans			25 ans et plus		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Bénin	21,5	10,7	16,6	27,4	15,6	21,4	20,4	9,5	15,6
Burkina Faso	24,9	31,7	27,9	35,8	32,9	29,2	20,7	32,5	26,1
Côte d'Ivoire	10,8	13,6	12,0	15,5	12,9	14,3	9,4	13,8	11,3
Guinée Bissau	16,8	19,9	18,2	25,7	22,6	24,4	14,3	19,2	16,6
Mali	15,7	16,8	16,2	22,7	18,9	21,1	13,1	15,9	14,2
Niger	49,2	46,9	48,2	56,8	50,7	54,3	45,6	45,1	45,4
Sénégal	9,9	11,11	9,2	16,6	17,7	16,9	8	9,9	8,7
Togo	17,9	19,2	18,6	29,6	22,5	25,5	16,5	18,7	17,5

Source : BIT, ILOSTAT.



ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La sous-alimentation se caractérise par un manque important de nourriture tel que l'individu dépense plus d'énergie qu'il n'en consomme. A long terme, cela a des effets graves sur la santé.

La prévalence de la sous-alimentation, qui était restée à peu près stable pendant cinq ans, a progressé de 1,5 point de pourcentage en 2020, pour atteindre 9,9% au niveau mondial.

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année, à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

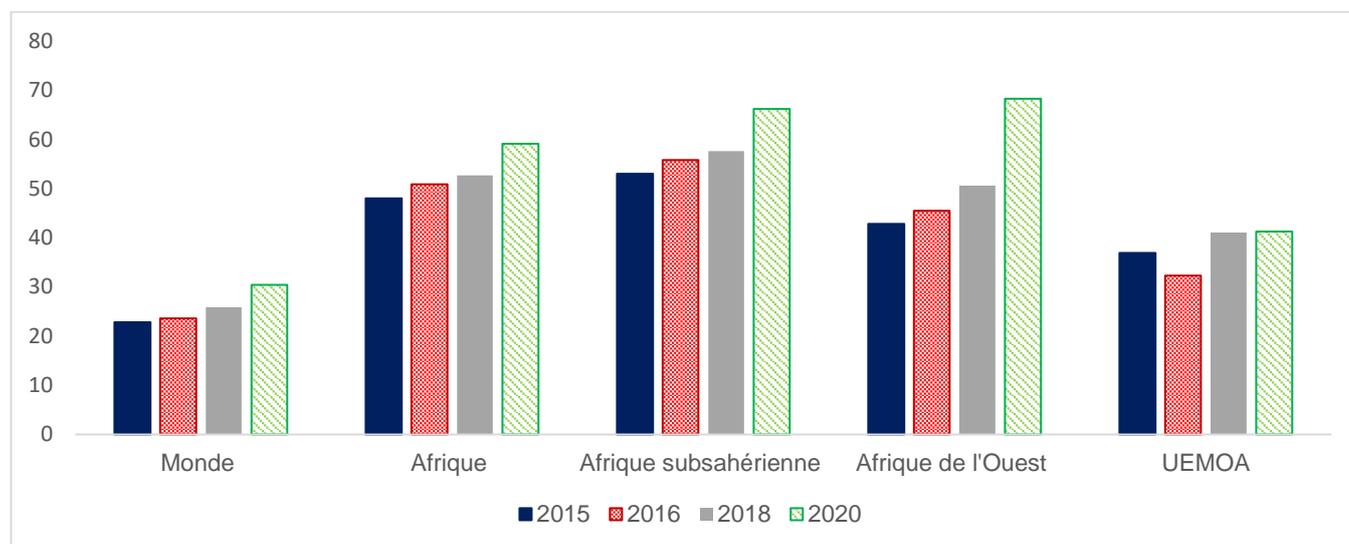
Malgré les progrès technologiques, la faim continue sa progression dans le monde. La prévalence de la sous-alimentation a augmenté, passant de 8,4% à 9,9% entre 2019 et 2020. Selon le rapport sur sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde (2021), environ une personne sur cinq (21%) a souffert de faim sur le continent africain en 2020, ce qui représenterait

le double de la situation dans toutes les autres régions du monde. Suivant les données actualisées, plus d'un (01) individu sur dix (10), à savoir 12,3%, a été exposé à la faim en 2020.

Le continent africain affiche la plus forte prévalence d'insécurité alimentaire. Près de trois (03) africains sur cinq (05) ont été touchés par une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2020. Mais, il existe des disparités suivant les régions. L'insécurité alimentaire a progressé en Afrique de l'Ouest de 54,2% en 2019 à 68,3% en 2020, et est au-dessus de la situation de l'Afrique de l'Est (65,3%). Dans la même tendance, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave affiche une tendance haussière dans la zone UEMOA depuis 2015 et cette tendance est la même au niveau mondial, même si les niveaux ne sont pas identiques. En 2020, plus de deux (02) individus sur cinq (05) au sein de l'Union, soit 41,2%, ne pouvaient se prévaloir d'avoir une alimentation saine, alors que cette proportion est d'une (01) personne sur trois (03) dans le monde (30,4%).

Cette situation quasi mondiale est en lien avec le coût élevé des denrées alimentaires et la persistance de la pauvreté ainsi que des inégalités qui ne reculent pas en termes de revenu.

Graphique 3 : Evolution comparée de la proportion de personnes en insécurité alimentaire



Source : Rapport sur sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le monde (2021).

Au Bénin, l'insécurité alimentaire affiche une prévalence évaluée à 9,6% en 2017, en repli de 1,4 point par rapport à 2013. Ainsi, la sécurité alimentaire globale s'est légèrement améliorée depuis 2013, passant de 89% à 90,4% en 2020. Cependant, 1,09 million de personnes sont en insécurité alimentaire, dont environ 80 000 personnes sévèrement touchées⁹.

Au Burkina Faso, le taux d'insécurité alimentaire a évolué en dents de scie, avec une tendance globalement baissière sur la période 2016-2021. En effet, la proportion des personnes structurellement vulnérables est passée de 17,0% en 2017 à environ 9,0% en 2020. Toutefois, il est noté une détérioration de la situation sur la période 2020-2021 où le taux est passé de 9,0% à 16,1%. La dégradation observée en 2021 s'explique, en partie, par l'augmentation du nombre de personnes déplacées internes et par la mauvaise campagne agricole 2020/2021. Au regard de cette situation, l'atteinte de la cible de 2023, fixée à 6,5% s'avère quelque peu compromise, sauf à mobiliser des moyens importants pour soutenir et renforcer la production des ménages vulnérables et des Personnes Déplacées Internes (PDI).

Contrairement au taux d'insécurité alimentaire qui s'est inscrit dans une dynamique baissière, le taux de prévalence de la sous-alimentation s'est dégradé sur la période 2016-2019. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 17,6% en 2016 à 19,2% en 2019. Sur la période 2016-2021, les évolutions de la prévalence de la sous-alimentation et de la proportion

⁹ Analyse Globale de la Vulnérabilité et la Sécurité Alimentaire (AGVSA), 2017.

des personnes structurellement vulnérables pourraient s'expliquer par la faiblesse du système de production des ménages agricoles.

En Côte d'Ivoire, en 2018, une enquête de suivi de la saison agricole et de la vulnérabilité alimentaire et portant spécifiquement sur le milieu rural en Côte d'Ivoire permet d'observer que 10,9% des ménages sont en insécurité alimentaire. Une comparaison avec l'enquête sur la sécurité alimentaire de 2009 permet de constater une amélioration de 1,7 point de pourcentage en une décennie. L'insécurité alimentaire modérée reste la forme la plus répandue en milieu rural ivoirien et touche 10,8% des ménages. En 2020, la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience était de 10,2%

En 2021, la production de l'agriculture vivrière a reculé de 0,4% en volume, par rapport à la réalisation de l'année précédente, sous l'effet conjugué de la hausse des productions de « *céréales* » (+5,1%) et des « *autres cultures vivrières* » (+0,4%) ainsi que du recul de la production relevée au niveau des « *tubercules et plantains* » (-1,6%). En dépit de cette baisse, la couverture des besoins nationaux par les productions nationales des principales spéculations vivrières a atteint 100% (l'igname, le manioc, la banane et le maïs). De plus, la couverture des besoins nationaux en riz paddy par les productions nationales a atteint 70% en 2021, pour une production de 1,66 millions de tonnes, contre 1,48 millions de tonnes en 2020.

En Guinée-Bissau, en 2019, le *taux d'insécurité alimentaire* était de 30,7% (368 458 personnes touchées) sur l'ensemble du pays, à l'exception du secteur autonome de Bissau qui n'a pas été inclus dans l'enquête. Le taux était de 34,2% dans les zones rurales et 19,2% dans les zones urbaines. Les régions de Gabu, Biombo, Oio et Cacheu étaient les plus touchées avec des taux d'insécurité alimentaire qui dépassaient 36%, alors que Bafata, Quinara et Bolama Bijagos étaient les moins affectées avec des taux en deçà de 22%.

Selon le ministère de la Santé publique, de la Famille et de la Cohésion sociale, 11 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont des problèmes de santé mentale et des filles âgées de 15 à 49 ans souffrent de malnutrition aiguë. Seulement 29 % des femmes et des filles atteignent le seuil minimal d'alimentation. La malnutrition chez les femmes enceintes et allaitantes est l'un des principaux facteurs à l'origine des taux élevés de mortalité maternelle et infantile. La malnutrition aiguë chez les personnes vivant avec le VIH/sida est un problème majeur. La malnutrition aiguë chez les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose dépasse les seuils critiques.

Au Mali, en moyenne, près d'un cinquième (1/5) des ménages du pays a connu des difficultés pour se nourrir de 2017 à 2020. Ce taux a enregistré une baisse de 3,7 points de pourcentage de 2015 à 2020, passant de 19,1% à 15,4%, ce qui serait dû, entre autres, à l'augmentation régulière de la production céréalière au cours des dernières années.

En 2021, l'insécurité alimentaire s'est aggravée, en particulier dans les localités touchées par le conflit et difficiles à atteindre dans le Nord et le Centre du pays. Pendant la période de soudure (juin-août), 1,3 million de personnes devaient avoir besoin d'une assistance alimentaire, soit le chiffre le plus élevé depuis 2015 et une augmentation de 33% a été prévue par rapport au nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire pendant la période de mars à mai 2021. Ainsi, la mise en œuvre du Plan Opérationnel (PO) et du Plan National de Réponse (PNR) 2020 s'est déroulée dans un contexte marqué par une crise sécuritaire persistante dans les régions du Nord et du Centre du pays depuis 2012.

Au Niger, les effets du réchauffement climatique (sécheresse, pluies diluviennes, inondations, etc.), les conflits autour des ressources naturelles (pâturage et eau, en particulier) participent à la délicate situation de la sécurité alimentaire et la malnutrition. Sur la période 2007-2018, plus de 2 millions de nigériens (9 à 10%) ont été affectés, chaque année, par l'insécurité alimentaire et plus de 3 millions (10 à 15%) ont été dans une situation précaire, c'est-à-dire à risque d'insécurité alimentaire. La sous-alimentation est à nouveau en augmentation au Niger depuis 2016, après un recul important dans la période 1999-2015. Le nombre de personnes sous

alimentées est passée de 2 millions en 2015 à 3,6 millions en 2018. En mars 2021, il était estimé qu'environ 2,3 millions de personnes devraient se trouver en insécurité alimentaire aiguë (phase 3+) pendant la période de soudure (juillet-août), soit une augmentation de 32 % par rapport aux projections de novembre 2020.

Le déficit céréalier enregistré en 2021 était estimé à près de 870 000 tonnes, soit une baisse de production de plus de 1,5 million de tonnes par rapport à 2020, selon les données du Ministère en charge de l'agriculture. La situation est particulièrement alarmante pour les régions de Tillabéri et Diffa qui sont, à la fois, en proie à la sécheresse et au conflit, et dont environ un quart (1/4) de la population est en insécurité alimentaire (24% pour Diffa et 29% pour Tillabéri)

Au Sénégal, en 2015, le pays a atteint la troisième cible de l'ODD 1 qui consistait à réduire de moitié la part des individus souffrant de faim, entre 1990 et 2015. Dans l'optique de maintenir et de consolider ces acquis, des stratégies fortes ont été mises en œuvre en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire. Les orientations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été définies dans la Stratégie nationale de sécurité alimentaire et de résilience (SNSAR 2015-2035). La prévalence de la sous-alimentation au Sénégal qui était de 9,8% en 2015 était estimée à 7,5% en 2019. Au rythme actuel, le Sénégal serait en bonne voie pour éradiquer la sous-alimentation.

Depuis 2018, le Sénégal a réussi à maintenir globalement la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave en deçà de 20%. Cependant, la pandémie de COVID-19 a perturbé les chaînes d'approvisionnement alimentaire. Ainsi, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave s'est située à 23,1% en 2020, correspondant à 3 228 696 personnes. En 2021, les résultats du cadre harmonisé montrent que la situation s'est améliorée avec une prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave estimée à 17,4%. Globalement, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a enregistré une baisse de 6 points entre 2015 et 2021.

Au Togo, la prévalence de la sous-alimentation au Togo est passée de 21,20% en 2018 à 20,4% en 2020. Celle de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire, est passée de 58% en 2018 à 55% en 2020. La prévalence de la malnutrition s'est établie à 5,70% en 2017.

Afin d'accorder plus d'attention au droit à l'alimentation, le Gouvernement entend faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois, à travers : (i) l'amélioration des rendements et de la production ; (ii) la mécanisation agricole ; (iii) la réalisation des zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) ; (iv) le renforcement des capacités d'intervention et l'amélioration de l'offre de service du MIFA ; (v) la réalisation des pistes, et (vi) la construction des infrastructures de stockage et de commercialisation.

Tableau 16 : Évolution des prévalences de la sous-alimentation et de l'insécurité alimentaire modérée et grave (%)

Etats membres	Prévalence de la sous-alimentation (en %)					Prévalence de l'insécurité alimentaire (en %)				
	2015	2016	2018	2020	2021	2015	2016	2018	2020	2021
Bénin	8,30	8,70	10,20	7,40	ND	11,00	ND	9,60	ND	ND
Burkina Faso	12,00	12,30	12,70	18,00		14,50	14,00	13,40	8,99	16,10
Côte d'Ivoire	12,60	11,90	10,60	7,60		12,80		10,80	10,18	
Guinée Bissau		18,46	30,77				61,70	64,40	75	
Mali		19,10	18,6	15,40						
Niger		12,40	10,90	14,20	16,10		66,40	83,00		
Sénégal	9,80	8,90	7,40	7,60	7,40	14,00	23,00	15,60	23,10	17,40
Togo		20,00	21,20	20,40		61,20	61,40	58,00	55,00	
Union	13,40	15,52	12,69	11,91		36,96	32,31	41,10	41,25	

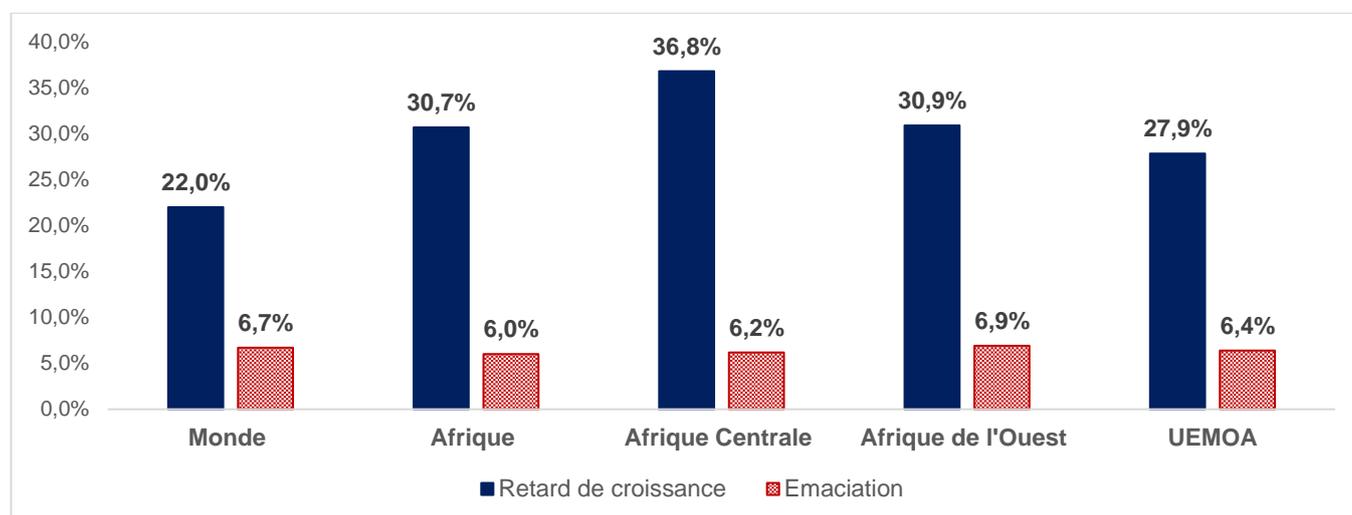
Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Par ailleurs, les programmes et projets de développement agricoles mettent un accent particulier sur trois (03) dimensions clés, à savoir : (i) l'autonomisation des femmes, (ii) les mesures d'adaptation au changement climatique, et (iii) la prise en compte de la nutrition. Il faut rappeler qu'il a été élaboré, en 2018, une revue stratégique « *Faim Zéro* » au Togo pour identifier les défis et proposer des réponses pour l'atteinte de cet objectif en 2030. Une politique nationale multisectorielle de nutrition, assortie d'un plan stratégique de mise en œuvre a également été élaborée pour la période 2018-2030 en vue de contribuer à l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant, d'ici à 2025, les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

A moins de dix ans de l'horizon des ODD, la situation nutritionnelle dans le monde ne permet pas l'optimisme. Suivant les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour l'année 2020, le retard de croissance a touché 22,0% des enfants de moins de 5 ans, l'émaciation 6,7% et le surpoids 5,7% soit respectivement 149,2 millions, 45,4 millions et 38,9 millions d'enfants dont une majorité en vit en Afrique et en Asie.

Graphique 4 : Situation de la malnutrition en 2020



Source : FAO, Rapports-pays sur les ODD.

Toutefois, la région UEMOA présente des progrès, même si le rythme d'amélioration pourrait ne pas permettre d'être au rendez-vous de 2030. Dans l'Union, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, est passée de 31,3% en 2015 à 27,2% en 2020. La prévalence de la malnutrition aigüe a replié de 1,5 point de pourcentage entre 2015 et 2020, passant de 8,3% à 6,8%.

L'analyse de la situation nutritionnelle au **Bénin** montre une persistance de la malnutrition sur toutes ses formes. En 2014, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans était de 34%. Elle s'est légèrement améliorée sur la période 2014-2017 pour s'établir à 32% en 2017. Ceci induit que près d'un (01) enfant sur trois (03) est en retard de croissance. Toutefois, en 2021, les données gouvernementales indiquent une détérioration de la situation, en particulier dans les départements de l'Atacora, du Borgou et du Plateau¹⁰.

Quant à la malnutrition aigüe, le Bénin présente une prévalence de 5% en 2020, soit un repli de 1,2 point de pourcentage depuis 2015. Les causes de cet état nutritionnel au Bénin sont liées aux mauvaises pratiques d'alimentation et de nutrition des nourrissons et des jeunes enfants.

¹⁰ Descriptif de programme de pays, UNICEF Bénin, 2023.

En effet, les habitudes alimentaires ou nutritionnelles tiennent leurs sources des connaissances, des normes et des croyances régionales ou ethniques.

L'état nutritionnel des enfants est apprécié **au Burkina Faso** par quatre (04) indicateurs que sont : (i) la prévalence de la malnutrition aigüe globale, (ii) la prévalence de la malnutrition aigüe sévère, (iii) le pourcentage d'enfants avec un retard de croissance et (iv) l'insuffisance pondérale. Sur la période 2016-2021, l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans est demeuré une préoccupation. Le taux de prévalence de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 7,6 % en 2016 à 9,7% en 2021. Le taux de prévalence de la malnutrition aigüe sévère des enfants de moins de 5 ans s'est affiché en baisse entre 2017 et 2021, une baisse continue avec, respectivement, 2,0% et 0,8%. La cible de 2023 étant fixée à 0,9%, il y a des chances de l'atteindre si la dynamique engagée se poursuit. S'agissant du pourcentage d'enfants avec un retard de croissance parmi les enfants de moins de 5 ans, il a connu une légère baisse, passant de 27,3% en 2016 à 21,6% en 2021. Avec une cible fixée à 23% en 2023, il y a des chances qu'elle soit atteinte, pour peu que les efforts dans ce sens soient maintenus. En ce qui concerne l'insuffisance pondérale, une évolution en dents de scie est notée sur la période 2016-2019 et une stabilité entre 2020 et 2021. Après une baisse de trois (03) pp enregistrée entre 2016 et 2017, le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale est passé de 16,2% en 2017 à 17,6% en 2020 et en 2021.

Afin de renforcer la situation nutritionnelle des enfants notamment des scolaires, il a été lancé au cours de l'année 2021, l'initiative présidentielle « *assurer à chaque enfant en âge scolaire au moins un repas équilibré par jour* ». Elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la nutrition chez les enfants à travers la disponibilité des denrées alimentaires par un approvisionnement optimal des cantines scolaires, l'amélioration des revenus des ménages en état de précarité alimentaire, l'amélioration de la valeur nutritionnelle des menus proposés dans les cantines scolaires.

En Côte d'Ivoire, la malnutrition aigüe sévère est la forme la plus visible et la plus extrême de la dénutrition. Elle est illustrée par un enfant fragile et squelettique qui a besoin d'un traitement urgent pour survivre¹¹. Elle est caractérisée par un très faible rapport poids/taille (indice P/T < - 3 Z score) ou par le périmètre brachial (PB < 11,5 cm) ou par la présence d'œdèmes bilatéraux¹².

De 2020 à 2021, l'incidence nationale de la malnutrition aigüe globale chez les enfants de moins de 5 ans a connu une hausse de 54,73%, passant de 9,39 à 14,53. De plus, l'incidence de la malnutrition aigüe modérée (MAM) chez les enfants de moins de 5 ans a connu une baisse de 5,6%. Elle est passée de 7,55‰ (2020) à 7,13‰ en 2021. Cette incidence présente les taux les plus élevés dans les régions sanitaires de Bounkani (21,28‰), du Gontougo (20,63‰) et de l'Iffou (15,56‰). Tandis que les régions de l'Indénié-Djuablin (0,38‰), de La Mé (1,01‰) et du Loh-Djiboua (1,11‰) affichent les taux les moins élevés.

Relativement à la malnutrition aigüe sévère (MAS) chez les enfants de moins de 5 ans, l'incidence nationale est passée de 1,84‰ en 2020 à 7,39‰ en 2021, soit une hausse de 301,63%. Les incidences les plus élevées de MAS sont présentes dans les régions sanitaires du Tonkpi (30,30‰), du Bounkani (24,10‰) et du Gontougo (20,79‰). Cependant, les régions sanitaires de l'Indénié-Djuablin (0,12‰), de La Mé (0,90‰) et du Moronou (0,92‰) enregistrent les incidences les moins élevées de MAS.

Les résultats de l'enquête MICS6 2018-2019, en **Guinée Bissau**, révèlent que le taux de prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans était de 27,7%. La situation est plus alarmante chez les garçons que chez les filles, avec des taux de prévalence de retard de croissance respectifs de 29,7 et 25,6%. En milieu rural, on a un taux de prévalence de retard de croissance de 31,3%, contre 17,4% en milieu urbain. Alors que dans le Secteur

¹¹ https://www.unicef.org/french/nutrition/index_sam.html.

¹² PNPCIMA 2015 : Protocole National de Prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aigüe.

Autonome de Bissau, un taux de prévalence de retard de croissance de 14,3% a été observé, et des niveaux très élevés dans les régions de Gabu (30,5%) et Oio (36,8%).

Quant à la prévalence de la malnutrition en 2019, le taux d'émaciation était de 5,1%, tandis que le surpoids a concerné 2,6% des enfants.

Au Mali, des progrès importants ont été réalisés entre 2015 et 2021 dans la lutte contre la malnutrition en général, mais la situation n'en demeure pas moins préoccupante. La prévalence du retard de croissance est passée de 29,3% en 2015 à 23,90% en 2020, puis 21,90% en 2021. Ceci implique que plus de deux (02) enfants de moins de cinq ans sur dix (10), qui souffrent d'un problème de croissance avec toutes les conséquences possibles.

La malnutrition aiguë a présenté un repli considérable entre 2015 et 2020, soit de 12,4% en 2019 à 7,20% en 2020. Toutefois, une détérioration a été enregistrée en 2021 (10%). Il apparaît que l'insécurité, la pandémie de la COVID-19 et l'inflation ont affecté les efforts du Mali.

Au Niger, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a connu une tendance baissière, passant ainsi de 47,8% en 2018 à 43,50% en 2021, largement au-dessus du seuil d'alerte de l'OMS de 30%. Cette tendance baissière pourrait s'expliquer par les effets des efforts consentis par l'Etat et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie I3N.

La prévalence de la malnutrition permet d'identifier les enfants souffrant de sous-nutrition actuelle ou aiguë. Ainsi, la prévalence de la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2021, passant de 14,8% en 2014 à 12,5% en 2021. Cette situation pourrait s'expliquer par les périodes d'abondance et de soudures. La moyenne sur la période s'est établie à 12,7%, supérieure au seuil élevé d'alerte de 10% fixé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en matière de santé publique.

L'augmentation de la MAG en 2020 serait en lien avec les mesures de prévention contre la propagation du coronavirus (restrictions de mouvements, fermeture des frontières, isolement de la ville de Niamey, etc.), la fermeture de la frontière avec le Nigeria, la crise pastorale dans les régions de Diffa, Agadez et nord Maradi et les inondations.

Le Sénégal a adopté la Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN 2015-2025), en novembre 2015. Entre 2015 et 2020, même si la tendance globale est baissière, l'évolution des indicateurs de nutrition a été ponctuée par des périodes de dégradation plus ou moins prononcées en fonction des indicateurs et consécutifs à des chocs exogènes ou endogènes (pandémie de Covid-19, inondations, périls acridiens, etc.). Les résultats enregistrés montrent que des efforts restent à faire pour atteindre les cibles de l'ODD 2. Le pourcentage d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale a enregistré une baisse de 1,1 point de pourcentage, passant de 15,5% en 2015 à 14,4% en 2019. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de (0-59 mois) est également passée de 20,5% en 2015 à 17,9% en 2019, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage sur la période. Au rythme actuel, la prévalence du retard de croissance chez les enfants de (0-59 mois) serait de 15,4% en 2025, alors que l'objectif fixé par l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) est de 11,5%.

Par ailleurs, les résultats ont montré que le retard de croissance des enfants diminue lorsque l'intervalle intergénéral¹³ augmente, confirmant ainsi l'importance de l'espacement des naissances.

La prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans (émaciation) a enregistré une légère augmentation entre 2015 et 2019, passant de 7,8% à 8,1%. Si la contreperformance perdure, près de 9% des enfants de moins de 5 ans souffriront de malnutrition aiguë alors que l'objectif est de maintenir le taux en deçà de 5% en 2025. De même, la prévalence de l'obésité chez les enfants de moins de 5 ans continue d'augmenter. Elle est passée de 1% en 2015 à 2,3% en 2019, pour un objectif de 0,75% en 2025.

¹³ Temps écoulé entre deux naissances successives dans le même mariage.

La mise en œuvre du Plan stratégique multisectoriel de la nutrition a permis de renforcer l'état nutritionnel des enfants en 2020. Le pourcentage d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale se situe à 14,4% en 2019, dont 16,1% de garçons et 12,7% de filles. Il est plus accentué en milieu rural (17,3%) qu'en milieu urbain (9,2%). La prévalence du retard de croissance chez les enfants de (0-59 mois) s'est établie à 17,9% en 2019.

Ces résultats ont été obtenus grâce à une bonne couverture territoriale des services de nutrition qui a tourné autour de 73% en 2020, et à une meilleure prise en charge des enfants (0-59 mois) dans les services de nutrition, soit 63% en 2020, contre 60% en 2019, pour une cible de 70%.

Les contreperformances notées par rapport aux cibles pourraient s'expliquer par le relâchement des efforts qui devaient être déployés dans la couverture des collectivités territoriales en services de nutrition. Mais, il faut aussi noter que la situation socioéconomique du pays, induite par la survenue de la COVID-19, n'a pas été favorable à une amélioration des conditions de vie des populations, surtout les plus vulnérables.

Au Togo, de 6,5% en 2014, la malnutrition aigüe est passée à 5,7% en 2017, soit une baisse de 0,8 point. Dans le même temps, le retard de croissance, l'un des principaux signes de malnutrition chronique, qui se caractérise par une taille trop petite pour l'âge, est passé de 27,5% en 2014 à 23,8% en 2017, soit une amélioration de 3,7%¹⁴.

Ces performances résultent de l'exécution de plusieurs projets dans le secteur agricole et à l'augmentation du budget consacré à la malnutrition. Ainsi, par rapport à leur niveau de 2014, les dépenses de nutrition ont connu une augmentation d'un (01) milliard en 2015, passant de 6,5 à 7,5 milliards de FCFA, niveau qu'elles conserveront en 2016, avant de fléchir à 5,1 milliards FCFA en 2017.

Tableau 17 : Évolution des principaux indicateurs de la nutrition (%)

Etats membres	Prévalence du retard de croissance (en %)					Prévalence de la malnutrition aigüe (en %)				
	2015	2016	2018	2020	2021	2015	2016	2018	2020	2021
Bénin	34,00	32,70	32,00	31,90	30,40	6,20		6,80	5,00	ND
Burkina Faso	30,00	27,30	25,00	24,90	21,60	10,40	7,60	8,50	9,10	9,70
Côte d'Ivoire	29,80			22,40		1,30	1,24	1,03	0,94	
Guinée Bissau	28,00		27,60	29,90			5,10		5,10	
Mali	29,30	26,20	24,10	23,90	21,90	12,40	10,70	10	7,20	10,00
Niger	45,50	42,20	47,80	45,10	43,50	14,80	10,30	15,00	12,70	12,50
Sénégal	20,50	17,00	18,80	17,90		7,80	7,10	8,10	8,10	
Togo	26,00		28,00	23,50		6,50		5,70	5,70	
Union	31,34	28,43	28,35	27,22		8,31	5,80	7,74	6,82	

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Les progrès scientifiques ont permis de réduire la morbidité et la mortalité des mères et des enfants au niveau mondial. Cependant, cette amélioration n'est pas uniforme. L'Afrique continue de subir les effets du paludisme et de la tuberculose et les femmes ont malheureusement encore des chances de mourir pendant un accouchement. L'Afrique subsaharienne fait partie des régions qui enregistrent encore un nombre élevé de décès des mères et des enfants, dont la plupart sont causés par des maladies évitables et traitables. Suivant les experts de l'OMS, l'insuffisance des investissements dans la santé et du financement de ses programmes est l'un des principaux obstacles à la réalisation de l'ODD relatif à la santé.

¹⁴ <https://reliefweb.int/report/togo/la-malnutrition-recule>.

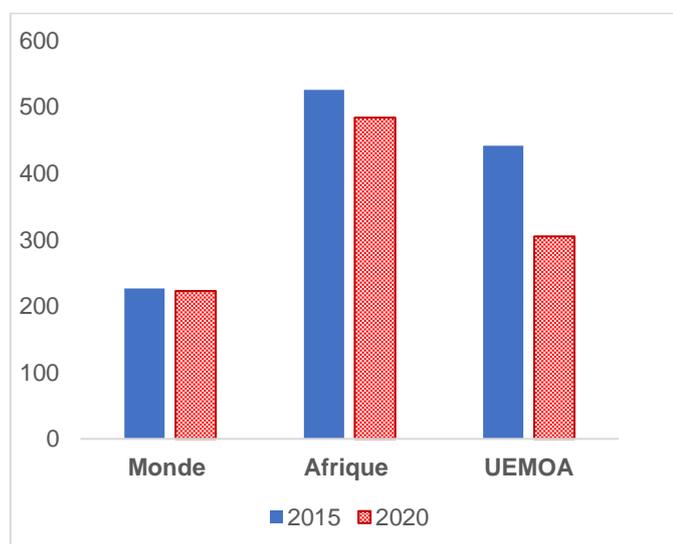
Au niveau planétaire près de trois (03) femmes sur cinq (05) de femmes en âge de procréer (15-49 ans) avaient besoin de services de planification familiale en 2021 (57,9%) et 10% n'avaient pas accès à la contraception dont elles ont besoin.

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

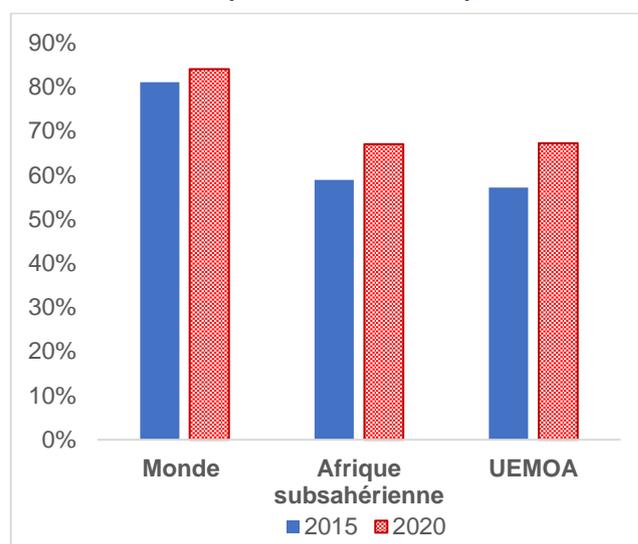
Les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indiquent une stagnation quasi planétaire des taux de mortalité maternelle entre 2015 et 2020. Toutefois, ces taux ont affiché des hausses en Amérique du Nord (+17 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (+15 %). Ils se sont repliés dans la plupart des régions d'Afrique et en Asie du Sud. De manière générale, dans les pays les moins avancés, le taux a diminué d'environ 15 % entre 2015 et 2020. Mais, malgré un repli de 19% entre 2000 et 2020, l'Afrique occidentale et la partie Centrale du continent continuent d'avoir les taux de décès les plus élevés. En 2020, la situation était trois fois supérieure à la moyenne mondiale (724 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, contre 223 au niveau mondial).

Le *taux de mortalité maternelle* (TMM) au sein de l'UEMOA s'est replié de 441,9 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 305 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018, en liaison avec les améliorations observées au Burkina Faso, en Guinée Bissau et au Sénégal.

Graphique 5 : Evolution du Taux de Mortalité Maternelle



Graphique 6 : Proportion accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.



Source : OMS, Rapports-pays sur les ODD.

À l'échelle mondiale (84%), l'Afrique a la plus faible proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (65% en 2020). Dans l'Union, le taux d'accouchement assisté par un personnel médical qualifié est passé de 57,15% à 64,0% sur la période 2015 à 2018 et a poursuivi son amélioration pour se situer à 67,4% en 2020.

En dehors de la Guinée Bissau, du Sénégal et du Togo, la proportion des femmes enceintes ayant réalisé, au moins, quatre (04) consultations prénatales (CPN4) a évolué en deçà de 50% jusqu'en 2019, avant de passer à 51,7% au niveau de l'Union en 2020.

Les statistiques indiquent que l'utilisation des contraceptifs chez les femmes sexuellement actives âgées de 15 à 49 ans est généralement plus élevée en Afrique orientale et australe qu'en Afrique de l'Ouest. Dans la zone UEMOA, le taux de prévalence de la contraception moderne peine à dépasser les 25%.

Au Bénin, malgré les améliorations budgétaires, la santé de la mère s'est fragilisée, avec un taux de mortalité maternelle qui s'est accentué de 347 à 391 pour 100.000 naissances vivantes entre 2014 et 2018. De même la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé

qualifié n'a connu que de faibles progrès sur la même période, passant de 77,2% à 77,8%. Quant à la proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4), malgré son amélioration de 17,60 points de pourcentage entre 2015 et 2020, elle montre que seulement une (01) femme sur trois (03) les réalise (37,20%).

Les efforts consentis par **le Burkina Faso** dans le domaine de la santé maternelle ont permis de réduire la mortalité. En effet, le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 330 en 2015 à 222,9 en 2019, selon le rapport définitif du cinquième recensement général de la population et de l'habitation. En dépit de la baisse constatée, la situation de mortalité maternelle demeure préoccupante et fragile, au regard de la tendance de l'évolution de certains indicateurs de routine d'appréciation des soins maternels que sont la mortalité maternelle intra-hospitalière, les accouchements assistés et les consultations prénatales. En effet, La tendance globale de l'évolution de la mortalité maternelle intra-hospitalière pour 100 000 parturientes s'est affiché à la hausse de 2016 à 2021. Quant à la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, elle a évolué selon une tendance globale à la hausse, passant de 80,90% en 2016 à 87,40% en 2021. Toutefois, cette proportion a connu une baisse entre 2019 et 2020, passant respectivement de 79,00% et 77,20%. En ce qui concerne l'évolution de la proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales, la tendance globale est aussi légèrement à la hausse mais demeure faible.

Selon le rapport définitif du cinquième recensement général de la population et de l'habitation. En dépit de la baisse constaté, la situation de mortalité maternelle demeure préoccupante et fragile au regard de la tendance de l'évolution de certains indicateurs de routine d'appréciation des soins maternels que sont la mortalité maternelle intra-hospitalière, les accouchements assistés et les consultations prénatales. En effet, la tendance globale de l'évolution de la mortalité maternelle intra-hospitalière pour 100 000 parturientes est à la hausse de 2016 à 2021. Quant à la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, elle a évolué selon une tendance globale à la hausse passant de 80,90% en 2016 à 87,40% en 2021 toutefois, cette proportion a connu une baisse entre 2019 et 2020 passant respectivement de 79,00% et 77,20%. Les raisons de cette contreperformance de certains indicateurs de routine sont entre autres les barrières géographiques, financières et socioculturelles, l'inégale répartition spatiale de l'offre de services de soins prénataux (SPN), la faible capacité opérationnelle des services de SPN due à l'insuffisance de personnel qualifié. En outre, la pandémie de la COVID-19 et la persistance des attaques terroristes qui a entraîné des fermetures de structures sanitaires dans les zones à fort défi sécuritaire ont impacté négativement ces indicateurs. Les performances enregistrées en 2021 s'expliquent, en partie, par le développement de stratégies de résilience pour la continuité des soins dans les zones à fort défi sécuritaire.

En Côte d'Ivoire, selon les résultats de l'EDS 2021, le taux de mortalité maternelle était de 315 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2021. Ce taux est en baisse au regard de celui de l'EDS 2012 qui était de 614 décès pour 100 000 naissances vivantes. En vue d'accélérer l'amélioration des indicateurs en lien avec la santé maternelle, le Gouvernement a entrepris des mesures visant à renforcer la capacité de prise en charge des parturientes à Abidjan et la réhabilitation/construction ainsi que l'équipement de blocs opératoires et services de maternité dans 62 localités de l'intérieur du pays.

Cependant, malgré ces efforts, il est à noter que les principales causes de mortalité maternelle sont liées aux insuffisances dans les capacités de gestion des complications obstétricales. Concernant l'utilisation de services des soins prénatals, il est observé (i) le retard dans la réalisation de la première CPN (en 2021, 34,5% des CPN1 ont été effectuées au cours du premier trimestre de la grossesse, contre 33,9% en 2020) ; (ii) le faible taux de couverture en CPN4 qui est passé de 38,2% en 2015 à 42,3% en 2020, puis 44,7% en 2021 et ; (iii) le faible taux de couverture en SP3 (40,4%). Ces faibles taux s'expliquent par l'insuffisance d'éducation sanitaire pour promouvoir les soins prénatals, la préparation à l'accouchement et à la prise en

charge des complications. La couverture en consultation postnatale est ressortie en baisse de 4,62% par rapport à celle de 2020. Elle a affiché un taux de 40,43% en 2021, contre 42,39% en 2020. Pour rappel, ce taux était de 20,13% en 2016.

En Côte d'Ivoire, le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié était de 84 % en 2021 (EDS), contre 62,3% en 2012 (EDS). En 2021, les données collectées dans les régions d'Abidjan (96,5%), de Comoé (95,2%) et de la Vallée du Bandama (89,2%) ont enregistré les taux d'accouchements assistés les plus élevés du pays.

Tableau 18 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.1 dans les Etats de l'Union

Etats membres	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2017	2018	2019	2020	2021
	Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge							
	Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes							
Bénin	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		347		391			
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		77,20		77,80			
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		29,40	27,50	26,50	32,30	37,20	
Burkina	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		330			229		
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		84,40	83,90	83,10	79	77,20	87,4
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		34,10	38	39,30	39,20	38	54,2
Côte d'Ivoire	3.1.1. Taux de mortalité maternelle					614		315
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		59,40	64,60	64,10	69,42	71,56	84,00
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		38,23	30,10	30,40	40,69	42,31	44,65
Guinée Bissau	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		808	763	738,0	542	412	434
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		45	53,80	53,80			
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		64,00				51,00	44,00
Mali	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		368		325	325		
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		30,81	33,00	38,10	42,00	38,90	45,10
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		25,54	21,97	23,79	26,93	24,31	27,60
Niger	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		520	505				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		39,70	36,31	35,36	32,34	30,95	44,00
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		38,50		35,36	32,34	37,3	33,91
Sénégal	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		315	236	236			
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		59,00	65,00	74,20	74,50	96,30	97,00
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		48,00	57,00	58,50	54,80		
Togo	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		401					
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		73,00		65,00	65,00	65,10	62,4
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		57,20	57,20	50,50	50,50	50,50	
Union	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		441,9			305,4		
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		56,90	56,56	61,07	60,34	67,27	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		37,54	40,46	36,10	42,29	51,78	

Source : Rapports-pays sur les ODD, revue documentaire et calculs des auteurs.

Malgré les efforts relevés, le secteur reste confronté à des défis, notamment : (i) assurer le renforcement et la répartition équitable des ressources humaines de la santé aux différents postes, en tenant compte du profil épidémiologique et de la charge de travail des personnels de

santé, et (ii) améliorer la collaboration intersectorielle entre le ministère en charge de la santé et les collectivités territoriales dans le cadre de l'implantation et l'équipement des structures sanitaires.

En Guinée-Bissau, la situation de la mortalité maternelle demeure préoccupante car, malgré une tendance générale à la baisse, l'atteinte de la cible semble encore hors de portée. Les données disponibles indiquent qu'en 2017, il y avait, en moyenne, 667 116 décès de femmes pour 100 000 naissances vivantes. Selon les données du ministère de la santé publique, le taux de mortalité maternelle (TMM) est tombé à 412/100 000 en 2020, mais a de nouveau légèrement augmenté en 2021, atteignant 434/100 000 naissances vivantes. Au vu de ces données, la Guinée-Bissau ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif mondial de réduction de la mortalité maternelle d'ici 2030.

Cette situation était prévisible car une part importante des naissances se passent en dehors de toute assistance médicale, et en 2019, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié n'était encore que de 53,8% et elle a diminué de 15 points entre 2019 et 2021. Le pays a progressé sur la Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) dans les années précédant l'émergence de la pandémie, mais a affiché un repli entre 2020 et 2021, passant de 51 % à 44 %.

Il faut préciser que l'impact de la COVID-19, les grèves générales à la fonction publique et la fragilité du système national de santé constituent des handicaps à l'amélioration de la situation.

Au Mali, les progrès réalisés dans le domaine de la santé maternelle, néonatale, infantile ne sont pas reflétés à travers les indicateurs. Le taux de mortalité maternelle continue d'être préoccupant en dépit des améliorations (368 pour 100000 naissances vivantes en 2012 à 325 pour 100000 naissances vivantes en 2018). Cette situation est également liée à la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes dans le pays (17,11% en 2020). Le taux de CPN4 qui était à 24,4% en 2020 a évolué à 27,6% en 2021. Cela s'explique par les efforts de sensibilisation et d'information menés par les autorités en faveur de l'offre et l'utilisation des services de santé reproductive.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a augmenté, passant de 33% en 2017 à 38,9% en 2020, puis 45,1% en 2021.

Dans le domaine sanitaire, **le Niger** a enregistré des progrès significatifs avec la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins au profit des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans. Ainsi, le taux de mortalité maternelle est passé de 535 décès en 2013 à 520 décès en 2015. La proportion des naissances assistées par du personnel de santé qualifié est passé de 39,06% en 2016 à 37,53% en 2020, puis à 44% en 2021. Cette performance serait en lien avec les efforts réalisés dans le cadre de l'accroissement de la couverture en formations sanitaires (le taux de couverture sanitaire s'est établi à 53,6% en 2021), mais aussi grâce aux interventions des volontaires des relais communautaires. Dans les zones d'intervention des volontaires, 60,21% des accouchements sont assurés par des volontaires. La proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4) s'est améliorée de trois (03) pp, passant ainsi de 30,95% en 2020 à 33,91% en 2021, en lien avec la stratégie de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans et aussi en lien avec les activités de sensibilisation.

Le secteur de la santé **au Sénégal**, a connu des améliorations significatives ces dernières années. Cependant, les résultats dans les domaines de la santé maternelle et infantile restent encore modestes au regard des cibles. Le taux de mortalité maternelle reste toujours élevé. Il se situe à 236 pour 100 000 naissances vivantes en 2017, contre 315 pour 100 000 naissances vivantes en 2015. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est en constante hausse ces dernières années et a atteint 97% en 2021, contre 53,2% en 2015. L'analyse démontre qu'en 2021, les régions de Dakar, 99%, Kaffrine, 98,5 %, Louga, 98,2 et Saint Louis, 98%, ont enregistré les meilleures performances. Cependant, les régions de Matam,

Sédhiou et Diourbel ont affiché de très faibles résultats avec, respectivement, 94,2%, 94,5% et 95%.

Par ailleurs, le taux d'achèvement en CPN a également connu une hausse de 7,5 points de pourcentage entre 2015 et 2021, passant ainsi de 48% à 55,5%. Cette progression est notamment constatée à Diourbel, Kédougou, Kaffrine, Kaolack, Matam, Sédhiou, Saint Louis et Tambacounda.

Les actions du Gouvernement **au Togo** ont permis de réduire sensiblement la létalité maternelle de causes obstétricales directes dans les formations sanitaires (FS) de 1,74% en 2019 à 1,30% en 2020, tout comme en 2021. De même, la surveillance des décès maternels et néonataux et la riposte (SDMNR) a permis d'enregistrer 310 décès maternels dont 190 notifiés (61,29%) parmi lesquels 130 ont fait objet d'une revue (68,42%), contre 354 décès maternels dont 225 notifiés (63,56%) parmi lesquels 126 ont fait l'objet de revue (56%) en 2020 pour une cible de 64% de revue en 2021. Ces taux de revue étaient de 34,40% en 2019 et 30,15% en 2018. Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a régressé entre 2020 et 2021, passant de 65,1% en 2020 à 62,4% en 2021, pour une cible de 69,1% du Plan national de développement sanitaire (PNDS). Il faut noter que les accouchements à domicile sont, par contre, en baisse (6 974), soit 3,7% contre 4,5% en 2020 et 2019. Le pourcentage de femmes ayant accompli 4 visites CPN continue de fluctuer autour de 50%.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes, au plus, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes, au plus.

Il est évident que des avancées notables ont été réalisées pour améliorer la santé des enfants, mais les chances de survie des nouveaux nés et des enfants semblent liées au lieu de naissance et à la condition de vie des parents. Les principales causes de décès des enfants sont les naissances prématurées et les complications pendant le travail. A cela il faut ajouter, les maladies comme la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, etc. Au niveau mondial, le TMM5 est de 38 pour 1 000 naissances vivantes en 2021, alors que qu'en Afrique Subsaharienne, il est de 74 décès pour 1 000 naissances vivantes, largement au-dessus des probabilités pour les enfants d'Europe ou d'Amérique.

En somme, les enfants nés dans les pays pauvres présentent plus de risque de décès avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Ces risques sont particulièrement élevés en Inde, au Pakistan, au Nigéria, en République démocratique du Congo et en Éthiopie.

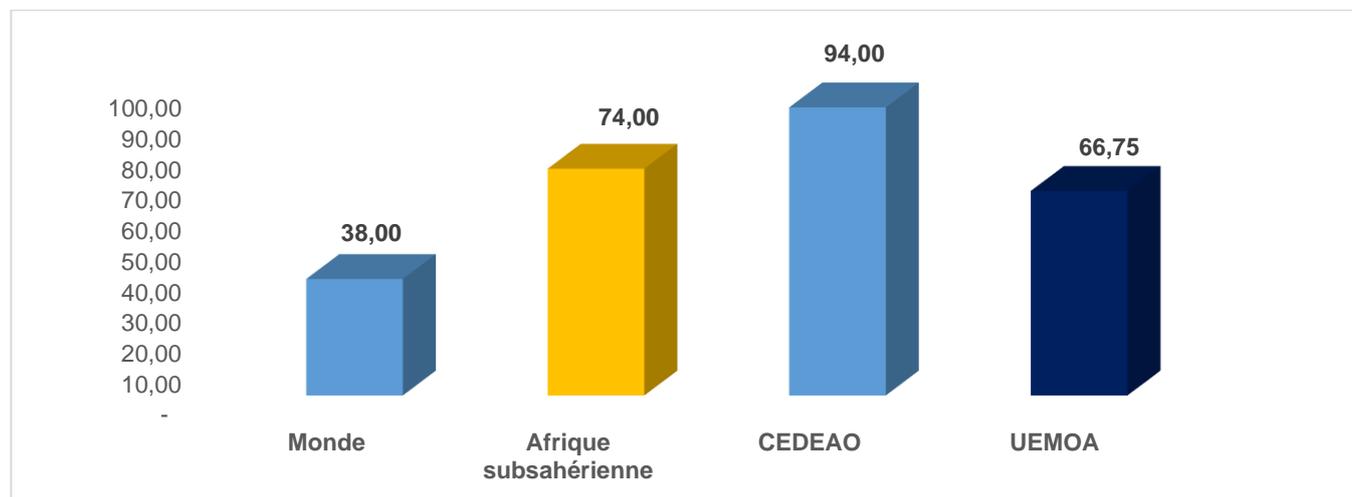
Au niveau de la zone UEMOA, le *Taux de Mortalité des enfants de moins de 5 ans* est passé de 96,58‰ en 2015 à 66,75‰ en 2018, alors que la moyenne de l'Afrique subsaharienne se situe autour de 74‰ et celle de la CEDEAO à 94,2‰ (2020). Ainsi le TMM5 au niveau de l'Union est pratiquement le double du niveau mondial, mais en deçà de la situation en Afrique Subsaharienne.

Au Bénin, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a diminué entre 2014 et 2020, passant de 115‰ en 2014 à 96‰ en 2018, puis à 85,9‰ en 2020¹⁵. Le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance a suivi la même tendance avec un repli de 8 points entre 2014 et 2017-2018, passant de 38‰ à 30‰, puis à 29,7‰ en 2020. Entre 2014 et 2017-2018, le taux de couverture vaccinale complète s'est amélioré de 1,2 point de pourcentage passant de 50,1% à 51,3%.

Le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a évolué à la baisse entre 2019 et 2021, passant respectivement de 2,7‰ à 1,7 ‰ en 2021, après un niveau de 2,58‰ en 2020.

¹⁵ Benin, *Sustainable Development Report*, 2022.

Graphique 7 : Taux de Mortalité des enfants de moins de 5 ans (2020-2021)



Source : OMS, Rapports-pays sur les ODD.

La mortalité infanto-juvénile connaît une baisse significative mais demeure toujours élevée. En effet, selon les enquêtes démographiques et de santé **du Burkina Faso** (EDSBF), le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1 000 naissances vivantes est passé de 184 en 2003 à 129 en 2010, puis à 48 en 2021. Quand taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes, il est passé de 31‰ en 2003, à 28‰ en 2010, puis 18‰ en 2021. S'agissant de la mortalité infantile, le taux est passé de 81‰ en 2003, 65‰ en 2010, puis 30‰ en 2021.

L'amélioration de ces indicateurs de mortalité s'explique, en partie, par la mise en œuvre d'actions visant à faciliter l'accès des populations aux services de santé. Parmi ces actions, il y a la mesure de gratuité des soins au profit de la femme enceinte et des enfants de moins de cinq (05) ans. Aussi la construction de nouvelles infrastructures sanitaires a permis de réduire le rayon moyen d'action théorique qui est passé de 6,7km en 2016 à 6,2km en 2020.

Mais la couverture vaccinale complète a connu une baisse, passant de 56,7% en 2016 à 42,9% en 2017. Cela pourrait s'expliquer par la réduction de la proportion des formations sanitaires due à l'insécurité, la grève des acteurs, l'insuffisance de la logistique roulante pour les sorties en stratégie avancée. À cela, s'ajoutent les répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur les services de santé.

Malgré ces performances enregistrées, des difficultés demeurent. Il s'agit de l'insuffisance de plateau technique, du faible suivi des femmes lors des grossesses, de la faible capacité opérationnelle des services de soins prénatals (seuls 32% des structures de soins disposent de directives de soins prénatals et moins de 1% des formations sanitaires disposent de l'ensemble des éléments traceurs). Les activités principales réalisées pour améliorer cet indicateur sont le renforcement des capacités des agents de santé en soins essentiels aux nouveau-nés et en soins.

En Côte d'Ivoire, selon le Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2020, le TMI est demeuré élevé et était de 60 décès pour 1 000 naissances vivantes. La dernière enquête démographique et de santé (EDS 2021) indique un TMI de 52 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une diminution de huit (08) points par rapport à 2020.

Cependant, concernant la prise en charge du nouveau-né, le Gouvernement a ouvert trois unités (CHU de Treichville, CHU de Cocody et CHR de Korhogo) de prise en charge des petits poids de naissance (PPN) par la méthode Soins Mère Kangourou (SMK) qui a permis de prendre en charge 219 PPN (115 au CHR de Korhogo et 104 au CHU Treichville) avec 171 succès, soit 78%.

Pour ce qui est de la mortalité néonatale, elle est en baisse moins importante. Elle a été réduite de huit (08) points, avec un passage de 38‰ en 2012 à 33‰ en 2020, puis 30‰ en 2021 (EDS 2021). Ce taux devrait être à 22,5‰ en 2025, d'après les estimations. Elle représente la moitié

de la mortalité infantile, et le tiers de celle des enfants de moins de cinq ans. Près de 90% des décès néonataux ont lieu dans les six premiers jours de la vie du nouveau-né. Les principales causes de mortalité néonatale sont la prématurité, l'asphyxie et le traumatisme néonatal, les infections sévères, la pneumonie et les anomalies congénitales. La mortalité néonatale est près de deux fois plus élevée chez les enfants PPN.

En vue de répondre aux besoins d'urgence de prise en charge, l'Etat a engagé les travaux de réhabilitation des CHU à Abidjan et la construction de huit (08) CHR (en cours).

En Guinée-Bissau, concernant le taux de mortalité des moins de 5 ans, l'objectif est de mettre fin aux décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans d'ici 2030, tous les pays visant à réduire la mortalité néonatale à au moins 12 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité des moins de 5 ans à au moins 25 pour 1 000 naissances vivantes. Dans le cas spécifique de la Guinée-Bissau, et selon les données disponibles (MICS6, 2018-2019), le TMM5 est de 55 pour 1 000 naissances vivantes, soit plus du double de l'engagement mondial en faveur d'une réduction d'au moins 25 pour 1 000 naissances vivantes, on peut en conclure qu'il reste un long chemin à parcourir.

La proportion d'enfants vaccinés au niveau national a progressé, passant de 61,2% en 2010 à 88% en 2019, très proche de l'objectif « *un monde digne des enfants* » qui recommande un pourcentage de plus de 90% au niveau national et d'au moins 80% dans chaque pays. En ce qui concerne le milieu de résidence, le pourcentage d'enfants vaccinés en milieu rural (88,2 %) est légèrement supérieur à celui des zones urbaines (87,3 %).

Au Mali, en 2018, 54 enfants meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire et 101 enfants n'atteignent pas l'âge de 5 ans sur 1 000 naissances vivantes. La mortalité néonatale s'est établie à 33 ‰. Cette mortalité est plus élevée chez les nouveau-nés de mères de moins de 20 ans (39‰), notamment les adolescentes. Les problèmes néonataux, le paludisme, la pneumonie et la diarrhée sont encore à la base de sept (07) décès sur dix (10) chez les enfants de moins de cinq ans ; la majeure partie de ces décès, soit 70%, survient au niveau communautaire. Ces enfants demeurent également exposés aux maladies évitables du fait d'une couverture vaccinale encore trop faible. En 2020, seuls 45% des enfants ont été complètement vaccinés.

Au Niger, le niveau de la mortalité infanto-juvénile a régulièrement et sensiblement et baissé au cours des trente dernières années (318‰ en 1992, 274‰ en 1998, 198‰ en 2006, 127‰ en 2012 et 123‰ en 2021) selon l'Enquête nationale sur la mortalité des enfants de moins de cinq ans (ENAFEME 2021). Le taux de mortalité néonatale a connu une augmentation, passant de 24‰ en 2015 à 43‰ en 2021 selon l'ENAFEME. Toujours selon la même enquête, la proportion d'enfants complètement vaccinés contre les maladies cible du PEV est passée de 52% en 2012 à 33% en 2021. Les efforts ont induit une baisse de la mortalité des enfants, mais le niveau reste toujours élevé et très inquiétant en milieu rural.

Au Sénégal, la mortalité néonatale a très peu évolué ces dernières années. Son taux est passé de 23‰ en 2015 à seulement 21‰ en 2019. Les principales causes de cette mortalité sont, entre autres, la prématurité, les asphyxies, les septicémies, les anomalies congénitales. Sur la même période, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une baisse appréciable, passant de 59‰ en 2015 à 37‰ en 2019. Ces progrès notés peuvent s'expliquer par le renforcement de l'offre de services d'accouchement de qualité, la formation de prestataires qualifiés, le recrutement de personnel, le renforcement des soins obstétricaux et néonataux d'urgence ainsi que la mise en œuvre d'un paquet intégré de services au niveau communautaire, l'équipement des maternités, la sécurisation des produits d'importance vitale pour la santé de la mère et du nouveau-né, la bonne surveillance des décès maternels et la riposte avec la systématisation des audits des décès maternels et néonataux.

Au Togo, le TMI est ressorti à 43 décès pour 1 000 enfants nés vivants, et le taux de mortalité néonatale à 25 décès pour 1 000 enfants nés vivants, en 2018. Toutefois, le pays affiche un repli de son TMM5 qui est passé de 88‰ naissances vivantes en 2014 (MICS5, 2014) à 71‰ naissances vivantes en 2017 (MICS6, 2017), même si la cible fixée en 2015 était de 50‰.

Tableau 19 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.2 dans les Etats de l'Union

Etats membres	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2017	2018	2019	2020	2021
	Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge							
	Cible 3.2: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans							
Bénin	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	115,0		96,0			85,9
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	38,0		30,0			
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	41,6		56,6			
Burkina	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	63				59,7	48,0
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	21,0			26,0		17,1
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète		42,9	56,7	42,90		79,0
Côte d'Ivoire	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	108,0				60	52,0
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	38,0				33	30,0
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	47,4					
Guinée Bissau	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	55,0		51,0	51,0	55,0	
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	39,2		22,0		46,0	
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	64		26,3	88		
Mali	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	108,0	108,00	101,0	101,0	101,0	
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	34,0	34,00	33,0	33,0	33,0	
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	31,0	31,00	45,0	45,0	45,0	
Niger	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	127,0		95,0			123,0
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	24,0					43,0
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	43,9		38,2			33,0
Sénégal	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	59,0	56,00	51,0	37,00		
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	23,0	28,00	23,0	21,00		
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	68,0	74,70	76,6	77,40		
Togo	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	88,0	71				
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	27,0	27	25			
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	46,3					
Union	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	96,6		66,7			
	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	29,8		32,5			
	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	46,3		40,2			

Source : Rapports-pays sur les ODD, revue documentaire et calculs des auteurs.

Les couvertures vaccinales ont connu une amélioration en 2021, comparativement aux résultats de 2020. La couverture du DTD-HepB-Hib 3 est passée de 89% en 2020 à 90% en 2021. Celle du vaccin RR1 est passée de 83% en 2020 à 84% en 2021. La létalité des enfants de moins de 5 ans hospitalisés pour le paludisme s'est établie à 2,5% en 2021, contre 3,2% en 2020. Ce taux était de 3,5% en 2018 et de 4,01% en 2019.

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

Les progrès remarquables accomplis par les systèmes sanitaires ont été freinés par la pandémie. Les luttes contre le VIH, le paludisme et la tuberculose et autres maladies ont subi des perturbations des services dues aux restrictions sur les déplacements, aux risques de fréquentation des établissements de santé pendant la crise et à la réaffectation des ressources sanitaires. A la fin de l'année 2020, l'OMS a indiqué qu'environ 1,5 million de nouvelles infections à VIH ont été contractées, 10 millions de personnes dans le monde ont contracté la tuberculose. Le Rapport 2021 sur le paludisme dans le monde, révèle 14 millions de cas de paludisme en plus en 2020, par rapport à 2019 (241 millions, contre 227 millions).

En 2020, l'incidence du paludisme dans le monde était de 59 cas pour 1 000, contre 56,3 en 2019. La situation demeure précaire, surtout en Afrique subsaharienne, où la charge du paludisme atteint encore des niveaux inacceptables. L'incidence du paludisme pour 1000 habitants est passée de 190,8 à 214,9 entre 2015 et 2020 pour l'Union.

Sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant du VIH (PTME), 90% des enfants infectés chaque année dans le monde viennent de l'Afrique subsaharienne et 37% de l'Afrique de l'Ouest et du Centre où la prévalence de l'épidémie est pourtant beaucoup plus faible qu'en Afrique de l'Est ou Australe. Dans la zone UEMOA, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a évolué en moyenne autour de 8%, en lien avec la situation au Mali qui affiche des taux moyens de 25%.

Au Bénin, le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a évolué à la baisse entre 2019 et 2021, passant respectivement de 2,7‰ à 1,7 ‰ en 2021, avec un niveau de 2,58‰ en 2020. Quant à l'incidence du paludisme pour 1 000 habitants, elle a augmenté entre 2015 et 2021. En 2015, elle était de 155 pour 1 000 habitants et elle a augmenté de 57 pp pour s'établir à 212 pour 1 000 habitants en 2021, contre 190 en 2020.

Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs au VIH a régressé de 2015 à 2020, passant de 3 859 à 3 511 pour 1000 personnes dépistées, contre 3 675 personnes en 2019. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant s'est établi à 2,30%, restant ainsi stable de 2018 à 2020. De même, sur la période 2015-2021, le taux de couverture en antirétroviraux (ARV) des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) a subi une augmentation progressive de 28,8 points entre 2015 et 2021, passant ainsi de 47% à 75,8%. Sur la période 2015-2021, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a connu une baisse considérable, passant de 7,4% en 2015 à 2,30% en 2020.

Par ailleurs, entre 2015 et 2020, l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a globalement connu une baisse de 5,3 points, passant de 36,3% à 31,0%.

Au Burkina Faso, la lutte contre l'épidémie du SIDA, la tuberculose, le paludisme, reste une préoccupation majeure, malgré les multiples efforts consentis par les autorités.

En ce qui concerne le paludisme, il représente le principal motif de consultations, d'hospitalisation et de décès dans les formations sanitaires (11 625 582, soit 35,6% des consultations dans les formations sanitaires en 2021, dont 605 504 cas de paludisme grave). L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants dans la population générale est passée de 514 en 2016 à 568,9 en 2021. Chez les enfants de moins de 5 ans, elle était de 1 237,6 cas en 2021, contre 1439 en 2016. Quant à la létalité du paludisme grave, le taux chez les enfants de moins de cinq ans est resté quasi-stationnaire se situant à 1,3 % en 2021, après un taux de 1,4% en 2016 au niveau national.

Les principales difficultés qui soutiennent cette persistance de l'incidence sont, entre autres, le problème d'assainissement du cadre de vie, la faible utilisation des moustiquaires (MILDA), la rupture ou faible disponibilité des produits de santé, la faible mise en œuvre des prestations de soins au niveau communautaire.

En vue d'améliorer ces indicateurs, des actions pour le renforcement de la prise en charge du paludisme ont été mises en œuvre. Il s'agit, notamment, de l'approvisionnement en produit sanguin labile, la mise en œuvre du traitement pré-transfert à l'artésunate rectal, le renforcement de capacités des agents des centres de référence sur la prise en charge du paludisme grave et la poursuite de la gratuité des soins.

Pour ce qui est de la lutte contre le VIH, le pays a enregistré une tendance à la baisse, de 1,2% à 0,70%, de la prévalence du VIH dans la population générale entre 2016 et 2021. A l'image de la prévalence, le nombre de décès liés au VIH pour 100 000 habitants, sur la période 2016-2019, a affiché une tendance baissière, mais reste toujours élevé. Sur le plan national, le nombre de décès est passé de 3600 en 2016 à 3100 en 2020, avec toutefois une dégradation de la situation en 2018 où 3300 décès ont été dénombrés. La même dynamique est observée chez les femmes,

le nombre de décès liés au VIH pour 100 000 habitants est passé de 1800 en 2016 à 1500 en 2019.

Concernant l'élimination de la tuberculose, l'évolution du taux d'incidence de la tuberculose a affiché une tendance globale à la baisse entre 2016 et 2021, passant respectivement de 28,3 à 15,2 pour 1000 habitants.

La Côte d'Ivoire est l'un des pays les plus touchés par l'infection à VIH en Afrique de l'Ouest avec une séroprévalence estimée à 1,94% chez les 15-49 ans. Le pays fait face à une épidémie VIH de type mixte, à la fois généralisée dans la tranche d'âge des 15-49 ans et concentrée au sein des populations clés (TS, HSH, transgenre, UDI). Selon les estimations 2022 réalisées avec le logiciel Spectrum, le nombre de PVVIH était estimé à 379 245 en 2021, dont 66 % de femmes et 5% d'enfants (0-14 ans). Le nombre de nouvelles Infections à VIH était de 5 533 en 2021.

Selon le RASS, l'Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants est passée de 74,53 pour 100 000 habitants (2020) à 76,53 pour 100 000 habitants (2021). Bien que se situant en dessous de la cible nationale de 86 cas pour 100 000 habitants, ce taux est en hausse par rapport à celui de 2020. De plus, le nombre de cas de tuberculose est passé de 19 972 en 2020 à 21 072 en 2021.

La morbidité liée au paludisme demeure un fardeau pour le système sanitaire et le développement du pays en dépit des progrès enregistrés. En effet, selon le RASS, l'incidence du Paludisme dans la population générale est passée de 229,8‰ en 2019 à 173,43‰ en 2020, puis à 230,4‰ en 2021, soit une hausse de 0,6 point, sur la période. Pour réduire cette incidence du paludisme, le Gouvernement a déployé sur l'ensemble du territoire, le Programme National de lutte contre le Paludisme (PNLP). Selon le RASS 2021, le PNLN présente le meilleur taux de disponibilité des produits traceurs (93,25%).

En Guinée-Bissau, le taux d'incidence global des cas de paludisme entre 2016 et 2020 a légèrement diminué, passant de 8,8% à 7,6 %. Au niveau régional, cet indicateur présente de grandes disparités. Les régions sanitaires de Bijagós et Bolama ont les taux d'incidence les plus élevés, respectivement 22,9 et 21,5 en 2020, tandis que Cacheu et Oio ont les taux d'incidence les plus faibles, respectivement 0,9 et 1,5. Les taux d'incidence les plus élevés sont de 0,9 et 1,7 respectivement.

La tendance générale des infections à VIH est à la baisse, mais demeure une préoccupation particulière chez les femmes qui contractent beaucoup plus le virus pour toutes les années. En 2020, pour 1 000 personnes séronégatives de 15 à 24 ans, il y avait 1,03 nouvelle infection ; chez les femmes, il y avait 1,48 nouvelles infections pour 1 000 femmes séronégatives.

Pour la même année, lorsqu'on considère la tranche d'âge de 15 à 49 ans, on a respectivement 1,23 nouvelles infections pour 1 000 personnes séronégatives dans l'ensemble et 1,6 chez les femmes.

La situation de la tuberculose est stagnante depuis 2005 : le taux d'incidence est à 361 pour 100 000 habitants. Pour le paludisme, le taux d'incidence qui était de 94,8 pour 1 000 habitants en 2005 est descendu à 56,7 en 2017, avant de remonter à 88,9 en 2020.

Au Mali, le nombre de nouvelles infections au VIH connaît une tendance baissière. En effet, il est passé de 5 893 en 2017 à 5 575 en 2020, soit une baisse de 13% en 4 ans. La valeur cible fixée au Mali est de 1 989 nouvelles infections. Au rythme actuel, cette cible sera difficilement atteinte si des efforts conséquents ne sont pas mis en œuvre.

En 2020, 82% des cas de tuberculose confirmés par la bactériologie ont été traités avec succès, contre 80% en 2019 et 74% en 2017 et 2018. Le taux de perdus de vue était de 6% en 2020, contre 7% en 2018 et 2019, tandis que celui des décès était de 8% en 2019 et 2017 et de 7% en 2020.

Les objectifs pour les indicateurs de réduction de la mortalité liée au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans du Programme de Développement Socio-Sanitaire (PRODESS III) et la

possession de MILDA pour les femmes enceintes au cours de la CPN n'ont pas été atteints. La proportion de décès attribuables au paludisme est passée de 58% en 2019 à 73,8% en 2020. Cette augmentation serait due au recours tardif aux soins liés à l'insécurité, l'acheminement difficile des intrants de lutte contre le paludisme dû à la situation sécuritaire et la faible fréquentation des structures de soins à cause de la Covid-19.

L'incidence du VIH/SIDA a connu une amélioration entre 2015 et 2018, passant de 0,07% en 2015 à 0,01% en 2018 **au Niger**. Par la suite, l'incidence du VIH/SIDA est restée constante à 0,01% de 2018 à 2021. Les proportions d'adultes et d'enfants infectés du VIH/SIDA sous ARV ont progressé, respectivement de 53,3% en 2017 à 52,4% en 2020 pour les adultes (15 ans et plus) et de 39,3% à 44,4% pour les enfants (< 15 ans) au cours de la même période. Selon les plus récentes statistiques publiées par l'ONUSIDA le 1^{er} décembre 2021, le Niger est le seul pays d'Afrique de l'ouest et du centre qui enregistre un recul sur le front de la lutte contre la transmission de cette maladie de la mère à l'enfant.

Ainsi, en 2020, le taux de transmission mère-enfant était de 27,4%, soit une hausse de l'ordre de 13 points par rapport à l'année 2010 où ce taux se situait à 14,1%.

L'incidence de la tuberculose par 1000 personnes par an a connu une baisse en passant de 1,02 en 2013 à 0,83 en 2021. Ces progrès sont en lien avec les efforts du gouvernement avec la mise en place de 230 centres de dépistage et 525 centres de traitement et l'acquisition de 43 microscopes à fluorescence, 153 microscopes ordinaires, 20 machines « *genexpert* » et 28 radios mobiles sur la même période.

L'incidence du paludisme pour 1000 habitants s'est dégradée entre 2015 et 2020. En effet, elle est passée de 160,48 en 2015 à 198,02 en 2020, soit une dégradation de 37,54 pp, pour une norme recommandée de 10 000 cas pour 100 000 habitants. Cette incidence s'est toutefois améliorée sur la période 2020/2021. En effet, cet indice est passé de 198,02 en 2020 à 175 en 2021, en lien avec la réalisation des campagnes de chimio-prévention du paludisme et la distribution des MILDA.

Le Sénégal s'est engagé pour le renforcement de la disponibilité des tests de diagnostic rapide (TDR) du paludisme à tous les niveaux, ce qui a permis, malgré le contexte de la pandémie de COVID-19, de maintenir à plus de 99% la performance liée au diagnostic des cas de paludisme. Le taux de réalisation des tests de diagnostic a connu une augmentation de 0,3% en 2020, passant de 99,3% en 2015 à 99,7% en 2020.

Ainsi, l'incidence du paludisme est passée de 34,5‰ en 2015 à 31,2‰ en 2021. L'incidence du paludisme varie d'une région à une autre, l'analyse a montré que les régions de Kédougou, Kolda et Tambacounda demeurent des zones de forte transmission du paludisme.

Pour ce qui est de la lutte contre la tuberculose, le taux de succès thérapeutique était estimé à 91% en 2020 et 89,34% en 2021, tandis que l'incidence de la tuberculose est passée de 140 en 2015 à 118 pour 100 000 habitants en 2021.

Des efforts ont été notés dans la gestion du VIH/Sida, notamment à travers l'utilisation des autotests grâce aux innovations du programme « *Santé de base* ». Le taux de prévalence du VIH/Sida est passé de 0,7% à 0,3% entre 2015 et 2020. En 2020, le nombre de PVVIH était de l'ordre de 39 400, dont 21 180 femmes de 15 ans et plus et 3 900 enfants de moins de 15 ans. En 2021 le pourcentage de PVVIH mises sous ARV était de 85%.

Au Togo, la proportion des PVVIH qui reçoit un traitement ARV est passée de 64% en 2018 à 77% en 2021. Le pourcentage de femmes séropositives ayant reçu les ARV pour réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant était de 67,54% (3 565 sur 5 278) en 2021, contre 63,63% en 2020 pour une cible de 98,30%.

En 2021, 81 238 PVVIH dont 4 292 enfants et 76 946 adultes ont été inscrites aux soins et régulièrement suivies dans les structures de prise en charge. Ainsi, la proportion de PVVIH sous

ARV dont on sait qu'elles sont toujours en vie à 12 mois après le début du traitement est passée de 91% en 2017 à 89,50% en 2020, pour une cible de 94%¹⁶.

Le nombre global de PVVIH mises sous ARV en 2021 est de 81 123. Le Togo continue d'enregistrer une baisse de nouvelles infections (-52% de 2010 à 2020) et de décès liés au VIH (-54% de 2010 à 2020). La prévalence moyenne du VIH est passée de 2,5% dans la population générale âgée de 15-49 ans en 2014 (EDST III 2013-2014) à 1,8% en 2021.

Le pourcentage de nouveaux cas de tuberculose confirmés bactériologiquement et traités avec succès a été de 84,93% en 2021 (1 669 sur 1 965), contre 86,44% en 2020. Cette valeur était de 82,48% en 2019.

Tableau 20 : Incidences de la tuberculose et du paludisme pour 1 000 habitants

Etats membres	Paludisme (‰)					Tuberculose (‰)				
	2015	2016	2018	2020	2021	2015	2016	2018	2020	2021
Bénin	155,0	146,0	185,0	189,0	212,0	31		33,4	33,4	
Burkina Faso	449,0	514,0	591,0	527	568,9	29,8	29,8	29,5	27,6	15,2
Côte d'Ivoire	155,0	154,6	189,9	173,4		1,6	1,53	1,42	1,37	
Guinée Bissau	81,0	88,0	92,0	76,0		6,9	6,8	6,8	-	-
Mali	149,8	135,8	124,5	125,0		0,057	0,056	0,056	0,053	
Niger	160,5	80,5	166,2	198,0		0,061	0,052	0,087		
Sénégal	34,5	45,7	33,9	26,7	31,2	0,0123	0,0122	0,0118	0,0117	
Togo	233,0			297		0,5	0,5	-	0,3	
Union	1901	182,3	219,3	214,9	151,9	8,1		8,7	7,7	

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Cible.3.7. Assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative

La proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a fluctué en moyenne annuelle autour de 77% au niveau mondial, sur la période 2015-2022 et a progressé de six (06) points de pourcentage en Afrique subsaharienne sur la même période, passant de 52 % à 58 %.

Au Bénin, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a diminué de 0,1 point pour s'établir à 11,7% en 2017-2018.

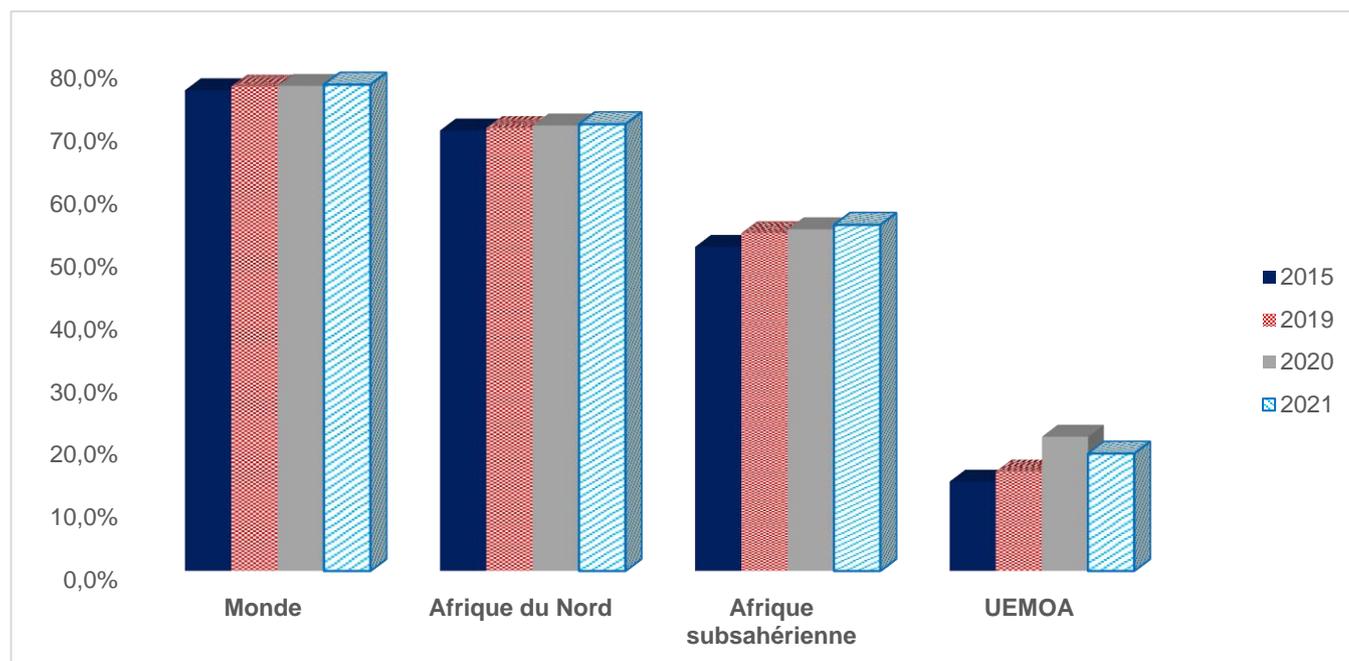
Le Burkina Faso a adhéré aux engagements internationaux en faveur de la planification familiale à travers des cadres de politiques de développement, notamment la CIPD, le Partenariat de Ouagadougou 2011, les objectifs développement durable (ODD) et l'Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents adoptée en Ouganda en 2020.

L'utilisation des méthodes contraceptives a globalement augmenté sur la période 2016-2021. En effet, le taux de prévalence contraceptive (15 à 49 ans) est passé de 24,20% en 2016 à 31,20% en 2021. Cette amélioration est due aux interventions majeures, à savoir :

- la mise en œuvre de la gratuité de la planification familiale (PF) ;
- le renforcement de l'offre de services de la PF en post-partum post-abortum et aussi son intégration à tous les points de contact de la mère et du nouveau-né dans les formations sanitaires.

¹⁶ Il s'agit d'un indicateur d'enquête.

Graphique 8 : Proportion de femmes en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

En Côte d'Ivoire, la proportion des établissements sanitaires offrant au moins trois (03) méthodes modernes de contraception est de 71%. Selon les données de l'EDS, la prévalence contraceptive des femmes de 15-49 ans (en union) est passée de 18% en 2012 à 21% en 2021. Cette enquête estime les besoins non satisfaits en PF à 22,3% en 2021 contre 29% en 2016. Cette faible prévalence a pour causes majeures : (i) une faible accessibilité des services adaptés aux besoins des utilisateurs et (ii) l'environnement socio-culturel peu favorable à l'accès aux services de la PF. Le défi demeure l'accroissement des services de planification familiale, et la sensibilisation des femmes en âge de procréer.

A Bissau, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de PF était de 60% en 2019. Cette proportion était de 55,7%, en 2014, et elle a baissé à 20,6%, en 2018-2019. En outre, la procréation par les adolescentes est importante. En effet, chez les adolescentes, respectivement 1,6 pour 1 000 âgées de 10 à 14 ans et 84 pour 1 000 de 15 à 19 ans ont donné naissance à un enfant en 2017.

Au Niger, les méthodes de contraception modernes sont autant des moyens pour lutter contre la mortalité maternelle que des moyens de contrôle de la fécondité et de planification des naissances. Les résultats de l'ENAFEME 2021 indiquent que dans l'ensemble, 9% des femmes utilisent actuellement une méthode contraceptive : 8% d'entre elles ont recours à une méthode moderne et 1% utilisent une méthode traditionnelle.

Les femmes utilisent essentiellement trois (03) méthodes modernes : la pilule (3%), les injectables (3%) et les implants (2%). La prévalence contraceptive chez les femmes en union est légèrement supérieure à celle chez l'ensemble des femmes. En effet, 11% d'entre elles utilisent une méthode quelconque, 10% utilisent une méthode moderne et 1% une méthode traditionnelle.

Au Sénégal, l'Indice synthétique de Fécondité (ISF) mesure le nombre d'enfants qu'aurait pu avoir une femme au cours de sa vie reproductive. Le taux de fécondité chez les femmes de 15-49 ans, enregistre une baisse (4,9 en 2021, contre 5,09 en 2015). Toutefois, le taux de prévalence contraceptive a évolué sur la même période, passant de 21,2% en 2015 à 26% en 2020, même s'il reste encore très en deçà de la cible de 40%.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la politique de renforcement de l'offre de services de planification familiale, combinée à une stratégie soutenue de communication et de plaidoyer pour accroître la demande. Malgré tous ces efforts, le taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans est encore loin de la cible de 32,8% d'ici 2030. Il était estimé à 71% en 2019, contre 80% en 2015.

Au Togo, la prévalence contraceptive des méthodes modernes est de 24% et les besoins non satisfaits sont de 34%. Il faut rappeler que, le Togo a pris plusieurs engagements pour promouvoir la planification familiale d'ici 2030, dont, entre autres : l'augmentation du taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union de 23,1% en 2020 à 32% en 2026 et 20,4% en 2020 à 29,5% en 2026 chez toutes les femmes.

Tableau 21 : Proportion de femmes de l'Union en âge de procréer qui utilisent des méthodes modernes de PF (%)

Etats membres	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	16,7	ND	ND	ND	ND	23,0	23,0
Burkina Faso	ND	24,2	24,6	30,1	30,7	28,1	31,2
Côte d'Ivoire	14,30	15,5	20,8	22,6		22,5	24,4
Guinée Bissau	14,4	ND	ND	ND	21,0	ND	30,2
Mali	ND	ND	20,01	20,9	14,3	17,1	17,5
Niger	ND	ND	14,4	18,1		12,7	11,0
Sénégal	21,2	23,1	26,3	25,4	25,5	26,0	26,0
Togo	16,7	ND	ND	ND	ND	23,0	ND
Union	14,2	12,4	18,5	21,8	15,8	21,4	18,7

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.



ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les indicateurs relatifs à la qualité de l'éducation, ont certes affichés des améliorations depuis 2015, mais ces progrès ne sont pas identiques selon les différentes régions du monde. Cette tendance qui ne garantissait pas déjà la réalisation des ODD a été perturbée par la crise sanitaire, malgré les plans de riposte. La restriction de déplacement a induit l'abandon de l'école surtout des filles et les enfants défavorisés, en particulier dans les zones rurales. Ceci pourrait provoquer un creusement des inégalités.

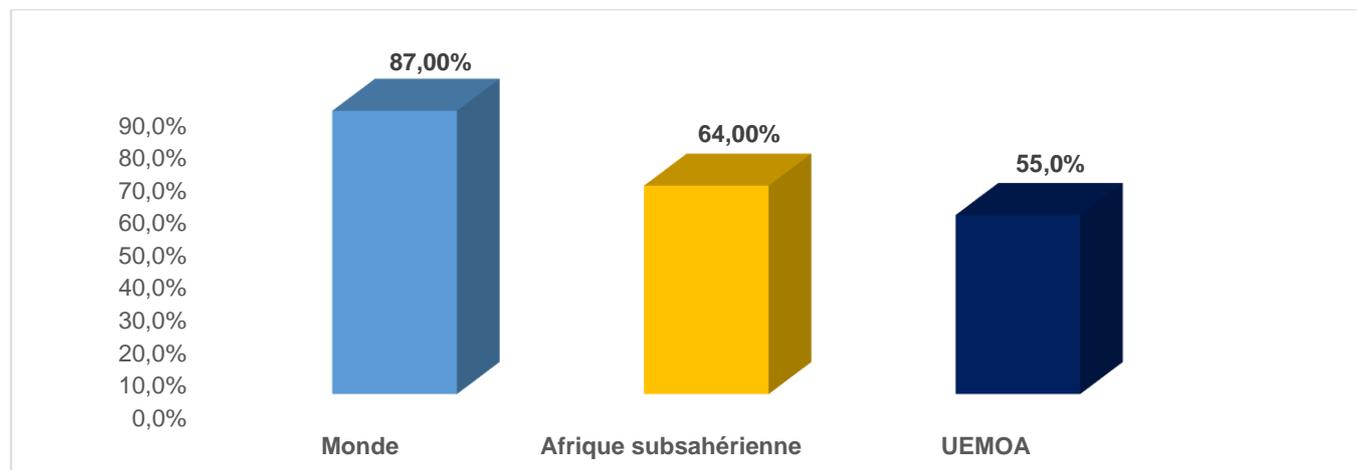
Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Dans le cadre de la réponse à la pandémie de la COVID-19, les Gouvernements ont décidé de la fermeture temporaire de tous les établissements d'enseignements (maternel, primaire, secondaire, technique et professionnel, universitaire). En conséquence, des milliers d'établissements (tous niveaux d'enseignement confondus) ont été fermés, affectant plus de 30 millions d'apprenants et des centaines de milliers d'enseignants. Cette situation a entravé le déroulement normal des programmes d'études pour l'ensemble des cycles d'enseignement. En 2021, le taux d'achèvement du cycle primaire au niveau mondial était de 87% en progression de deux (02) points par rapport à 2015, alors qu'en Afrique subsaharienne, moins des deux tiers des enfants terminent l'école primaire.

Dans la zone UEMOA ce taux est de 55%. Les freins à l'achèvement du cycle primaire dans la zone UEMOA sont en lien avec les dépenses induites, la contribution des enfants aux travaux agricoles et ménagers, la disponibilité des infrastructures scolaires complètes dans toutes les régions, la disponibilité des enseignants. Toutefois, la situation de l'éducation s'améliore dans la sous-région, même si les objectifs en termes d'accès, de rétention et de qualité seront

difficilement atteints. Les TBS au primaire ont progressé de 2015 à 2019, avant de fléchir en 2020.

Graphique 9 : Taux d'achèvement du primaire en 2021



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Au Bénin, le TBS dans le primaire a augmenté de 4,25 points de pourcentage, passant de 107,8% en 2020 à 112,1% en 2021, après une baisse de 0,48 point de pourcentage, entre 2019 et 2020. Mais la transition vers le secondaire présente des difficultés. Le TBS dans le secondaire continue d'enregistrer des baisses : 16,7 points entre 2015 et 2020 pour s'établir à 40,4% en 2020, contre 40,7% en 2019 ; puis de 40,4% en 2020 à 40,2% en 2021. Le TNS dans le secondaire a connu une amélioration, passant de 31,5% en 2020 à 32,8% en 2021, après une baisse de 12,8 points entre 2015 et 2020. Il semble que le passage de niveau entre les deux ordres d'éducation constitue un défi pour de nombreux parents d'élèves.

L'indice de parité (filles/garçons) dans le primaire est demeuré stable autour de 0,92 en 2020 et en 2021. En revanche, au niveau du secondaire, l'indice de parité du TBS s'est amélioré de 0,04 point passant de 0,835 à 0,875 entre 2020 et 2021. Il faut rappeler qu'entre 2015 et 2019, l'indice de parité dans le primaire a baissé de six (06) pp, passant de 98% à 92% et s'y est maintenu en 2020. En revanche, au niveau du secondaire, l'indice de parité du TBS s'est amélioré de 9,1 points de pourcentage, passant de 74,4% à 83,5% entre 2015 et 2020.

En ce qui concerne l'indice de parité (urbain/rural) du TBS, il a connu une progression dans le primaire et le secondaire. En effet, cet indice est passé de 0,77 en 2014 à 0,81 en 2017 au niveau du primaire, alors qu'au niveau du secondaire, il a évolué de 0,609 en 2014 à 0,61 en 2017.

Enfin, il a été noté, au niveau de l'enseignement supérieur, une augmentation de l'indice de parité de l'effectif des étudiants de 0,14 point entre 2015 et 2021, avec une progression de 0,41 à 0,55.

Au Burkina Faso, le taux d'achèvement est en hausse dans les différents cycles entre 2016 et 2021. Toutefois, des baisses sont observées à partir de 2018 au primaire et au post-primaire. Cette situation s'expliquerait par la persistance des attaques terroristes qui ont entraîné la fermeture de plusieurs établissements scolaires. En effet, au 31 décembre 2021, il a été dénombré 3 280 établissements scolaires fermés représentant 13,1% de l'ensemble des établissements scolaires du pays. Ces fermetures affectent 511 221 élèves, dont 47,6% de filles, ainsi que 14 901 enseignants dont 31,5% de femmes. La fermeture a concerné 2 875 écoles primaires représentant 16,2 % des écoles primaires et affectant 432 111 élèves, dont 47,7% de filles, ainsi que 12 968 enseignants, dont 34,1% de femmes. Aux post-primaire et secondaire, elle a concerné 370 établissements représentant 7,1% de l'ensemble des établissements et affecté 78 119 élèves dont 47,0% de filles, ainsi que 1 887 enseignants, dont 13,0% de femmes.

Cette situation a joué sur l'atteinte des cibles fixées en 2021 et compromet aussi énormément les ambitions fixées pour 2023 et 2030. En effet, le taux d'achèvement du primaire est passé de

58,2% en 2016 à 62,4% en 2021, représentant un gain de 4,2 points de pourcentage. Bien que la tendance soit à la hausse entre 2016 et 2021, il convient de noter qu'à partir de 2018, le niveau d'achèvement au primaire a connu une baisse de 0,57 point. Cette hausse n'a pas permis d'atteindre la cible qui était fixée à 68,7% en 2021. La même dynamique est observée au post-primaire où le taux d'achèvement est passé de 29,2% en 2016 à 36,7% en 2021, traduisant ainsi une augmentation de 7,5 points de pourcentage. La cible qui était fixée à 39,3% en 2021 n'est pas atteinte. Il est observé une baisse de cet indicateur à partir de 2018, ce qui a rendu difficile, voire impossible, l'atteinte de ses cibles en 2025 (48,9%) et en 2030 (61,6%).

Quant au taux d'achèvement du secondaire, malgré son faible niveau, il a enregistré une progression régulière sur la période 2016-2021. En effet, il est passé de 9,8% à 20,0%.

Outre l'insécurité, la pandémie de la COVID-19 a plus ou moins impacté les performances au niveau des différents cycles d'enseignement, avec la fermeture momentanée des établissements scolaires, professionnels et universitaires.

Pour atténuer les effets de l'insécurité sur l'éducation, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'**Education** en Situation d'Urgence (SN-ESU) a permis la réouverture à la date du 31 décembre 2021 de 171 écoles primaires et 30 établissements post-primaires et secondaires. Un plan de riposte Covid-19 a aussi été déployé pour réduire l'impact de la pandémie. Sa mise en œuvre a permis aux élèves de continuer d'apprendre en dehors des classes et de consolider leurs acquis.

Par ailleurs, au niveau de l'enseignement primaire, l'indice de parité a connu une progression régulière. En effet, cet indice qui était de 0,96 en 2016 est passé à 0,97 en 2021, correspondant à un gain de 0,01 point et se rapprochant donc de la valeur cible qui est de 1. Les filles accèdent relativement mieux au post-primaire que les garçons et cette disparité en faveur des filles augmente au fil des années. En effet, l'Indice de Parité selon le Sexe (IPS) est passé de 1,05 en 2016 à 1,18 en 2021, soit une hausse de 0,13 point. Au secondaire, la disparité qui était en faveur des garçons a changé en 2021 avec un IPS de 1,01 traduisant une quasi-parité entre filles et garçons dans l'accès audit cycle. Par rapport à 2016 l'IPS a augmenté de 0,32 point. La tendance à l'amélioration de l'accès des filles à l'éducation pourrait s'expliquer par les mesures prises en faveur de la scolarisation des filles, la sensibilisation contre les pratiques socioculturelles défavorables à la jeune fille (mariages précoces, etc.).

Au supérieur, l'indice de parité entre les filles et les garçons suivant l'effectif des étudiants connaît une légère évolution. En effet, il est passé de 0,5 en 2016 à 0,8 en 2019. La valeur de cet indice (0,8) est restée statique sur la période 2019-2021.

En Côte d'Ivoire, le Taux d'achèvement du primaire a connu une tendance évolutive notable de 3,18 points, passant de 80,5% en 2019 à 83,7 % en 2021. L'amélioration du taux d'achèvement demeure cependant lente d'une année scolaire à une autre, avec des bonds qualitatifs de 1,73 point en 2019-2020 et 1,8 point en 2020-2021. Ces acquis tirent, en partie, leur source de l'existence des cantines scolaires qui participent au maintien des élèves à l'école, mais restent insuffisantes et inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire national.

Ces progrès s'enracinent dans la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) qui oblige tous les enfants de 6 ans à être scolarisés et maintenus dans le système éducatif jusqu'à l'âge de 16 ans. Ils tiennent également à la politique genre du ministère visant la scolarisation de la jeune fille et dont le taux d'achèvement a connu un bond qualitatif de 5,2 points, passant de 79,8% en 2018-2019 à 85% en 2020-2021. Cependant, entre 2020-2021 et 2021-2022, une baisse du taux de scolarisation de la jeune fille de 4,70 points a été observée.

Par ailleurs, une insuffisance des compétences en lecture (40,5%) et en mathématiques (17,2%) a été constatée chez les enfants terminant le primaire du fait de la non-maitrise de l'alphabet. Aussi, les résultats du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC) indiquent que 28,3% des élèves en début de scolarité ne lisent correctement, en moyenne, aucun mot en une minute.

Le TBS au primaire, quasi stable autour de 100% sur les périodes 2018-2019 et 2019-2020, a connu une régression de l'ordre de 2,48 points sur la période 2020-2021 (98,02%), pour ensuite remonter à environ 100% en 2021-2022.

Le Taux d'achèvement du premier cycle secondaire, estimé à 60,7% en 2021, rend compte d'une amélioration de 3,72 points, comparativement à la performance de 2019 (56,78%). Les facteurs explicatifs de cette amélioration tiennent aux mesures prises par le Ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation pour réduire le redoublement, aux campagnes intensives de sensibilisation en vue de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et les grossesses en cours de scolarité.

Cependant, il est noté plusieurs obstacles à la scolarisation des filles : l'absence de structure d'hébergement pour les élèves, le refus de l'accueil des élèves en provenance des villages par les ménages citadins, la responsabilisation prématurée de jeunes-adolescentes obligées de jouer le double rôle d'élève et de parent, le faible nombre d'établissements publics secondaires de proximité dans les zones rurales. Cette situation pousse les enfants à aller en ville, dans la mesure où plus de 85% des établissements secondaires sont en zone urbaine.

Le TBS au premier cycle du secondaire a connu une croissance, passant de 70,5% en 2019 à 75,8% en 2021. Les efforts conjugués de la sensibilisation des parents sur la scolarisation de la jeune fille et du développement d'un programme de construction de nouveaux collèges fondent les progrès constatés.

En Guinée Bissau, les enfants vivant dans les zones urbaines (77,2 %) ont plus d'opportunités que leurs pairs vivant en milieu rural (31,5 %) d'avoir accès à l'école. Le TBS dans le préscolaire sur la période 2017-2021 a évolué de 15,9% à 18,2%.

En 2019, le taux d'achèvement du primaire était de 37%. Ce faible taux d'achèvement du cycle est dû à la scolarisation tardive, à des taux de redoublement élevés et à un pic de décrochage scolaire important entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année. L'enseignement offert dans les écoles de nombreuses communautés rurales n'allant pas au-delà de la 4^{ème} année. Le mariage précoce ou forcé, les grossesses et les travaux domestiques toujours plus lourds favorisent le décrochage scolaire des filles en milieu rural. Le taux d'abandon scolaire dans le primaire est de 18% et 44,2% des enfants de 6 à 11 ans sont exclus du système éducatif officiel.

La pandémie du COVID-19 a accentué le repli du TBS dans le primaire, qui était passé de 128,5% en 2017 à 119,9% en 2020, avant de passer à 116,6% en 2021. La crise a perturbé l'apprentissage et a eu un impact sur la perte de la protection des autres formes de soutien qu'offrent les écoles, notamment la santé, la nutrition et l'alimentation en milieu scolaire, compromettant ainsi le bien-être des enfants vulnérables, notamment les filles, les handicapés, les pauvres et les autres groupes marginalisés.

En ce qui concerne la qualité de l'éducation, sur la base des données du Plan sectoriel de l'éducation 2017-2025, les résultats s'améliorent d'année en année à tous les niveaux de l'enseignement, avec un taux de 20% d'enfants en difficulté en 2014 qui est passé à 17 % en 2019.

Le TNS dans le primaire (ajusté) est de 68,7%, signifiant ainsi que moins de sept (07) enfants sur dix (10) en âge de scolarisation dans le primaire y sont effectivement. Cette situation est fortement tirée par le Secteur Autonome de Bissau (SAB) où ce taux est de 84,9%, tandis que le milieu rural est défavorisé avec un taux de 60,8%. L'IPS dans le primaire est de 1 au niveau national, comme dans le SAB et le milieu rural.

En ce qui concerne le second cycle du secondaire, la même source indique que le TNS est de 6,2% au niveau national, contre 15,5% au SAB et 1,5% dans le milieu rural. L'IPS est de 1,3 dans l'ensemble du pays, de 0,8 dans le SAB et de 1,8 dans le milieu rural.

Au Mali, une évolution positive de l'accès à l'école est observée au niveau du 1^{er} cycle du fondamental par rapport au TBS passant de 76% en 2018 à 79% en 2021 et pour les filles, il est passé de 70% en 2018 à 76% en 2021. En comparant le taux enregistré en 2018 à celui de

2019 (80%), un regain de quatre (04) points de pourcentage est observé. Malgré ce score encourageant, une légère baisse (79%) est intervenue en 2021 par rapport à 2019.

Quant au TBS au secondaire, une amélioration a été enregistrée entre 2018 et 2021, avec respectivement 26,2% et 29,6%, malgré une baisse en 2019, soit 22,6%. Par contre, le TNS au 1^{er} cycle du fondamental, présentant 57,5% en 2018 et 54,7% en 2021, a plutôt affiché une chute. Sur la même période, le TNS au 1^{er} cycle du fondamental n'a pas connu les tendances similaires car évoluant en dents de scie. Si une croissance a été constatée à partir de 2019 (58,6%), le taux a chuté (54,7%) en 2021. Cette situation pourrait résulter de la situation sécuritaire et de la pandémie qui ont entraîné la fermeture de plusieurs écoles (1 632) dans le pays, en 2021.

Par rapport à la qualité, le ratio élèves/maitres dans les écoles publiques du 1^{er} cycle du fondamental, de 37% en 2018 s'est établi à 47% en 2021.

Par ailleurs, le taux d'achèvement au 1^{er} cycle du fondamental qui était de l'ordre de 47,0%, dont 44,0% pour les filles en 2018, a connu une évolution favorable. Les scores atteints en 2021 sont respectivement de 51,6%, dont 49,7% pour les filles du 1^{er} cycle et 36,18%, dont 33,27% pour les filles du second cycle du fondamental.

Les indices de parité filles/garçons au 1^{er} cycle du fondamental et au secondaire, estimés en progrès, de façon générale, présentent un score qui tend vers la parité grâce aux efforts déployés, notamment à travers : (i) des actions en faveur du maintien des enfants à l'école, surtout les filles ; (ii) la mobilisation des communautés de base avec l'appui des comités de gestion scolaire, (iii) les mesures incitatives déployées à l'adresse de certaines couches vulnérables ; et (iv) la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

Au Niger, la mise en œuvre des politiques visant à augmenter les infrastructures scolaires n'a pas encore permis pleinement d'atteindre les objectifs. Entre 2018 et 2020, le TBS a aussi connu une régression. Il est passé de 77,8% en 2018 à 73,04% en 2020. Par la suite, il a connu une importante baisse entre 2020 et 2021, passant ainsi de 73,04% à 68,31%. Ce taux est plus élevé chez les garçons que chez les filles, quelle que soit l'année. Le système se caractérise également par un taux d'achèvement qui a baissé de 80,2% en 2018 à 53,9 en 2020.

Selon les statistiques nationales, l'effectif des élèves du secondaire 1^{er} cycle a connu une baisse depuis 2018. Il est passé de 653 234 élèves en 2018 à 622 969 en 2020. En 2018, le *sex-ratio* pour cet ordre d'enseignement était de 78 filles pour 100 garçons. Cette situation pourrait s'expliquer par la situation sécuritaire et sanitaire, avec comme conséquence la fermeture de plusieurs établissements scolaires dans les zones d'insécurité ayant occasionné des abandons massifs, tant au niveau des écoles qu'au niveau des centres d'alphabétisation.

En somme, malgré les importantes ressources budgétaires affectées au secteur de l'éducation, les performances sont limitées. Cela résulte de l'inefficacité dans la gestion des ressources humaines, le non-respect de la carte éducative et la mauvaise gestion des ressources financières. Il faut y ajouter les perceptions négatives de la valeur de l'éducation scolaire, notamment à propos de la scolarisation de la jeune fille, le manque d'intérêt des parents dans la scolarisation des enfants (faible perspective d'emploi et chômage, non internalisation du but de l'éducation primaire) par manque des moyens pour subvenir aux besoins de la famille, la forte croissance démographique.

Au Sénégal, sur la période 2014-2019 et en deuxième année, la proportion d'enfants avec les niveaux de compétences minimales requises en langue est passée de 28,9% en 2015 à 47,7% en 2019, soit une hausse de 18,8 pp. En mathématiques, cette proportion a connu une hausse moindre, passant de 62,3% en 2014 à 79,1% en 2019.

Les TBS sont encore faibles par rapport aux cibles visées dans l'ODD 4. En effet, à l'élémentaire, le TBS a légèrement diminué entre 2015 et 2021, passant de 85,1% à 84%, soit une baisse de 1,1 point de pourcentage. Au niveau du moyen, entre 2015 et 2021, le TBS, passe de 57,7% à 51,5%, soit une baisse de 6,2 pp. Dans l'enseignement secondaire, le TBS a connu une légère amélioration, passant de 32,4% en 2015 à 33,5% en 2021.

Le taux d'achèvement à l'élémentaire est passé de 59,3% en 2015 à 65% en 2021, soit une évolution de 3,8 pp. Le taux d'achèvement à l'élémentaire devrait ainsi passer de 65% en 2021 à 97,4% à l'horizon 2030. Dans le moyen, le taux d'achèvement a enregistré une baisse régulière, en passant de 38,8% à 36,2% entre 2015 et 2018, pour s'établir à 41,8% en 2021.

Ces résultats indiquent que 58,2% des adolescents, en moyenne, n'achèvent pas leur scolarité. La mise en œuvre des activités liées à la prise en charge de la vulnérabilité et de la difficulté scolaire pourrait contribuer à booster le taux d'achèvement.

Le taux d'accroissement des effectifs des apprenants de la formation professionnelle et technique (FPT) s'est accru entre 2015 et 2018, passant de 7% à 21%.

Le TBS dans l'enseignement supérieur est passé de 6,8% en 2015 à 14,8% en 2021. L'indice de parité est en progression continue depuis quelques années. En effet, il est passé de 0,62 en 2015 à 0,91 en 2021.

L'enseignement à distance, comme mode alternatif d'enseignement, a connu un regain d'intérêt dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cependant le développement de l'enseignement à distance a montré plusieurs limites, notamment en infrastructures de télécommunication (plateformes, couverture du territoire, connectivité), en équipements (ordinateurs) et même dans l'appropriation du mode d'enseignement distanciel par les acteurs.

Le taux de parité est en faveur des filles dans l'enseignement primaire, moyen et secondaire. Le taux est passé pour l'élémentaire de 1,1 en 2015 à 1,18 en 2021. Pour le moyen, le taux est de 1,1 en 2015, contre 1,21 en 2021. C'est au secondaire que l'on note le plus grand écart entre 2015 et 2021, avec respectivement 0,93 et 1,2. En revanche, des efforts restent à faire pour le supérieur où l'indice demeure toujours en faveur des garçons (0,62 en 2015 et 0,91 en 2021).

Au Togo, un accent a été mis sur les actions prioritaires ci-après dans le cadre de l'amélioration de l'éducation: (i) la définition et la mise en œuvre d'un plan de formation sur des métiers identifiés comme prioritaires, en associant les lycées professionnels et techniques, les Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) et le secteur privé ; (ii) la construction de nouvelles salles de classe, la modernisation des équipements existants et la connexion des établissements au réseau internet en suivant un modèle partenariat public privé (PPP) et (iii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de mise à niveau des contenus pédagogiques et l'amélioration de la formation, le recrutement ainsi que l'équipement des enseignants.

Ainsi en 2021, malgré la pandémie de COVID-19 qui a ralenti les efforts de développement, il a été enregistré un TBS au primaire de 120% (118% pour les filles et 122% pour les garçons), contre 122,8% (123,3% pour les garçons et 121,5% pour les filles) en 2020. Le taux d'achèvement du primaire en 2021 est de 91,3% pour les garçons et 85,9% pour les filles. Ce taux était de 87% (88,9% pour les garçons et 85,1% pour les filles) en 2020.

Les efforts consentis ont permis d'avoir en 2019 des résultats encourageants en ce qui concerne l'acquisition des compétences fondamentales. Selon l'évaluation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC) 24,4% et 47% des enfants en début de scolarité primaire maîtrisent les normes d'aptitudes minimales, respectivement en langue et en mathématiques, contre 20,9% et 42% en 2014. En fin de cycle primaire, ces taux sont de 38,7% et 37,6% en 2019, contre 38,4% et 41% en 2014, respectivement en langue et en mathématiques.

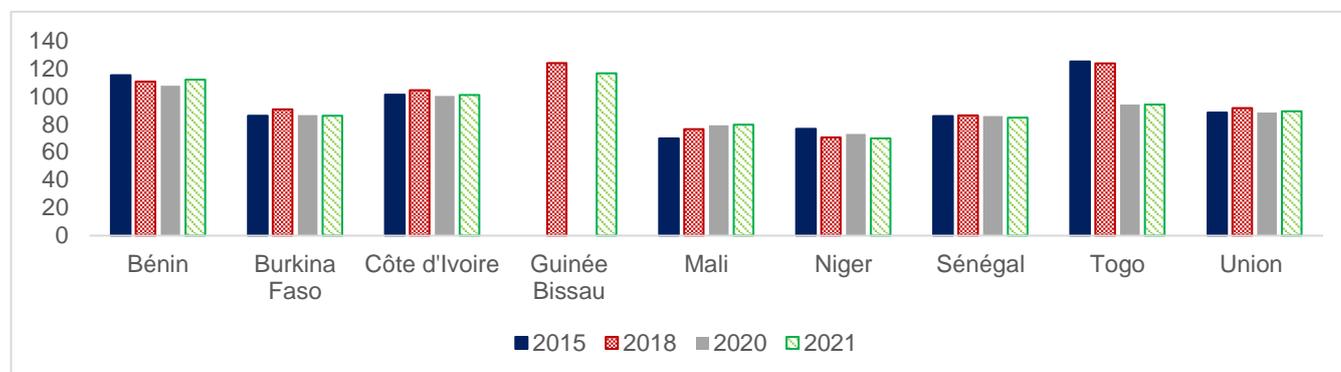
Par ailleurs, l'amélioration du taux de rétention et de nutrition des enfants étant une de ses priorités, le Gouvernement a poursuivi son programme de cantines scolaires au profit de 97 000 apprenants, principalement dans les cantons les plus pauvres à travers tout le pays.

Concernant l'accès des garçons et des filles à une éducation préscolaire, on note une amélioration du taux de préscolarisation qui est passé de 41,4% en 2018 à 43% en 2021 pour les filles et de 35,3% à 41% pour les garçons sur la même période. Cette performance a été rendue possible grâce aux réformes initiées par le Gouvernement, à savoir la création systématique des jardins d'enfants scolaires dans chaque école primaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la petite enfance. Les efforts ont également permis de maintenir à un niveau acceptable l'accès au cours préparatoire première année, malgré la pandémie de

la COVID-19, avec un taux d'admission de 125% pour les garçons et 117% pour les filles en 2021, contre respectivement 140,2% et 142,6% en 2018.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il a été initié plusieurs programmes, notamment le Programme d'excellence pour les femmes en Afrique (PEFA), le Programme présidentiel d'excellence (PPE), le projet Galilée (un étudiant un ordinateur). Au-delà de ces programmes, le Gouvernement a mis en place des centres d'excellence dans différents domaines, notamment dans les sciences aviaires, les villes durables en Afrique, la maîtrise de l'électricité et la protection durable des cultures.

Graphique 10 : Taux Brut de Scolarisation dans la zone UEMOA



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire¹⁷.

Cible 4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Suivant les données de la Banque Mondiale, le taux d'alphabétisation atteint plus de 88 %, soit près de neuf personnes sur dix à l'échelle mondiale. De fortes inégalités régionales subsistent. En effet, si le seuil des 99% d'alphabétisation de la population a été atteint dans la plupart des pays développés, les pays au sud du Sahara affichent des scores peu reluisants. Il en est de même pour les Etats membres de l'Union. En 2018, l'alphabétisation des adultes présentait un taux de 47,6%.

Au Burkina Faso, Le niveau d'alphabétisation a connu des avancées. En effet, le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans et plus est passé de 34,5% en 2014 à 36,9% en 2018 (EMC, 2014 et 2018). Des disparités sont cependant observées selon le sexe et le milieu de résidence. En 2018, le taux d'alphabétisation s'est établi à 45,0% pour les hommes, contre 30,1% pour les femmes. Aussi, en milieu urbain, il a été enregistré un taux d'alphabétisation de 65,0%, contre 25,5% pour le milieu rural. Selon les régions, on note d'énormes disparités, avec un taux d'alphabétisation plus élevé au Centre (75,9%) et un taux plus faible au Sahel (21,4%). Les régions abritant les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont les taux d'alphabétisation supérieurs au taux national.

La Côte d'Ivoire connaît un taux élevé d'analphabétisme. Malgré les efforts consentis par le gouvernement dans le secteur de l'éducation-formation, plus de 1,6 millions d'enfants, dont une majorité de filles, ne vont pas à l'école, ce qui pourrait impacter négativement le processus d'alphabétisation. Seuls 47,2% des jeunes femmes, contre 63,8% des jeunes hommes de 15-24 ans, sont alphabétisés, avec des disparités entre le milieu de résidence (43,1% en milieu rural et 79,2% en milieu urbain), entre les plus riches et les plus pauvres et entre les régions.

En Guinée Bissau, le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus n'est que de 46,7%, soit 53,7 % pour les hommes et 46,7 % pour les femmes. Cependant, les données fournies par le Bureau d'études, de la structure Études, Planification et Evaluation l'évaluation du Système Educatif (GEPASE), indiquent que ce taux est passé de 38% dans les années 1980 à 40% dans les années 1990, soit une progression de plus de 20%.

¹⁷ Pour la Guinée Bissau, les données ne sont disponibles que pour 2018 et 2021.

Au Mali, il a été observé une régression des taux d’alphabétisation, d’une manière générale, même si la création de centres d’alphabétisation féminins (CAFé) vise à réduire le taux d’analphabétisme et à donner des opportunités d’autonomisation aux femmes. De 2018 à 2021, le taux a affiché un repli, passant de 35,3% à 30,8%. Cela s’explique par la fermeture de plusieurs centres à cause de l’insécurité, du manque de financement et du retrait des ONG Partenaires.

Au Sénégal, le taux d’alphabétisation était de 51,8% en 2019. Il était plus élevé en milieu urbain (65,1%) qu’en milieu rural (37,3%). Par ailleurs, il a varié selon le sexe, avec un taux plus élevé chez les hommes (63,1%) que chez les femmes (43,0%). L’analyse du niveau d’alphabétisation, selon la région, montre que Dakar a le taux le plus élevé (72,3%), suivie de Ziguinchor (66,9%), de Fatick (53,7%) et de Thiès (53,6%). En revanche, quel que soit le sexe, les régions de Matam (24,1%), de Louga (32,3%) et de Tambacounda (33,8%) présentent les taux les plus faibles.

Pour assurer l’accès équitable de tous à une éducation de qualité, de façon durable, tout au long de l’existence, le **Togo** s’est fixé comme priorité, en matière d’éducation et de formation, d’améliorer l’alphabétisation des populations. Ainsi, le taux d’alphabétisation a évolué de 60,3% en 2013 à 63,3% en 2017. En vue de réduire, de façon significative, la proportion des jeunes et adultes de 15-45 ans et plus non alphabétisés et des enfants de la tranche d’âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif d’ici 2030, trois (03) objectifs majeurs ont été fixés par le Gouvernement : (i) élargir l’accès aux programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle aux jeunes et adultes de 15-45 ans et plus analphabètes et aux enfants de la tranche d’âge 9 à 14 ans exclus du système éducatif, tout en corrigeant les disparités de tous genres ; (ii) améliorer la qualité des offres/programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle, et (iii) améliorer la gestion et le pilotage des programmes d’alphabétisation et d’éducation non formelle.



ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Dans le cadre de l’autonomisation des femmes et des filles, il est indéniable que des avancées ont été obtenues au cours des dernières décennies. La parité fille/garçon s’améliore dans toutes les régions du monde, le mariage précoce est combattu officiellement, les femmes politiques deviennent nombreuses et des lois sont prises en faveur de l’égalité des sexes. Mais tout ceci ne garantit pas l’atteinte des objectifs. Et la pandémie est venue bousculer les équilibres, d’abord économique, car les femmes évoluent surtout dans le secteur informel, ensuite humain, car les violences à l’égard des femmes et des filles ont pris de l’ampleur.

Cible.5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l’exploitation sexuelle et d’autres types d’exploitation

En 2018, 20,4% des femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles en Afrique subsaharienne, pour une moyenne mondiale de 12,5%. Les Etats membres de l’Union continuent de faire face à des défis importants, malgré l’engagement de promouvoir les femmes et les filles. En dehors de la crise sécuritaire qui les expose, il subsiste encore des normes sociales discriminatoires. Il faut rappeler qu’en 2021, moins du tiers des sièges aux Parlements étaient tenus par des femmes dans la sous-région et des milliers de femmes et de filles âgées de plus de 15 ans subissaient encore des violences sexuelles et/ou physiques exercées par un partenaire intime.

Les violences basées sur le genre (VBG) demeurent une réalité **au Burkina Faso**. En effet, le nombre de cas de femmes et de filles victimes de violences sexuelles, physiques ou autres formes de violences enregistrées est passé de 4 220 en 2016 à 11 637 en 2019 puis à 10 603 en 2020. La hausse du nombre de cas de violence peut être liée, non pas à une aggravation du phénomène, mais plutôt à l’effet de la sensibilisation qui a permis les dénonciations. La baisse des dénonciations observée à partir 2019 pourrait s’expliquer par une réduction du phénomène ou par la prise de conscience due à une intensification de la sensibilisation.

Les jeunes filles restent les plus exposées aux cas de violence, du fait du mariage d'enfants, de l'excision et des autres formes de violences. En effet, elles représentaient 52,32% des victimes de violences basées sur le genre en 2020. Des efforts ont également été consentis dans l'élimination des formes de violence faites aux femmes et aux filles. Il s'agit, entre autres, de la création de centres de prise en charge des victimes de VBG, la mise en place d'un système national de circuit de référencement sur les victimes de VBG, la mise en place d'un répertoire national des acteurs intervenant dans le domaine des VBG, de l'opérationnalisation de la ligne téléphonique d'assistance aux victimes de VBG (80 00 12 87), de la mise en place du mécanisme de collecte de données et de gestion des informations sur les VBG et d'un Fonds d'assistance judiciaire pour faciliter l'accès des personnes en difficulté à la justice.

La principale difficulté pour venir à bout des VBG reste la persistance des pesanteurs socioculturelles. En plus, le faible maillage du territoire par les services de sécurité et l'inexistence de cellules spécifiques en leur sein traitant de ces questions ainsi que l'insuffisance de coordination entre les différents acteurs intervenant sur le terrain ne permettent pas la captation du phénomène. Par ailleurs, les crises sécuritaire et sanitaire (COVID-19) impactent négativement la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En Côte d'Ivoire, en matière de VBG, 1 090 séances de sensibilisation de masse et 1 814 séances de sensibilisations de proximité ont été organisées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 1 890 localités, dont 1 133 en milieu urbain. Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 1 919 prestataires de services, 3 749 leaders communautaires, 107 élus, 95 politiques et 1 077 autres agents de l'administration publique. 5 405 cas de VBG ont été pris en charge, dont 822 viols, 152 agressions sexuelles hors MGF, 13 mutilations génitales féminines, 1 286 agressions physiques, 96 mariages forcés, 2 119 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 917 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, 81,98% des victimes sont des femmes et 46,79% des violences sexuelles sont exercées sur les enfants.

Outre les données sur les violences et les négligences dont ont été victimes les enfants et les VBG, les programmes orphelins et enfants vulnérables (OEV) de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 257 056 bénéficiaires. Ces bénéficiaires regroupent 176 006 OEV (0 à 21 ans), soit 68,5%, et 81 050 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 31,5%. De même, 142 294 sont de sexe féminin (55,36%), et 114 762 de sexe masculin (44,64%). Parmi eux, 204 771 ont été servis, soit un taux de bénéficiaires servis de 79,66%. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 142 172 OEV, soit 69,43%, et 62 599 adultes membres des ménages OEV, soit 30,57%.

En Guinée Bissau, bien qu'elles constituent la majorité de la population, les femmes sont moins instruites que les hommes, avec un taux d'alphabétisation total de seulement 32,6 %, contre 52,5% pour les hommes, et elles sont les plus vulnérables, étant parfois contraintes au mariage avant l'âge officiel (18 ans). Entre autres formes de violence auxquelles elles sont exposées, 8,1 % des femmes âgées de 15 à 20 ans ont été contraintes de se marier avant l'âge de 15 ans et 25,7 % avant l'âge de 18 ans, contre 0,8% et 2,2 % des hommes du même âge. Au total, 39,2 % des femmes âgées de 15 à 49 ans vivent en situation de polygamie, contre 21,4 % des hommes. 43,4 % des femmes âgées de 15 à 19 ans sont actuellement mariées ou vivent en union avec un mari ou un partenaire de 10 ans ou plus. D'autre part, 52,1% ont déclaré avoir subi une forme de mutilation génitale féminine (MGF).

En ce qui concerne la violence fondée sur le genre, la violence faite aux femmes persiste en lien avec la vie dans une réalité historique authentique marquée par les traditions et l'hégémonie de l'État. Par exemple, 36,4 % des femmes âgées de 15 à 49 ans considèrent qu'il est justifié qu'un mari batte sa femme. En raison de ces attitudes, de nombreux cas de violence domestique sont encore signalés presque quotidiennement dans le pays.

Au Mali, le nombre de violations graves vérifiées contre des enfants a continué d'augmenter en 2021, avec 1 047 incidents vérifiés (contre 744 en 2019 et 1013 en 2020). Spécifiquement, les

cas de recrutement d'enfants associés à des groupes armés avaient déjà connu une augmentation de 47%, uniquement pour le premier trimestre 2022, du total des cas de 2021.

Pour répondre aux multiples besoins des enfants en situation humanitaire, le Gouvernement et ses partenaires ont fourni du soutien psychosocial à 64 648 enfants (dont 32,232 filles) en 2021 et 55 551 enfants ont été aidés en 2020. En 2021, 562 enfants (dont 70 filles) ont été libérés de groupes armés et ont reçu une prise en charge/assistance holistique, tandis que 1 843 (dont 802 filles) non accompagné(e)s et séparé(e)s de leur famille ont bénéficié de soins temporaires, de protection et de services de recherche et réunification familiale.

Au Niger, la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques est passée de 0,38% en 2013 à 2,3% en 2021. La persistance de la violence et de la discrimination à l'égard des femmes et des filles est en partie liée au retard dans la mise en œuvre de la politique de la protection sociale.

La proportion de femmes de 15–49 ans en couple et victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques **au Sénégal**, a diminué de 5,8 pp entre 2017 et 2019, passant de 15,1% à 9,3%. Toutefois, les proportions diffèrent selon le milieu de résidence et la nature des violences. En effet, cette proportion est moins élevée en milieu rural (13,8% en 2017 et 8,4% en 2019) qu'en milieu urbain (17,1% en 2017 et 10,4% en 2019).

En ce qui concerne les violences sexuelles, 3,4% des femmes de 15-49 ans en sont victimes au cours de leur vie, contre 2,9% pour les 15-17 ans. Par ailleurs, la proportion de femmes victimes de violences émotionnelles a été plus élevée que celle des violences de nature physique ou sexuelle, sur toute la période considérée. Les progrès enregistrés en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles sont obtenus grâce aux politiques et programmes mis en œuvre à travers la Stratégie Nationale de l'Équité et de l'Égalité de Genre (SNEEG) et le Plan d'actions national de lutte contre les VBG.

Dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'Action national pour l'éradication des VBG, treize (13) plateformes régionales ont été mises en place pour opérationnaliser les procédures standards de prévention et de prise en charge des cas de VBG. En 2020, le nombre de survivantes de VBG signalées au niveau des plateformes, est passé de 1 229 en 2019 à 2 131 en 2020, pour une cible de 2 000.

Au Togo, en matière de VBG, le Gouvernement a : (i) créé 26 centres d'écoute et de conseils de victimes de VBG, (ii) pris en charge sur le plan psychologique et accompagné juridiquement 6 711 cas de victimes de VBG de 2019 à 2021, (iii) ouvert en 2021, un guichet unique de prise en charge des victimes de VBG dénommé « *One Stop Center* ». Ce guichet permet de renforcer les actions du Ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation. Il a été mis en place, une ligne verte (8 284) de dénonciation de VBG.

Cible.5.3. Éliminer le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

Le taux de mariage d'enfants avant l'âge de 15 ans en Afrique subsaharienne a affiché un repli entre 2015 et 2021, passant de 12,6% à 10,8 %. Mais cette statistique indique que plus d'une (01) femme sur trois (03) se marie avant 18 ans dans la zone (34,7% en 2021). Les études ont indiqué que les facteurs qui permettent cette situation sont surtout en lien avec la pauvreté et ses corollaires.

Au Burkina Faso, en matière de mutilation génitale féminine, plusieurs actions ont permis de réduire la prévalence de la pratique de l'excision. Pour les enfants de la tranche d'âge de 0 à 14 ans, le taux est passé de 13,3% en 2010 à 11,3% en 2015. Cette tendance baissière a aussi observée chez la tranche d'âge 15-49 ans où la prévalence est passée de 75,8% en 2010 (EDS IV 2010) à 67,6% selon l'EMC 2014.

Cependant, des résistances liées à la clandestinité, à l'abaissement de l'âge à l'excision, à la pratique transfrontalière persistent. En plus, les conséquences des crises sanitaire et sécuritaire font perdurer cette pratique. Cette complexité de l'environnement nécessite des actions plus

synergiques et innovantes pour réduire significativement, voire éliminer totalement cette pratique aux conséquences multiples sur la vie des femmes et des filles du pays.

S'agissant du mariage d'enfants, la prévalence qui était de 53% en 2010 est passée à 51,3% en 2015. En 2014, une (01) femme sur dix (10) s'est mariée avant l'âge de 15 ans et la moitié avant l'âge de 18 ans. Les actions de lutte développées ont consisté à élaborer et à mettre en œuvre la stratégie nationale de prévention et d'élimination des mariages d'enfants pour la période 2015-2026, à relire le Code pénal en 2018, lequel prend désormais en compte toutes les formes de mariage (civil, religieux, coutumier). Mais la crise sécuritaire impacte négativement les actions de lutte contre le mariage d'enfants dans certaines zones affectées. Pour pallier cette situation, un plan d'urgence de lutte contre le mariage d'enfants a été mis en œuvre en 2020 dans les zones à fort défi sécuritaire, en partenariat avec l'UNICEF. Il a permis la prise en charge psychosociale des adolescentes victimes ou à risque de mariage d'enfants.

En dépit de ces efforts consentis, des cas de mariage d'enfants/précoces et de mariages forcés sont toujours enregistrés à cause de la pauvreté des ménages et de la persistance des normes et valeurs sociales défavorables aux droits de la fille et de l'inaccessibilité de certaines zones qui a entraîné la fermeture des services de protection.

En **Côte d'Ivoire**, selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine (MGF), l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

En 2016, 36,7% des femmes de 15-49 ans avaient subi des MGF/Excision contre 38,2% en 2012 et 11% des filles âgées de 0-14 ans avait subi une forme quelconque de MFG/E. En 2020, ce sont 13 cas de mutilations génitales féminines qui ont été enregistrés. Le risque de MGF/E est en diminution en milieu urbain mais augmente en milieu rural avec des disparités régionales très grandes.

En **Guinée Bissau**, le phénomène des mariages précoces/forcés est une réalité quotidienne. En 2019, parmi les femmes et les filles âgées de 20 à 24 ans, 25,7 % étaient mariées ou avaient une relation avant l'âge de 18 ans, dont 8,1 % avant l'âge de 15 ans. Parmi les femmes et les filles âgées de 15 à 49 ans, 52,1 % avaient subi des mutilations génitales. Diverses initiatives sont menées par différentes institutions publiques, ainsi que diverses organisations de la société civile et les agences du système des Nations unies. Elles mettent en œuvre divers programmes et projets de sensibilisation contre le mariage des enfants, les VBG et les MGF. Toutes ces initiatives ont donné lieu à des réformes juridiques et politiques visant à renforcer les capacités nationales.

Au Mali, il a été noté qu'entre janvier et décembre 2021, 9 540 cas de VBG ont été rapportés (GBVIMS ¹⁸2021) contre 6 605 cas en 2020, soit une augmentation de 44%. Cela pourrait s'expliquer par l'insécurité grandissante entraînant des déplacements, la pandémie de COVID-19 et l'absence d'instrument juridique répressif. Les filles de moins de 18 ans représentent plus de 34% des populations déplacées internes (PDI) et constituent ainsi le plus grand groupe au sein de la population déplacée, or elles demeurent la couche la plus exposée aux incidents de Violence Sexuelle Basée sur le Genre (VSBG). En effet, 98%8 des personnes survivantes de VBG sont des femmes, dont 51% sont des filles de moins de 18 ans.

En outre, 3% à 11% des personnes survivantes de violences sexuelles et de violences physiques déclarent avoir déjà été victimes d'incidents similaires par le passé. De plus, 14% des personnes survivantes sont des femmes et filles en situation de handicap.

Au Niger, le mariage des enfants est un phénomène très courant. Les filles mariées à un âge précoce représentaient 80,8% des femmes mariées en 2016, tandis que l'âge moyen au premier mariage était de 16,34 ans pour la même année. Mais sur la période 2013 à 2021, la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge, est passée de 2% à 0,7%, en lien avec la mise en œuvre de la politique nationale genre, de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes et de la stratégie de lutte contre les VBG.

¹⁸ *Gender Based Violence Information Management System Manual*. En français, « *Gestion de l'information sur les violences basées sur le genre* ».

Au Sénégal, bien que le code de la famille fixe l'âge minimum du mariage des filles à 16 ans, le mariage précoce reste très répandu. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans est trois fois plus importante que celles qui étaient en couple avant l'âge de 15 ans. Bien que les variations soient légères sur la période, la tendance des mariées avant leur 18^{ème} anniversaire a diminué, passant de 31,0% en 2015 à 30,5% en 2019, tandis que celle des mariées avant l'âge de 15 ans a augmenté, passant de 8,5% à 8,8%, sur la même période.

La prévalence de l'excision chez les femmes (15-49 ans) est passée de 24,2% en 2015 à 25,2% en 2019, soit une légère hausse. La situation est un peu plus marquée chez les filles (moins de 15 ans) où le phénomène est passé de 14,6% en 2015 à 16,10% en 2019. La perception de l'excision n'a guère évolué, le pourcentage de femmes, âgées de 15 à 49 ans, qui pensent que cette pratique doit continuer a même augmenté, passant de 16,6% (2010) à 18% (2019).

Ces résultats pourraient s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment : (i) la persistance de normes sociales et culturelles qui accordent de la valeur à la fille excisée et au contrôle de la sexualité ; (ii) la réticence des femmes à abandonner une pratique familiale séculaire ; (iii) la fausse croyance que les MGF sont une obligation religieuse ; (iv) l'insuffisance du suivi des communautés ayant fait des déclarations publiques d'abandon des MGF et (v) le non-accompagnement des exciseuses vers leur reconversion. À la suite de l'évaluation du 2^{ème} Plan d'actions, une stratégie nationale pour l'abandon de l'excision assortie d'un Plan d'Actions a été adoptée en 2021.

Au Togo, en application des dispositions du nouveau code pénal, plusieurs condamnations, pour cause de violences sexuelles sur les femmes et les filles, ont été prononcées. Ainsi entre 2016 et juin 2019, 228 personnes ont été condamnées.

En outre, il a été mis en place des plans de communication sur les pratiques culturelles néfastes aux droits des enfants, y compris la lutte contre le mariage précoce et les mutilations génitales féminines dans 86 localités ciblant 650 leaders communautaires et religieux. De même, 760 adolescents (dont 420 filles) répartis sur toute l'étendue du territoire ont été formés en compétences de Vie Courante (CVC).

Les leaders traditionnels et religieux de soixante (60) communautés de la région des Savanes ont été engagés dans la lutte contre le mariage précoce. Le système « *Allô 1011* » a été amélioré en y intégrant de nouvelles fonctionnalités comme le soutien psychosocial en ligne en cas de signalement des cas de violence. De 2019 en avril 2022, 2 943 cas de violences sur les enfants ont été dénoncés à travers la ligne « *Allô 1011* », ce qui a permis d'accueillir 2 662 enfants en situation difficile pour une prise en charge.

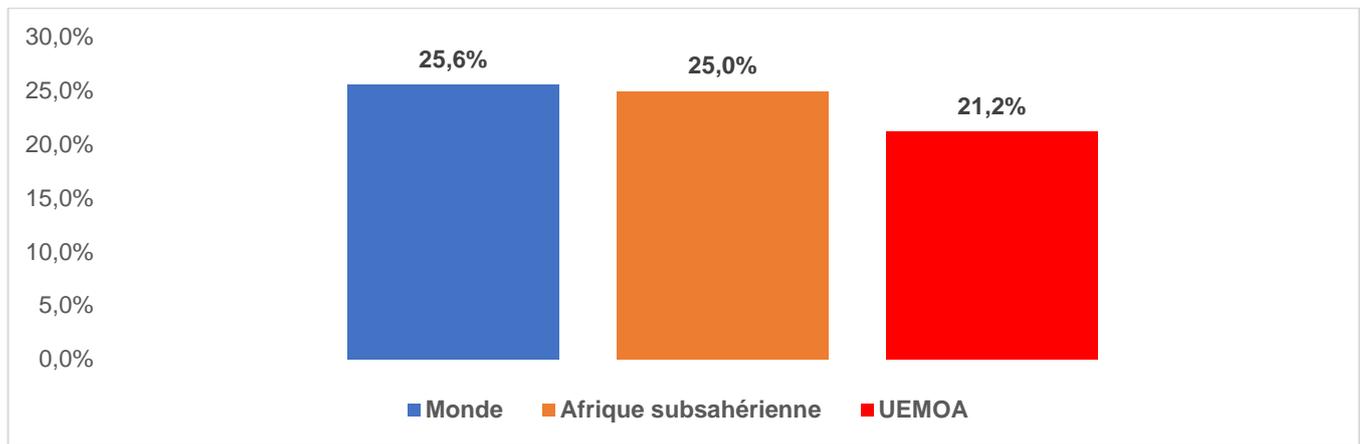
Cible. 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

En Afrique, les succès des femmes lors des joutes électorales ont progressé depuis les années 2000. Les Parlements nationaux ont vu évoluer la proportion de femmes de 11,5% en 2000 à 22,6% en 2015 et à 25% en 2021 en Afrique subsaharienne, alors qu'au niveau mondial, le taux était de 25,6% en 2020 et 24,3% pour les pays les moins avancés. La zone UEMOA compte un des pays performants à travers le Sénégal (43%).

En somme, les campagnes électorales modernes qui utilisent des plateformes numériques ont permis de réduire les disparités entre les sexes. Ainsi, les Etats de l'UEMOA ont enregistré des augmentations à deux chiffres de la représentation des femmes au Parlement (21,2% en 2021).

Toutefois, la participation des femmes à la vie politique a été de plus en plus mise en péril par une violence en ligne contre elles. D'une manière générale, la représentation des femmes est loin d'atteindre la parité et les progrès accomplis sont restés inégaux. Certains Etats de la sous-région, ont introduit des quotas qui permettent de réserver des sièges aux femmes.

Graphique 11 : Proportion de sièges occupés par les femmes dans les Parlements dans le monde



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Au Bénin, de 2015 à 2021, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le Parlement national a baissé de 1,11 point, passant de 8,4% à 7,3%. Entre 2020 et 2021, la proportion de femmes ministres a augmenté de 0,9 point, en passant de 20,8% à 21,7%. L'évolution de l'indicateur en 2021 est due à la nouvelle composition du gouvernement depuis le 25 mai 2021. Il convient toutefois de faire observer que le nombre de femmes au Parlement du Bénin s'est considérablement amélioré avec la nouvelle loi portant code électoral qui attribue un siège par circonscription électorale aux femmes. Au terme des élections législatives du 08 janvier 2023, il a été dénombré 28 femmes sur les 109 députés pour le compte de la 9^{ème} législature (2023-2026), soit un taux de 25,69%, contre 7,23% des femmes élues pour la 8^{ème} législature (2019-2023).

Au Burkina Faso, plusieurs initiatives ont été développées dans l'objectif de promouvoir les droits civils et politiques des femmes, l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie, mais les résultats sont restés en deçà des attentes. En effet, la proportion des femmes au Parlement a évolué en dents de scie sans atteindre la cible d'au moins 30% fixée par loi n°010-2009/AN du 16 avril 2009 portant fixation de quota aux élections législatives et municipales au Burkina Faso.

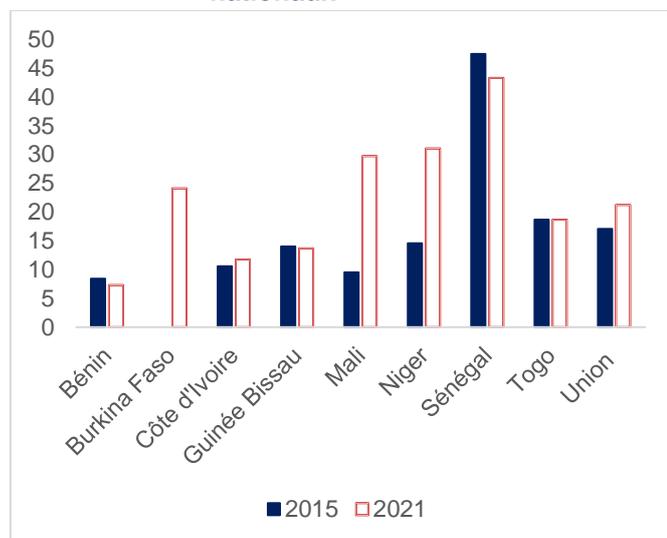
Le pourcentage des femmes au Parlement est passé de 11,8% en 2016 à 15,0% en 2020 et à 14,2% en 2021. S'agissant de la représentativité des femmes dans le Gouvernement, elle est passée de 24,0% en 2016 à 21,9% en 2020 et à 24,1% en 2021.

La faible participation des femmes en politique serait due aux pesanteurs socioculturelles, à leur faible pouvoir économique et à leur mauvais positionnement sur les listes de candidats aux postes électifs. Au regard des insuffisances constatées de la loi, le Gouvernement burkinabè a pris l'initiative de la réviser afin d'accroître la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles. Cette révision a abouti à l'adoption de la loi n°003-2020/AN du 22 janvier 2020 portant fixation de quota et modalités de positionnement des candidates et des candidats aux élections législatives et municipales au Burkina Faso. Les innovations de la nouvelle loi sont le positionnement alterné des candidat(e)s et le bénéfice d'un surplus de financement public au titre de la campagne électorale à tout parti politique qui appliquera la loi (article 4 à 10).

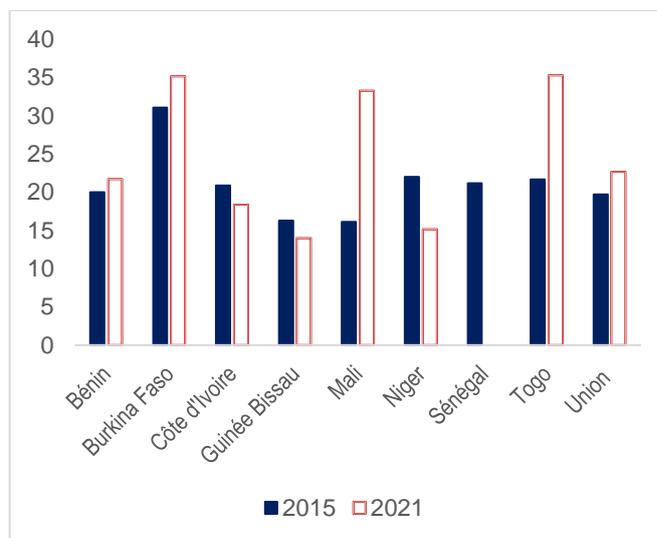
Le Parlement ivoirien compte deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. De façon générale, les femmes sont minoritaires et sous-représentées dans ces chambres ainsi que dans leurs organes. L'Assemblée Nationale actuelle (2017-2021), compte 29 femmes sur un total de 255 sièges, ce qui représente 11,4% des sièges, contre 10,6% dans la législature précédente (2011-2016). Au niveau du Sénat, l'effectif compte 19 femmes, dont 11 nommées par le Chef de l'Etat, sur un total de 99 Sénateurs, soit 19,2%. Une faible représentativité des femmes au

Gouvernement est observée, elle a légèrement augmenté, passant à 17,39% en 2020 à 18,42% en 2021¹⁹.

Graphique 12 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans les Parlements nationaux



Graphique 13 : Proportion de femmes ministres.



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

En Guinée-Bissau, on dénombre actuellement 14 femmes députées sur un total de 102 sièges à l'ANP, soit 13,7%. Les femmes sont aussi sous-représentées au niveau du gouvernement, avec 13,6% de femmes parmi les ministres et 50% de secrétaires d'Etat, contre respectivement 50% et 16,6% en 2019.

Au Mali, la proportion de femmes dans le Parlement national est de 29,7% proche du seuil minimum règlementaire (33%), conformément à la Loi 052 sur le genre dans l'accès aux fonctions nominative et élective. En 2020, ce taux était de 28,6%, contre seulement 9,5% en 2013. S'agissant de la représentativité aux fonctions nominatives des services publics de l'Etat, 16,4% en moyenne des hautes fonctions nominatives sont occupées par les femmes.

Sur cette moyenne, les ministres présentent les plus fortes proportions avec 33,3%. Aussi, près d'un quart des postes de présidents et vice-présidents de services et de chargés de mission sont occupés par les femmes (25%). A ce niveau, des efforts importants restent à faire afin de favoriser la promotion des femmes aux postes de gouverneurs, des préfets, des chefs de cabinets ou encore d'ambassadeurs.

Au Sénégal, la proportion des sièges occupés par les femmes dans les Parlements nationaux et les administrations locales était de 43% en 2020, contre 42,67% en 2015. Ce rythme d'évolution lente entre 2015 et 2020 s'explique par l'augmentation du nombre de sièges, la réforme sur le mode de scrutin ainsi que la non-effectivité de la loi sur la parité au niveau de certains bureaux des conseils communaux. Toutefois, si le rythme de progression est maintenu, la cible de 2030 qui est de 50% sera atteinte avec l'application effective de la loi sur la parité.

Au Togo, sur le plan politique et socio-économique, on note une participation active des femmes à l'action gouvernementale. En effet, le Gouvernement enregistre 34,3% de femmes, dont une femme qui est Cheffe de Gouvernement et d'autres en charge de portefeuilles stratégiques tels que les travaux publics, l'économie numérique et l'énergie. Depuis 2018, le Parlement togolais est présidé par une femme et 18,7% des sièges à l'Assemblée nationale sont occupés par des femmes. De même, les femmes représentent 12,6% des conseillers municipaux depuis 2019 et la faïtière des communes du Togo, créée depuis 2020 est présidée par une femme. Dans

¹⁹ Gouvernement du 06 avril 2021.

l'administration publique, les femmes représentent 35,3%. Par ailleurs, le poste de médiateur de la République est assuré par une femme.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Le taux mondial de prévalence de la contraception, toutes méthodes confondues, était de 65 % en 2022, et le taux d'emploi des méthodes modernes de 58,7%. Depuis 2011, le partenariat de Ouagadougou travaille à répondre au besoin de contraception moderne en Afrique de l'Ouest francophone. Les statistiques indiquent que ce programme a permis l'augmentation du nombre d'utilisatrices de contraceptifs de plus de quatre (04) millions de femmes et de filles et aussi d'éviter plusieurs milliers de cas grossesse et d'avortement à risque.

Tableau 22 : Taux de prévalence contraceptive (en %)

Etats membres	Taux de prévalence de la contraception (%)			
	2015	2018	2020	2021
Bénin	13	15,5	-	14,1
Burkina Faso	31,7	-	35,2	31,2
Côte d'Ivoire	14,3	22,6	22,5	21
Guinée Bissau	27,2	30,70	31,8	-
Mali	13,2	17	17	17
Niger	-	37,4	48,9	48,1
Sénégal	21,2	25,4	26	-
Togo	16,7	-	20,4	-
Union	18,6	24,9	29,3	27,2

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Le *taux de prévalence contraceptive* de l'Union est encore bas, mais il a progressé de 18,5% en 2015 à 27,2% en 2021. En Afrique subsaharienne, il était de 31% en 2018. Ces taux relativement bas ne doivent pas être perçus comme la simple volonté ou l'absence de connaissance des méthodes modernes de contraception, mais doivent provoquer des questionnements sur l'offre de services dans un milieu culturel et social influencé par les mœurs et coutumes.

La promotion de la planification familiale est une priorité **au Bénin**, et les objectifs nationaux étaient de faire passer le *taux de prévalence contraceptive* de 17% en 2017 à 22% en 2020. En 2019, environ 35,6 % des Béninoises n'avaient pas accès aux services de planification familiale. En 2021 le *Taux de Prévalence Contraceptive*, en 2021, est estimé à 15,1% chez les femmes mariées et à 14,1% chez toutes les femmes.

Au Burkina Faso, l'utilisation des méthodes contraceptives a augmenté sur la période 2016-2021. En effet, le *taux de prévalence contraceptive* (15 à 49 ans) est passé de 24,20% en 2016 à 31,20% en 2021. Cette amélioration est due aux interventions majeures, à savoir : (i) la mise en œuvre de la gratuité de la planification familiale (PF), (ii) le renforcement de l'offre de services de la PF en post-partum post-abortum et aussi son intégration à tous les points de contact de la mère et du nouveau-né dans les formations sanitaires.

En **Côte d'Ivoire**, les capacités des structures de santé ont été renforcées pour offrir les services dédiés à la santé de la mère. En matière de planification familiale, la proportion des établissements sanitaires offrant au moins trois (03) méthodes modernes de contraception est de 71%. La prévalence contraceptive nationale était estimée à 21% en 2021, contre 22,6% en 2018.

Les principales barrières à l'accès à la contraception se situent au niveau de la demande. Outre les obstacles affectant l'accès des femmes aux soins de santé en général, comme le manque de moyens financiers, la distance et la nécessité d'obtenir une autorisation, certains freins sont plus spécifiques à la demande en matière de PF et affectent tout particulièrement celle des jeunes.

En Guinée Bissau, le pays dispose de lois et de règlements qui garantissent un accès complet et égal aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive. En matière de soins de maternité, il faut souligner l'absence totale de dispositions légales sur les soins post-avortement. Il existe des dispositions partielles sur les services de contraception et sur la contraception d'urgence.

Au Mali, en matière de soins de santé sexuelle et procréative, dans l'ensemble, les indicateurs ont favorablement évolué, notamment sur les capacités d'offre de services obstétricaux de qualité. Les structures offrant ces services ont augmenté, passant de 493 en 2019 à 619 en 2021. La prévalence contraceptive s'est améliorée de 14,3% en 2019 à 17,5% en 2021.

Au Niger, l'évolution du taux d'utilisation de la contraception moderne a connu une avancée significative entre 2016 et 2021. *Le taux d'utilisation de la contraception moderne* a évolué de manière significative sur la période 2016-2021, passant de 25,94% à 48,13%. Cette performance pourrait s'expliquer par les actions conjuguées de l'Etat et de ses partenaires, notamment à travers : (i) la mise à disposition des contraceptifs et autres consommables ; (ii) la mise en œuvre des stratégies impliquant les acteurs communautaires (RRI, DBC) ²⁰et (iii) la formation des agents en Santé de la Reproduction (SR) et en technologie contraceptive.

Pour le **Sénégal**, *le taux de prévalence contraceptive des femmes de 15-49 ans*, a évolué de 21,2% à 26,0% entre 2015 et 2020, grâce aux campagnes de sensibilisation et à la disponibilité des produits contraceptifs. Il reste cependant loin de la cible de 2030.

Les données de l'EDS 2019 révèlent que, sur environ dix (10) femmes rencontrées, sept (07) ont déclaré que la décision concernant leurs propres soins de santé était prise par leur mari ou partenaire (71%). De plus, seules 26% des femmes de 15-49 ans utilisent une méthode de contraception moderne.

Le Togo a pris l'engagement de promouvoir la planification familiale d'ici 2030, notamment à travers l'augmentation du *taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union* de 23,1% en 2020 à 32,0% en 2026 et 20,4% en 2020 à 29,5% en 2026 chez toutes les femmes. Il faut rappeler que ce taux était de 16,7% en 2014.



ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Lors de la crise sanitaire, l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et à d'hygiène ont permis de sauver des vies humaines. Dans ce sens, les progrès engagés dans toutes les régions du monde pour améliorer l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement méritent de se poursuivre car, selon les Nations Unies, 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, 3,5 milliards n'ont pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 2,0 milliards n'ont pas accès à des services d'hygiène de base.

Cible 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Entre 2015 et 2020, *la proportion de personnes utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité* a progressé de quatre (04) points de pourcentage dans le monde (70 % à 74 %). En moyenne, plus d'un tiers de la population africaine n'a pas accès à une eau potable, avec de fortes disparités au sein du continent. En effet, seuls 30,4% de la population d'Afrique subsaharienne a accès à une source sûre d'eau potable en 2020. L'amélioration de l'accès à l'eau potable a été conséquente à l'échelle de l'Union. *Le taux d'accès à l'eau* a connu une réelle progression dans tous les Etats membres entre 2015 et 2021, passant

²⁰ RRI : Initiative des droits et ressources ; DBC : Distribution à Base Communautaire.

de 65,7% à 82,1%. En 2020, 70,8% de la population de la CEDEAO utilisaient au moins les services de base d'eau potable.

Au Bénin, Afin de garantir l'accès universel à des services d'alimentation en eau, le Gouvernement a déployé beaucoup d'efforts dans le secteur de l'eau. Ces efforts ont favorisé la mise en place de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages (SAEPmV) et l'amélioration de l'indicateur relatif à la population additionnelle desservie, tant en milieu rural qu'en milieu urbain en 2021. Ainsi, les efforts ont permis la progression du taux de desserte en milieu urbain qui est passé de 53,0% à 70,0% entre 2015 et 2021, soit une hausse de dix-sept (17) points de pourcentage. De même, le taux de desserte en milieu rural a augmenté de 30,6 points de pourcentage, passant de 42,7% à 73,3% entre 2015 et 2021.

Au Burkina Faso, sur la période 2016-2021, le *taux d'accès à l'eau potable* a connu une amélioration passant de 72,4% à 76,2%. Malgré cette croissance, la cible de 77,5% fixée en 2021 n'est pas encore atteinte. Cette contre-performance s'expliquerait essentiellement par la situation sécuritaire précaire qui a impacté la réalisation des ouvrages dans certaines localités et occasionné les déplacements de populations hors du rayon d'accès d'ouvrages existants. Toutefois, l'accès à l'eau potable présente des disparités entre les milieux de résidence. En 2021, le taux d'accès en milieu urbain (92,2%) reste supérieur à celui du milieu rural (69,5%).

Bien que les résultats engrangés soient en deçà de l'objectif visé, de nombreux acquis ont été enregistrés grâce aux investissements et aux actions entrepris dans le sous-secteur. En effet, l'initiative présidentielle « *zéro corvée d'eau* » lancée en 2016 a permis, entre autres, la réalisation de 1 087 nouvelles adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), de 13 850 forages neufs et de 15 SAEPmV. En outre, 79 AEP, 38 AEPS ainsi que 46 32 forages ont été réhabilités sur la période 2016-2021. A cela, il faut ajouter la réalisation de 184 613 branchements particuliers.

En Côte d'Ivoire, pour résoudre durablement la problématique de l'accès à l'eau potable et en vue de rendre l'eau potable accessible à tous et à moindre coût, le Gouvernement en a mis en place le programme eau pour tous. Cet engagement se matérialise par les importants investissements consentis au secteur de l'eau potable de 2019 à 2021.

Sur cette période, environ 500 milliards de francs CFA ont été investis à travers une trentaine de projets mis en place dans les milieux ruraux et urbains. Cet important investissement, soutenu par des réformes sectorielles, notamment la création d'un office dédié à l'eau potable, a permis des acquis considérables en termes d'infrastructures d'hydraulique humaine et d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire. Ainsi, le *taux de couverture en eau potable en hydraulique urbaine* est passé de 72% en 2019 à 76% en 2021. Le nombre de pompes fonctionnant à partir de l'énergie solaire pour l'AEP en milieu rural, pratiquement inexistant auparavant, est de 152 en 2021. De plus, 115 nouveaux systèmes d'hydraulique villageoise et 38 nouveaux systèmes d'hydraulique villageoise améliorée ont été mis en service en milieu rural. Le linéaire de réseau de distribution s'est accru, passant ainsi de 17 309 km en 2019 à 18 144,9 km en 2021, avec un taux d'accès à l'eau potable en moins de 30 min en milieu rural de 78,0% en 2021, contre 76,5% en 2019.

En Guinée-Bissau, en 2018/2019, la *proportion de la population utilisant des services d'eau potable* gérés en toute sécurité était de 60 % dont 82 % dans les zones urbaines, contre 47 % dans les zones rurales. Par ailleurs, 84,1 % des membres des ménages consacrent jusqu'à 30 minutes à la collecte de l'eau pour la consommation. La qualité de l'eau est également très bonne. Les tests de qualité de l'eau dans les ménages ont montré que la concentration d'E. coli était plus élevée dans les ménages vivant dans les zones rurales. Le pourcentage de ménages disposant d'un point d'eau sur place, exempt d'E. coli et disponible en cas de besoin n'était que de 9,7 %.

Tableau 23 : Indicateurs d'accès à l'eau potable (%)

	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Etats membres	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable							
	Cible 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable							
Bénin	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	38,2			65,4		
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	42,7		56,70		70,2	73,3
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53,0		61,80		63,00	70
Burkina	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	71,90	73,40	74,00	75,40	76,40	76,20
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural					69,50	69,50
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain					93,30	92,20
Côte d'Ivoire	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	78,0	81,00		82,00	84,00	
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	67,0	69,00				78
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	92,0	94,00				76
Guinée Bissau	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable			60,00			
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural			47,00			
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain			82,00			
Mali	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	65,30		68,80	69,20	69,60	70,90
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	63,30		65,90	65,80	65,60	66,80
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	70		76	77,70	79,70	81,10
Niger	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité			6,60	10,00	9,20	10,20
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural		55,70	57,10	58,50	59,90	61,30
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain		96,90	97,00	97,10	97,20	97,30
Sénégal	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	92,20	94,79	95,40	96,20	97,60	
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	87,2	91,30	70,6	94,8	96,50	
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	98,0	94,79	95,40	96,20	97,60	
Togo	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	50,0		68,50	68,50	60,18	61,53
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural				62,00	68,00	69,49
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain					53,00	60,25
Union²¹	6.1.1	Taux d'accès au service amélioré d'eau potable	65,7		70,8	71,3	70,8	82,1
	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu rural						
	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain						

Source : Rapports-pays sur les ODD, revue documentaire et calculs des auteurs.

²¹ Calcul fait sans les chiffres du Niger.

Au Mali, le taux d'accès au service amélioré d'eau potable était de 70,9% en 2021, au niveau national, de 81,1% en milieu urbain et de 66,8% en milieu rural. Entre 2018 et 2021, le taux d'accès à l'eau potable, de façon équitable et durable, s'est amélioré à tous les niveaux. Au niveau national, il est passé de 68,8% à 70,9%, soit une augmentation de 2,1 points de pourcentage.

En milieu rural, il est passé de 65,9% à 66,8 %, soit une augmentation de 0,9 point de pourcentage. Pour le milieu urbain, le taux est passé, pendant la même période de 76,0% à 81,1%, soit 5,1 points de pourcentage d'augmentation. Cette amélioration du taux entre 2018 et 2021 est imputable à la réalisation de nouveaux ouvrages par les projets et programmes.

Au Niger, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau gérées en toute sécurité s'est affichée en légère hausse, passant de 9,2% en 2020 à 10,2% en 2021, avec de très fortes variations selon le milieu de résidence. Les principaux facteurs qui peuvent expliquer cette légère hausse sont liés à l'augmentation des branchements privés et sociaux. En milieu urbain, cette proportion était de 45,3%, contre 4,1% en milieu rural, en 2021. Cette disparité est liée à la réalisation des investissements plus importants en milieu urbain, aux branchements promotionnels, à la proportion de la population vivant en milieu urbain qui est moindre par rapport à celle vivant en milieu rural. Selon les régions, ce sont les régions de Niamey et Agadez qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui ont accès aux services optimaux, avec respectivement 62,3% et 25%.

Au Sénégal, un taux d'accès global à l'eau en milieu urbain de 98,8% a été enregistré en 2020, contre 98% en 2015, touchant ainsi une population de 7 726 209 personnes dans le périmètre affermé, dont 92,4% de bénéficiaires d'un branchement particulier et 6,4% disposant de bornes-fontaines. La situation de l'accès à l'eau en milieu urbain reste stable avec des performances évoluant parfois en dents de scie d'une année à l'autre, mais toujours très proche de l'objectif fixé. Le taux d'accès global à l'eau potable en milieu rural, quant à lui, était estimé en 2020 à 96,5%, contre 87,2% en 2015. Ces résultats seront sensiblement améliorés par la poursuite de la construction de la troisième usine de traitement d'eau potable Keur Massar 3 (KMS 3) dotée d'une conduite d'eau de 216 km et par la mise en œuvre du projet de dessalement de l'eau de mer des Mamelles de Ouakam.

Le Togo met en œuvre, dans le cadre de la *FRG Togo 2025*, le projet prioritaire « *Augmentation de l'accès en eau potable* » afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable à 75% des ménages en zone urbaine, à 85% en zone semi-urbaine et à 95% en zone rurale à l'horizon 2025. Ceci a permis de mettre en service, en 2021, de nouveaux ouvrages en milieux rural, semi urbain et urbain desservant environ 274 000 habitants supplémentaires en eau potable et 8 000 en assainissement.

En milieu rural, on note la réalisation de 138 forages PMH, 87 Postes d'Eau Autonomes (PEA) et 16 mini adductions d'eau potable. En milieu semi urbain, il a été noté la réalisation de 46 forages PMH, 32 Postes d'eau autonomes (PEA) et 11 mini adductions d'eau potable. En milieu urbain, il a été enregistré la réalisation de 12 400 m³ /jr de production additionnelle d'eau potable, 148 km de réseau de distribution, 8,7 km de réseau d'adduction, 22 000 branchements neufs, 15 bornes fontaines et 18 forages à gros débit.

Ces réalisations ont permis au pays de faire passer la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité au Togo de 15% (valeur de 2015-JMP) à 20% (valeur de 2020-JMP). Le taux d'utilisation d'eau potable est passé de 62% en 2015 à 68,8% en 2018.

Cible 6.2 : D'ici 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

De 2015 à 2020, la population mondiale utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 47% à 54 %. Or, en Afrique, en 2020, environ 290 millions de personnes

ont eu accès à des services d'assainissement de base, selon un rapport du JMP. Ceci implique que 779 millions manquent de services d'assainissement de base. Les conclusions du rapport indiquent que l'atteinte des cibles des ODD en Afrique nécessitera une multiplication par 20 pour l'assainissement géré en toute sécurité et une multiplication par 42 des services d'hygiène de base. En Afrique, en 2020, 27 % de la population utilisait des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 37 % utilisait des services d'hygiène de base.

Dans la zone UEMOA, la proportion de la population de l'Union utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon est passée de 27,5% en 2015 à 46,9% en 2020. Mais, ce niveau reste largement en dessous des cibles, surtout au niveau des populations rurales. Dans la zone CEDEAO, cette proportion était de l'ordre de 32,2% en 2020 (JMP, 2021).

Selon les statistiques de l'UNICEF et de l'OMS, **au Bénin**, une personne sur trois a accès à des services d'assainissement amélioré. En milieu rural, le taux d'accès chute à 16%. En milieu urbain, il s'établit à 59% en 2019. Par ailleurs, 13% des ménages utilisent des toilettes améliorées (22% en milieu urbain, contre 6% en milieu rural). Les défis en matière d'assainissement du cadre de vie sont donc encore énormes.

Au Burkina Faso, le taux d'accès à l'assainissement au niveau national affiche des performances sur la période 2016-2021. En effet, il est passé de 19,8% en 2016 à 26,8% en 2021, soit une progression globale de sept (07) points de pourcentage. Ces résultats ont été possibles grâce, entre autres, à la réalisation de 237 189 latrines familiales et de 8 360 latrines publiques et institutionnelles.

Toutefois, l'accès à l'assainissement demeure faible au Burkina Faso, notamment en milieu rural où il est passé de 13,4% en 2016 à 21,0% en 2021. En milieu urbain, par contre, il est passé de 36,8% à 40,8% sur la même période. L'accès à l'assainissement se heurte à un certain nombre de difficultés. Il s'agit de : (i) la crise sécuritaire qui rend inaccessibles certains sites de réalisation/réhabilitation d'infrastructures et qui occasionne l'abandon d'ouvrages existants en raison des déplacements des populations ; (ii) la persistance des comportements peu favorables à l'assainissement due aux pesanteurs socioculturelles et (iii) l'extension des zones d'habitats spontanés. La pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions négatives sur la réalisation et la gestion des ouvrages d'assainissement.

En Côte d'Ivoire, sur la période 2015-2018, les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement ont abouti à la déclaration de la fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) dans 2 200 villages correspondant à 610 000 personnes ayant adopté les bonnes pratiques d'hygiène. Dans cette même dynamique, le programme de *latrinisation* qui a vu le jour avec le Programme Social du Gouvernement (PSGouv 1) a permis la construction de 8 410 latrines au profit des populations rurales.

En 2021, dans le cadre de la sensibilisation des ménages sur le péril fécal, plus de 3 450 latrines familiales ont été réalisées par les ménages sensibilisés sur les 7 000 prévues.

Avec la survenue de la maladie à Coronavirus (COVID-19), les activités d'urgence et de sensibilisation à la pratique des mesures barrières ont pris le dessus sur le volet développement des infrastructures d'assainissement. Ainsi, une partie des budgets a été affectée à l'achat des intrants pour la pratique des mesures barrières, sans oublier que de nombreux projets de développement ont été arrêtés, vu que les ressources humaines et matérielles ont été affectées à l'urgence sanitaire.

En Guinée Bissau, 14% des ménages utilisent les services d'assainissement de base. La disponibilité des installations de base (lavage des mains avec du savon) ne concerne que 16% de la population au niveau national, tandis que la défécation à l'air libre touche 11% de la population au niveau national. Les deux tiers (65%) des ménages utilisent des installations sanitaires non améliorées. Seul un (01) ménage sur cent (100) dispose d'installations sanitaires au réseau d'égouts public.

Au Mali, le taux d'accès à l'assainissement pour tous a gardé sa tendance ascendante, passant de 39% à 45% entre 2019 et 2021. Il faut rappeler que ledit taux avait affiché des progrès depuis 2017, passant de 27% en 2017, à 32 % en 2018, 37% en 2019 et 39% en 2020. Ceci est la conséquence des efforts dans la réalisation de latrines subventionnées dans les lieux publics et non subventionnées dans les familles, la réalisation d'ouvrages de gestion et de valorisation des déchets (Station d'Épuration (STEP) ; Station de traitement des Boues de Vidange (STBV), dépôts de transit...) et la réduction du taux de défécation à l'air libre de 7% à 5%. Le pourcentage de ménages disposant de latrines améliorées, après avoir baissé entre 2017 et 2019, a significativement augmenté en 2020 pour atteindre 68,5%.

Au Niger, en 2021, la proportion des ménages utilisant des installations de lavage des mains à l'eau et au savon a connu une hausse de 2,7 pp, passant de 26,2% en 2020 à 28,9% en 2021. Cette augmentation s'explique par les activités de sensibilisation et de distribution de kits dans le cadre de la pandémie de COVID-19 en vue de renforcer les mesures de protection prises par l'État.

Tableau 24 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (%)

Etats membres	Années					
	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	7,1	ND	12,80	ND	ND	ND
Burkina Faso	18,0	21,6	22,6	23,6	25,3	26,8
Côte d'Ivoire	19,2	31,0	ND	ND	ND	ND
Guinée Bissau	ND	ND	14	ND	ND	ND
Mali	25,0	27,00	32,0	37,0	39,0	45,0
Niger	ND	ND	4,1	4,50	7,1	ND
Sénégal	48,4	53,9	51,10	60,4	61,80	ND
Togo	7,0	ND	ND	ND	9,1	9,1
Union	27,5	29,8	30,1	38,5	46,9	ND

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Au Sénégal, le taux d'accès global à l'assainissement urbain était estimé à 74% en 2020, contre 62,2% en 2015, essentiellement soutenu par les quelques réalisations des projets et les autoréalisations d'ouvrages individuels des ménages. Sur la période 2005-2020, le taux d'accès réalisé était toujours en deçà de l'objectif fixé, mais avec une tendance haussière.

Le taux d'accès global à l'assainissement rural est estimé en 2020 à 50,7%, contre 36,7% en 2015, soit une hausse de 14% sur la période. Cette performance est portée par les réalisations des projets, notamment le Projet sectoriel Eau et Assainissement (PSEA), mais aussi par les autoréalisations de latrines par les ménages. Comme en milieu urbain, il est à noter l'absence de projets d'envergure de réalisation d'ouvrages d'accès à un assainissement adéquat qui permettent de booster substantiellement le taux d'accès. Le réseau national d'évacuation des eaux usées est très limité. Ainsi, la rue, la nature et un trou dans la parcelle sont les principales options d'évacuation des eaux usées dans le pays (70,1%). Dans les zones rurales, neuf (09) ménages sur dix (93,5 %) éliminent leurs eaux usées dans la rue, dans la nature ou dans un trou dans la parcelle.

Au Togo, la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon, s'établit à 9,13% en 2021.



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Au cours des dernières années, les investissements massifs, les innovations technologiques et les réformes institutionnelles ont permis d'accomplir des progrès significatifs dans l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous d'ici 2030. Mais près d'un milliard d'individus dans le monde sont toujours privés d'électricité et la majorité vit en Afrique.

Cible 7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

En matière d'électricité, le continent africain continue de présenter une situation difficile malgré les progrès. Si près de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, la part de l'Afrique subsaharienne dans la population mondiale sans électricité est passée de 71% en 2018 à 77% en 2020. L'un des facteurs qui empêchent les pays d'étendre l'accès est le coût. Pour parvenir à l'électrification pour tous en Afrique subsaharienne, il faudrait investir au moins 31 milliards de dollars par an d'ici 2030 selon les Nations Unies.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité s'est améliorée depuis 2015 ; elle a fluctué en moyenne autour de 55% sur la période 2018-2020 avant de passer à 57,3% en 2021.

Au Bénin, la revue annuelle des progrès pour l'atteinte des indicateurs de l'ODD7 relatif à l'accès à des services énergétiques fiables à un coût abordable révèle des résultats satisfaisants. Ces résultats montrent que *la proportion de la population ayant accès à l'électricité* a connu une amélioration en 2021. Elle a progressé de 11 pp pour atteindre sa valeur cible fixée à 45,5 contre 34,5% en 2017-2018. En effet depuis 2016, le Bénin a continué d'orienter ses efforts en matière de développement du secteur de l'énergie aux fins d'accroître sa capacité énergétique et d'améliorer l'accès de la population à l'électricité. Les principales réalisations concernent : i) l'achèvement des travaux sociocommunitaires réalisés en appui à la construction de la centrale thermique de 127 MW avec la réception des 2000 kits de branchement ; ii) la réalisation des travaux d'alimentation en énergie électrique dans les localités ; iii) la fourniture et l'installation au profit des populations rurales de 150 kits solaires de 10 W et ; iv) la fourniture et l'installation de cinq (5) mini centrales solaires dans les localités rurales.

La proportion de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité est estimée à 31,7% en 2021, contre à 30,4% en 2020. Ces progrès sont le fruit des efforts réalisés par le Gouvernement dans le cadre des réformes mises en œuvre dans le secteur de l'énergie. Grâce à ces efforts accomplis, le Bénin a considérablement réduit sa dépendance de l'énergie électrique et a amorcé sa propre production. Le Bénin poursuit sa dynamique de renforcement de ses capacités propres de production d'électricité, à travers la construction de nouvelles centrales thermiques, mais également le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique afin d'accroître ses capacités de production.

La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson a connu une augmentation, passant de 3,7% en 2014 à 4,8% en 2017-2018.

Au Burkina Faso, le *taux d'électrification nationale* a connu une hausse de 7,23 pp sur la période 2016-2021, passant de 20,07% à 27,30%, avec toutefois des disparités selon le milieu de résidence. En 2020, ce taux est de 72,53% en milieu urbain et 5,9% en milieu rural. Cette situation s'expliquerait par le fait que les zones rurales beaucoup moins denses et parfois très éloignées des installations électriques existantes, nécessitent des investissements énormes pour la desserte ou pour l'installation d'autres sources d'énergie telles que les panneaux photovoltaïques. Le pays s'est fixé comme objectif de faire passer dans le taux d'électrification nationale de 27,3% en 2021 à 28% en 2023 et à 35% en 2025. Si la progression actuelle de ce taux est maintenue, ces cibles pourraient être atteintes.

Le taux de couverture électrique nationale s'est amélioré passant de 33,55% en 2016 à 46,29% en 2021. Ainsi, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 45,2% en

2018 à 63,8% en 2021, avec l'électrification de 132 localités rurales et l'installation de 11 743 kits solaires individuels dans 90 autres localités. L'accessibilité à l'électricité a également été renforcée par la réduction de 50% du coût du kit solaire de type Solar Home System (SHS) au profit des ménages vulnérables et l'accroissement du nombre de localités électrifiées qui est passé de 625 en 2016 à 1 244 en 2021.

La puissance électrique installée est passée de 324,3 MW en 2016 à 499,4 MW en 2021, soit un taux d'accroissement de 53,97%. Cette performance s'explique, entre autres, par : (i) la centrale solaire photovoltaïque de Ziga de 1,1 MW crête ; (ii) la centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli pour 33 MW crête ; (iv) la centrale électrique thermique de 50 MW exploitée par la société AGGREKO dans le cadre d'un partenariat public privé ; et (v) la construction de la ligne Bolgatanga-Ouaga en 225 kV.

Malgré les efforts, la puissance reste encore faible au regard de l'objectif fixé de 1 200 MW en 2023 et 1 500 MW en 2025. Cette situation s'explique, en partie, par le contexte sécuritaire entraînant une perturbation des activités de construction de lignes et de centrales électriques, d'entretien des installations électriques et des retards de livraison.

La part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie est passée de 14,3% en 2016 à 24,3% en 2021. Malgré cette croissance, la cible de 30,0% fixée en 2021 n'est pas atteinte. Cette contreperformance est due à l'augmentation de la production de l'électricité de source thermique.

En Côte d'Ivoire, de 2015 à 2021, le *taux d'accès à l'électricité* est passé de 80,0% en 2015 à 94% en 2019 puis 98,6% en 2021. Cette progression est liée à l'électrification de 2 613 localités sur la période 2019-2021 portant à 7 553 le nombre de localités électrifiées à fin 2021. De plus, le secteur de l'électricité a enregistré 716 814 nouveaux abonnés entre 2019 et 2021, portant le nombre d'abonnés à 3 254 968. Par conséquent, le taux de desserte est passé de 54,0% à 61,0%. Ces réalisations s'expliquent par la mise en œuvre de plusieurs programmes notamment le programme national d'électrification rurale (PRONER) et le Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT) qui ont permis d'atteindre un taux de couverture nationale en électricité de 88,7% au 31 décembre 2021 contre 79,6% en 2020 et 50% en 2015.

Les efforts du Gouvernement, à travers la mise en service du barrage de Soubré (275 MW) en 2017 et l'installation du site de vridi (40 MW) en 2021, ont permis d'atteindre 2 269 MW de puissance de production installée en 2021, contre 1 924 MW en 2015.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives pour améliorer le taux d'accès à l'électricité, à travers : (i) le Programme Electricité Pour Tous (PEPT) ; (ii) la baisse de 20% du tarif social d'électricité au bénéfice de 1,4 million de familles à revenu modeste ; et (iii) la prise en charge par le Gouvernement des factures d'électricité de plus d'un million de ménages défavorisés en réponse à la pandémie de la Covid-19.

En Guinée Bissau, 35,7% des ménages ont accès à l'électricité, dont 18 % connectés au réseau public et 17,7% ne sont pas connectés au réseau public en 2018. Cela signifie qu'au total 64,3% des ménages n'ont pas d'électricité à la maison.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité évolue de manière croissante, passant de 20,1% en 2015 à 33,3% en 2020, mais ce niveau demeure en-deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à 46,0%. Elle est moins élevée en milieu rural où elle est passée de 8,9 à 15,2% en 2015 et 2020. Quant à la proportion de la population utilisant principalement des carburants et des technologies propres, elle est estimée à moins de 5% sur toute la période.

Toutefois, il convient de noter que des mesures sont prises au niveau du pays, avec la construction et la rénovation des réseaux d'électricité et d'eau, ainsi que la mise en place d'un système de gestion de l'eau qui pourraient contribuer à augmenter les niveaux d'accès à l'énergie.

Au Mali, l'accès à l'énergie affiche une tendance haussière sur les cinq (05) dernières années, en liaison avec la mise en œuvre du Programme Présidentiel de mesures d'urgences sociales

(2017-2020). Le taux d'accès à l'électricité est passé de 52% en 2020 à 53,6% en 2021. Le taux d'accès à l'électricité au niveau urbain a augmenté pendant la période 2018-2019 avant de se stabiliser en 2020 et 2021, peut être en liaison avec la pandémie. Au niveau rural, il a enregistré en 2021, contre 24,08% en 2020.

La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 75,0 % des énergies primaires, suivie de 20,0 % pour les importations d'hydrocarbures et 5,0 % pour l'électricité. La production thermique occupe encore une part prépondérante dans le mix énergétique du pays, autour de 42%. Avec la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réalisation d'infrastructures à travers des projets et programmes d'envergure, les projections d'amélioration de l'accès à l'énergie sont estimées à 60,0% en 2023 et 87,0% en 2030.

La proportion de la population utilisant principalement des « carburants et technologies propres » n'est pas disponible dans le système statistique national, cependant, elle est appréhendée à travers un proxy « proportion de la population ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson ». Selon l'EMOP, son niveau est estimé à 1,9% en 2021 contre 3,5% en 2020.

Au Niger, l'amélioration des indicateurs d'accès à l'électricité est liée aux efforts entrepris dans le cadre de l'offre et de la production en énergie, l'accroissement de la couverture du pays en énergie électrique, l'extension du réseau de transport ainsi que l'amélioration de la qualité de la distribution d'électricité. Le taux national d'accès à l'électricité est passé de 12,2% en 2017 à 17,9% en 2021. Le taux d'accès à l'électricité des ménages en milieu rural au Niger pour l'année 2020 a été de 1,3%. Il était respectivement de 0,8% en 2017 et 0,9% en 2018.

La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'éclairage s'est améliorée, passant de 16,9% en 2017 à 17,5% en 2020. Mais, la proportion de l'énergie électrique nationale livrée au réseau de distribution a chuté entre 2017 et 2020, passant de 34,75% à 30,1%.

Au Sénégal, la proportion de la population ayant accès à l'électricité s'est située à 71,6% en 2021, contre 62% en 2015. En milieu rural, le taux d'accès est passé de 31,5% en 2015 à 58,2% en 2021, grâce au programme d'urgence d'électrification rurale (PNUER), à la création de dix concessions d'électrification rurale et au développement du réseau de la SENELEC. Par rapport aux ambitions fixées par le Sénégal pour un accès universel à l'électricité en 2025, l'électrification des zones rurales reste encore faible. Le défi de la fracture énergétique entre les zones rurales et urbaines devra être relevé, afin d'améliorer l'équité devant l'accès à l'énergie.

Malgré les efforts réalisés, les possibilités de desserte du reste du territoire à un coût compétitif sont limitées par le maillage incomplet du réseau électrique haute tension et moyenne tension et la vétusté du réseau de distribution, géographiquement mal réparti (essentiellement localisé dans la partie occidentale du pays). Le coût de production a enregistré une hausse entre 2015 et 2021 (62,34 FCFA le kWh en 2021, contre 61,72 FCFA en 2015), du fait de la vétusté d'une partie du parc et d'une production fortement dépendante des produits pétroliers liquides qui nécessitent des subventions publiques. Le prix moyen de l'électricité s'est situé à 118 FCFA/kWh en 2020.

En perspective, il faudra, entre autres : (i) assurer la qualité et la continuité du service de l'électricité avec un coût de production bas ; (ii) mettre en œuvre des stratégies pour un relèvement significatif du taux d'électrification rurale dans une perspective d'accès universel en 2025 ; (iii) optimiser le mix énergétique avec le gaz local (règlement des préalables pour la production) et les énergies renouvelables.

Globalement, en dépit des investissements consentis par le Gouvernement dans le cadre de l'accès à l'énergie pour tous, 45,0% des ménages ruraux au Sénégal sont toujours privés d'électricité. Le pays mise sur le PUDC et sur un ensemble de projets menés en collaboration avec des partenaires internationaux pour relever le défi de l'accès à l'électricité pour tous.

Le Togo a adopté une stratégie nationale d'électrification qui vise à assurer l'accès à l'électricité à tous les Togolais d'ici à 2030. Cette stratégie met l'accent sur le développement des énergies

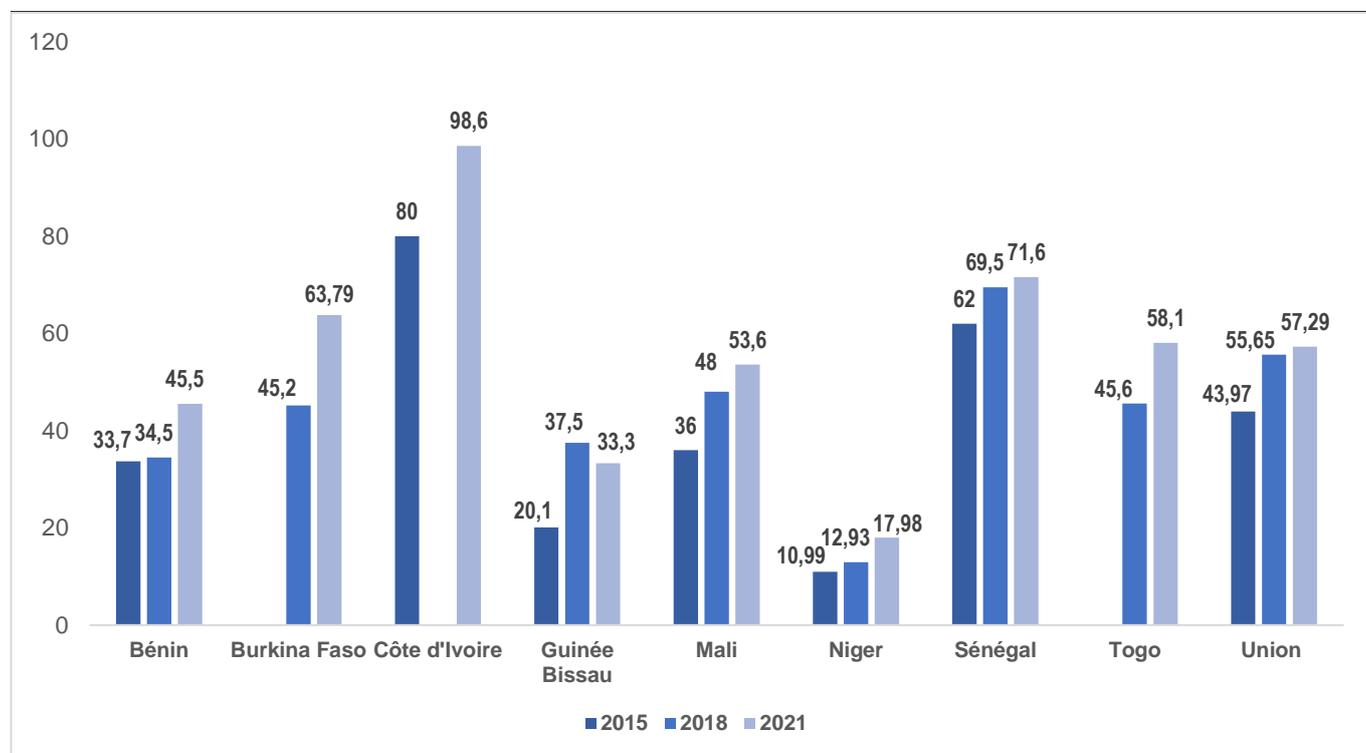
renouvelables dans l'électrification du pays, surtout en milieu rural. A cet effet, la loi relative à la promotion de la production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo a été promulguée en 2018 et l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) a été créée et opérationnalisée.

De même, la mise en œuvre des projets d'extension de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) et du Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) a permis au Gouvernement, depuis 2017, d'entreprendre : (i) la réhabilitation du réseau électrique dans la ville de Lomé ; (ii) l'élaboration d'un nouveau plan directeur du secteur de l'électricité ; et (iii) la réalisation d'une étude tarifaire pour réduire les coûts d'accès à l'électricité.

En outre, plusieurs partenariats stratégiques ont été noués pour la fourniture de services fiables, modernes et à moindre coût en milieu rural. Par ailleurs, le fonds d'accès à l'électricité pour tous dénommé « *Fonds Tinga* » a été mis en place et vient en complément à d'autres initiatives telles que le projet Cizo, la centrale photovoltaïque de Blitta (50 MW), la centrale thermique Kekeli de Lomé (65 MW), les minicentrales solaires à Assoukoko (Blitta) ainsi que quatre (04) microcentrales solaires photovoltaïques d'une puissance totale cumulée de 600 KW. D'autres actions stratégiques ont permis au réseau électrique d'atteindre près de 300 localités en 2019 et de raccorder au réseau électrique existant, 800 000 ménages via l'extension du réseau dans près de 1000 localités. Il a été également installé 10 000 lampadaires solaires dans les cinq régions du Togo.

La mise en œuvre de ces actions et réformes ont fait progresser la proportion de la population ayant accès à l'électricité de 45,6% en 2018 à 58,1% en 2021. Par ailleurs, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres est passée de 8,0% en 2018 à 10,0% en 2021. Enfin, l'investissement direct étranger destiné à l'infrastructure et à la technologie nécessaire au développement énergétique a connu une hausse remarquable, passant de 1,774 milliards de FCFA en 2018 à 39,647 milliards de FCFA en 2021.

Graphique 14 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

La crise sanitaire a eu des conséquences sur les économies du monde en particulier sur celles des pays d'Afrique. La zone UEMOA a toutefois affiché une résilience qui lui a permis d'afficher une croissance positive et de procéder à une relance dès 2021. En effet, en 2021, l'économie mondiale a renoué avec la croissance, le taux de croissance du PIB mondial est ressorti à 6,1% en 2021, selon le Fonds Monétaire International (FMI). En Afrique subsaharienne, la reprise économique s'est soldée par un taux de croissance de 4,5% en 2021 après la contraction de 1,7% enregistrée en 2020. L'année 2021 a été marquée par des pressions inflationnistes. Dans les économies avancées, la hausse des prix a atteint 3,1% en 2021 contre 0,7% en 2020. En Afrique subsaharienne, la hausse des prix a dépassé son rythme de 2020 (10,2%) en ressortant à 11,0% en 2021. Cette relance intervient dans un environnement inflationniste qui risque de peser sur les déficits budgétaires des Etats.

Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés.

En 2021, la croissance économique de l'Union s'est située à 6,1%. Tous les Etats membres ont connu, à des degrés divers, une reprise de leur rythme de croissance économique d'avant la crise. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte de hausse des prix avec un taux d'inflation de 3,6%, contre 2,1% en 2020. Ainsi, la reprise a été atténuée par la crise sécuritaire dont les conséquences continuent d'être lourdes dans certains Etats membres.

Par Etat membre, le rythme de création de richesse a été plus rapide dans quatre (04) Etats (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Guinée Bissau). Cette situation résulte, entre autres, de la bonne dynamique de l'activité économique dans ces Etats. Pour ce qui est des autres pays, la richesse du Togo a évolué à un rythme identique à celui de la sous-région en 2021 et celle du Niger dans une moindre mesure s'en est approchée. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant de l'Union a fluctué autour de 3,0% sur la période 2016-2019, avant de plonger en 2020. La reprise économique de 2021 a permis d'observer un rebond avec un taux de 3,1% contre -1,8+% en 2020.

Au **Bénin**, l'un des rares Etats à ne pas affiché de croissance négative en 2020, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant est ressorti à 4,2%.

Le **Burkina Faso** a entrepris de nombreuses réformes qui ont permis d'accroître les capacités économiques au profit des jeunes et des femmes. Ainsi, le taux de croissance du PIB par tête a oscillé entre 2016 et 2021, dans un contexte marqué par la situation sécuritaire et ses implications en termes de mouvement de population. Ceci indique une relative évolution de la production de richesse.

En **Côte d'Ivoire**, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant est passé de 4,5 en 2016 à 4,7% en 2021. Ce taux a affiché une tendance en dents de scie sur la période sous revue. Il faut cependant préciser que le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est passé de 4,8% en 2016 à 4,2% en 2020. L'une des raisons de cette décroissance s'explique par la baisse de la productivité au sein des principaux secteurs d'activités, notamment, l'agriculture.

La Guinée-Bissau est un pays profondément touché par des vagues d'instabilité et qui dépend fortement de l'aide des bailleurs de fonds internationaux et de la commercialisation de la noix de cajou. L'Etat reste le premier employeur et plus de 80 % de la population dépend de la production et de la commercialisation de la noix de cajou. Le taux de croissance du PIB a été très irrégulier depuis l'indépendance, la plus forte récession ayant été notée en 1998, avec un taux de -28,1%. Entre 2015 et 2017, cette croissance est restée quasi constante autour de 6%, avant de fluctuer entre baisses et hausses : 1,2 % en 2018 (instabilité politique), 4,5% en 2019,

-2,4% en 2020 (impacts immédiats de la pandémie de COVID-19) et 4,7% en 2021. La croissance du PIB réel par habitant est passée de 3,2% en 2016 à 2,5% en 2017 et 1,1% en 2018, avant de remonter légèrement à 2,2% en 2019. Pendant la pandémie, la croissance a été négative (-0,7%). Selon des données préliminaires, la croissance du PIB réel par habitant est estimée à 3,8 % pour 2021 et à 2,0 % pour 2022.

Au Mali, la croissance économique régulière a été stoppée en 2020, en lien avec l'insécurité, la pandémie de COVID-19 et, principalement, le boycott de la culture du coton. La reprise relevée en 2021 avec une croissance de 3,1% a été perturbée par les événements sociopolitiques. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant est ressorti à 2,2%, en moyenne, sur la période 2018-2022, avec une récession qui s'est traduite par un taux de croissance de -2,1% en 2020. En 2022, il est attendu une croissance de 3,9%. Cette évolution est due au contexte politique, sécuritaire et sanitaire. Le PIB réel par personne pourvue d'un emploi s'est affiché en net recul sur la période avec, par moments, des valeurs négatives qui se sont situées respectivement à -4.1% et -2% en 2017 et 2019. Les valeurs du PIB par personne pourvue d'un emploi pour les années 2018, 2020 et 2021 sont ressorties positives, respectivement à 8,7%, 6,6% et 5,4%.

Au **Niger**, le taux de croissance annuel du PIB réel par habitant a continué de connaître une décélération depuis l'avènement de la COVID-19. Il est passé de -0,3% en 2020 à -2,3% en 2021.

Tableau 25 : Taux de croissance du PIB à prix constant per capita (en %)

Etats membres	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	0,5	2,8	3,8	3,9	1,0	4,2
Burkina Faso	2,9	3,2	3,7	2,7	-1,0	3,5
Côte d'Ivoire	4,5	4,7	2,2	3,8	-0,8	4,7
Guinée Bissau	3,2	2,5	1,1	2,2	-0,7	3,8
Mali	2,8	2,2	1,6	1,7	-4,1	0,0
Niger	1,7	1,1	3,2	2,0	-0,2	-2,3
Sénégal	3,4	4,4	3,3	1,8	-1,4	3,7
Togo	3,1	1,5	2,3	2,4	-0,5	3,4
Union	3,1	3,4	2,5	2,8	-1,2	3,1

Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Au **Sénégal**, sur la période 2014-2019, à la faveur de la mise en œuvre du PSE, l'économie du pays est entrée dans une nouvelle ère, avec un taux de croissance de 6,2%, en moyenne, par an. En 2020, l'activité économique a connu un ralentissement avec un taux de croissance de 1,3%, sous l'effet de la pandémie de Covid-19. Pour relancer les activités socioéconomiques et remettre le pays sur la trajectoire de l'émergence, le Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré (PAP 2A) a été élaboré et mis en œuvre, si bien que le taux de croissance du PIB réel a été estimé à 6,1% en 2021. Cependant, malgré ces performances économiques, le taux de croissance moyen du PIB réel par habitant est resté faible sur la période sous revue, et n'a jamais dépassé les 3,0% par an. En termes monétaires, le PIB réel par habitant est passé de 724 227 FCFA en 2015 à 823 842 FCFA en 2021, soit une augmentation de 99 615 FCFA. Concernant la productivité apparente du travail, une tendance baissière est notée sur la période 2015-2019 passant de 4,0% à 1,2%. Cependant, une nouvelle trajectoire s'est amorcée entre 2019 et 2020 avec une croissance de 4,6% en 2020, sous l'effet des politiques de résilience et de relance économique et sociale, notamment le PRES 2020 et la première année de mise en œuvre du PAP 2A.

Au **Togo**, la croissance économique est au cœur des préoccupations des autorités, dans la mesure où elle permet de relever les défis socioéconomiques, notamment ceux liés à la productivité, au développement des TPE et PME, au plein emploi, au travail décent et au tourisme durable. Le *taux de croissance du PIB par habitant* a fluctué autour d'une moyenne de 3,2% au cours de la période 2015-2019, avant d'afficher un repli à -0,5% en 2020 et de remonter ensuite à 3,1%.



ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Suivant les statistiques de l'ONUDI, la croissance de l'industrie manufacturière présentait un ralentissement au niveau mondial, avant même la crise sanitaire. Cette dernière est venue perturber les chaînes de valeur mondiales. La reprise demeure incomplète et inégale, car la croissance mondiale du secteur manufacturier a ralenti à 3,3% en 2022, contre 7,4% en 2021. Toutefois, les industries de moyenne-haute et de haute technologie ont affiché des taux de croissance robustes.

La part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a continué de diminuer dans le monde entier, passant de 14,3 % en 2015 à 13,6 % en 2021.

Cible : 9.2 : promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

L'ONUDI indique dans l'un de ses rapports que le continent africain ne génère que 3,0 % du PIB mondial. Cela met en évidence une disparité dans la répartition des revenus entre l'Afrique et le reste du monde. Les disparités entre l'Afrique et le reste du monde s'accroissent encore si l'on considère l'industrie manufacturière.

L'industrie a contribué, en moyenne, à hauteur de 12,0% du PIB de l'UEMOA sur la période 2015-2021. Cette tendance a évolué en dents de scie avec une baisse entre 2015 et 2018 et une remontée en 2019 avant la pandémie.

Au **Bénin**, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant a augmenté de 2020 à 2021, passant de 70 460 FCFA à 71 689 FCFA. À l'opposé, depuis 2020-2021, on note une baisse de cet indicateur, le pourcentage étant passé de 9,8% à 9,6%.

Le Burkina Faso s'est donné comme ambition, pour la période 2021-2025, de dynamiser davantage le secteur de l'industrie et de l'artisanat en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel. Les objectifs visés par le référentiel national sont : (i) d'accroître la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de 9,0% en 2020 à 12,9% en 2025 ; et (ii) de porter la part du secteur secondaire dans le PIB de 26,9% en 2020 à 31,4% en 2025.

La part du secteur secondaire dans le PIB s'est légèrement améliorée, passant de 24,9% en 2016 à 30,3 % en 2021. Il en est de même pour celle de l'industrie manufacturière dans le PIB qui représente 9,3% du PIB en 2020 contre 11,1 % en 2016.

Les progrès notés s'expliquent par les nombreux efforts réalisés en termes de soutien et d'accompagnement apportés aux différents acteurs, le développement des infrastructures de soutien à l'industrialisation et la poursuite des projets industriels. Ces efforts ont favorisé l'émergence de nombreuses unités de transformation vers la démarche qualité.

En Côte d'Ivoire, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est ressortie à 9,4% du PIB en 2021. De plus, la production en volume des « industries manufacturières » est ressortie en accroissement de 7,6% en 2021. En effet, la robustesse de l'activité manufacturière provient du dynamisme de la plupart des divisions, excepté la « fabrication de produits alimentaires » et la « travail du cuir, fabrication d'articles de voyage et de chaussures » qui ont respectivement reculé de 6,0% et 7,5%.

En revanche, sur la même période, les divisions « fabrication de boissons » (+17,8%), « activités de fabrication de textiles » (+14,9%), « imprimerie et reproduction d'enregistrements » (+18,1%), « raffinage pétrolier, cokéfaction » (+15,3%), « fabrication de produits chimiques » (+23,6%), « travail de caoutchouc et du plastique » (+4,8%), « fabrication de matériaux minéraux » (+5,8%),

« métallurgie » (+0,7%), « fabrication d'ouvrages en métaux » (+18,5%) et « fabrication de meubles et matelas » (+18,1%) ont évolué favorablement.

En ce qui concerne l'industrie, en dehors des usines de transformation, il convient de noter que les seules industries extractives opérant dans la **République de Guinée-Bissau (RGB)** sont de petites carrières de matériaux de construction tels que le granit, le calcaire, l'argile et le sable. Mais l'avenir de l'industrie minière est prometteur dans le pays, si l'exploitation d'un des principaux gisements de phosphate, de bauxite et de pétrole devait se révéler commercialement viable.

La part de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière aux prix constants de 2015 a fluctué globalement autour de 11 %. En termes absolus, cette valeur ajoutée a augmenté de manière inégale, passant de 64,5 dollars US par habitant en 2015 à 71,8 dollars US en 2018. Elle est passée de 64,5 dollars US par habitant en 2015 à 71,8 dollars US en 2018, puis à 70,7 dollars US en 2019 (les montants sont estimés à environ 11%). Le taux de croissance du PIB par habitant devrait être de l'ordre de 10% en 2019 (les montants sont ajustés aux dollars US de 2015).

Sur la période 2017-2018, 5,3% de l'emploi total relevait des activités de transformation. Selon le sexe de l'employé, les taux observés sont de 5,2% pour les hommes et 5,4% pour les femmes.

Au **Mali**, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB est passée de 5,7% en 2017 à 6,7% en 2021, soit une hausse d'un (01) pp. Cette évolution est due à l'augmentation de la part de l'industrie agro-alimentaire par rapport aux autres branches de l'industrie et à l'augmentation des unités agro-alimentaires à travers le pays entre 2019 et 2020, malgré la diminution de la part du secteur industriel dans le PIB global de 19,4 en 2019 à 15,9% en 2021.

L'emploi manufacturier en proportion de l'emploi total a tourné autour de 1% sur la période 2017-2018 et s'est respectivement établie à 0,2% et 0,3% en 2019 et 2020. Cette proportion a atteint 6,9% en 2021, avec 8,9% pour les femmes et 5,5% pour les hommes. La dynamique de sa création a pourtant été bonne les deux premières années, avant de s'inscrire à la baisse, de manière conséquente, les deux suivantes. Les femmes qui étaient quasiment absentes de ce secteur, avec une proportion de 0,0% en 2017 et 2018, commencent à se positionner avec des proportions de 0,1% en 2019 et 0,6% en 2020.

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB a oscillé, **au Niger**, autour de 7,6% de 2015 à 2021, malgré l'introduction de nouveaux produits manufacturiers liés à l'exploitation du pétrole et à l'avènement des industries agroalimentaires. Pour atteindre l'industrialisation, stade nécessaire et ultime du développement économique et social d'un pays, la part de l'industrie dans le PIB devait croître par la substitution d'activités industrielles à celles traditionnelles et artisanales comme l'agriculture ou l'extraction minière.

Par habitant, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, bien que très faible au Niger, s'est révélée en légère hausse en 2021, par rapport à 2020. Elle est passée de 25 007 F CFA en 2020 à 26 198 F CFA en 2021.

L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total, est très faible au Niger, il est passé de 0,01% en 2015 à 0,03% en 2017 et à 0,19 en 2018.

Au Sénégal, le PSE a proposé quatre (04) projets phares spécifiquement dédiés à l'industrie (plateformes industrielles intégrées, parcs industriels intégrés, pari industriel automobile, les agropoles intégrés et hub minier régional) et des réformes sur l'environnement des affaires pour sa relance. Pour ce faire, le Parc Industriel international de Diamniadio, d'une superficie de 13 hectares a été construit, pour un coût global de 25 milliards FCFA.

Sa mise en service est effective depuis février 2018. Au titre des réformes, les lois portant orientation sur la gouvernance des Zones économiques spéciales (ZES) et relatives au régime incitatif applicable aux ZES ont été promulguées. En outre, des textes importants ayant trait à la gouvernance et la gestion des ZES ont été signés, notamment le décret n°2017-1507 du 25 août

2017 portant admission de la plateforme industrielle intégrée de Diamniadio au régime de ZES à vocation industrielle et le décret portant admission de la localité de Sandiara au régime de ZES.

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière est passée de 1 791,0 milliards de FCFA en 2015 à 2 042,1 milliards en 2019. Mais avec la survenue de la maladie à coronavirus, l'onde de choc s'est vite propagée sur les chaînes de valeur mondiales, à travers les restrictions sur les marchés local et international.

Pour sa part, l'emploi manufacturier dans l'emploi total est ressorti à 18,5% en 2019, contre 17,7% en 2015, soit une progression de 0,8 point de pourcentage sur la période et de 0,3 pp par rapport à 2020 (18,8%).

Toutefois, le tissu industriel existant est caractérisé par la prédominance de PMI marquées, pour la plupart, par leur informalité et leur faible capacité de création de valeur ajoutée, constituant ainsi une contrainte majeure pour le développement industriel. Les unités industrielles identifiées sont composées à 99% de PMI regroupant les entrepreneurs, les TPE, les Petites Entreprises (PE) et les Moyennes Entreprises (ME). Dans les branches industrielles, seules 128 Grandes Entreprises (GE) sont recensées au Sénégal et sont essentiellement concentrées à Dakar et à Thiès.

Au Togo, dans le secteur manufacturier, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière rapportée du PIB et par habitant est passée de 18,3% en 2018 à 24,0% en 2021. La part des emplois créés dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est passée de 3 012 en 2018 à 6 003 en 2021. La proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie est restée constante avec une valeur de 80,0% de 2018 à 2021.

La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) a été mise en place en PPP dans le but de promouvoir la transformation des matières premières locales, de renforcer le positionnement économique du Togo dans la sous-région et de contribuer à réduire le chômage par la création de 35 000 emplois directs et indirects. Cette plateforme a été inaugurée le 06 juin 2021.

Elle enregistrait, en 2021, 15 entreprises industrielles installées et en cours d'installation dans les domaines de la transformation agroalimentaire, du textile, du bois, de la production pharmaceutique, de la production d'engins électriques, du recyclage, etc. Le Centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la plateforme industrielle d'Adétikopé (CEFTP-PIA) est en cours de construction sur le site et permettra de former de nombreux jeunes dans les métiers liés au textile, entre autres.

Tableau 26 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)

Etats membres	Années						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	10,04	10,34	9,73	9,46	9,85	9,80	9,61
Burkina Faso	11,66	11,10	10,30	9,80	10,10	9,30	10,15
Côte d'Ivoire	10,84	9,04	9,49	12,21	11,80	9,34	9,40
Guinée Bissau	8,87	8,79	8,57	9,40	8,88	8,89	8,72
Mali	6,13	5,60	5,68	5,86	6,20	6,78	6,70
Niger	7,60	7,60	7,80	7,50	7,60	7,60	7,60
Sénégal	18,86	18,82	18,49	18,13	18,00	17,65	18,12
Togo	9,10	8,10	8,10	7,70	7,70	8,40	14,4
Union	12,1	12,4	11,8	11,8	12,3	12,0	11,9

Source : Rapports-pays sur les ODD et BDSM, Commission UEMOA.



ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La pandémie a révélé au monde les inégalités, surtout celles qui touchent les populations pauvres et vulnérables. Au-delà des difficultés d'approvisionnement en vaccins, les inégalités sociales et économiques ont fragilisé les efforts entamés depuis quelques temps.

Cible 10.1. Assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national

Du fait des inégalités, et selon les estimations du PAM, environ 265 millions de personnes se sont retrouvées au bord de la famine, suite à la pandémie. Pour la Banque mondiale, ce sont environ 51 millions de personnes en Afrique subsaharienne qui seraient rentrées dans l'extrême pauvreté suite à la pandémie.

Le rapport sur le développement durable pour **le Bénin** (2022) a révélé que dans l'ensemble, des disparités entre les départements en matière de réduction des inégalités existent. Il faut rappeler que l'analyse présentée dans le rapport, couvre quatre (04) dimensions de disparités notamment, les inégalités d'accès aux services publics, l'extrême pauvreté et la privation matérielle, les inégalités entre les sexes et les inégalités de revenu et de richesse. Sur le plan de l'accès et de qualité des services de santé, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié permet de conclure que 61,0% des accouchements sont assistés par du personnel de santé qualifié dans le département du Borgou alors que cette proportion atteint 99,2% dans le Littoral (2018). Sur l'extrême pauvreté, le département du Littoral était en passe de l'éliminer avant la survenue de la pandémie avec 1,5% de sa population qui vit avec moins de 1,90 dollar par jour en 2019. Certains départements ont des taux élevés d'extrême pauvreté, avec 34,6% pour le Borgou et 33,3% pour l'Atacora. En ce qui concerne les inégalités des sexes, les disparités sont moins évidentes. Elles marquent moins de disparités nord/sud que les autres dimensions considérées.

Au Burkina Faso, les inégalités se sont accrues en 2018 avec un indice de Gini qui est passé de 0,4 en 2014 à 0,4 (EMC 2014 et 2018), correspondant à une hausse de 0,02. En dépit des efforts consentis dans la mise en œuvre des actions de réduction des inégalités, des difficultés subsistent. Cette situation est accentuée par la crise sécuritaire et récemment par celle sanitaire. La crise sécuritaire a occasionné 1 579 976 déplacés internes dont 62% d'enfants de moins de 15 ans et 53% de femme au 31 décembre 2021 (CONASUR, décembre 2021). Il faut également rappeler les conséquences de la crise sanitaire liées à l'augmentation du chômage technique, la perte d'emplois dans certaines branches d'activités et la paupérisation des couches vulnérables demeurent.

Pour faire face à ces difficultés, des actions majeures doivent être menées au profit des populations rurales et de certaines régions en proie au terrorisme.

Entre 2015 et 2018, **la Côte d'Ivoire** a enregistré une croissance plus en faveur des pauvres que des riches. Selon le statut de pauvreté, il ressort que le revenu moyen de la classe haute était 2,8 fois plus important que celui des pauvres en 2018, alors qu'il l'était 5,2 fois en 2015.

Par ailleurs, la proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap a affiché une tendance baissière globale selon le milieu de résidence, avec une accentuation pour le milieu urbain. Dans le milieu urbain, la sévérité de la pauvreté qui était de 11,2% en 2015 est passée à 6,9% en 2018. Le gap de pauvreté (P1) ou la différence entre le niveau moyen du revenu des pauvres et le seuil de pauvreté s'est également amélioré entre 2015 et 2018, passant de 16,3% à 11,6%.

La Guinée-Bissau fait partie des dix premiers pays où les inégalités de richesse sont les plus élevées en Afrique (Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Zambie, Botswana, Angola, Malawi, Guinée-Bissau, São Tomé-et-Principe). Dans le pays, environ 7,4% des personnes âgées de 18

ans ou plus ont déclaré avoir souffert de discrimination ou de harcèlement pour des raisons contraires aux droits humains. Chez les femmes de la même tranche d'âge, le taux de perception est de 7,5%, ce qui révèle aussi le manque d'information chez les femmes à propos de leurs droits, mais aussi la persistance des inégalités.

Au Mali, l'inégalité mesurée par l'indice de Gini, dans l'ensemble, connaît une évolution en dents de scie. Elle est passée de 0,38 en 2018 à 0,4 en 2019 et de 0,38 en 2020 à 0,42 en 2021. L'analyse spatiale montre que dans les autres villes, elle reste plus élevée que le milieu rural et Bamako sauf en 2021 où elle s'est respectivement située à 0,36 et 0,42. L'analyse par sexe, de 2018 à 2021, montre que l'inégalité reste plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Au Niger, le taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres est passé de 4,2% en 2014 à 3,2% en 2019, soit une baisse d'un (01) point de pourcentage. Le taux de croissance des dépenses des ménages pour l'ensemble de la population a connu une baisse passant de 7,5% en 2014 à 5,5% en 2019.

Par ailleurs, la proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50% inférieur au revenu moyen, est de 19% en 2019 au niveau national.

Au Sénégal, l'inégalité de revenus est estimée à 35,1% selon l'EHCVM (2018/2019), contre 40,28% (2011), soit une baisse des inégalités de 5,2 points de pourcentage en sept (07) ans. De fortes disparités sont observées dans la distribution des revenus des populations dans les régions de Dakar (34,4%), Tambacounda (33,8%) et Ziguinchor (32,7%). Les inégalités les plus importantes sont notées dans la région de Kédougou où 35,6% des revenus sont détenus par une faible proportion de la population. Elles sont moins prononcées dans les régions de Louga, Matam et Thiès avec 28%. La région de Kolda est la région où les revenus sont les mieux distribués (26,7%).

La pandémie a affecté de manière substantielle le bien-être des ménages, mais les transferts ciblés de l'État ont fait que le taux de croissance du revenu des 40% les plus pauvres de la population n'ont baissé que de 3,9 pp. Pour les ménages à faible revenu qui consacrent déjà en moyenne 36,0% de leurs revenus aux dépenses de santé, le coût de l'accès aux soins de santé devient insoutenable, entraînant une augmentation du nombre de ménages pauvres.

La proportion de la population vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'élève à 8,7% en 2019 contre 13,8% en 2011 et varie selon le sexe et l'âge. Elle est estimée à 8,7% pour les hommes en 2019, contre 14,5% en 2011. Pour les femmes, elle se situait à 8,7% en 2019, contre 13,15% en 2011. Selon l'âge, la proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian était plus importante chez les personnes âgées de moins de 15 ans, avec un taux de 4,7% en 2019, contre 6,6% en 2011. Pour les personnes vivant avec un handicap, la proportion était de 8,3% en 2019, contre 14,3% en 2011.

Le Togo s'est fixé comme objectif à l'horizon 2025, de corriger les déséquilibres du développement territorial et de promouvoir un égal accès des citoyens aux services publics standardisés, à travers la mise en place des outils d'aménagement du territoire. En effet, la situation des inégalités dans la répartition des revenus nécessite des efforts. L'indice de Gini est passé de 0,393 en 2011 à 0,380 en 2015 et à 0,427 en 2017, d'après les résultats de la cartographie de la pauvreté. C'est pourquoi diverses actions ont été réalisées : (i) élaboration du schéma d'aménagement transfrontalier intégré local Togo-Burkina Faso; (ii) élaboration de 60 cartes pour la phase pilote du projet d'élaboration des cartes des infrastructures économiques et sociales des cantons du Togo ; (iii) mise en place de cinq (05) Commissions régionales de développement et de l'aménagement du territoire et de trente-neuf (39) Commissions locales de développement et de l'aménagement du territoire ; ainsi que (iv) la dotation de 42% de communes en Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme en 2021.

Par ailleurs, il est mis en œuvre le Programme d'urgence de résilience dans la région des savanes, région la plus défavorisée du pays en termes d'infrastructures socio-économiques de base.



ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Dans le monde entier, l'urbanisation rapide s'est accompagnée par la multiplication des taudis et des bidonvilles. Cette situation, a semble-t-il a rendu difficile le respect des mesures recommandées telles que la distanciation physique et l'auto-isolement pendant la pandémie.

Les Nations unies estiment à environ 1,1 milliard le nombre de personnes qui vivent dans des endroits qui ne sont pas décentes.

Cible. 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

La majorité (85%) des habitants des bidonvilles vivent en Afrique ou en Asie.

Au Bénin, le Gouvernement s'est engagé à assainir les villes béninoises et les rendre plus résilientes et durables, dans une approche intégrée, à travers le Programme asphaltage mis en œuvre dans le cadre du PAG 2016-2021. Les investissements consentis ont permis de réduire la proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats qui est passée de 4,7% en 2014 à 1% en 2017-2018. A l'échelle du Bénin, la proportion de la population vivant dans des quartiers de taudis, implantations sauvages ou logements inadéquats est très faible.

Au Burkina Faso, la situation de l'accès à des logements décentes s'est dégradée. En effet, la proportion de populations vivant en zones non loties ou zones d'habitation spontanée est en augmentation, étant passé de 17,2% en 2016 à 18,5% en 2021.

La faiblesse des résultats escomptés en matière de logements est liée, entre autres :

- la pression démographique ;
- la mauvaise gestion du foncier par l'administration centrale et les collectivités territoriales ;
- l'extension rapide de l'occupation anarchique des zones périphériques aux grandes villes ;
- l'absence d'un mécanisme adéquat de financement de logement accessible aux ménages ; la faible allocation budgétaire au profit du programme 40 000 logements ;
- la difficulté de la mobilisation foncière ; (vii) la faible capacité opérationnelle des promoteurs immobiliers nationaux et ;
- l'insuffisance ou l'absence de viabilisation et d'aménagement des sites de logements.

En **Côte d'Ivoire**, en 2015, 2,1% des ménages vivent dans des logements inadéquats (baraqués). Cette proportion varie selon le statut de pauvreté.

Quant à la proportion de la population vivant dans un logement décent qui était de 38,34% en 2017, elle est passée à 51,2% en 2019 puis à 53% en 2020. Ces performances sont inhérentes aux actions mises en œuvre en matière de logements sociaux accessibles et au renforcement du cadre législatif et réglementaire.

Ainsi, en 2021, environ 8 755 logements ont été implantés dans le cadre du Programme Présidentiel de Logement Sociaux et Economique (PPLSE) portant ainsi le nombre de logements et sociaux et économiques implantés depuis le début du programme à 27 596 logements.

En Guinée Bissau, la majorité de la population vit dans un logement précaire (83,2 %) et seuls 7,5% vit dans un logement décent, c'est-à-dire construit en dur. Les régions de Biombo et d'Oio

et le secteur autonome de Bissau sont les plus touchés par ce phénomène, avec des taux respectifs de 5,6%, 8,7% et 20,0%, respectivement.

Au niveau national, 9,3% de la population bissau-guinéenne vit dans des habitations aux murs naturels (près de 100 % des matériaux de construction sont naturels).

Au Mali, la proportion de la population vivant dans des logements inadéquats est restée faible entre 2017 et 2020, aussi bien en milieu rural (passant de 8,5% à 3,2%) qu'en zone urbaine (soit, une baisse de 0,4 point de pourcentage entre les deux dates). L'urbanisation a entraîné une crise d'habitation dans les centres urbains. Les spéculations foncières et l'augmentation du prix des loyers qui en découlent, empêchent les personnes à faible revenu d'accéder à la propriété immobilière. Pour pallier ces insuffisances, le Gouvernement a mis en place un vaste programme de construction de 50 000 logements sociaux en 2014.

Au Niger, la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats était de 28,8%, selon le recensement général de la population de 2012. Les projections de l'INS montrent que cet indicateur connaîtrait une tendance baissière pour se situer à 20% en 2021.

Au Sénégal, l'urbanisation a progressé à un rythme élevé avec un taux de 49,6%²², sous la forme d'une expansion vers les périphéries. Le développement de communautés plus durables est un enjeu majeur pour faire des villes du pays des établissements humains durables, sécurisés, intelligents et en parfaite cohérence avec le PSE, en matière de transformation structurelle.

Face à la dynamique démographique et urbaine et à l'offre de logements inadaptée aux moyens des ménages à revenus faibles ou irréguliers, le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'habitat social à travers un vaste programme de construction de 100 000 logements prévu sur la période 2020- 2024.

La pandémie a clairement montré que la planification urbaine est essentielle pour améliorer la santé publique et atténuer la vulnérabilité des populations face à d'autres risques, tels que les catastrophes naturelles. L'État a élaboré et mis en œuvre une stratégie à long terme de résorption des déséquilibres qui se sont développés. Cette stratégie est déclinée en plan opérationnel d'aménagement et de développement territorial (PNADT 2015-2035), le but étant de mettre en place des territoires viables.

Au Togo, le taux d'urbanisation est passé de 40,1% en 2015 à 41,82% en 2020, puis à 42% en 2021. Le Gouvernement, pour permettre à tous d'avoir un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, aux espaces publics verts et autres, s'est engagé à promouvoir, avec l'appui du secteur privé, la construction d'au moins 20 000 logements sociaux décents répartis sur l'ensemble du territoire et à aménager et gérer des espaces publics et des espaces verts.

Il sera également question de doter les zones économiques spéciales, les communes et les préfectures des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme à jour et d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de développement de 10 communes.

En termes d'aménagement et de gestion des espaces publics et des espaces verts, en 2021, 460 sites ont été aménagés dans 19 communes de la région maritime et 53 espaces verts créés. Pour améliorer le transport routier, le Gouvernement a renforcé son cadre institutionnel de la sécurité routière à travers la création de l'office national de la sécurité routière et les constructions de l'observatoire des transports terrestres et du centre de formation aux métiers du transport routier.

²² ANSD, 2019.

Depuis 2020, le monde a redécouvert l'importance des modes de consommations durables. Mais la relance post-covid a provoqué une généralisation des subventions aux combustibles fossiles. Sur le continent africain, ceci implique des réformes, tant au niveau de la production (agriculture, énergie, infrastructures) que de la consommation (minimisation des coûts).

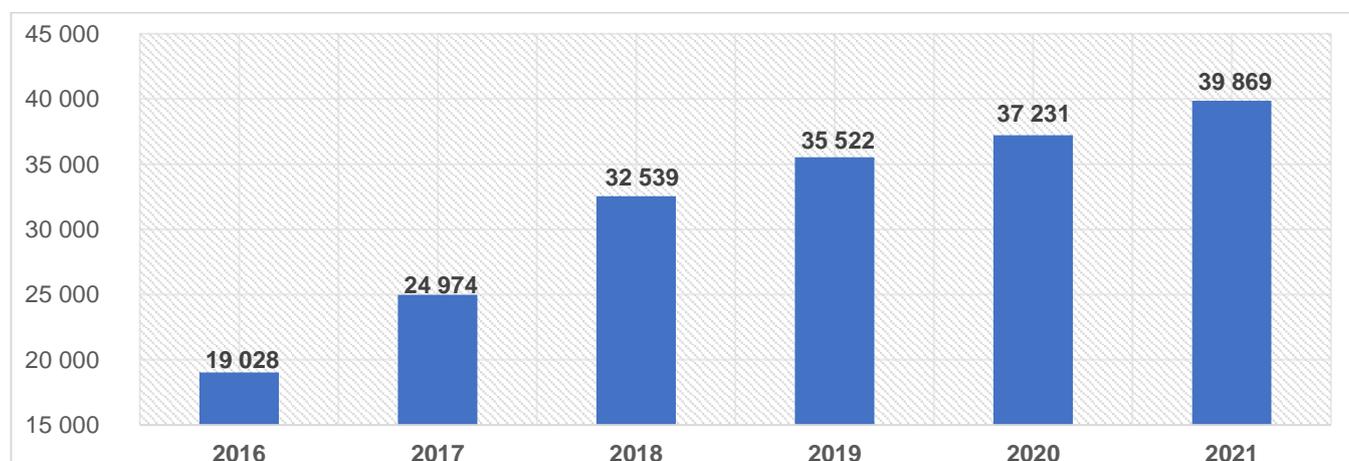
Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et a une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

En Afrique au sud du Sahara, malgré les progrès techniques, les ressources naturelles constituent l'élément essentiel des moyens de subsistance des populations, surtout dans le milieu rural. Cette situation résulte des normes et coutumes. A cela, il faut ajouter la volonté d'améliorer les exportations qui influe sur l'utilisation des ressources naturelles.

Le Burkina Faso fait face à une dégradation des ressources naturelles avec, comme conséquences, une diminution de la biomasse et du couvert végétal, une perte des sols fertiles, une augmentation des zones désertiques et une perte des ressources hydriques. Ainsi, le Gouvernement a entrepris des actions dans le domaine de la récupération des terres dégradées et dans celui de la création des écovillages en tant que modèle d'implémentation du développement durable à l'échelle locale afin d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.

La superficie cumulée des terres dégradées récupérées dans les zones protégées a connu une augmentation sur la période 2016-2021. En effet, elle est passée de 19 028 ha en 2016 à 39 869 ha en 2021, soit 20 841 ha de terres nouvellement récupérées sur la période. Malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires dans la promotion des bonnes pratiques de Gestion durable des terres (GDT), le processus de récupération des terres dégradées est confronté à la faible capacité opérationnelle des acteurs, à la faible prise en compte de la GDT dans les référentiels locaux de développement et au sous financement des actions de GDT. En outre, la situation sécuritaire actuelle du Burkina Faso, avec son corollaire de déplacement des populations, accroît la pression sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil, favorisant ainsi leur dégradation. A cela s'ajoute la persistance des modes de production agro-pastorale non durable, la surexploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux et l'exploitation minière.

Graphique 15 : Evolution de la superficie cumulée de terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers (en ha) au Burkina Faso



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Quant à la transformation de villages en écovillages, entre 2016 et 2021, le processus était en cours dans 63 des 2 000 villages identifiés. Ces villages ont bénéficié d'investissements tels que la réalisation de 5 centrales solaires, de 36 forages positifs à équipements solaires munis de polytank, de 173 latrines familiales et de 416 foyers améliorés.

Le retard accusé dans le processus de transformation des villages en écovillages s'explique essentiellement par l'adoption tardive de la stratégie de création des écovillages, l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation des investissements estimés à près de 800 millions par village à transformer et de synergie d'actions pour une convergence des investissements des autres acteurs de développement vers les villages identifiés.

En Guinée Bissau, les matières premières utilisées par l'économie sont exclusivement de la biomasse. Il n'y a donc pas d'utilisation d'autres types de matières, à savoir les combustibles fossiles, les minerais métalliques et les minéraux non métalliques. La quantité de biomasse utilisée a tendance à augmenter, passant de 5,2 millions de tonnes en 2015 à 5,7 millions de tonnes en 2019. En termes d'importance pour le stock, la consommation intérieure totale de matières est passée de 3 013 tonnes par habitant en 2015 à 2 979 tonnes par habitant en 2019. En termes d'importance pour la création totale de richesse, la consommation intérieure totale de matières est passée de 4,997 kilogrammes par unité de PIB à 4,493 kilogrammes.

La décomposition de la consommation de matières de 2019 par catégories comprend, par ordre décroissante d'importance : le bois (36%), la biomasse pâturée et cultures fourragères (34%), les cultures (17%) et les résidus de cultures (13%). On note une exportation, quoique résiduelle, de produits de captures et récoltes sauvages.

Au **Mali**, les modes de production et de consommation engendrent une utilisation excessive et croissante des ressources naturelles. Les secteurs porteurs de croissance économique sont aussi les principales sources de dégradation de l'environnement, notamment : i) l'agriculture (fertilisation des sols, faible utilisation de la fumure organique, risque d'un déboisement excessif, utilisation incontrôlée des pesticides) ; ii) l'élevage enregistre un accroissement substantiel du bétail dont l'alimentation repose principalement sur les ressources naturelles fréquemment agressées par la forte concentration des troupeaux sur des espaces réduits, la mutilation d'essences fourragères, les feux de brousse, etc. ; iii) l'activité de pêche recourt, de plus en plus, à des pratiques défavorables au maintien de la capacité de production des pêcheries (utilisation de filets à petites mailles et captures de sujets immatures) et l'utilisation de la biomasse pour la transformation du poisson.

Par ailleurs, aux plans industriel et minier, les entreprises, y compris minières, rejettent d'importantes quantités de déchets. C'est surtout l'exploitation artisanale de l'or qui est à l'origine des plus grands dommages environnementaux et sociaux au Mali, non seulement à travers la dégradation des ressources forestières, agricoles et pastorales, mais aussi par la pollution des eaux et le mauvais cadre de vie qui caractérise les sites d'orpaillage.

La pression des ménages sur les ressources naturelles est également forte **au Niger**. D'après les résultats définitifs de l'ECVMA 2018/2019, près de 94 ,3% des ménages utilisent des combustibles solides pour cuisiner.

Au Sénégal, pour concilier la croissance économique et le développement durable, le pays a entrepris des actions visant à développer des instruments de politiques pour promouvoir les modes de production et de consommation durables. L'Etat sénégalais a bénéficié de l'appui du Secrétariat du Programme Cadre décennal sur la Consommation et la Production durables du PNUÉ, à travers la mise en œuvre d'un Projet « Renforcement des capacités institutionnelles et techniques en matière de CPD », placé sous la coordination de la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC).

Depuis 2018, le Sénégal dispose de plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables et ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de politiques nationales. De plus, le Sénégal met en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables dans les processus de passation des marchés publics.

Au Togo, pour réduire l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits fabriqués, le Gouvernement a renforcé, en 2021, sa mesure relative à la baisse des droits de douane sur les véhicules neufs ou d'occasion par l'abattement sur la valeur en douane de 100% pour les motocycles neufs, 50% pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge et 35% pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge.

Cible. 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

L'Afrique subsaharienne est confrontée à l'abondance des déchets, comme dans beaucoup d'autres régions du monde. Des millions de tonnes de plastique terrestre et maritime aboutissent dans les océans chaque année. Suivant les conclusions de l'« Etude sur la gestion durable des déchets ménagers et industriels dans les Etats membres de l'UEMOA en vue de la production d'énergie »²³, plus d'un (01) million de tonnes de déchets ménagers, agricoles, et agroindustriels sont produits, chaque année, dans l'Union, en lien avec la croissance démographique. Les ratios de production de déchets solides ménagers par Etat membre sont : 0,45kg/hbt/jour pour le Bénin ; 0,60kg/hbt/jour pour le Burkina Faso ; 0,70kg/hbt/jour pour la Côte d'Ivoire ; 0,60kg/hbt/jour pour la Guinée Bissau ; 0,35kg/hbt/jour pour le Mali ; 0,62kg/hbt/jour pour le Niger ; 0,52kg/hbt/jour pour le Sénégal et 0,50kg/hbt/jour pour le Togo.

Or, plus de 90% de déchets générés en Afrique sont éliminés dans des dépotoirs anarchiques et des sites d'enfouissement avec incinération à ciel ouvert.

Au Bénin, en 2019, moins de 30% des déchets solides ménagers produits étaient collectés et 7,6% traités de façon écologique. En 2021, le taux de recyclage de déchets collectés au Bénin s'élève à 12%. Cette situation appelle à réfléchir sur les habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

La gestion durable des déchets est un véritable défi **au Burkina Faso** en raison de divers facteurs dont les plus importants sont : la forte croissance démographique, l'urbanisation rapide, l'expansion des activités économiques, la faiblesse des capacités infrastructurelles des acteurs de gestion de déchets plastiques et la faible éducation environnementale des populations. Les efforts consentis ont permis d'accroître la proportion de communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides de 16,8% en 2016 à 22,5% en 2020. La performance enregistrée est expliquée essentiellement par l'élaboration et la mise en œuvre d'au moins un schéma simplifié de gestion des déchets solides, chaque année, l'opérationnalisation de cinq (05) centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques et le renforcement des capacités des acteurs.

Malgré les résultats engrangés, dans 2/3 des communes urbaines, la gestion des déchets solides se ramène toujours à des opérations informelles, voire spontanées. Les contraintes majeures de la filière se résument à l'insuffisance dans l'organisation et la structuration des acteurs, à l'insuffisance de moyens matériels et financiers et à l'inexistence de service environnemental fonctionnel dans près de 60% des mairies des communes urbaines. A titre illustratif, le niveau de recyclage des déchets reste très faible. En effet, en 2020, moins de 1% (0,29%) des 434 222,95 tonnes de déchets collectés dans les communes urbaines ont été recyclés. Au regard de la situation, il est impérieux que des efforts importants soient consentis en matière de renforcement des capacités des acteurs et à l'opérationnalisation d'infrastructures de traitement et de valorisation des déchets plastiques car seulement 18,4% des communes urbaines en disposent.

En Côte d'Ivoire, le pourcentage d'emballages vides éliminés et recyclés s'est situé à 20% en 2020. De plus, un plan national d'urgence contre les pollutions accidentelles des eaux par hydrocarbures et autres produits chimiques dangereux a également été élaboré pour couvrir le

²³ 2IE/FINERFREEM sur financement BOAD, 2022.

milieu marin et répondre aux insuffisances du plan POLLUMAR ²⁴ mis en œuvre depuis plusieurs années. Pour améliorer le cadre institutionnel du secteur de l'assainissement et du drainage, l'État a procédé à l'actualisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage (SDAD) des villes de Yamoussoukro, Bouaké, San-Pedro, Daloa et du District Autonome d'Abidjan ainsi que la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des villes de Korhogo et d'Abengourou (en cours). Une unité de compostage a également été mise en place dans le District autonome de Yamoussoukro et des stations de traitement des boues de vidange sont en cours de réalisation dans les villes de Yamoussoukro, San-Pedro, Korhogo, Bouaké et Anyama.

En Guinée Bissau, les informations sur les déchets alimentaires sont très parcellaires et ne sont disponibles que pour l'année 2019. Au niveau de la distribution, les pertes totales sont estimées à 30 043 tonnes, soit 15,6 kilogrammes par habitant au cours de l'année. Les pertes au niveau de la consommation sont de 197 266 tonnes au sein des ménages et de 53 109 tonnes au cours de repas pris en dehors du ménage, correspondant respectivement à 102,7 kilogrammes par habitant et 27,6 kilogrammes par habitant.

Au Mali, en 2021, sur une production moyenne annuelle de 5 142 855 m³ de déchets solides, 2 229 434,4 m³ ont été évacués vers les dépôts de transit ou vers la décharge finale, soit un taux d'évacuation annuelle de 43,4%. Dans le domaine de la réduction des pollutions et nuisances sur l'environnement, 44 incinérateurs fonctionnels ont été réalisés sur une prévision de 181, soit un taux de 24%. Le nombre total d'incinérateurs fonctionnels dans ces structures de santé en 2021 s'élève à 1 138, soit un taux de couverture de 71%.

Au Niger, les déchets organiques constituent 60 à 70% des déchets solides municipaux. Une estimation des quantités de déchets solides ménagers a fait ressortir une variation de la quantité produite de 1 223 562 tonnes en 2012 à 1 430 315 tonnes en 2016 et 1 606 695 tonnes en 2019. La production des déchets varie en fonction de l'évolution de la population. Les déchets au niveau national sont composés principalement de plastique et autre inertes (78,6%), nourriture (14,4%), papier et carton (3,2 %), couches (1,1%), déchets verts (1,1 %), textile (0,9%) et bois (0,7 %).

Il faut indiquer que, dans le cadre de la gestion des déchets, la valorisation de certains déchets est effectuée de manière spontanée et informelle par les populations. Les déchets déposés sont toujours éparpillés par le vent, les animaux et les collecteurs des produits de recyclage. Dans certains quartiers les déchets sont jetés dans les caniveaux d'évacuation des eaux usées.

Au Sénégal, la production annuelle d'ordures ménagères pour l'ensemble du pays avoisine 2 512 235 tonnes, soit environ 6 883 t/j. Ainsi, la quantité de déchets mise en décharge s'élève à 1 730 000 en 2021, après 1 223 957 tonnes en 2019 et 1 587 659 tonnes en 2020. La quantité de déchets mise en décharge et issue de la collecte conventionnelle dans la région de Dakar, durant l'année 2021, s'élève à 1 200 000 tonnes, après 885 532 tonnes en 2019 et 1 103 747 tonnes en 2020 (environ 3 023 tonnes de déchets mises en décharge quotidiennement dans la région de Dakar), soit un taux de collecte de 99,0%. Dans les autres régions, la quantité de décharge est de 530 000 tonnes, soit un taux de collecte de 36%. Au total, le taux de collecte national s'est situé à 59,0% en 2021, contre 53,0% en 2020 et 44,5% en 2019. Le déficit important de structures pour la collecte des ordures ménagères et le système d'assainissement urbain peu performant constituent des freins pour une amélioration substantielle des indicateurs de collecte.

Les déchets solides seraient de 800 tonnes par jour à Lomé. **Au Togo**, en ce qui concerne la gestion écologique des déchets en 2021, il a été mis en œuvre plusieurs actions : (i) octroi de quatre (04) autorisations d'enlèvement d'ordures à bord des navires au port autonome de Lomé ; (ii) collecte et transfert de 2 250 tonnes d'huiles usagées vers l'extérieur du pays ; (iii) collecte

²⁴ Plan national d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.

et transport de 200 tonnes d'huiles usagées pour le recyclage au pays ; et (iv) collecte et transfert de 2 500 tonnes de batteries usagées vers l'extérieur du pays.

La mise en œuvre des projets de gestion et de recyclage des déchets et d'autres initiatives de promotion des modes de consommation et de production durables devront permettre d'améliorer considérablement le taux de recyclage national en matière de gestion des déchets solides et liquides et promouvoir les modes de consommation et de production durables d'ici à l'horizon 2025.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Les effets des changements climatiques ne laissent plus aucun pays à la marge et les économies ne sont pas en reste. Il ne faut pas perdre de vue les conséquences sur les habitudes de vie, les phénomènes météorologiques extrêmes, etc.

Cible 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Au Bénin, le nombre de victimes à la suite de catastrophes, pour 100 000 personnes, a augmenté de 732,4 à 1765,33 entre 2016 et 2021, pour une valeur cible de 100 à l'horizon 2030. En outre, un pic de 3172,98 a été observé en 2019, lequel est dû au fait que le Bénin ait connu la deuxième plus grande inondation, en dehors de celle de 2010, qui a engendré d'énormes dégâts et pertes économiques.

Au Burkina Faso, en dépit des efforts consentis, sur la période 2016-2021, le nombre de personnes victimes de catastrophes naturelles a enregistré une tendance à la hausse. En effet, il est passé de 60 522, dont 36 315 femmes, à 101 083, dont 27 135 femmes.

Au cours de ces six (06) années, ce sont, au total, 375 400 victimes qui ont été touchées par des catastrophes naturelles, soit une moyenne annuelle de 62 567. Les actions menées en termes de réponses ont consisté en une assistance des victimes en matériel de survie (nattes, couvertures, tentes, etc.) et en vivres.

Toutefois, sur la même période, le nombre de décès, suite aux catastrophes, a connu une baisse significative. Entre 2017 et 2020, la baisse a été continue, passant de 66 à 3. En 2021, le nombre de décès s'est accru, s'établissant à 27 personnes. Cette situation fait suite aux inondations enregistrées dans la région du Centre-ouest (commune de To) et des vents violents dans la région du Centre-sud (commune de Po).

Les perspectives portent sur la mise en place d'un système d'alerte précoce unitaire sur les risques de catastrophes au niveau national et local, l'intensification des actions de formation et de sensibilisation sur la préparation et la réponse aux catastrophes, le renforcement des centres de pré-positionnement pour renforcer les capacités de stockage des vivres et non vivres afin de réduire considérablement le délai de réponse, le renforcement des capacités opérationnelles des structures et le renforcement de la coordination à tous les niveaux.

En Guinée Bissau, au cours des années 2017 et 2018, des inondations ont été enregistrées. Ces catastrophes ont entraîné le décès ou la disparition de 2,75 personnes pour 100 000 habitants en 2017 et 0,06 en 2018. En tout, 214,58 personnes pour 100 000 habitants ont été directement affectées par ces situations en 2017. La Guinée-Bissau a adopté une série de stratégies et de politiques qui traitent, directement ou indirectement, du changement climatique. Les plus importantes sont le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA, 2006) et la deuxième communication nationale à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) datant de 2011. Ces documents ont été mis à jour dans le but d'élaborer un Plan National d'Adaptation (PNA) et une 3^{ème} communication à la CCNUCC en 2015.

La Guinée-Bissau est l'un des pays les plus exposés aux catastrophes naturelles. Toutes les activités de renforcement de la résilience s'avèrent insuffisantes. La Guinée-Bissau a besoin de

meilleurs mécanismes et stratégies pour renforcer les capacités nationales. Dans le cas contraire, le pays ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif préétabli à l'horizon 2030, en termes de résilience et de capacité d'adaptation au changement climatique et aux risques inhérents.

Au **Mali**, la Plateforme Nationale pour la Prévention et la Gestion des Risques de Catastrophes (PN-PGRC) permet de préparer, d'organiser, de lutter, de renforcer les capacités de riposte et de résilience face aux catastrophes. *Le nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes (inondations) affiche un repli. Il est passé de 80 700 cas enregistrés en 2020 à 30 571 en 2021.*

Dans le cadre de la gestion des risques climatiques et d'inondations pour la réduction de la vulnérabilité des communautés, de nombreuses actions ont été initiées dans le cadre de plusieurs projets et programmes. Le Projet de Gestion des Risques Climatiques et d'Inondations au Mali en vue de Préserver des vies et des biens (PGRCI) s'inscrit dans ce cadre.

Pour faire face à la récurrence des chocs climatiques et autres catastrophes, **le Niger** s'est doté de plusieurs stratégies dont, entre autres, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDCCI), la Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC), la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (PNAH/GC), la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que plusieurs outils opérationnels de mise en œuvre cohérente des mesures édictées dans les documents fédérateurs et sectorielles relativement à la prise en compte de la dimension « changements climatiques ».

Malgré cet arsenal, en 2021, 75 personnes sont décédées et environ 250 000 ont été sinistrées au Niger. Une importante baisse du nombre personnes victimes des inondations a été observée, tandis que *le nombre de décès, suite aux inondations*, a évolué passant de 65 en 2020 à 75 en 2021.

Le Sénégal est engagé dans le processus d'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux d'adaptation sectoriels. Pour aider le pays dans ce processus, des partenariats ont été développés pour réaliser des études de vulnérabilité et identifier les options d'adaptations sectorielles.

Les impacts des changements climatiques se traduisent par une certaine fragilité, voire une vulnérabilité des différents secteurs socioéconomiques. Cette vulnérabilité affecte déjà tous les secteurs d'activités, fragilisant ainsi le tissu économique et induisant des coûts supplémentaires. Le suivi adéquat des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) va contribuer, de façon significative, au respect des dispositions réglementaires en matière d'environnement et d'amélioration des conditions de vie.

Le pourcentage des PGES suivis, par rapport au cumul des projets validés, est passé de 43% en 2015 à 37% en 2020, puis à 31% en 2021. Cette baisse s'explique par l'absence de financement et le non-respect des engagements de la part des promoteurs.

Pour participer à cet effort mondial de lutte contre les changements climatiques, **le Togo** s'est engagé à mettre en œuvre des actions en vue de répondre aux risques climatiques majeurs, favoriser la mobilité verte et concrétiser la réforme de la législation environnementale.

A cet effet, il s'agira de : (i) définir et mettre en œuvre une réponse aux principaux risques climatiques, à travers des aménagements ciblés (lutte contre l'érosion côtière, élaboration du schéma directeur du Grand Lomé ciblant notamment les zones 52 inondables, du plan de reboisement contre la désertification, du plan de promotion de l'économie bleue) ; (ii) définir et mettre en œuvre un plan de mobilité verte principalement centré sur les transports électriques ; (iii) refonder la réglementation sur la protection des ressources naturelles ; et (iv) limiter la pollution par la mise en place d'une fiscalité verte.

Pour renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques, 66 femmes des OSC ont été formées sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques ; 27 acteurs nationaux ont été formés sur les outils d'évaluation de

l'atténuation des émissions de GES ; 9 360 parties prenantes ont été sensibilisées sur les aléas climatiques et la résilience aux changements climatiques.



ODD 14 : Conserver et exploiter, de manière durable, les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

La biodiversité marine participe à l'équilibre de la planète. C'est pourquoi les aires marines protégées doivent être gérées efficacement, la pollution marine combattue et la pêche réglementée.

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal, compte tenu des caractéristiques biologiques.

La Côte d'Ivoire a adopté, en 2016, la loi relative à la pêche et l'aquaculture. Cette loi permet de mieux lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), en corsant les amendes qui sont multipliées par 5, voire 10. Le pays a également initié plusieurs programmes d'amélioration des souches de tilapia par l'introduction de la souche Brésil.

Par ailleurs, la viabilité des ressources halieutiques de la Zone Economique Exclusive (ZEE) continue de décliner. La grande partie des stocks de petits pélagiques sont partagés avec le Ghana et le Togo. Les stocks partagés de sardinelles et d'anchois entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, estimés à 168 000 tonnes (FAO, 2000) sont passés de 64 000 tonnes en 2017 à 63 000 tonnes en 2019. La biomasse (stocks) des groupes de Carangidae et espèces apparentées est estimée à 110 000 tonnes en 2019, en hausse par rapport aux résultats de l'année 2000 (79 000 tonnes) et 2017 (44 000 tonnes) pour les deux (02) pays. La reconstitution observée en 2019 pour les stocks de Carangidae est due aux mesures d'arrêts biologiques (saison de fermeture de la pêche).

Depuis 1987, un plan d'aménagement est mis en œuvre en lagune Aby. Ce plan comporte une période d'arrêt biologique caractérisée par une fermeture des activités de pêche pour une durée comprise entre 3 et 4 mois et l'amélioration de la sélectivité des engins de pêche (changement de maillage). Depuis 2020, la mesure de fermeture est passée de juillet à décembre.

Le plan de gestion de la pêcherie de senne de plage formulé et approuvé en 2013 est mis en œuvre depuis 2019 sur le littoral national. Ce plan régional²⁵ vise à améliorer la gestion de la senne de plage à travers l'amélioration de la sélectivité de l'engin en vue de réduire, de façon importante, la prise des juvéniles. Il vise également à une meilleure maîtrise de l'effort de pêche.

La proportion du PIB de **la Guinée Bissau** correspondant aux activités de pêche viables est passée de 1,7% en 2015 à 1,8% en 2017, et à 4% en 2021. Les résultats de diverses études réalisées dans ses eaux maritimes ont indiqué une biomasse de l'ordre de 900 000 à 1 100 000 tonnes, dont 250 000 à 300 000 tonnes peuvent être capturées annuellement, sans dégénérescence des stocks avec les estimations suivantes : (i) environ 250 000 tonnes d'espèces pélagiques ; (ii) 50 000 tonnes d'espèces démersales de fond ; (iii) 15 000 tonnes de thon ; et (iv) environ 4 000 tonnes de différentes espèces de crevettes. Quant aux eaux intérieures, on suppose qu'environ 20 000 tonnes de poissons et 1 000 tonnes de crevettes peuvent être pêchées chaque année. Le secteur de la pêche emploie directement 6 134 personnes et indirectement, 26 000.

Au Sénégal, la valeur ajoutée de la pêche est passée de 116,7 milliards de FCFA en 2015 à 139,6 milliards de FCFA en 2020, soit une croissance de 19,8%. Les débarquements de la pêche artisanale ont augmenté de 6,2% entre 2015 et 2020 (407 028 tonnes en 2020, contre 383 224

²⁵ Il s'agit d'un plan mis en œuvre conjointement par le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo.

tonnes en 2019). Quant aux débarquements de la pêche industrielle, ils ont augmenté de 68,3% entre 2015 et 2020, passant de 49 565 tonnes à 83 410 tonnes. L'effort de pêche et le non-respect de la réglementation, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PINN) constituent actuellement un fléau qui détruit les stocks de poissons, aussi bien côtiers que hauturiers. Certaines espèces de poissons pélagiques sont actuellement très affectées par ces pratiques. En plus, le chalutage et la pêche aux filets de fond conduit à la dégradation des habitats marins.

Par ailleurs, la mise en place de forages pétrolier et gazier reste perçue comme préjudiciable à cette portion des ressources halieutiques. À cet effet, le Sénégal poursuit la cartographie des ressources maritimes et l'évaluation environnementale stratégique du secteur pétro-gazier.

Au Togo, en matière de promotion des droits d'accès des pêcheurs aux infrastructures de pêche, il est noté la construction d'un nouveau port de pêche avec des aires de séchage et la création des groupements de pêcheurs et de mareyeuses. A cet effet, la quantité de poissons dont le niveau est biologiquement viable est passée de 2 700 tonnes en 2018 à 4 000 tonnes en 2021, soit une nette augmentation de 48,2%. Il est à noter également la mise à disposition des cages et équipements et autres, aux pisciculteurs, en vue de soutenir et d'accroître la production locale. L'Etat a procédé à la sensibilisation des communautés de pêcheurs sur les bonnes pratiques et la pollution marine.

Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

En Côte d'Ivoire, au niveau de la surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale des eaux territoriales, la pandémie a engendré une baisse de l'indicateur de 0,075% à 0,073% de 2019 à 2020. Pour l'année 2021, cet indicateur est resté aligné sur sa valeur de 2020. La crise sanitaire a engendré, à travers plusieurs canaux, un recul de la protection des écosystèmes marins en Côte d'Ivoire.

En Guinée Bissau, pour l'année 2020, la surface des aires marines protégées (zones économiques exclusives) est estimée à 9 573,9 kilomètres carrés, correspondant à une proportion de 9% de l'ensemble des aires marines. On a aussi noté que 50,7% des aires marines clés pour la biodiversité étaient couvertes par des aires protégées.

Au Sénégal, les nouvelles aires marines communautaires protégées contribuent au développement des initiatives communautaires afin d'assurer une gestion durable des pêcheries et des stocks de poissons. Elles servent également à préserver et à conserver la biodiversité animale et végétale du pays. Le Gouvernement a accompagné des initiatives communautaires qui ont permis au pays de disposer d'un total de quatorze (14) aires marines protégées en fin 2020.

Au Togo, pour gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, le Gouvernement a axé ses priorités, d'une part, sur la gestion et la protection durable des écosystèmes marins et côtiers ainsi que la réglementation de la pêche, et d'autre part, sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes. Dans la mise en œuvre des instruments internationaux, le Togo compte combattre la pêche INN et promouvoir l'économie bleue.

Pour dynamiser le secteur maritime, le Togo a opté, en octobre 2020, pour la création d'un ministère dédié à l'économie maritime, la pêche et la protection côtière. De nombreuses associations et ONG se sont mobilisées pour la protection des espèces marines au Togo principalement les tortues de mer.

En matière de protection durable de l'environnement marin et côtier, le Togo met en œuvre un programme régional de gestion intégrée du littoral et de lutte contre l'érosion côtière (WACA). *La proportion de côtes protégées contre l'érosion côtière* est passée de 41,7% en 2017 à 42,34%

en mars 2022, pour une cible de 90% en 2025 (FDR, 2020) et, sur la même période, le linéaire de côte protégée est passé de 21 170 m en 2018 à 22 270 m en 2021.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Dans les Etats du Sahel, la lutte contre la déforestation et la désertification est une cause quotidienne qui, bien souvent, est confrontée aux activités humaines. Il n'y a plus de doute sur le rôle des forêts dans la lutte contre les changements climatiques, or des milliers d'hectares de forêt disparaissent chaque année. Ceci entraîne par ailleurs, l'extinction de milliers d'espèces animales et végétales.

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

Entre 2015 et 2021, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a fluctué autour d'une moyenne de 25% au sein de l'UEMOA.

Les différents efforts déployés en matière de reboisement et de promotion des modes de production et de consommation durable, n'ont pas permis d'inverser la tendance de la dégradation des formations forestières. En effet, selon les données de la FAO, le taux de couverture forestière est passé de 28,2% en 1990 à 22,7% en 2020. Ainsi, **le Burkina Faso** a perdu 1 500 200 ha de forêt en l'espace de 30 ans, correspondant à une baisse annuelle moyenne de 0,72%. Selon le rapport sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les facteurs directs de la déforestation sont, entre autres, l'expansion agricole (51,26%), la surexploitation du bois-énergie (39,76%), le surpâturage (6,63%), l'exploitation minière à petite échelle (0,99%), les feux de brousse (0,85%) et la gestion non durable des PFNL (0,50%).

Les effets de la déforestation que sont principalement l'érosion des sols, la perte de la biodiversité, la diminution du pâturage pour le cheptel et la perte de la biomasse ont des répercussions indéniables sur la couverture végétale. En effet, le taux de couverture végétale est resté en deçà de la barre de 50% sur la période 2016-2021. Entre 2016 et 2021, huit (08) nouvelles zones humides d'importance internationale ont été inscrites sur la liste de la Convention de Ramsar,²⁶ ce qui a permis de porter à 25 le nombre total de sites pour une superficie totale de 1 940 481 hectares.

Les contraintes qui limitent la progression vers la cible sont, entre autres, la faible sécurisation des espaces de conservation, la persistance des modes de production et de consommation non durable, et la faible capacité des acteurs dans la réalisation d'investissements structurants en matière d'aménagement et de valorisation des ressources forestières et fauniques.

La Côte d'Ivoire subit une forte réduction de sa couverture forestière, en lien avec le développement agricole, l'exploitation forestière et les impacts d'une urbanisation accélérée et anarchique. Sa superficie forestière qui était de 7,8 millions d'hectares (24% du territoire national) en 1990, est passée à un peu moins de trois (03) millions d'hectares (2,97, pour 9% du territoire national) en 2020. Pour assurer la gestion durable des forêts, la Côte d'Ivoire a initié

²⁶La Convention de Ramsar est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle vise à assurer l'assurance de l'eau douce, de la nourriture, de la biodiversité et des services écosystémiques des zones humides.

l'implication des acteurs non étatiques dans la gestion des forêts. Depuis 2019, la Côte d'Ivoire a pris des actes majeurs en vue d'inverser la tendance de la déforestation et reconstituer le couvert forestier. La mise en œuvre de ces actions a permis de faire baisser le taux de déforestation du pays. En effet, les pertes de couverture forestières de la Côte d'Ivoire sont passées d'une moyenne de 275 000 ha par an entre 1990 et 2000 à 71 600 ha par an entre 2015 et 2021. Entre 2019 et 2021, la Côte d'Ivoire a perdu, en moyenne, 26 000 ha de forêts.

En matière de reboisement, au cours des opérations « 1 jour, X millions d'arbres », il a été planté 1,2 million d'arbres en 2019, près de 6,4 millions d'arbres en 2020 et plus de 28 millions d'arbres en 2021.

La superficie **de la Guinée Bissau** est estimée à 2,812 millions d'hectares. Les forêts des zones forestières couvrent plus de 70% de cette superficie. Elle a cependant connu une légère tendance à la baisse, passant de 2,022 millions d'hectares en 2015 (71,9% de la superficie) à 1,980 million d'hectares en 2020 (70,9%). La superficie des terres cultivées est passée de 2,022 millions d'hectares en 2015 (71,9 % de la superficie terrestre) à 1,980 million d'hectares en 2020 (70,9%).

Cependant, au cours de la période 2015-2020, 59,5 % des sites importants pour la biodiversité terrestre ont été intégrés dans le système national de conservation de la biodiversité.

La sylviculture comprend également les activités d'exploitation forestière pour le marché intérieur et l'exportation, ainsi que d'autres activités de construction et d'énergie, sans négliger les plantes forestières non ligneuses (feuilles, fruits, racines, tubercules, fibres, etc.). La forêt permet également la chasse, l'artisanat, la production de miel et d'argile, les plantes médicinales et les activités socioculturelles et religieuses. Selon les données disponibles en 2020, la surface forestière a diminué à un taux de variation annuel net de 0,42 %. La proportion de la superficie forestière faisant l'objet d'un plan de gestion à long terme, dans les aires protégées légalement établies, est de 1,29%.

Au Mali, en matière d'amélioration de la couverture végétale pour une gestion durable des forêts, la tendance de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a connu une légère augmentation de 1,85 point de pourcentage entre 2018 et 2021, passant de 19% à 20,9%. Cette augmentation pourrait s'expliquer par la consommation de gaz butane, suite à la subvention accordée par l'État aux opérateurs gaziers et aux efforts entrepris par le Gouvernement à travers la mise en œuvre des projets et programmes (AGCC-Mali 2, GEDEFOR 3/PCVA, PDD-DIN, ²⁷etc.) dans le secteur. Les 14,14% de la superficie du pays enregistrés en 2021, sont occupés par un réseau de 25 aires protégées, composé de : Parcs nationaux, Réserves de Biosphère (le Baoulé et le Gourma), Sanctuaires ou réserves spéciales, Réserves de faune, sites Ramsar ou zones humides d'importance internationale (le Delta Intérieur du Niger, les lacs Magui et Wégna et le Sourou). Malgré les efforts consentis, ces sites importants pour la préservation de la biodiversité sont assujettis à des agressions multiples.

Le Niger est confronté à une dégradation accélérée de ses ressources naturelles. Ce phénomène qui menace directement les moyens de subsistance de la population a amené l'Etat à entreprendre des programmes de récupération des terres. La superficie des terres dégradées récupérées est passée de 34 697 hectares en 2019 à 39 581 hectares en 2020. Les réalisations, en termes de traitement de superficies en Régénération Naturelles Assistées, de bande pare-feu et d'empoisonnement des mares, ont connu une amélioration entre 2019 et 2020. Les superficies naturelles assistées régénérées sont passées de 89 769 à 156 451 ha, la superficie occupée par les plantes envahissantes récupérées est passée de 280,3 ha à 818 ha et pour les plantes aquatiques, les superficies sont passées de 13 352 ha à 13 968 ha entre 2019 et 2020. *La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières a été évaluée à 3,4% depuis 2015.*

²⁷AGCC-Mali 2 : Alliance Globale contre le changement climatique phase 2(AGCC-2) ; GEDEFOR 3/PCVA : Programme de Gestion Décentralisée des Forêts Phase III/Promotion des Chaines de Valeurs Agricoles ; PDD-DIN : Programme de Développement du Delta Intérieur du Niger.

Quant à la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème), elle est évaluée depuis 2015 à 75,2%.

Au Sénégal, la superficie des zones forestières en proportion de la surface terrestre est passée de 42,9% en 2015 à 41,9% en 2020, soit une diminution d'environ 1% (1,03) sur la période. Bien que les superficies forestières connaissent une baisse tendancielle, les pertes interannuelles sont restées constantes et estimées à 40 000 hectares (ha) par an sur la période allant de 2010 à 2019.

Durant les deux dernières décennies (1990 et 2019), le rythme de la déforestation est passé de 45 000 ha/an à 40 000/an, notamment du fait des efforts d'aménagement et des efforts de protection des forêts. Cependant, si la tendance actuelle de dégradation des superficies forestières se poursuit, elle connaîtra une hausse entre 2019 et 2020, selon les projections du portail FRA²⁸ 2015.

Le pourcentage de la superficie forestière soumise à une gestion à long terme s'est situé à 71,2% en 2021 et 70,4% en 2020. En 2015, il atteignait 49,53% (8 273 000 ha), soit une nette progression de 20,9% entre 2015 et 2020. De 2015 à 2017, les forêts ont régressé de 84 840 ha. La situation de dégradation s'est accentuée, avec une baisse des pertes de superficies forestières durant la période allant de 2016 à 2019 et un taux annuel de changement de la superficie forestière de -0,549%.

Cependant, les pertes moyennes annuelles de 40 000 ha enregistrées sont restées stables. En effet, selon l'organisation Global Forest Watch (2018), la superficie des forêts du Sénégal a été réduite d'environ 6,9% entre 2001 et 2016. Durant cette période, les efforts concernant l'augmentation des superficies forestières sous gestion durable et sa cible contractuelle de 5% de terres sous gestion, ainsi que ceux d'autres partenaires au développement, ont fait que les pertes de superficies forestières ont connu une baisse.

Globalement, il convient de noter que les pertes de superficies forestières sont principalement dues au défrichement à des fins agricoles, aux feux de brousse, à l'exploitation illicite et aux mines et carrières. En outre, dans le cadre de grands projets de l'État, des déclassements ont été effectués aux fins d'infrastructures économiques structurantes.

Au Togo, concernant la gestion durable des terres et des forêts, on note : (i) l'adoption de la stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) du Togo ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de reboisement pour l'atteinte de l'ambition gouvernementale qui vise à mettre en terre un milliard d'arbres d'ici 2030 ; (iii) la réalisation du deuxième inventaire forestier national ; (iv) la mise en terre de 3 303 024 plants sur 4 495,40 hectares et la réalisation de 404,20 km linéaire pour la restauration des berges de cours d'eau ; et (v) l'acquisition de matériel de production de plants pour les régions administratives et préfectures.

Par ailleurs, les efforts en matière de reboisement et de restauration des paysages forestiers ont permis de faire passer la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre, de 24,2% en 2015 à environ 24,7% en 2021 et la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre dans les aires protégées de 447 140 ha en 2018 à 452 800 ha en 2021.

Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.

Le Burkina Faso a adhéré au processus de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) en 2017. De ce fait, il a établi ses cibles, dont la principale est la restauration de 5,16 millions ha de terres dégradées, représentant 19,0% du territoire national d'ici à 2030. Sur la période 2016-2021, la superficie totale de terres dégradées récupérées dans les zones agro-

²⁸ Forest Resources Assessments. En français, « Evaluations des ressources forestières ».

forestières a été de 769 039 ha, soit une récupération annuelle moyenne de 128 173 ha. Cette superficie reste largement en deçà du minimum à récupérer dans une dynamique de NDT. En effet, elle ne représente que 27,0% de la superficie annuelle à récupérer (469 950 ha) pour parvenir à la NDT d'ici à l'horizon 2023. Le faible niveau de récupération des terres dégradées s'explique, entre autres, par la faiblesse des capacités des acteurs, la faible prise en compte de la gestion durable des terres dans les référentiels nationaux et la faiblesse du financement des actions en matière de gestion durable des terres.

Pour réduire significativement la superficie des terres dégradées, des mesures fortes devront être engagées. Les actions pourront être priorisées dans les régions des Hauts-Bassins, avec 33,106% des terres dégradées essentiellement dues à la déforestation et dans celles de l'Est (29,56%), du Centre-Ouest (29,0%), du Sahel (23,0%) et de la Boucle du Mouhoun (19,8%) dont les taux en termes de dégradation s'expliquent par la baisse de la productivité des terres de ces régions.

La Côte d'Ivoire a adhéré au programme de définition des cibles de la neutralité en matière de dégradation des terres (PDC NDT) afin d'intégrer les dispositions relatives à la NDT dans ses programmes d'actions nationaux (PAN) et dans sa politique de développement. Ce programme devrait permettre d'inverser la tendance de la dégradation des terres, tout en agissant sur les facteurs de dégradation, notamment, le climat, le couvert végétal et les activités anthropiques dont les principales sont les pratiques agricoles.

Pour atteindre la NDT, la Côte d'Ivoire envisage de mettre en œuvre un ensemble de mesures législatives et réglementaires, institutionnelles et techniques. Les premières mesures visent la préservation de la fertilité des sols et les dernières visent la restauration des terres déjà dégradées. L'atteinte de la NDT permettra de réduire de 28,0% (objectif revu à la hausse en 2021 à 32,0 %) les émissions des gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2030.

Dans le cadre de l'initiative pour la restauration des forêts africaines (AFR²⁹ 100) où la Côte d'Ivoire s'est fixée pour objectif de restaurer 5 millions d'hectares de paysages déboisés à l'horizon 2030, la NDT constituera un outil indispensable.

En Guinée Bissau, en 2015, la surface des terres dégradées correspondait à 15,0% de la surface terrestre.

Au Mali, concernant l'évolution de la superficie de terres et de dunes restaurées, on note une augmentation forte de la superficie entre 2018 et 2019, passant de 8 307 Ha à 65 844,64 (soit, une hausse de 57 537,64 Ha) suivie d'une baisse de 56 462, 86 Ha entre 2019 et 2020 (de 65 844,64 Ha à 9 381,78 Ha). Cela s'explique par l'insuffisance des ressources financières, le retard dans le démarrage du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) et l'insécurité qui sévit dans le pays. Par la suite, une augmentation très significative entre 2020 et 2021 est observée, passant de 9 381,78 Ha à 249 692, 54 Ha (soit, une hausse de 240 310,76 Ha) consécutive aux interventions des projets programmes tels que le Projet de Gestion Durable des Terres et des Eaux dans les Régions de Mopti, Bandiagara, Koulikoro, ainsi que les mesures de DRS/CES programmées et réalisées.

Au Niger, en dépit des activités de récupération de terres menées chaque année, la proportion des terres dégradées a été en augmentation de 2016 à 2018. En effet, elle est passée de 7% en 2016 à 7,1% en 2017, puis à 7,2% en 2018 et, enfin, à 7,3% en 2019. Il faut noter qu'à l'issue d'un processus participatif et itératif soutenu par le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification (CNULCD), le Niger s'est engagé à atteindre, d'ici 2030, la Neutralité Dégradation des Terres (zéro dégradation des terres), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et à augmenter de 17% à 19% la couverture végétale en vue d'améliorer, de façon durable, les conditions de vie des populations.

²⁹ African Forest Landscape Restoration Initiative. En français, « Initiative de restauration des paysages forestiers africains ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ODD15, **le Gouvernement du Togo** entend restaurer les écosystèmes dégradés et les zones à risques, renforcer la capacité de séquestration du carbone et valoriser les services écosystémiques. Ainsi, le pays s'est fixé comme ambition de restaurer au moins 80% des terres dégradées (soit, 187 920 hectares) et de limiter à 2% (soit, 108 802 hectares) la dégradation des terres non encore dégradées en vue d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030.

En matière de lutte contre la désertification, de restauration des terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, les actions menées par le Togo ont permis de porter la superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre de 234 000 ha en 2010 à 134 214 ha en 2020, puis à 120 794 ha en 2021.



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Avec la pandémie, les populations au sud du Sahara, ont navigué dans une insécurité économique. Ceci a entraîné une insécurité du revenu qui a aggravé la pauvreté. Dans le même temps, malgré les progrès dans la gouvernance économique, les restrictions contre la pandémie ont induit une corruption forte.

Dans la sous-région, le contexte sécuritaire s'est dégradé et a perturbé la production agricole.

Cible. 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

Dans les Etats membres de l'Union, les prisons sont surpeuplées. Les détenus vivent souvent dans des conditions sordides et les systèmes de santé au sein des prisons sont extrêmement précaires. Selon *Amnesty International*, les personnes en détention provisoire représentent 50 à 90 % de la population carcérale dans la plupart des pays du continent. Les systèmes carcéraux font face à de nombreux problèmes systémiques qui devaient s'aggraver avec la pandémie de Covid-19.

En effet, la pandémie a stoppé le repli de la proportion de la population carcérale en instance de jugement observée entre 2015 et 2019. Elle a ainsi conduit à un recul de six (06) points de ladite proportion qui est passée de 52,6% à 46,5%. Mais en 2020, elle est remontée à 49,3%, en liaison avec les mesures de restrictions, avant de se situer à 49,2% en 2021.

Tableau 27 : Indicateurs d'accès à la justice (%)

Etats membres	Proportion de la population carcérale en instance de jugement						
	Années						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bénin	69,10	65,60	62,20	57,50	52,50	50,14	50
Burkina Faso	43	42	34	37	41	36	ND
Côte d'Ivoire	49,28	ND	ND	33,79	33,01	32,00	ND
Guinée Bissau	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mali	55,11	53,56	38,25	49,28	70,70	69,13	67,60
Niger	59,81	62,00	ND	61,43	ND	64,23	64,36
Sénégal	45,62	42,10	43,40	41,90	40,60	44,96	45,50
Togo	ND	ND	ND	ND	64,16	59,75	59,75
Union	52,58	52,42	ND	46,59	46,47	49,29	49,18

Source : Rapports-pays sur les ODD.

Au Bénin, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a connu une amélioration entre 2015 et 2021. Elle a baissé de 19,1 points passant de 69,1% en 2015 à 50% en 2021 pour une cible de 23,3% en 2030. Avec une telle évolution annuelle moyenne de 3,2%,

il est possible pour le pays d'atteindre la cible en 2030. Ces résultats obtenus pourraient, entre autres, se justifier par la poursuite de l'extension de la carte judiciaire à travers la création et la mise en service, en 2021, de trois (03) nouvelles juridictions, à savoir les TPI de Comè, Dassa Zoumè et Malanville. En ce qui concerne le ratio magistrat/habitant qui apprécie l'effectif des magistrats pour 100 000, ce ratio est passé de 1,37 en 2020 à 1,40 en 2021. Cela pourrait se traduire par les efforts consentis par le gouvernement à travers le recrutement progressif de personnel judiciaire au profit du secteur judiciaire.

Pour promouvoir l'état de droit et renforcer l'accessibilité géographique de la justice **burkinabè**, de nouvelles juridictions, à savoir les Tribunaux de grande instance (TGI) de Ouaga II, de Pô, et de Boulsa ont été érigées. Avec l'ouverture des TGI Ouaga II et de Pô, et abstraction faite de la fermeture de certaines juridictions dans les zones à fort défi sécuritaire, le rayon moyen d'accès à un tribunal de grande instance est passé de 59,00 km en 2016 à 56,87 km en 2021. En ce qui concerne la proportion de la population carcérale en instance de jugement, elle est passée de 43,0% en 2016 à 36,1% en 2020, pour une cible de 35,0% en 2021. L'effectif du personnel des juridictions qui est passé de 1 228 en 2016 à 1 786 en 2021 a été renforcé avec le recrutement de 136 cadres au titre de l'année 2021. Ce nombre est en légère hausse par rapport à celui de 2020 où il était de 100.

Par ailleurs, ce sont 16 audiences foraines qui ont été tenues en 2021, avec 269 décisions rendues. La tenue des audiences criminelles a permis également de rendre 512 décisions, dont 6 pour des infractions de terrorisme. Sur la période 2016-2020, l'organisation de 112 audiences foraines a permis de juger 1 849 dossiers, améliorant ainsi la célérité de traitement des dossiers de justice

En **Côte d'Ivoire**, l'indicateur utilisé pour mesurer la proportion de la population carcérale en instance de jugement dans le contexte national est le taux de détention préventive. Ce taux est passé de 49,3% en 2015 à 33,0% en 2019 et 32,0% en 2020. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de détention, mesurée par l'indicateur sur la densité carcérale (détenu au 3m²) affiche un score de 2,7 détenus au 3m² en 2021, contre 2,6 en 2019. Cette variation est dû au nombre élevé de personnes en détention préventive. Ces résultats résultent de la mise en œuvre de mesures clés dans le secteur, entre autres, le renforcement de la coordination entre les maisons d'arrêt et de correction et les cabinets d'instruction sur la situation des détenus, la mise en place d'un comité chargé de suivre le respect des délais de détention préventive, la redynamisation de la gestion informatisée des entrées et sorties dans les maisons d'arrêt et de correction et l'organisation des sessions de renforcement des capacités des agents.

Malgré ces avancées, le secteur de la justice reste confronté à une insuffisance des infrastructures judiciaires pénitentiaires et de protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse ; et à une inadéquation des infrastructures judiciaires, pénitentiaires et de protection judiciaire des mineurs, notamment les centres d'observation des mineurs. En outre, la disponibilité des données statistiques se rapportant, notamment, aux gardes à vue reste un défi.

Le cadre juridique de **la Guinée Bissau** est obsolète, et devrait être mis à jour. Le pays a adopté des règles nationales minimales complètes pour le traitement des prisonniers en 2011, mais il n'a pas intégré, dans son droit interne, les règles minimales révisées de 2015 des Nations unies pour le traitement des prisonniers (règles Mandela) et ne dispose pas de législation secondaire définissant les procédures et règlements pénitentiaires. En outre, les tribunaux et les établissements pénitentiaires existants nécessitent une vaste réhabilitation et il faudrait construire et équiper, au moins, vingt-trois (23) tribunaux sectoriels et quatre (04) tribunaux régionaux, ainsi qu'une prison. Les autorités nationales ont explicitement reconnu que le niveau de formation des juges, des procureurs et du personnel judiciaire devait être amélioré.

Au niveau régional, et, en dehors de Bissau, il existe quatre (04) tribunaux provinciaux à Bissorā, Bafatá, Gabú et Buba couvrant l'ensemble du pays. Le fonctionnement des tribunaux, notamment ceux situés à l'intérieur du pays, est affecté par l'absence de personnel désigné ou par l'absentéisme, ainsi que par un grand manque d'infrastructures et d'équipements.

Au Mali, la proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 70,7% en 2019 à 67,6% en 2021. Cette amélioration, malgré les effets de la crise de la COVID-19, s'explique par l'organisation de procédures accélérées aux fins de désengorger les maisons d'arrêt dans le but d'éviter la propagation du virus en milieu carcéral. Cet indicateur enregistre néanmoins un niveau de 78,3% à Bamako, malgré les efforts de désengorgement entrepris par le Département. En effet, la forte multiplicité des mandats de dépôt (4 197 restés incarcérés en 2021) pour seulement 439 détenus condamnés.

Les contraintes du secteur de la Justice sont notamment : (i) la faible capacité des responsables des programmes et de la Cellule de Planification et de Statistique Secteur de la Justice (CPS SJ) en montage de projets pour le Programme Triennal d'Investissement/Budget Spécial d'Investissement (PTI/BSI) ; (ii) la législation non adaptée au contexte actuel, surtout à l'ère du numérique ; et (iii) l'animation encore moyenne des cadres de concertation entre les PTF et le Département.

Au **Niger**, l'amélioration de la couverture en infrastructures judiciaires est passée de 59,7% en 2016 à 98,0% en 2020, soit un bond de 38,2 points de pourcentage. Cette performance a impacté positivement la promotion de l'Etat de droit et l'accès à la justice. Ainsi, la carte judiciaire a été élargie avec 49 localités disposant d'infrastructures judiciaires et 9 nouvelles juridictions opérationnelles. Ces efforts ont permis d'améliorer l'accès à la justice pour tous au Niger, en particulier dans les zones rurales. La proportion de la population carcérale en instance de jugement a évolué en dents de scie. Elle est passée de 61,4% au 31 décembre 2018 à 42% en 2019 et 64,2% en 2020. Elle est restée presque stable entre 2020 (64,2%) et 2021 (64,4) : une situation peu onéreuse qui se justifie par l'insuffisance des juges au tribunal particulièrement dans les tribunaux de grande instance.

Au Sénégal, le *taux de détention provisoire*, qui était de 42,10% en 2016, a diminué de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 40,8% en 2019. Toutefois, cette tendance s'est inversée en 2020 et 2021, ce taux s'étant établi, respectivement, à 45,0% et 45,6%. Cette contreperformance peut s'expliquer en partie par la pandémie de la Covid-19 qui avait entraîné la suspension des audiences dans les juridictions mais également par le déficit de magistrats et de greffiers.

Dans un souci de favoriser un meilleur accès à la justice, un projet de loi sur l'aide juridictionnelle a été élaboré en 2021. Ce projet de loi contient des dispositions garantissant à certaines catégories de justiciables l'assistance d'un avocat. En attendant son adoption, le Gouvernement n'a cessé d'accroître chaque année l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide juridictionnelle.

Dans la période sous revue, le ratio magistrat dans les juridictions pour 100 000 habitants est passé de 3,2 en 2015 à 2,96 en 2021. Il conviendra d'améliorer ce ratio à travers un recrutement massif de magistrats pour diligenter le traitement des dossiers de justice.

Par ailleurs, des efforts doivent également être fait afin de rendre accessibles les statistiques judiciaires pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de droits de l'Homme et d'administration de la justice.

Le Togo entend assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous à travers : (i) l'adoption de la loi de programmation militaire pour sanctuariser et renforcer les investissements dans le secteur militaire afin d'assurer la sécurité nationale, notamment face à la menace terroriste ; (ii) la diminution du taux de criminalité dans le pays et (iii) l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire. S'agissant de l'accès à la justice pour tous, la priorité du Gouvernement est de rendre la justice togolaise juste, efficiente, indépendante et accessible à tous. En 2018, le Gouvernement a institué les maisons de justice qui concourent au règlement des conflits, à l'information du justiciable, à la prévention et au traitement de la délinquance mineure. A ce jour, dix-sept (17) maisons de justice ont été créées, dont quatorze (14) sont opérationnelles. C'est dans cet environnement que la proportion de la population carcérale en instance de jugement est passée de 64,2% en 2019 à 60,0% en 2020 et 2021 pour un objectif de 40,0% en 2030.

Cible.16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

Avec un score moyen de 32, l'Afrique subsaharienne en particulier a été la région la moins performante sur l'Indice de perception. La pandémie a mis à jour les faiblesses de la gouvernance sanitaire et financière des Etats. Les passations de marché en situation d'urgence ont augmenté les risques de corruption.

En 2021, **le Bénin** a été classé 78^{ème} au plan mondial, en matière de perception de la corruption selon le rapport de *Transparency International*. Le pays a amélioré son score de l'année précédente d'un point pour se situer à 42, mais en dessous de la moyenne mondiale de 43 points. Le gouvernement a entrepris plusieurs actions contre la corruption depuis 2016.

Selon le rapport sus-cité, le score du **Burkina Faso** a connu une progression par rapport à l'année 2020. En effet, il est passé de 40 sur 100 en 2020 à 42 sur 100 en 2021, pour une cible de 42,5 en 2023. Le pays a ainsi amélioré son score de deux (02) points et s'est placé au 78^{ème} rang sur 180 pays classés. Bien que le score 2021 ait progressé, la tendance globale sur la période 2016-2021 reste baissière. Entre 2016 et 2017, le score CPI est resté inchangé (42 sur 100). Il en a été de même pour les années 2019 et 2020 (40 sur 100). Cela traduit le fait que les stratégies mises en place par le gouvernement n'ont pas permis d'inverser la tendance de corruption et que celle-ci le pays y est resté.

En Côte d'Ivoire, les évolutions observées au niveau de l'indice de perception de la corruption depuis 2012 témoignent des efforts du Gouvernement en matière de lutte contre la corruption. En 2021, la Côte d'Ivoire a été classée à la 20^{ème} place sur les cinquante-quatre (54) pays africains listés. Avec un score de 36 points sur 100, le pays a avancé de sept (07) points par rapport à 2012. Ceci peut se confirmer par les résultats de l'enquête « *Gouvernance Paix et Sécurité* » qui indiquent que le nombre de personnes visitées estimant avoir versé un pot-de-vin à un agent public a baissé de 19,2% en 2015 à 16,8% en 2017. Selon l'enquête sur l'état de la corruption à Abidjan (ECA), réalisée en 2015, 18,0% de chefs d'entreprise dénoncent des pots-de-vin à un agent public en échange d'un service.

Les engagements du Gouvernement pour améliorer cet indicateur se sont traduits par la création, en 2021, d'un Ministère dédié à la lutte contre la corruption et à la promotion de la bonne gouvernance. Un Plan stratégique 2022-2025 de lutte contre la corruption a été élaboré, conformément aux exigences de la réforme des finances publiques.

En Guinée Bissau, en 2017-2018, la quasi-totalité des personnes âgées de 18 ans ou plus a reconnu avoir eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des douze (12) mois précédents. Le gouvernement reconnaît que la corruption est l'un des principaux obstacles à la gouvernance et au développement durable.

En ce qui concerne le blanchiment d'argent, les données sont insuffisantes pour évaluer la situation du pays ou mesurer l'impact des programmes existants. En 2021, la Guinée Bissau a été classée 165^{ème} nation sur le plan mondial et 48^{ème} sur le plan africain pour l'indice de perception de la corruption.

Quant **au Mali**, il occupe la 129^{ème} place au niveau mondial et la 29^{ème} en Afrique, avec un score de 30. Dans l'édition 2019, 60% des maliens interrogés estimaient que la corruption avait augmenté au cours des douze (12) derniers mois et 71,0% pensaient que le gouvernement n'a pas fait un bon travail pour lutter contre corruption. 88,0 % des personnes interrogées pensent que le niveau de corruption au Mali est élevé.

Au Niger, 62,0% des personnes interrogées pour les besoins de l'enquête ont estimé que la corruption a progressé durant les 12 derniers mois. Le Niger est 124^{ème} avec un score de 31, bien loin de la moyenne. Les personnes interrogées qui ont avoué avoir eu recours à la corruption pour obtenir certaines prestations dans les services publics au cours des 12 derniers mois représentent 23,0%.

En matière de lutte contre la corruption, selon *Transparency International*, **le Sénégal** est toujours dans la zone rouge. En effet, l'indice de perception est resté stable depuis 2017 avec un score de 43/100 en 2021 (73^{ème} sur 180 pays) contre 44/100 en 2015 (44^{ème}). La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC 2020-2024), adoptée en 2021, vise à inverser la tendance observée.

En 2021, **le Togo** a enregistré une progression, gagnant un (01) point et six (06) places par rapport au dernier classement. En 2019, 57% des personnes enquêtées avaient estimé que la corruption avait augmenté et 32% avaient versé des pots de vin au niveau des services publics.

Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances

Les statistiques de l'UNICEF indiquent que près de la moitié des enfants africains de moins de cinq (05) ans ne sont pas enregistrés, mais les niveaux varient considérablement d'une région à une autre. Dans la zone UEMOA, la proportion d'enfants de moins de cinq (05) ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil est passée de 50,9% à 72,1% entre 2015 et 2021. Cette situation semble être une performance quand on sait qu'en Afrique, quatre (04) enfants sur dix (10) qui ne sont pas enregistrés vivent dans la partie Est du continent.

Au Bénin, la proportion d'enfants de moins de cinq (05) ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil a affiché une hausse de 0,7 point, passant de 84,8% en 2014 à 85,5% en 2017-2018.

L'amélioration de l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer à chaque individu la jouissance de ses droits et de produire des statistiques sociodémographiques utiles à la planification du développement est le credo du gouvernement du **Burkina Faso**. De 2018 à 2022, la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'état civil au Burkina Faso (SNEC) a permis de relever le taux d'enregistrement des naissances dans les délais légaux de deux mois de 45,53% à 49,09% et de faire passer le Rayon moyen d'accès théorique (RMAT) à un service d'état civil de 8,53 km à 7,43 km.

En Côte d'Ivoire, pour faciliter l'accès à l'état civil, un mécanisme de déclaration systématique des naissances via les services de maternité a été mis en place depuis 2019. Ainsi, la proportion d'enfants nés vivants dont une fiche de déclaration de naissance a été renseignée est de 76,8% en 2021. Concernant la proportion de fiches de déclaration de naissance renseignées et comportant les « informations nécessaires » pour l'attribution d'un numéro d'acte de naissance, elle s'est établie à 63,9%. Sur les 734 702 naissances vivantes enregistrées dans les établissements de santé en 2021, 360 544 ont les informations nécessaires pour l'établissement de leur acte de naissance soit 49,1%.

En Guinée Bissau, en 2019, moins de la moitié des enfants de moins de cinq (05) ans étaient enregistrés par une autorité d'état civil. La proportion de ces enfants enregistrés était de 46,0%. En outre, des défis sont aussi liés au processus d'enregistrement qui impose l'identification des parents de l'enfant. Dans certains cas, comme quand les enfants sont nés avec des malformations, les parents sont réticents à accepter cette responsabilité et optent donc pour ne pas faire enregistrer du tout leur enfant.

Au Mali, au terme de l'exercice 2021, un taux satisfaisant d'enregistrement des naissances de 87,0% contre 79,0% en 2020, grâce aux dispositions prises dans toutes les régions en vue d'assurer la fonctionnalité de tous les centres d'état civil et la promotion de l'adhésion des populations à l'enregistrement systématique des faits d'état civil. Ce taux était de 68,8% en 2017, puis il a augmenté en 2018 pour se situer à 70,0% et ensuite à 64,0% en 2019, soit une diminution de 4,7 points de pourcentage entre 2017 et 2019.

Au Niger, le taux de déclaration des naissances dans les délais est passé de 53,5% en 2020 à 54,9% en 2021 marquant ainsi une légère amélioration.

Au Sénégal, en matière d'état civil, le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil a progressé et se situe à 78,7% en 2019 contre 68,0%

en 2014. Pour généraliser l'enregistrement des faits d'état civil, il est nécessaire de moderniser le système de gestion de l'état civil, d'intensifier l'information des populations sur l'enregistrement à l'état civil et d'améliorer l'interopérabilité entre le secteur de la santé et l'état civil.

Au Togo, dans le souci de garantir à tous une identité juridique, le Gouvernement a institué la gratuité de la délivrance des actes de naissance sur le territoire national depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette mesure vise à contribuer à l'enregistrement systématique des naissances dans les centres d'état civil et à renforcer la protection sociale des bénéficiaires. Le taux d'enregistrement des naissances était de 83,0% en 2021.



ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

La riposte à la pandémie a entraîné une hausse généralisée des niveaux d'endettement dans le monde. Cette situation s'est aggravée par la hausse des prix. Une réponse mondiale à la crise est donc nécessaire. Dans cette recherche de solution planétaire, 66,0 % de la population mondiale a accès à internet, mais ce chiffre cache des disparités.

Enfin pour faciliter le suivi des ODD, la disponibilité des statistiques est un préalable nécessaire sur lequel l'ensemble des acteurs doit réfléchir.

Cible. 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Au Bénin, en matière de mobilisation de ressources financières supplémentaires, le mapping des PTF a été réalisé en lien avec les ODD. Par ailleurs, pour assurer une exhaustivité des informations relatives à l'aide publique, le Gouvernement a mis en place un système d'information orienté Web pour la collecte et l'analyse des données relatives à l'aide au développement.

Par ailleurs, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2022 de la CNUCED, les entrées d'IDE sont passées de 174 millions USD en 2020 à 242 millions USD en 2021, suite à la reprise post-pandémie de Covid-19. Le stock d'IDE a atteint 2 845 milliards de dollars fin 2021.

Les transferts de fonds des migrants béninois étaient estimés à 198 milliards FCFA en 2019, fluctuant autour de 2,30%, en moyenne, du PIB depuis 2015.

Au Burkina Faso, la mobilisation des ressources extérieures a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 8,1% de 2016 à 2021. En effet, le montant total de l'APD est passé de 649,31 milliards de FCFA (1 095 millions USD) en 2016 à 1 203,16 milliards de FCFA (2 169,70 millions USD) en 2021, soit un flux annuel moyen de 884,78 milliards de FCFA (1 414,07 millions USD). L'évolution de l'APD au cours de cette période a été caractérisée par une dynamique croissante avec, toutefois, un ralentissement en 2021. L'APD rapportée au PIB a enregistré un taux moyen de 9,7% sur la période, avec une croissance soutenue. Elle est passée de 8,3% en 2016 à 12% en 2020, avant de revenir à 10% en 2021.

Les transferts de fonds des burkinabè de l'extérieur constituent une source importante de revenu pour les ménages, mais aussi pour l'investissement productif. Sur la période 2016-2022, le montant cumulé s'est chiffré à 1 752,4 milliards de FCFA, avec un accroissement annuel moyen de 4,7%. La plus forte variation (+11,0%) a été enregistrée entre 2019 et 2020. L'augmentation des envois des fonds, au cours de ces trois dernières années, pourrait s'expliquer par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie de COVID-19 qui ont amené les travailleurs migrants utiliser, de plus en plus, les circuits formels de transfert. En pourcentage du PIB, les envois de fonds de migrants sont ressortis à de 2,6%, en moyenne annuelle, sur la période 2016-2022.

En Côte d'Ivoire, la création d'un environnement des affaires propice à l'attractivité de financements extérieurs, en particulier des Investissements Directs Etrangers (IDE), a été au cœur de l'action publique, ces dernières années. Les agréments à l'investissement se sont situés à 742 milliards de FCFA (dont 357 milliards de FCFA d'IDE) en 2021, contre 632 en 2020. Il est à relever qu'au niveau de la région ouest africaine, la Côte d'Ivoire est la principale destination de ces investissements dans la zone UEMOA, avec 25,8% des capitaux. Cependant, à l'échelle des 16 pays de la CEDEAO, le pays ne représente que 5% des flux entrant dans la zone.

Les dépenses d'investissement public exécutées se sont élevées à 2 161,9 milliards FCFA à fin décembre 2021, correspondant à un taux d'absorption de 83,0% par rapport aux dotations budgétaires annuelles. Elles ont été financées à 56,9% sur les ressources intérieures et 43,1% sur les ressources extérieures. Quant aux dépenses d'investissement réalisées sur ressources extérieures en 2021, elles sont évaluées à 932,4 milliards de FCFA, contre un objectif de 965,9 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,5%. Elles ont permis la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures routières, entre autres : (i) la réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny ; (ii) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord; (iii) la sauvegarde et le développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié ; (iv) l'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët ; (v) la construction de quatre (04) stades en vue de l'organisation de la CAN 2023 ; (vi) la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan; (vii) la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro ; (viii) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan ; et (ix) la réalisation des projets d'approvisionnement en eau potable de plusieurs localités.

La Guinée Bissau reçoit régulièrement des flux d'IDE, mais ceux-ci sont de niveaux relativement faibles. Les IDE reçus, qui étaient de 18,6 millions USD en 2015, ont baissé pour atteindre 15,7 millions USD en 2017, avant de faire un bond vers 30,6 millions en 2019. Les transferts des migrants vers la Guinée-Bissau sont importants pour l'économie du pays. En proportion du PIB, le niveau le plus bas était observé en 2016 à 4,8%, puis une tendance croissance a été observée jusqu'en 2019 où les transferts des migrants représentaient 10,5% du PIB. En 2020, cette proportion était de 8,6%.

Le Mali bénéficie de l'accompagnement de la communauté internationale pour financer ses politiques et stratégies de développement. Selon le dernier Cadre des ressources externes à moyen terme (CRMT), l'APD du Mali est passée de 873,5 milliards de FCFA en 2018 à 695,3 milliards de FCFA en 2021. L'APD rapportée au budget national est passée de 35,5% à 52,1% de 2017 à 2019, avant de chuter à 28,9% en 2021. En prévision, l'APD était attendue à 425,9 milliards en 2022. Depuis 2019, une chute de l'APD a été observée au Mali et le pays a pu mobiliser 803,8 milliards de FCFA en 2020, contre seulement 695,3 milliards en 2021. Le ratio IDE/PIB est ressorti, en moyenne, à 3,2% entre 2017 et 2021. Il était attendu à 3,0% en 2022.

Les données sur la coopération Sud-Sud ne sont pas disponibles et l'analyse y relative est faite sur la base des dépenses publiques et prêts nets pour traduire la prise en charges de celles-ci par l'APD. Les transferts de fonds des migrants restent dans une dynamique d'augmentation, sauf pour l'année 2019 où il y a eu une contraction des transferts qui sont passés de 439,5 milliards en 2018 à 433,1 milliards en 2019, avant d'atteindre 516,6 milliards en 2021 soit 4,9% du PIB.

Au Niger, la proportion des IDE sur le budget national a connu une amélioration, passant ainsi de 25,1% en 2020 à 28,1% en 2021. Elle avait affiché une baisse entre 2017 et 2018, passant de 27,2% à 23,8%, avant de prendre une tendance haussière jusqu'en 2021.

En proportion du PIB, le volume des envois de fonds de travailleurs migrants s'est affiché en progression, passant de 1,8% en 2015 à 3,8% en 2021. La proportion des envois de fonds en pourcentage du PIB a légèrement chuté entre 2015 et 2016, avant de croître constamment jusqu'en 2019. Cette croissance linéaire entre 2016 et 2019 s'explique principalement, d'une part, par la réduction des coûts de transferts, induite par la multiplication et l'extension

progressive des agences privées de transferts de fonds et, d'autre part, par l'amélioration de l'environnement des affaires.

Au Sénégal, l'évaluation des flux d'APD du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE montre une augmentation de 28,6%, entre 2015 et 2019, soit une augmentation de 18,7 milliards de FCFA. Toutefois, l'APD a connu une progression de plus de 100% entre 2019 et 2020, du fait de l'augmentation des dons programmes accordés aux pays en développement pour atténuer l'impact de la crise liée à la pandémie de COVID-19.

Le Sénégal mène une politique active pour encourager les entrées d'IDE pour le financement de ses infrastructures. Dans ce cadre, l'État sénégalais a amélioré son climat des affaires au regard des meilleures pratiques mondiales, se classant au 123^{ème} rang en 2019 (+20 places par rapport à 2015). Ainsi, le volume d'IDE entrants en pourcentage du budget a connu une hausse entre 2015 et 2020. En effet, les flux d'IDE entrants ont connu une hausse de 262,5% sur la période 2015 et 2020, liée, en partie, aux investissements consentis dans le secteur de l'énergie. Ils se sont établis à 840,10 milliards de FCFA en 2020, contre 231,73 milliards de FCFA en 2015.

En 2021, le volume des envois de fonds des travailleurs migrants s'est élevé à 1 622,88 milliards de FCFA (10,3% du PIB), contre 1 335,98 milliards en 2020 (9,5% du PIB). Ces envois de fonds représentaient 9,2% du PIB en 2015, soit une progression globale de 1,4% sur la période. Les principaux pays de provenance des envois de fonds sont la France, l'Italie, et l'Espagne. L'essentiel des transferts de fonds effectués par les émigrés est destiné à la consommation des ménages. Le défi est de les orienter principalement vers l'investissement productif.

Au Togo, pour renforcer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des ODD, le gouvernement a entrepris des actions visant l'attraction des ressources externes, l'amélioration de la gouvernance en matière de mobilisation des partenariats, le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la mobilisation des ressources et l'amélioration de l'efficacité de la mobilisation, ainsi que la gestion des ressources mobilisées. Dans cette dynamique, le Togo a eu recours aux investissements privés nationaux et aux investissements directs étrangers (IDE), aux partenariats public-privé (PPP), etc. Selon le Rapport 2022 sur l'investissement dans le monde de la CNUCED, les flux d'IDE vers le Togo ont rebondi à 130 millions USD en 2021, après des entrées nettes négatives d'IDE de 59 millions USD en 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le stock d'IDE s'élevait à 1,91 milliard USD en 2021. Les envois de fonds des travailleurs migrants ont augmenté, en moyenne, de 16,22% entre 2015 et 2020, s'établissant à 433,2 milliards FCFA.

Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie, à l'innovation, à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Le nombre d'abonnements à une connexion à internet à haut débit fixe en Afrique a progressé de 0,4 pour 100 habitants en 2015 à 0,6 pour 100 habitants en 2021, bien en deçà de la moyenne mondiale qui se situait à 16,7 abonnements pour 100 habitants en 2021. Dans la zone UEMOA ce taux a été estimé à 0,6% en 2021.

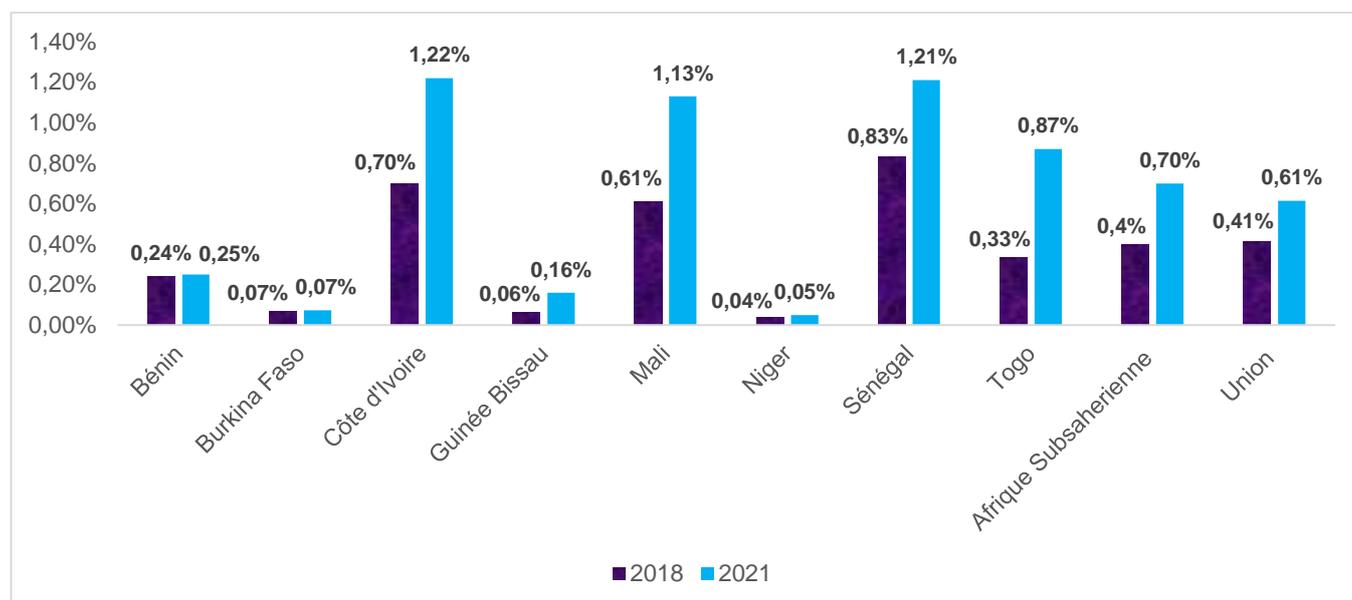
L'abonnement à une connexion haut débit demeure toujours faible, notamment en raison des coûts de connexion, de la faible vitesse de connexion, du niveau d'instruction des populations, du manque de sources d'énergie dans les zones rurales, etc.

Au Bénin, le parc d'abonnés à la téléphonie fixe est passé de 35 917 en 2019 à 32 386 en 2020, soit une baisse de 9,8%. La pénétration téléphonique fixe a été évaluée à 0,3% en 2020. Le

nombre d'abonnements à une connexion à l'internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passé de 0,20 en 2016 à 0,25 en 2020.

En Côte d'Ivoire, la proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passée de 0,6% en 2017 à 1,2% en 2021. La stratégie de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte de cette cible (2% en 2025), repose sur le renforcement des infrastructures de la poste et des TIC pour la fourniture de services de qualité et la prise de mesures visant à favoriser un coût d'accès accessible pour une grande majorité de la population.

Graphique 16 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants dans l'Union



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

En Guinée Bissau, il y a relativement peu de souscriptions à l'Internet haut débit fixe. En 2019, il y avait seulement six (06) abonnements pour 100 000 habitants.

Au Mali, le pourcentage d'abonnés à une connexion à l'Internet à haut débit fixe, bien que très faible, est en progression continue de 2017 à 2020 avec une légère contraction de 0,06% (de 1,19% à 1,13%) entre 2020 et 2021, liée à la résiliation de certaines lignes. Le parc téléphonique global (mobile et fixe) à fin 2021 s'élève à 25 177 577 abonnés, contre 25 597 236 en 2020, soit une contraction de 1,64% relative à la résiliation. Ce parc se répartit par type de ligne comme suit : 24 896 503 abonnés mobiles et 281 074 abonnés fixes.

Au Niger, Le taux de pénétration en internet a connu une légère amélioration passant de 30,1% en 2020 à 31,2% en 2021 ; en lien avec la poursuite des investissements (fibres optiques) réalisés par les opérateurs publics et privés pour rendre disponible l'internet mobile et fixe aux populations. Par ailleurs, le projet de Parc des Technologies numériques (PTN), situé dans la commune de Diamniadio, sur une superficie de 25 hectares, est une réponse à une des préoccupations des acteurs du secteur.

Au Sénégal, le nombre d'abonnements à une connexion à l'internet à haut débit fixe pour 100 habitants a connu une progression entre 2015 et 2021, passant de 0,70 à 1,21. Sur le plan des infrastructures de télécommunications, d'importants investissements ont permis au Sénégal de disposer en 2021 de 14 500 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le projet Parc des Technologies numériques (PTN), situé dans la commune de Diamniadio sur une superficie de 25 hectares est une réponse à une des préoccupations des acteurs du secteur. En effet, ces infrastructures de base permettent de faciliter et de garantir l'essor d'activités numériques.

Au Togo, le taux de pénétration global (fixe et mobile), traduisant le rapport du nombre d'abonnés sur la population totale, est passé de 77,5% à 85,5% de 2016 à 2017, confirmant

toujours la tendance à la hausse observée ces dernières années. Le taux de pénétration du segment mobile a représenté 82,9% en 2017.

Le nombre d'abonnements à une connexion à l'internet à haut débit fixe pour 100 habitants est passé de 0,33% en 2018 à 0,64% en 2020, puis 0,87% en 2021.

Cible 17.8 faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Depuis 2012, la croissance annuelle des utilisateurs d'internet est de l'ordre de 8,6%. Suivant les données de l'UIT, l'Afrique reste moins connectée, bien que 40,0 % de sa population soit en ligne.

L'Europe est la région la plus connectée au monde, avec 89,0 % de sa population en ligne. Elle est suivie par l'Amérique avec plus de 80,0 % de la population en ligne. En Asie et dans le Pacifique, la pénétration d'Internet était de 61,0% en 2021.

Les Etats membres de l'Union ont enregistré une nette amélioration de l'accès aux TIC, surtout en milieu urbain. La proportion de la population utilisant l'Internet a été estimée à 37,9% en 2021, en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Au Bénin, le taux d'abonnement au haut-débit mobile a augmenté de 392% sur la période 2015-2019, et le taux d'utilisation d'internet a augmenté de 129% en cinq (05) ans. Pourtant, le Bénin reste en deçà du taux d'utilisation d'internet dans la sous-région, avec 25,8% d'utilisation, comparativement au taux moyen de 32,3% dans la CEDEAO, en 2020.

Au Burkina Faso, la proportion de la population utilisant internet est passée de 8,0% en 2015 à 25,7% en 2021.

En Côte d'Ivoire, le nombre d'abonnés à l'internet mobile est passé de 19 651 407 en 2020 à 21 784 106 en 2021, contre 18 000 000 prévus, soit un dépassement de la cible de 3 784 106 abonnés. Le nombre d'abonnés à l'internet fixe est passé de 261 692 en 2020 à 326 154 en 2021, contre 265 000 prévus. Ainsi, la proportion de la population de Côte d'Ivoire utilisant l'internet, qui était de 12% en 2013 et de 36% en 2016, a continué de s'améliorer, passant de 36,5% en 2019 à 45,43% en 2021.

Globalement, le taux de couverture national de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G, qui était respectivement de 94,72%, 92,25% et 56,92% en 2020, est passé à 94,92%, 92,45% et 57,93% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte de monnaie mobile a connu une hausse, passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021, soit 1 456 682 nouveaux abonnés.

Des difficultés existent et concernent la faible utilisation de l'internet par les populations en Côte d'Ivoire. De plus, le coût élevé de l'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage de l'internet par les populations.

En Guinée Bissau, l'utilisation générale de l'internet est croissante. Le pourcentage de ménages ayant accès à l'internet par le biais d'un dispositif quelconque à la maison, n'était que de 2,9% en 2018-2019, selon l'enquête MICS6.

Au **Mali**, la proportion de la population utilisant l'Internet s'est affichée en progression continue également de 2018 à 2021, avec des valeurs respectives de 30,36% et 45,48%. Le nombre d'utilisateurs internet s'élevait à 9 678 465 en 2021.

Selon l'enquête TIC 2018-2019, seuls **10,2% des Nigériens** utilisaient l'internet en 2018. Cette proportion était inégalement répartie selon le genre, d'une part, et la région de résidence, d'autre part. Ainsi, 12% des individus de sexe masculin utilisaient l'internet, contre 5,8% pour ceux de sexe féminin en 2019. La répartition selon la région montrait que Niamey affichait le taux d'utilisation de l'internet le plus élevé, avec 47,1%, tandis que le plus faible taux était enregistré à Zinder avec 3,2% des habitants qui y avaient recours en 2019.

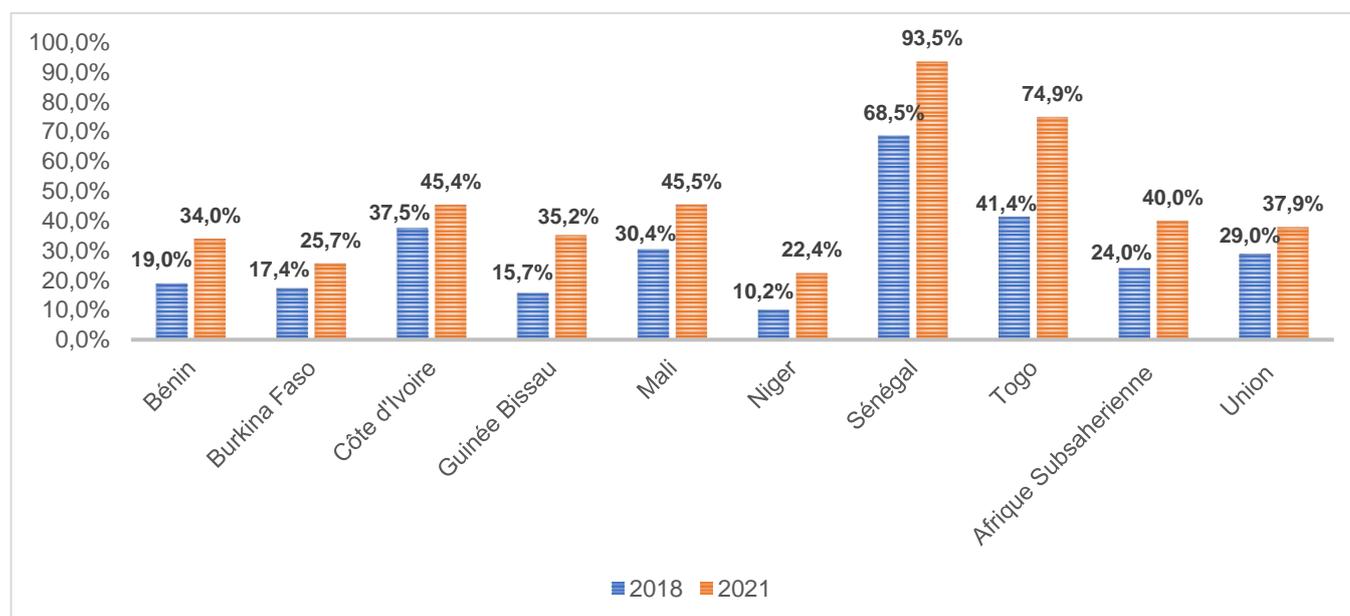
Il faut aussi noter que l'utilisation de l'internet est beaucoup plus élevée chez les populations de moins de 25 ans (11,9%), contre 1,5% pour des individus de 65 ans et plus.

Au **Sénégal**, le taux de pénétration de l'internet, qui a continué de progresser ces dernières années, se situait à 93,5% en 2021, contre 51,5% en 2015, expliqué par la hausse de 118% du nombre d'abonnés sur la période, et dépassant la cible fixée à 80%.

La proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie était, en 2021, respectivement de 98% pour la 2G ; 97% pour 3G ; 59% pour la 4G, contre, respectivement, 97%, 70% et 35% en 2018. La proportion de la population utilisant l'internet était de 74,9% en 2021 contre 41,4% en 2018.

Au Bénin, le taux d'abonnement au haut-débit mobile a augmenté de 392,0% sur la période 2015-2019, et le taux d'utilisation d'internet a augmenté de 129,0% en cinq ans. Pourtant, le Bénin reste en deçà du taux d'utilisation d'internet dans la sous-région, avec 25,8% d'utilisation, comparativement à 32,3% en moyenne dans la CEDEAO, en 2020.

Graphique 17: Proportion de la population de l'Union utilisant l'Internet



Source : Rapports-pays sur les ODD et revue documentaire.

Le Bénin fait partie des pays de la CEDEAO aux plus faibles taux d'abonnements au haut débit mobile, avec 21,4 abonnements pour 100 habitants en 2019. Ces constats témoignent à la fois des efforts et des besoins pour davantage tirer profit de la révolution numérique.

Au Burkina Faso, la proportion de la population utilisant Internet est passée de 8,0% à 25,7% sur la période sous revue. Le progrès entre 2020 et 2021 est de 18,9%.

En Côte d'Ivoire, le nombre d'abonnés à internet mobile est passé de 19 651 407 en 2020 à 21 784 106 en 2021 contre 18 000 000 prévus, soit un dépassement de la cible de 3 784 106 abonnés. Le nombre d'abonnés à internet fixe est passé de 261 692 en 2020 à 326 154 en 2021 contre 265 000 prévus. Ainsi, la proportion de la population de Côte d'Ivoire utilisant Internet qui était de 12% en 2013 et 36% en 2016, a continué de s'améliorer passant de 36,5% en 2019 à 45,4% en 2021.

Globalement, le taux de couverture nationale de la population en réseaux mobiles 2G, 3G et 4G qui était respectivement de 94,7%, 92,2% et 56,9% en 2020 est passé à 94,9%, 92,4% et 57,9% en 2021. Le nombre de personnes disposant d'un compte mobile money a connu une hausse, passant de 20 365 136 en 2020 à 21 821 818 en 2021, soit 1 456 682 nouveau abonnés.

Des difficultés existent et concernent la faible utilisation d'internet par les populations en Côte d'Ivoire. De plus, le coût élevé d'internet fixe haut débit ne facilite pas une progression rapide du taux d'usage d'internet par les populations.

En Guinée Bissau, l'utilisation générale d'internet est croissante. Le taux d'utilisation de l'internet par la population était de 3,5% en 2015, puis de 3,8% en 2016 et 3,9% en 2017. Le pourcentage de ménages ayant accès à l'Internet par le biais d'un dispositif quelconque à la maison, n'était que de 2,9% en 2018-2019, selon l'enquête MICS6.

Au Mali, la proportion de la population utilisant l'Internet est en progression continue également de 2018 à 2021 avec des valeurs respectives de 30,4% à 45,5%. Le nombre d'utilisateurs internet s'élève à 9 678 465 en 2021.

Selon l'enquête TIC 2018-2019, seuls 10,2% **des Nigériens** utilisaient l'internet en 2018. Cette proportion était inégalement répartie selon le genre, d'une part, et la région de résidence, d'autre part. En effet, 12,0% des individus de sexe masculin utilisaient internet, contre 5,8% pour ceux de sexe féminin en 2019. La répartition selon la région montrait que Niamey affichait le taux d'utilisation d'internet le plus élevé, avec 47,1%, tandis que le plus faible taux était enregistré à Zinder avec 3,2% des habitants qui y avaient recours en 2019.

Il faut aussi noter que l'utilisation de l'internet est beaucoup plus élevée chez les populations de moins de 25 ans (11,9%), contre 1,5% pour des individus de 65 ans et plus.

Au **Sénégal**, le taux de pénétration de l'internet, qui continue de progresser ces dernières années, se situe à 93,5% en 2021 contre 51,5% en 2015, expliqué par la hausse de 118,0% du nombre d'abonnés sur la période, et dépassant la cible fixée à 80,0%.

Au Togo, dans le domaine du numérique, le cadre juridique a été renforcé. La proportion de la population ayant accès en 2021 à un réseau mobile, par type de technologie est de 98% pour 2G ; 97,0% pour 3G ; 59% pour 4G contre respectivement 97,0%, 70,0% et 35,0% en 2018. La proportion de la population utilisant internet est de 74,2% en 2021 contre 41,3% en 2018.

5. Enseignements et recommandations

La zone UEMOA a traversé, depuis 2020, une succession de crises qui a obligé les Etats à faire preuve de résilience. Toutefois, les réponses de politique économique à la crise sanitaire ont impacté les finances publiques. Les plans de riposte et de relance de près de 5000 milliards ont pesé sur les finances publiques et fait évoluer les dettes de tous les Etats membres de l'Union. Par ailleurs, malgré cette lutte pour la mobilisation des ressources, de lourdes difficultés continuent de peser sur l'exécution budgétaire. Une exécution de 55,0% de l'ensemble des plans de riposte traduit une inefficacité budgétaire, même si des disparités existent entre Etats membres. La question de la qualité de la planification semble ressurgir.

Par ailleurs, les exécutions des plans de riposte et de relance ont relevé la nécessité d'effectuer des opérations en urgence, lesquelles ont pu augmenter les risques de mauvaise gouvernance. Au-delà de ces conclusions, la situation des ODD mérite une attention particulière. Les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté n'ont pas été significatifs dans tous les Etats membres et les conditions de vie des ménages demeurent une préoccupation pour tous les Etats membres de l'Union.

L'insécurité alimentaire a progressé de 54,2% en Afrique de l'Ouest en 2019, évaluée à 68,3% en 2020, et se situant au-dessus de la situation de l'Afrique de l'Est (65,3%). Dans la même tendance, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave a affiché une tendance haussière dans la zone UEMOA. Sur le plan sanitaire, au sein de l'Union, le taux de mortalité maternelle a replié de 441,9 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 à 305 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Toutefois, au-delà des chiffres, le système sanitaire a bénéficié des innovations technologiques.

Les Parlements nationaux ont vu évoluer la proportion de femmes. Selon cet indicateur, la zone UEMOA compte un des pays les plus performants au monde à travers le Sénégal (43,0%), classé au 4^e rang en Afrique et au 18^e rang mondial.

Sur le plan de l'éducation, malgré les progrès obtenus au niveau de l'accès, la qualité peine à évoluer. La pandémie a perturbé tout le système éducatif, mais a montré que le système devrait se moderniser, notamment à travers l'intégration de la technologie numérique.

Lors de la crise sanitaire, l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène a permis de sauver des vies humaines. Dans ce sens, les progrès engagés au sein de l'Union se traduisent par un taux d'accès à l'eau qui est passé de 65,7% à 82,1% sur la période sous revue, se situant ainsi au-dessus de la moyenne de la CEDEAO (70,8%). L'accès à l'électricité s'est amélioré, mais le rythme dans le monde rural reste lent.

Les inégalités ne réduisent pas assez vite et les questions climatiques sont au cœur de l'actualité.

La situation des ODD a révélé des progrès accomplis grâce à la mise en œuvre des plans de riposte et de relance. Mais, elle a également mis en lumière des défis majeurs, notamment l'amélioration du processus de planification y compris la mise à disposition des statistiques.

Il faut également révéler toute l'importance pour les Etats membres de constituer un espace budgétaire suffisant en période d'accalmie, cela facilitant la conduite de politiques contracycliques, notamment en cas de tensions sur les marchés.

Par ailleurs, il est nécessaire que les Autorités en charge de la gestion des produits alimentaires dans la sous-région coordonnent leurs interventions, par exemple, à travers des restrictions sur les exportations de produits alimentaires. Enfin, la pauvreté et les inégalités restent un défi majeur en Afrique, d'où l'importance de définir des mécanismes de redistributions adéquats.

Au regard de ces principaux constats, plusieurs recommandations peuvent être formulées à l'endroit des autorités publiques nationales et régionales. Il s'agit de :

- améliorer les documents programmatiques en y intégrant des plans de contingence ;
- poursuivre le renforcement du système d'information statistiques, notamment la production des données désagrégées afin que personne ne soit laissé de côté ;
- poursuivre les efforts de consolidation budgétaire, en particulier à travers un accent accru sur l'efficacité des dépenses publiques ;
- améliorer la gestion des produits alimentaires dans la sous-région ;
- renforcer le programme d'assistance aux personnes à besoins spécifiques, visant à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap et à l'amélioration de leur accès aux services sociaux de base ;
- renforcer les programmes de promotion de l'accès des populations rurales à l'eau potable, à l'électricité et aux routes ;
- renforcer la résilience des économies à travers la diversification économique ; et
- mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques qui contribue au renforcement du système de protection des populations pauvres et vulnérables.

Bibliographie

1. Rapport National de suivi de la Mise en œuvre du Plan National de Développement/Stratégie de réduction de la Pauvreté (PND/SRP) axé sur les ODD, EDITION 2020, Octobre 2021. Bénin.
2. Rapport National de mise en œuvre des ODD 2020 : « Conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur la mise en œuvre des ODD », Décembre 2021. Burkina Faso.
3. Rapport National de Mise en Œuvre du PND axé sur les ODD. Novembre 2021. Côte d'Ivoire.
4. Relatório Nacional de Seguimento de implementação do Plano Nacional de Desenvolvimento Alinhado com os Objetivos de Desenvolvimento Sustentável (ODS). Décembre 2021. Guinée Bissau.
5. Rapport régional UEMOA 2021 de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Mars 2022. Mali.
6. Rapport de suivi du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 axé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), Mars 2022. Niger.
7. Rapport 2021 du Togo sur le suivi du PND axé sur les ODD. Février 2022. Togo
8. Objectifs de Développement Durable, Etat d'avancement de la mise en œuvre en 2020. Sénégal. Décembre 2021.
9. Feuille de Route (FDR) 2020 du Togo.
10. Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM). Rapport préliminaire de synthèse régionale. Commission de l'UEMOA, Juillet 2020.
11. Rapport sur la surveillance multilatérale, Juin 2022.
12. Rapport régional de suivi des Plans nationaux de développement ou Stratégies de réduction de la pauvreté axé sur les Objectifs de développement durable. Première édition. DPE/Commission de l'UEMOA, Mai 2020.
13. Rapport régional de suivi des Plans nationaux de développement ou Stratégies de réduction de la pauvreté axé sur les Objectifs de développement durable. Deuxième édition. DPE/Commission de l'UEMOA, juin 2021.
14. Rapport Economique sur l'Afrique 2021 : Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité pendant la pandémie de Covid 19, CEA, Mai 2022.
15. Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, 2021. UNICEF, PAM, FIDA, OMS, FAO.
16. Rapport sur le développement industriel 2022 : l'Avenir de l'industrialisation dans le monde post pandémie ; CNUCED.
17. Impact probable du Covid-19 sur la réalisation de l'ODD 8, OIT, Février 2021.
18. Suivi sur les Impacts de la Covid-19 en Afrique de l'Ouest ; CEDEAO, PAM, CEA, Août 2021.
19. Kwami Ossadzifo Wonyra, Tomgouani Lanie et Yacobou Sanoussi : Effets Potentiels de Court-terme de la Pandémie de la Covid-19 sur la Pauvreté dans les Pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Mars 2021
20. Zara Ahmed & Al. The Covid-19 Outbreak: Potential Fallout for Sexual and Reproductive Health and Rights, Kwame et al. Contraception and Reproductive Medicine (2022) 7:1 <https://doi.org/10.1186/s40834-022-00167-y>
21. Etude nationale sur l'évaluation des indicateurs socio-économiques et démographiques du Niger, 2015
22. Rapport de Synthèse 2018 sur l'ODD 6, UN-Water, 2018.
23. African industrial competitiveness report : An overview of the manufacturing industry in the region", Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), novembre 2020, unido.org.

Annexe I : Synthèse de l'évolution des ODD

Etats membres	ODD1			ODD2			ODD3			ODD4			ODD5		
	Incidence de la pauvreté (%)			Prévalence de la sous-alimentation (%)			Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)			Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)			Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)		
	2015	2018	2022	2015/2016	2018	2020/2022	2015	2018	2022	2015	2018	2022	2015	2018	2022
BENIN	39,3	38,5***	36,2	8,3	10,4***	7,4	77,2	77,8	80,8	116,2	110,8	117,43	8,4	8,4	7,2
BURKINA FASO	40,1	36,2	43,2*	12	12,7	18	83,4	83,1	95,1	83,7	90,7	85,8	13,3	14,2*	16,9
COTE D'IVOIRE	44,4	39,4	37,5*	12,6	10,6	7,6	59,4	64,1	93,0	95,4	104,6	101,1*	10,6	11,4	13,4
GUINEE BISSAU	48,7	47,7	50,5*	18,46	30,8	ND	45	53,8	ND	ND	124,1	116,6*	14,0	11,8	13,7*
MALI	ND	42,1	45,5*	19,1	18,6	15,4*	30,81	38,1	45,1*	68,7	76,5	79*	9,5	9,5	29,7*
NIGER	ND	40,8	41,2*	12,4	10,9	14,2*	39,7	35,4	44*	74,6	70,6	68,3*	14,6	16,9	31,1*
SENEGAL	42,8	37,8	37,5*	9,8	7,4	7,4*	59	74,2	97,2	85,1	86,4	84,0*	47,5	41,8	43,3
TOGO	55,1	45,5	45,5*	20,0	21,2	20,4*	57,2	50,5	50,5*	93,8	-	94,3*	18,7	17,6	18,7*
UEMOA	ND	ND	ND	13,4	12,7	11,9	56,9	61,07	67,2*	88,4	91,8	89,5*	17,1	16,8	21,2*

Note : (*) = 2021 ; (**) = 2020 ; (***) = 2019

LEGENDE

Repli	Amélioration	Stabilité
-------	--------------	-----------

	ODD6			ODD7			ODD8			ODD9			ODD16		
	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (%)			Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)			Taux de croissance du PIB à prix constant per capita (%)			Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)			Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)		
	2015	2018	2022	2015	2018	2022	2015	2018	2022	2015	2018	2022	2015	2018	2022
BENIN	38,2	65,4	71,2	33,7	34,5	56,5	-1,0	3,8	3,4	10,0	10,8	9,7*	69,1	57,5	57,1
BURKINA FASO	71,9	74,0	76,3	ND	45,2	63,79*	0,7	3,6	-1,4	11,7	9,8	8,8	43,0	37,0	36,0*
COTE D'IVOIRE	78,0	82,0	84,0*	80,0	94	98,6*	7,4	2,2	4,0	10,8	14,2	9,4*	49,3	33,8	22,0
GUINEE BISSAU	ND	60,0	ND	20,1	37,5	ND	4,7	1,4	2,0	8,9	9,4	8,7	ND	ND	ND
MALI	65,3	68,8	70,9	36,0	48	53,6	3,1	1,4	0,2	6,1	5,9	6,7	55,1	49,3	67,6
NIGER	6,6	6,6	10,2	11,0	12,93	17,98	0,8	3,2	7,7	7,6	7,5	7,6	59,8	61,4	64,4
SENEGAL	92,2	95,4	97,0	62,0	69,5	86,0	3,2	3,3	1,3	17,8	20,3	15,1	45,6	41,9	45,5*
TOGO	50,0	68,5	61,53	48,3	53	58,1*	3,2	2,2	3,2	14,2	-	14,4**	64,16	-	59,8*
UEMOA	65,7	70,8	82,1*	44,3	55,6	57,3	3,5	3,3	3,2	10,0	11,6	13,2**	52,6	46,6	49,2*

Note : : (*) = 2021 ; (**) = 2020 ; (***) = 2019. Les ODD 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ne sont pas priorisés dans tous Etats membres. Il n'a donc pas été possible de calculer des indicateurs régionaux pour ces objectifs.

LEGENDE

Repli	Amélioration	Stabilité
-------	--------------	-----------

Etats membres	ODD17		
	Proportion de la population utilisant l'Internet (%)		
	2015	2018	2022
BENIN	11,3	19,0	34,0*
BURKINA FASO	8,0	17,4	25,7*
COTE D'IVOIRE	16,7	37,5	45,4*
GUINEE BISSAU	6,1	15,7	35,2
MALI	18,0	30,4	45,5
NIGER	2,8	10,2	22,4
SENEGAL	51,5	68,5	93,5*
TOGO	7,1	41,4	74,9
UEMOA	16,4	30,7	37,9*

LEGENDE

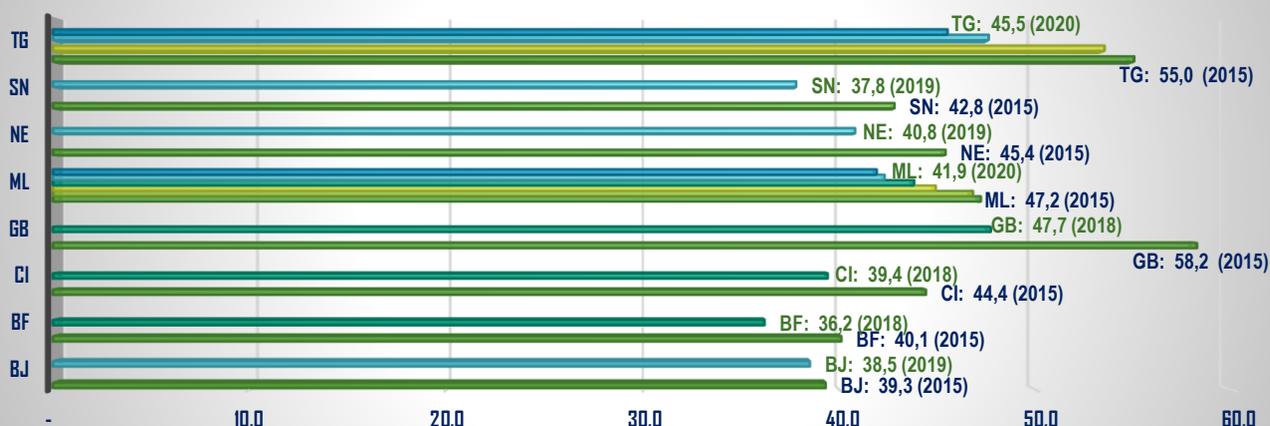
Repli	Amélioration	Stabilité
-------	--------------	-----------

ANNEXE II : EVOLUTION DES ODD DANS L'UEMOA

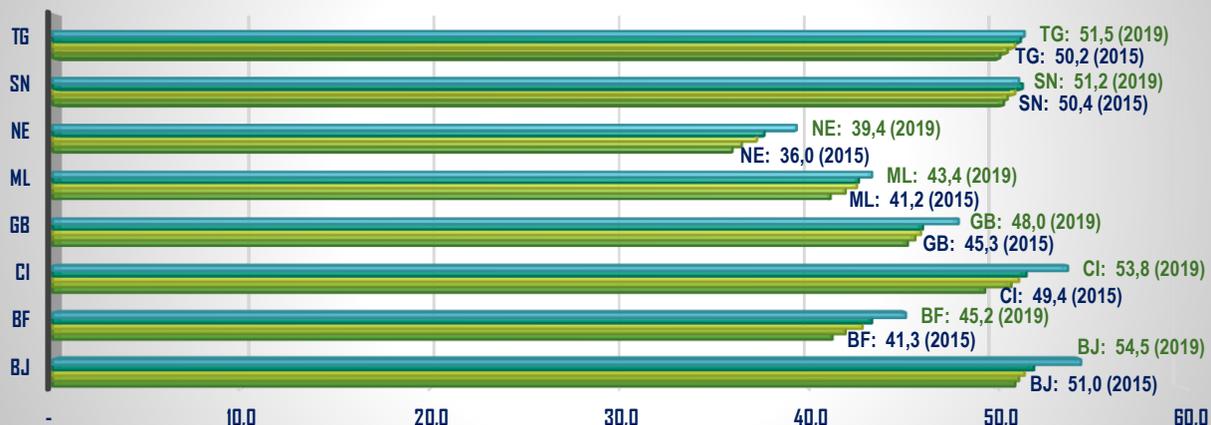


ODD 1 : PAS DE PAUVRETE

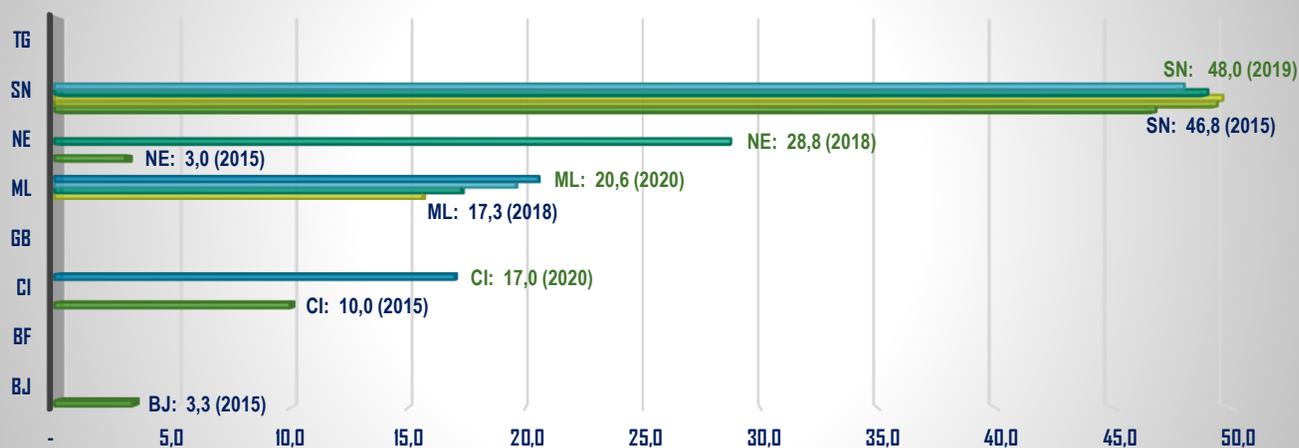
ODD 1.2.1 : Incidence la pauvreté (en %)



ODD 1.2.2 : Indice de la pauvreté sous toutes les formes (monétaire et non monétaire); (%)



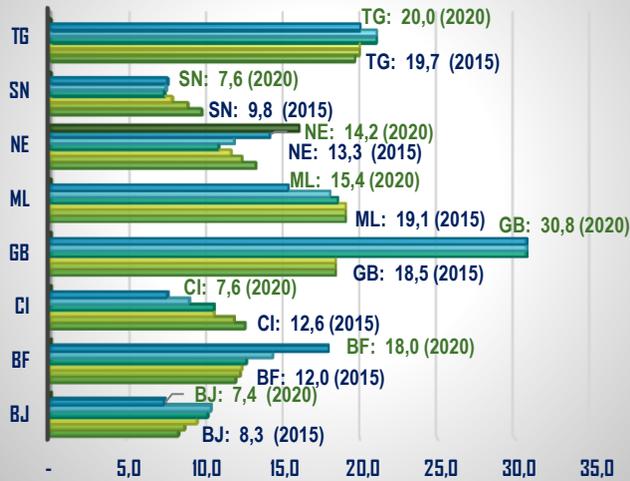
ODD 1.3.1: Proportion de la population bénéficiant des système de protection sociale (%)



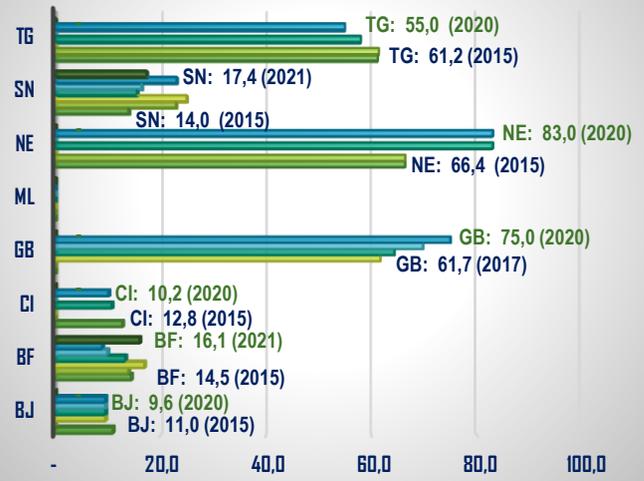


ODD 2 : FAIM « ZERO »

ODD 1.2.1 : Prévalence de la sous-alimentation (en %)



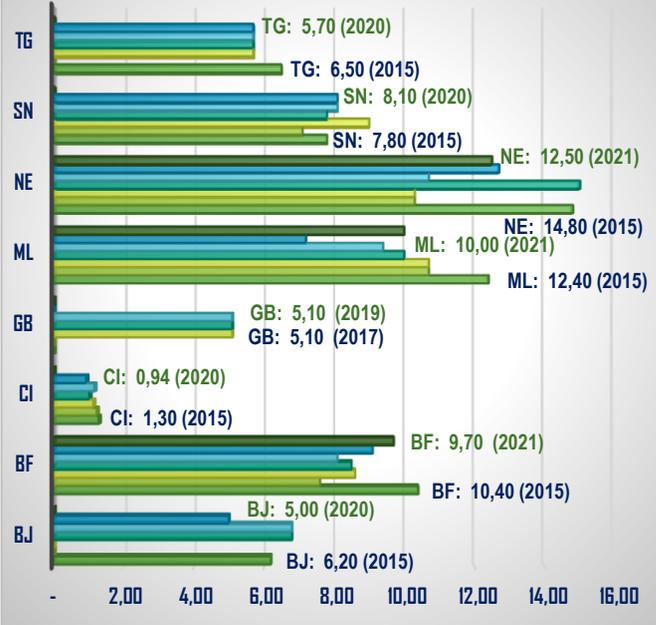
ODD 2.1.2 : Incidence de la pauvreté alimentaire (en %)



ODD 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance

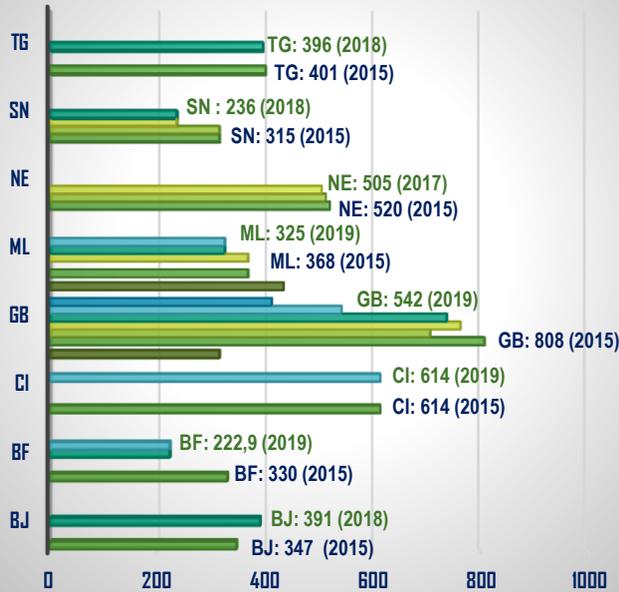


ODD 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition aigue (en %)



ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

ODD 3.1.1: Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)



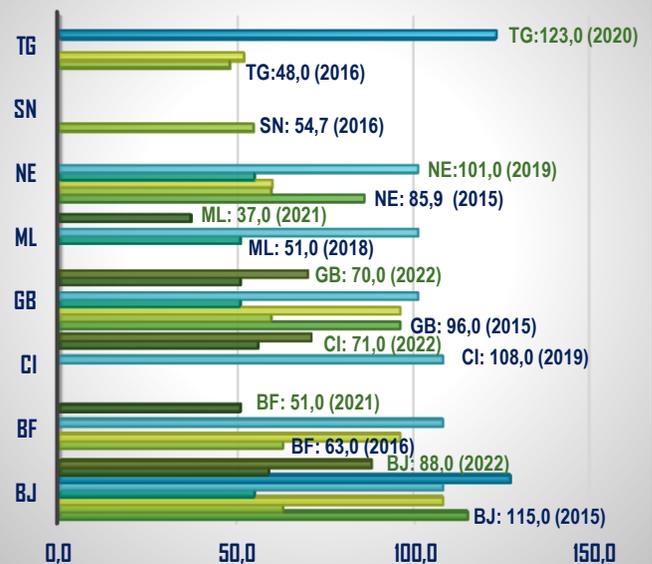
ODD 3.1.2: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en %)



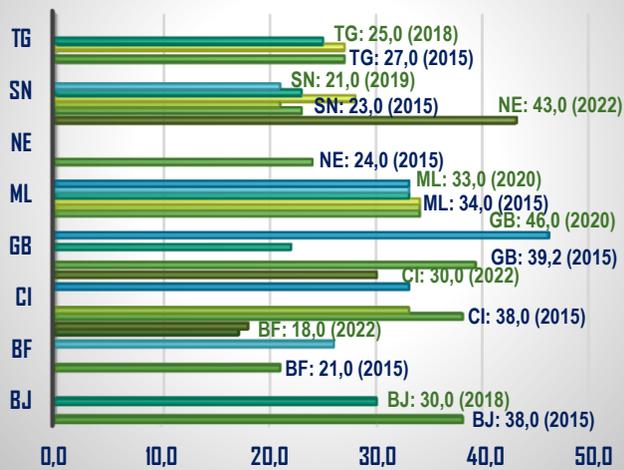
ODD 3.1.3: Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4); (en %)



ODD 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 enfants)



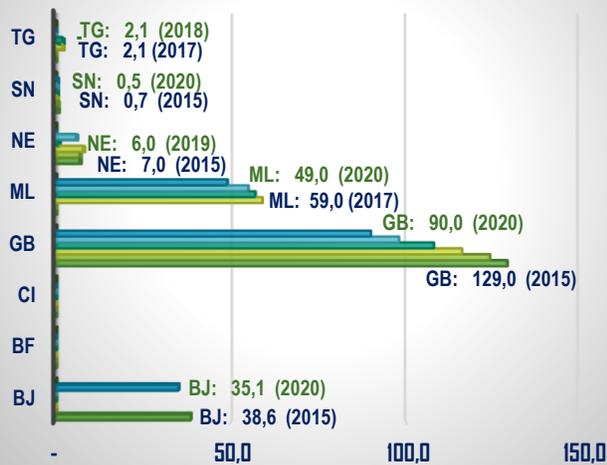
ODD 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale (pour 1000 enfants pris à la naissance)



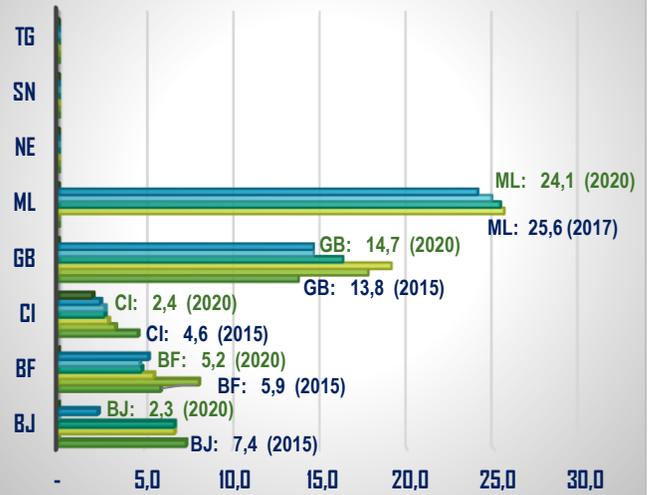
ODD 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète (en %)



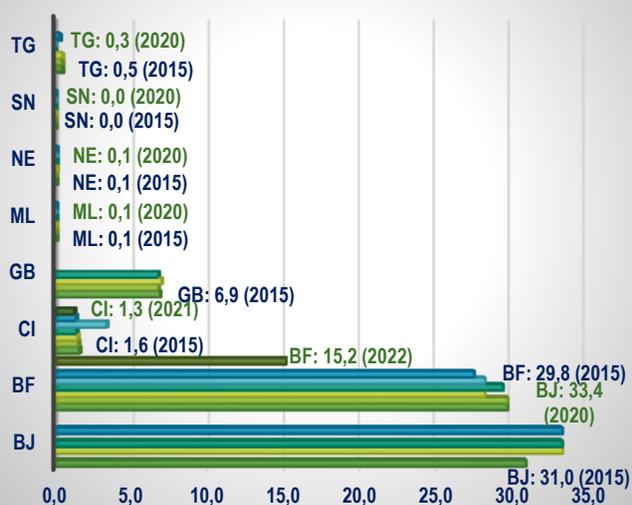
ODD 3.3.1: Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives



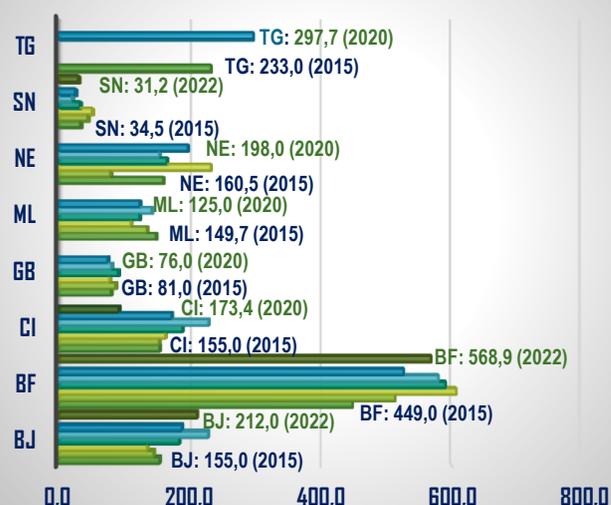
ODD 3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (en %)



ODD 3.3.3 : Incidence de la tuberculose (pour 1000 habitants)



ODD 3.3.4 : Taux de mortalité néonatale (pour 1000 enfants pris à la naissance)





ODD 4 : EDUCATION DE QUALITE

ODD 4.1.2 : Taux brut de scolarisation dans le primaire



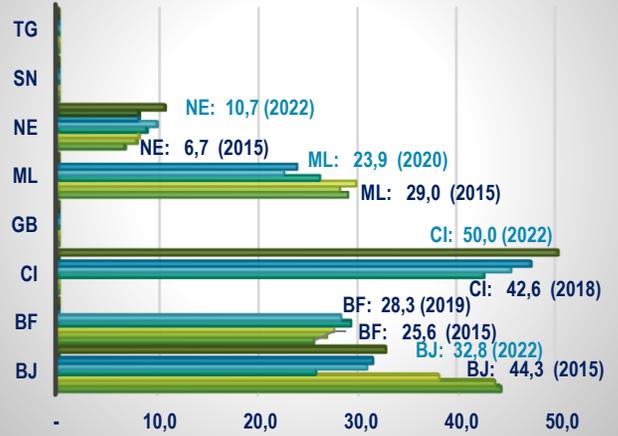
ODD 4.1.3 : Taux net de scolarisation dans le primaire



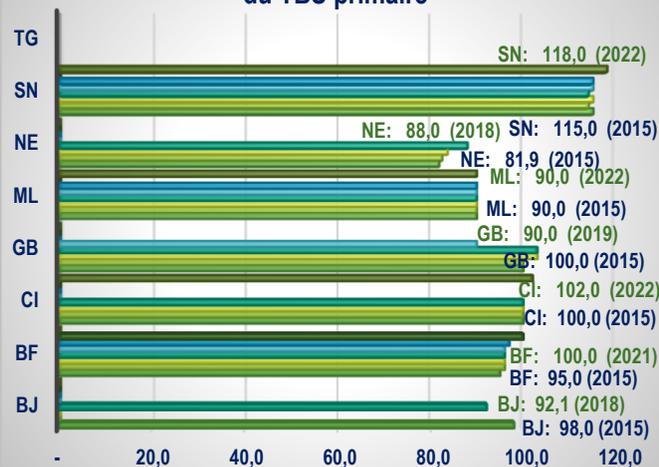
ODD 4.1.5 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire



ODD 4.1.6 : Taux net de scolarisation dans le secondaire



ODD 4.5.1 : Indice de parité (filles/garçons) du TBS primaire



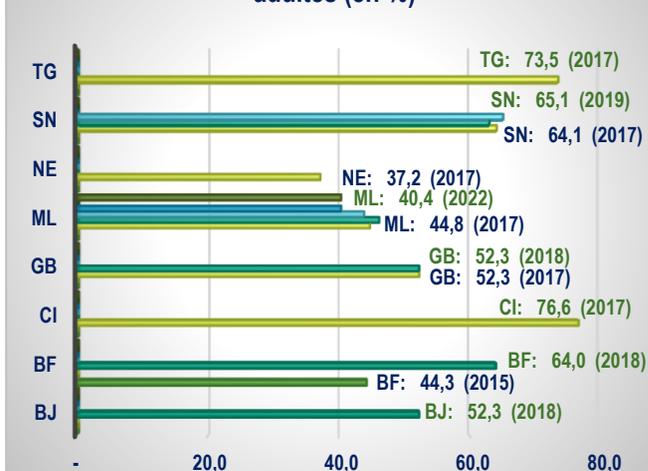
ODD 4.5.2 : Indice de parité (filles/garçons) du TBS secondaire



ODD 4.5.4 : Indice de parité (filles/garçons) des étudiants

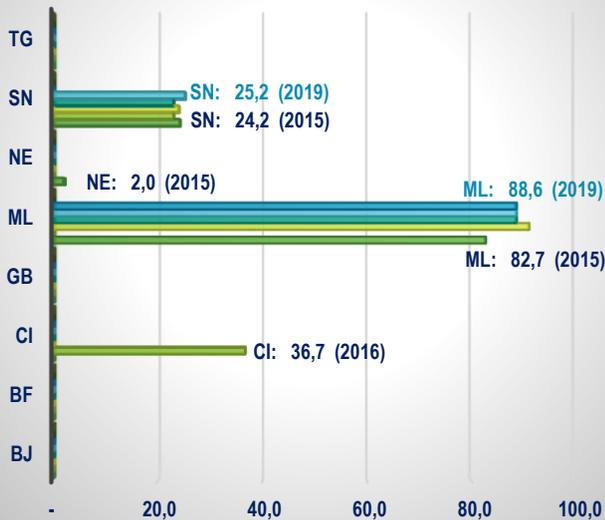


ODD 4.6.1 : Taux d'alphabétisation des adultes (en %)



ODD 5 : EGALITE ENTRE LES SEXES

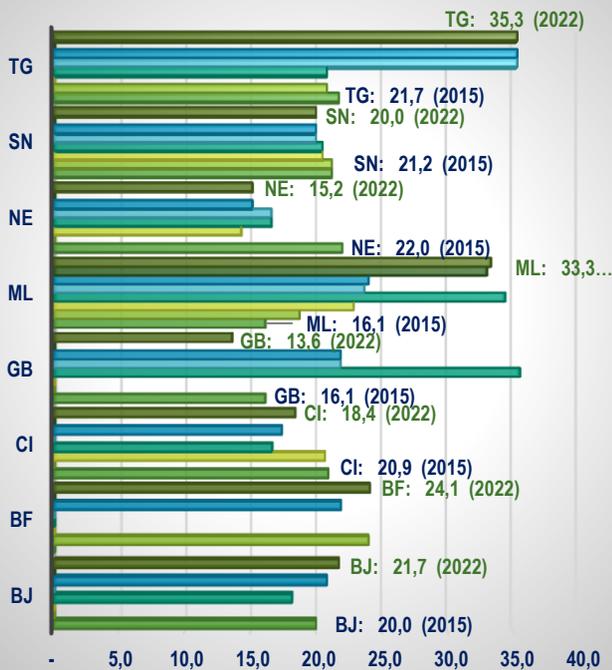
ODD 5.3.2: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge (en %)



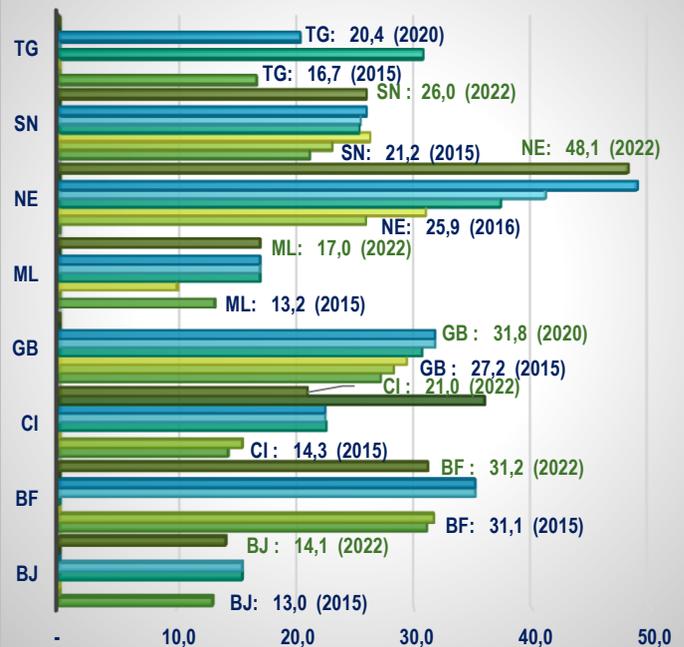
ODD 5.5.1: Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en %)



ODD 5.5.2: Proportion de femmes ministres (en %)



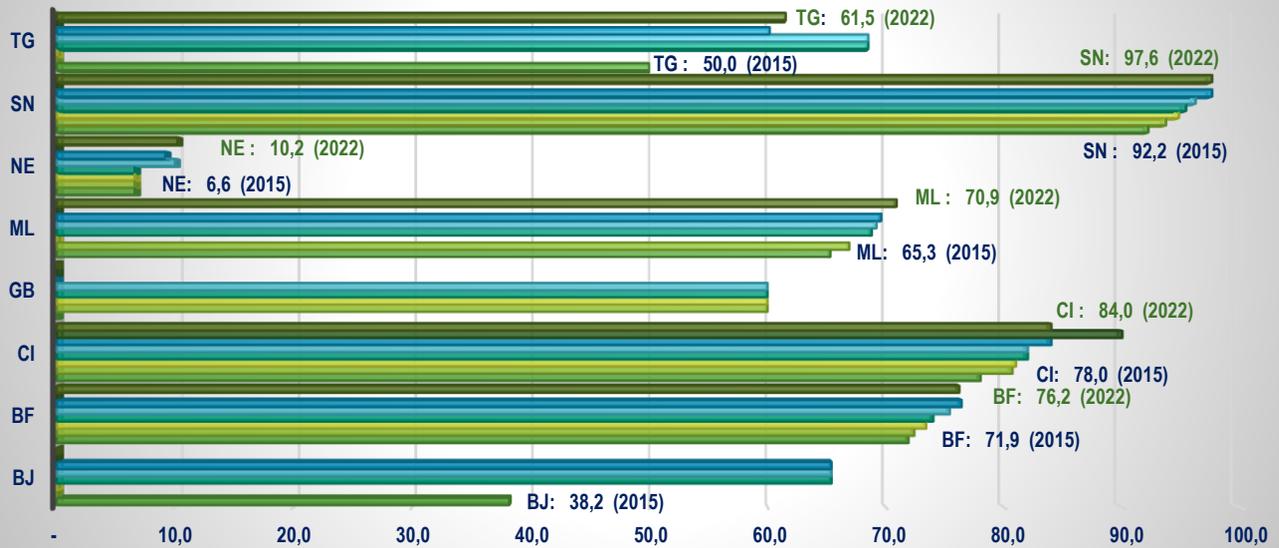
5.6.1 Taux de prévalence de la contraception (en %)



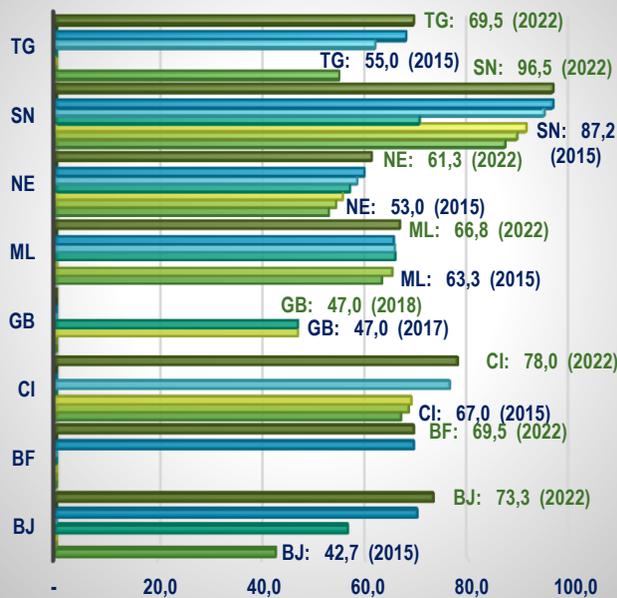


ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

ODD 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (en %)



ODD 6.1.2 : Taux de desserte en eau potable en milieu rural (en %)



ODD 6.1.3 : Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (en %)



ODD 7 : ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

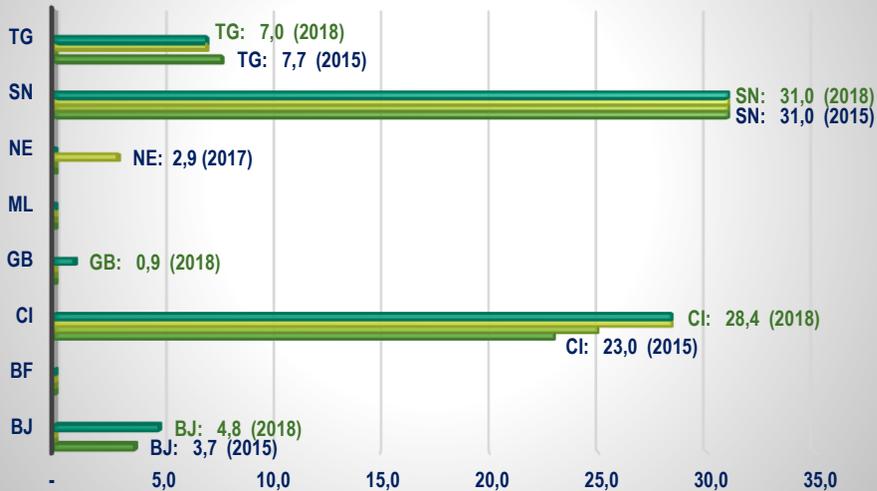
ODD 7.1.1 : Taux de 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité en eau potable en milieu urbain (en %)



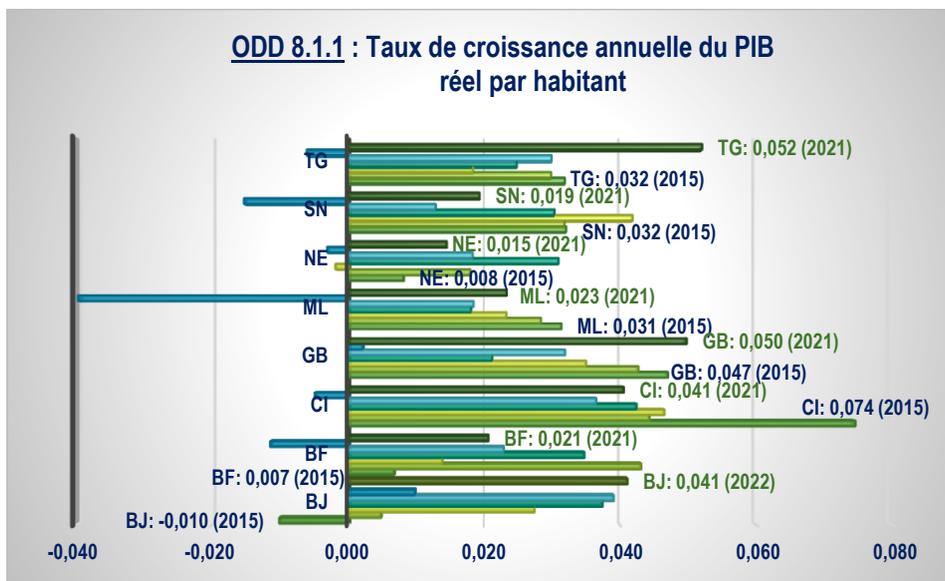
ODD 7.1.2 : Taux d'électrification (en %)



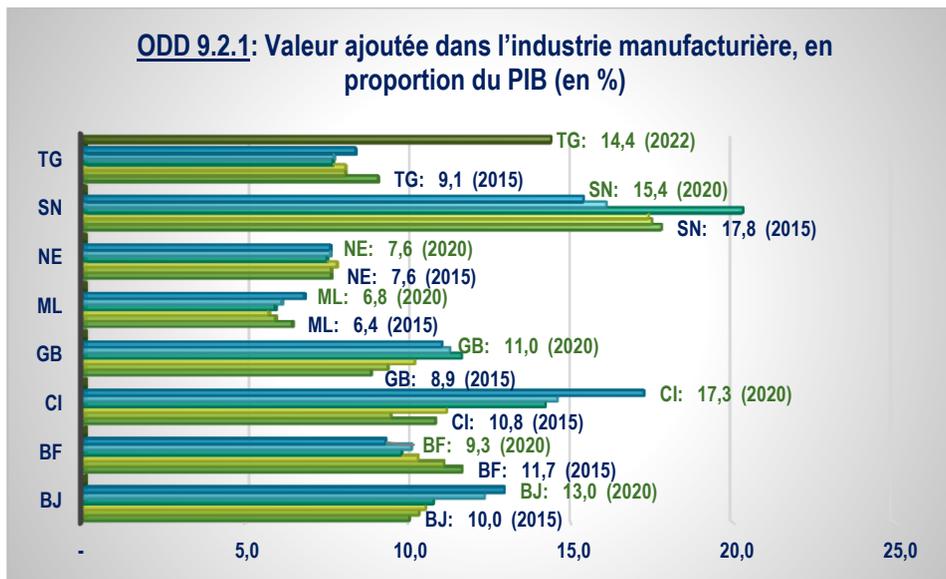
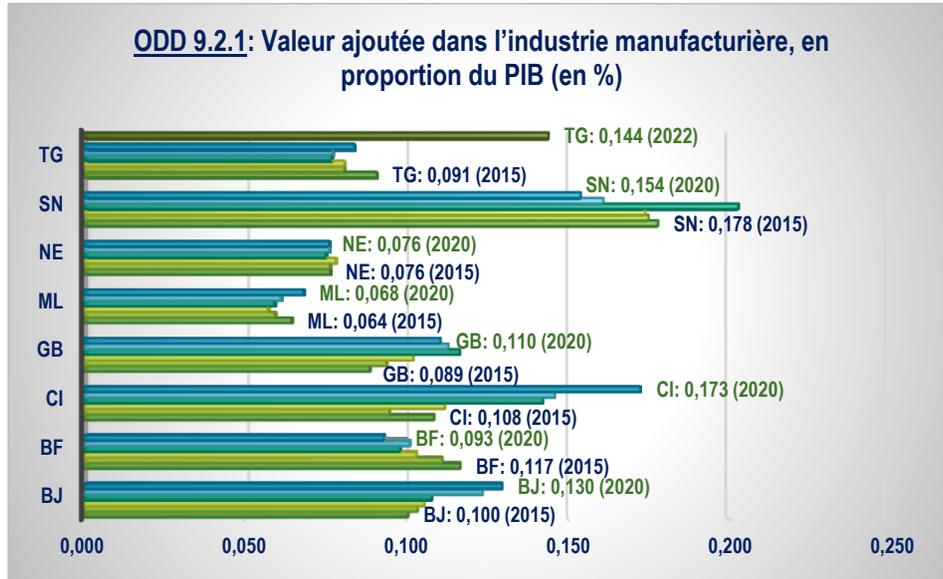
ODD 7.1.3 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson (en %)



ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



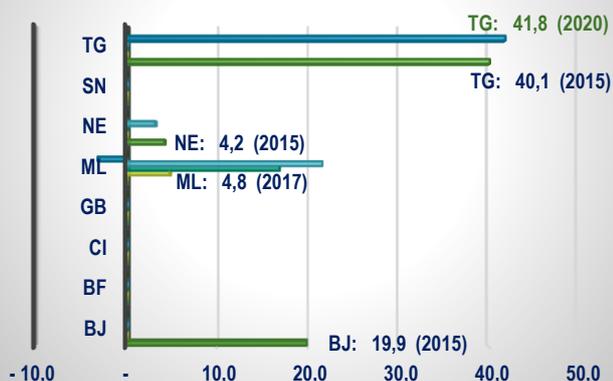
ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE





ODD 10 : INÉGALITES REDUITES

ODD 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres (en %)



ODD 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen (en %)



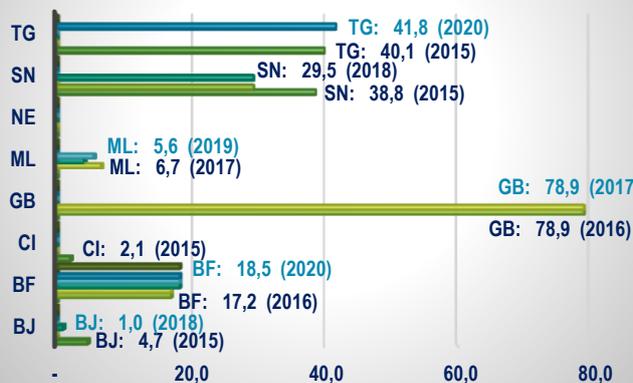
ODD 10.3.1: Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (en %)



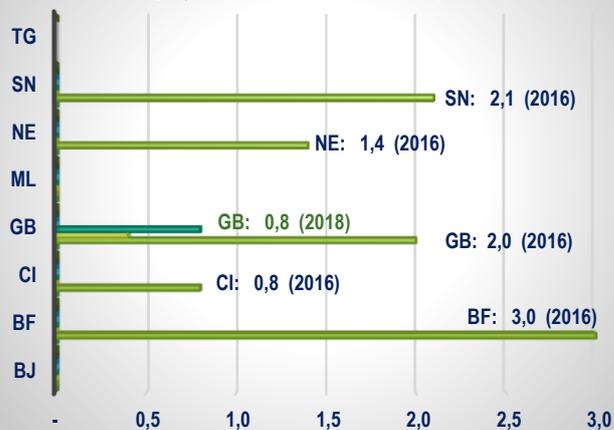


ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

ODD 11.1.1 : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (en %)

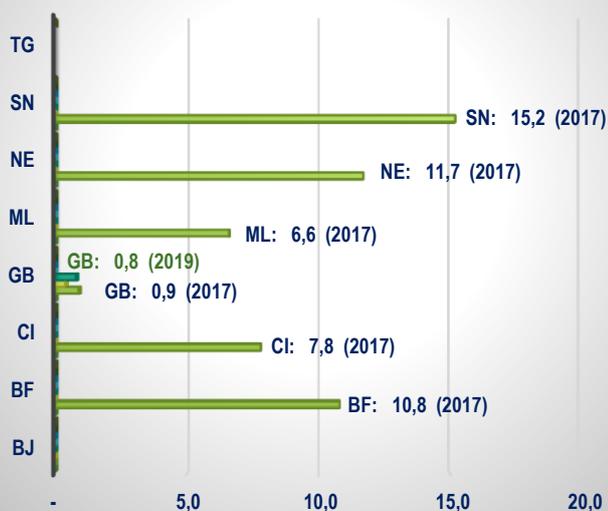


ODD 11.7.2 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel (en %)



ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

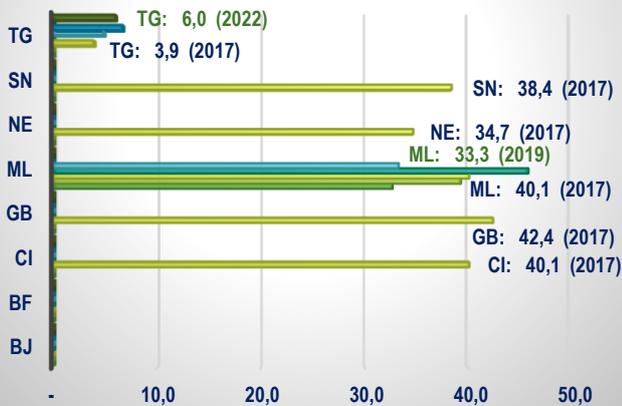
ODD 16.1.3 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents (en %)



ODD 16.1.4 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence (en %)



ODD 16.3.1 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (en %)



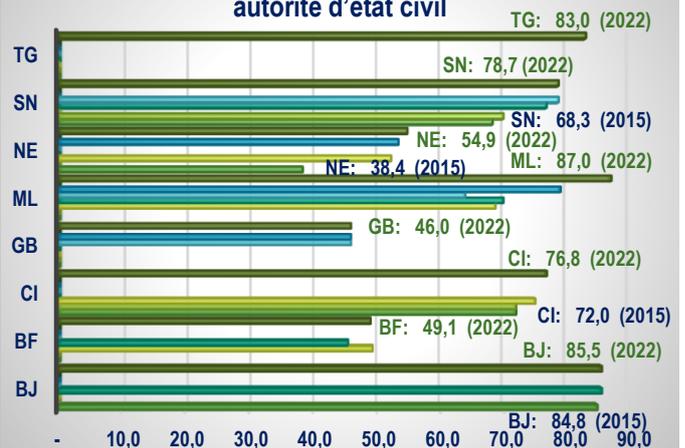
ODD 16.5.1 : Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (en %)



ODD 16.7.2 : Proportion de la population qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive (en %)



ODD 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS

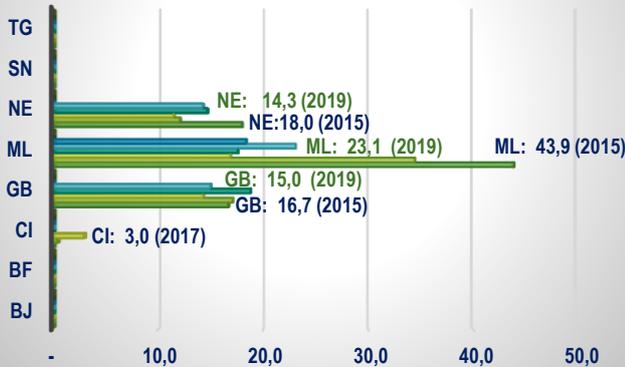
ODD 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB (en %)



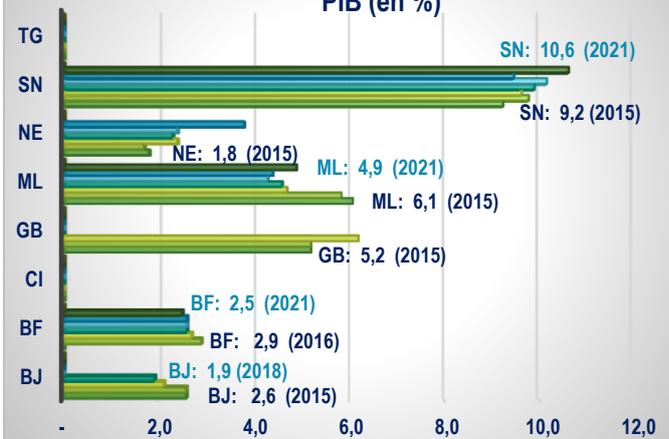
ODD 17.1.2 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux (en %)



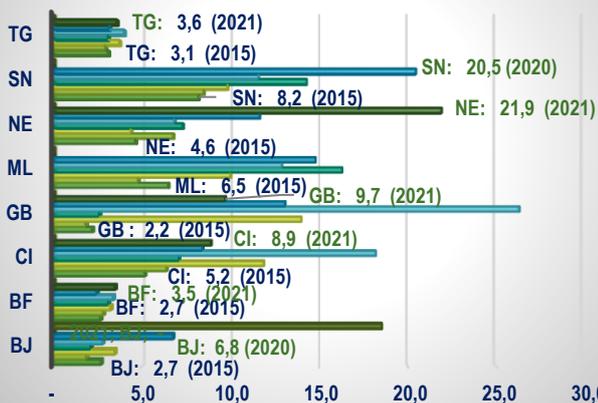
ODD 17.3.1 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total (en %)



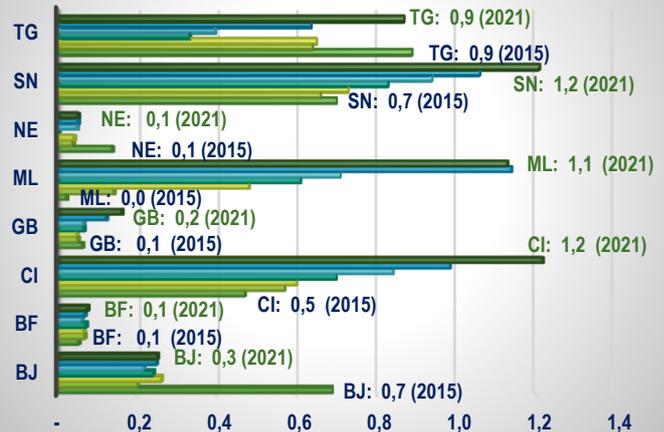
ODD 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB (en %)



ODD 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services



ODD 17.6.2 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants



ODD 17.8.1: Proportion de la population utilisant l'Internet (en %)

